

2008 au DSE

Protocole d'accord sur la réforme policière: des propositions consensuelles pour améliorer la sécurité publique.

La cheffe du DSE a décidé d'élaborer un contre-projet indirect à l'initiative d'Artagnan ; elle en a saisi la Plateforme canton-communes. Cette démarche a été fructueuse puisqu'elle a abouti à la signature d'un protocole d'accord qui préserve l'autonomie communale tout en plaçant les policiers cantonaux et municipaux sous l'autorité du Commandant de la police cantonale.

Les communes aptes à assurer seules ou avec d'autres un service 24h/24, 365 jours/an obtiennent des compétences supplémentaires dans tous les domaines hormis les investigations judiciaires. Les autres communes confieront ces tâches à la police cantonale. Afin d'assurer une cohérence à la politique de sécurité de l'ensemble du canton, des organes de coordination, qui n'existent pas à l'heure actuelle, sont prévus. Il s'agit, d'une part, d'un organe stratégique, le Conseil Cantonal de Sécurité, présidé par la ou le chef du Département en charge de la sécurité et d'autre part, d'un organe opérationnel, la direction opérationnelle, réunissant le commandant de la police cantonale et deux chefs de police municipales. Pour supprimer la concurrence entre les corps, les statuts devront être harmonisés dans les 5 à 10 ans et unifiés à terme. Sur le plan financier, la neutralité des coûts est assurée entre le canton d'une part et l'ensemble des communes d'autre part.

Ce protocole d'accord a été largement accepté par l'UCV et l'ADCV ; il sera soumis au Conseil d'Etat en février 2009 puis au Grand Conseil.

Deux journées consacrées à la montée de la violence

La cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, Jacqueline de Quattro a organisé deux journées consacrées à la montée de la violence. La première journée s'est déroulée le 7 mars 2008 et a permis de poser un constat sur ce phénomène, d'analyser les outils actuels de diagnostic et d'étudier la question sur le plan politique au niveau suisse. La seconde journée centrée sur les besoins vaudois a eu lieu le 6 octobre 2008. Elle a permis de dégager quatre projets où le canton pourrait agir rapidement : la coordination et le développement de la prévention; la vente d'alcool aux mineurs; les travaux d'intérêt général et l'accélération des traitements des dossiers.

Troisième correction du Rhône : mise en consultation du plan sectoriel

Conjointement avec les autorités valaisannes, le Conseil d'Etat a décidé la mise en consultation publique du 16 mai au 30 septembre 2008 du plan sectoriel « 3^e correction du Rhône ». Ce plan poursuit trois objectifs principaux : assurer une protection contre les crues et préserver les fonctions écologiques aux abords du fleuve; délimiter l'espace dévolu au Rhône et en définir l'inconstructibilité; fixer les règles de gestion territoriale pour les surfaces hors de cet espace Rhône conformément à la carte des dangers naturels. Le devis des travaux à réaliser sur plus de 30 ans dépendra de la variante retenue. Il pourrait atteindre, voire dépasser, les 200 millions pour le canton de Vaud.

Energies renouvelables dans le canton : le potentiel hydraulique et forestier offre de nouvelles perspectives

Après le « Potentiel éolien du canton de Vaud » publié en 2007, le cadastre du potentiel énergétique lié à

l'exploitation des ressources hydrauliques et du bois est aujourd'hui établi. Ce cadastre fait un état des lieux de la situation actuelle et des perspectives futures qui montrent que ces ressources supplémentaires pourraient couvrir les besoins électriques de 50'000 ménages et chauffer 50'000 logements.

L'étude montre que la production potentielle encore réalisable, (235 GWh/an) correspond à 5% de la consommation vaudoise d'électricité, ce qui représente la consommation d'environ 50'000 ménages. Ce potentiel encore à exploiter est actuellement en cours d'étude ou de réalisation.

Concernant le bois, l'étude montre qu'en valorisant différemment cette source d'énergie par des changements de pratiques, le potentiel supplémentaire correspondrait alors à plus de 35 millions de litres de mazout ou du chauffage pour 50'000 logements. L'utilisation de toutes les ressources énergétiques mise en évidence permettrait une diminution des émissions de CO₂ de plus de 200'000 tonnes par année.

Première loi cantonale sur les parcs naturels

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil la première Loi vaudoise sur les parcs naturels. Elle définit les parcs naturels en se basant principalement sur le soutien aux projets de développement favorables à la conservation et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Les projets doivent émaner d'initiatives locales ou régionales volontaires et la loi impose un accord des communes territoriales concernées.

Plusieurs régions du canton ont lancé des études pour réaliser des parcs : le Parc naturel régional Parc Jurassien Vaudois, le Parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut (VD-FR) et le Parc périurbain du Jorat

Les dossiers des parcs jurassien et Gruyère-Pays-d'Enhaut seront soumis à la Confédération début janvier 2009.

En bref encore....

- *Sécurité de proximité* : au 1er juillet 2008, 49 communes, dont la ville de Gland, avaient conclu un partenariat avec la Police cantonale en matière de sécurité. Elles financent quelque 56 gendarmes pour des tâches de proximité au profit de plus de 114'000 habitants dans toutes les régions du canton.

-

Violences domestiques : le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi cantonale d'application des récentes modifications du Code civil suisse concernant la protection de la personnalité en cas de violence, de menaces ou de harcèlement. Les nouvelles dispositions fédérales permettent notamment l'expulsion immédiate du domicile commun de l'auteur-e de violence domestique et offrent ainsi une meilleure protection des victimes. La loi cantonale d'application détermine les autorités compétentes pour prononcer l'expulsion immédiate et fixe la procédure.

Groupes de prestations

103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, Appui aux services, Coordination.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers/de séances pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil, avec la commission de gestion; planification,...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Cheffe du département
- Services du DSE
- ECA
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Media
- Commissions
- Public-citoyens

Groupes de prestations

103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (la Polcant dispose d'une propre URH).

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, coaching, relève, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des programmes de réduction des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département
- -Services et offices du DSE
- -Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- -SPEV, -CPEV, OAI, OAVS
- -Services de l'ACV (SDE en particulier et BEFH)
- -CEP
- -Candidats internes
- -Candidats externes

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Secrétariat général (SG-DSE)

Groupes de prestations

103.3 Informatique

103.3 Informatique

L'UID a été intégrée, dès 2006, à la nouvelle DSI. Voir rapport sous [DINF](#), [DSI](#)

Groupes de prestations
103.4 Finances

103.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Analyses financières
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances

Groupes de prestations
103.5 Activités spécifiques

103.5 Activités spécifiques

- . Environnement
- . Cafétéria

Descriptif

- . Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- . Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact
- . Coordination des travaux du GT Dangers naturels
- . Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- . Chef du département
- . Services de l'Etat
- . Communes et particuliers
- . Bureaux d'études et entreprises
- . Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Groupes de prestations
103.6 Sécurité informatique

103.6 Sécurité informatique

Sécurité informatique de l'ACV.

Descriptif

- -Exécution d'audits de sécurité
- Elaboration d'analyses de risques et de faiblesses de sécurité
- Audits de surveillance des systèmes et du réseau du point de vue sécurité
- Assistance et conseils en matière de sécurité et des aspects légaux (LPD etc.)
- Sensibilisation/Information du personnel, des responsables et des dirigeants en matière de sécurité informatique
- Elaboration de concepts concrets de sécurité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Utilisateurs de l'ACV
- Police cantonale (lutte contre la criminalité) et CCF (sécurité financière)
- Communes et paraétatique

Evénements marquants, évolutions significatives

Organisation du DSE et du SG

Différents changements au niveau des chefs de service ont marqué l'organisation du Département de la sécurité et de l'environnement en 2008 :

- Nouveau chef au Service des automobiles et de la navigation (SAN), à partir du 1^{er} juillet, en la personne de M. Pascal Chatagny ;
- Départ du secrétaire général M. Eric Aellen, remplacé à partir de la mi-juillet par M. Denis Froidevaux, jusque-là chef du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) ;
- Nomination de M. Laurent Husson au titre de chef ad intérim du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) ;
- Départ du commandant de la Police cantonale, M. Eric Lehmann, en novembre 2008. La Police cantonale est depuis lors sous la responsabilité ad intérim de M. Francis Vuilleumier, jusque-là remplaçant du commandant.

Pour le Secrétariat général, nous relevons l'engagement de Mme Anne Dousse comme adjointe du secrétaire général et l'engagement à 50% de Mme Emmanuelle Seingre, juriste, suite au départ à la retraite de M. Pierre-Yves Perrin au 31.05.08.

Dans le cadre de l'établissement des cartes des dangers naturels, le Secrétariat général a par ailleurs engagé, pour une période déterminée de 4 ans, M. Christian Gerber en tant que géologue.

Dans le cadre de la réforme policière, 3 ETP ont été détachés de la Police cantonale et travaillent physiquement à la Place du Château spécifiquement sur ce projet (à propos duquel plus d'informations peuvent être trouvées sous la rubrique « synthèse départementale »).

Par ailleurs, notons que durant toute la première partie de l'année, avant l'arrivée du nouveau Chef du SAN, un appui important a été apporté au comité de direction ad interim. Le conflit avec les inspecteurs a généré de nombreuses séances ; une étude de pénibilité du travail est actuellement en cours de réalisation.

Chiens dangereux

Ce dossier relève du DSE depuis juillet 2007, date du changement de législature et de la réorganisation des services de l'administration, avec le transfert du Service vétérinaire du DEC au DSE et son rattachement au Laboratoire cantonal, devenu le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

La loi sur la police des chiens du 31 octobre 2006 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La mise en œuvre des dispositions relatives aux chiens dangereux ou potentiellement dangereux a donné lieu à de nombreuses décisions du Vétérinaire cantonal dont six ont occasionné des recours devant la Cheffe du Département. Une seule de ces procédures se poursuit actuellement devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Diverses autres questions pratiques et organisationnelles en lien avec la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation ont sollicité toute l'attention de la cheffe du département ainsi que du Secrétariat général.

Projets particuliers

« Etats Généraux sur la montée de la violence »

Au lendemain des émeutes de Beaulieu en septembre 2007, lors de la venue de l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher au Comptoir suisse, la cheffe du DSE a annoncé son intention de réunir politiciens et spécialistes. Une première journée d'« Assises sur la montée de la violence » a ainsi eu lieu le 7 mars 2008 à l'UNIL, qui a permis de poser un constat sur ce phénomène, d'analyser les outils actuels de diagnostic et d'étudier la question sur le plan politique.

Une deuxième journée a été mise sur pied, le 6 octobre, à laquelle quelque 30 participants issus des milieux politiques, du monde judiciaire, de la police, de l'administration cantonale et des autorités communales se sont retrouvés. Le but était de poursuivre la réflexion engagée et de chercher des pistes pour une action rapide dans le cadre des compétences cantonales. Suite à une consultation organisée en été 2008, quatre domaines dans le cadre desquels le canton pourrait agir rapidement ont été retenus et discutés au sein des groupes de travail :

1. Meilleure coordination des actions de prévention entre communes, canton et Confédération ;
2. Redéfinition des limites pour la vente d'alcool aux mineurs ;
3. Encouragement des travaux d'intérêt général ordonnés par les Municipalités avec l'idée de partager la responsabilité, de recréer le contrôle social, de refaire du syndic le chef du village ;
4. Nécessité d'accélérer le traitement des dossiers par la justice, sachant que le temps entre l'acte et la sanction est beaucoup trop long.

Ces pistes feront prochainement l'objet d'une analyse au sein du Conseil d'Etat pour déterminer leur faisabilité et le degré d'acceptation politique.

Dangers naturels

La réalisation des cartes de dangers naturels (cf. mesure 13 du programme de législature) a passé en phase opérationnelle avec l'engagement, au 1er juin 2008, de M. Christian Gerber, géologue, chef de projet. Les communes des Préalpes (district d'Aigle) sont déjà impliquées ; elles se sont regroupées par lot. En 2009, il est prévu de lancer les chantiers et de publier les cartes indicatives (préalables aux cartes de dangers naturels) réalisées par l'Université de Lausanne sur l'ensemble du canton.

Les acteurs concernés se trouvent principalement au DSE, ainsi qu'au sein d'autres départements (DEC, DINP, DFJC) et à l'ECA, raison pour laquelle la coordination est assurée par la déléguée à l'environnement (SG-DSE). Le DSE en fait une de ses priorités, car les subventions fédérales sont limitées à 2011.

Etude d'impact sur l'environnement

L'Ordonnance fédérale relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE) a été modifiée et sa nouvelle version est entrée en vigueur le 1er décembre 2008. Les principaux changements concernent le rehaussement de seuils d'assujettissement, notamment celui des parkings qui passe de 300 à 500 places. L'Ordonnance fédérale a également introduit une simplification de la procédure au niveau de l'enquête préliminaire, alors que le canton de Vaud pratique déjà cette simplification grâce à l'existence de la CIPE (Commission interdépartementale de la

protection de l'environnement). Les autres changements découlent de la modification préalable de la LPE (loi sur la protection de l'environnement) et la convention Espoo, sur les études d'impacts transfrontières.

Ces modifications légales (OEIE, LPE) nécessitent l'ouverture d'un chantier des règlements vaudois relatifs à l'étude d'impact sur l'environnement et la protection de l'environnement. Ce chantier sera mené par la déléguée à l'environnement, en collaboration étroite avec les membres de la CIPE issus du DSE, ainsi que du DEC.

Coordination RPT

Le Secrétariat général a assuré la coordination entre la cellule RPT désignée par le Conseil d'Etat et les services du DSE (SFFN et SESA) concernés par les 9 conventions-programmes finalement conclues au mois d'août 2008 avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Par ailleurs, **plusieurs dossiers transversaux**, lancés à l'initiative d'autres départements/services de l'Etat, ont notablement occupé le SG. Il s'agit de :

Mise en œuvre de la Loi sur les participations de l'Etat de Vaud

En exécution des directives du DFIRE, le Secrétariat général a coordonné la démarche au sein du département, appuyant notamment les services dans l'établissement d'un inventaire des personnes morales auxquelles l'Etat participe (participations financières ou personnelles), de la liste des représentants de l'Etat au sein de l'organe de direction ou de l'Assemblée générale, et des délégations de compétences souhaitées.

Un appui a également été apporté aux Services dans le cadre de l'élaboration des avenants aux cahiers des charges et des lettres de missions des personnes concernées.

Application de la Loi sur les Subventions

Le Secrétariat général a assuré la coordination entre le SG-DFIRE et les services du DSE dans le cadre de l'établissement du premier inventaire exhaustif des subventions, ainsi que pour l'identification des bases légales y relatives.

Il a en outre mis sur pied une commission chargée d'examiner les subventions et établi un premier rapport d'examen.

DECFO

L'année 2008 a été caractérisée par le projet de révision des classifications de fonctions publiques, DECFO. L'introduction de ce nouveau concept a nécessité un appui important aux services afin de bien expliquer la méthode. Les préavis de grève et l'établissement de tous les avenants aux contrats de travail ont engendré des surcharges de travail conséquentes.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Secrétariat général (SG-DSE)

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

En général : www.vd.ch/dse

Un site internet a été créé concernant les dangers naturels :

<http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/>

Il complète celui relatif à la gestion intégrée des risques :

www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/gestion-integree-des-risques

Au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement, voir :

www.vd.ch/fr/themes/territoire/construction/etudes-dimpact/

Groupes de prestations

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support organisation et coordination de projets
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support formation (Synersec, intégration de l'Académie romande de police)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations

105.1 Services généraux (opérationnel)

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PolCant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Soutien logistique aux transmissions et télécommunications
- Services techniques
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialisé en dépiégeage
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faitières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

Groupes de prestations

105.2 Gendarmerie

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- -Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Groupes de prestations

105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices municipales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEI Yverdon

Événements marquants, évolutions significatives

Garantir à la population une réponse sécuritaire performante et équitable

Euro 2008

L'organisation de cet événement a nécessité la mise sur pied du plus grand dispositif de sécurité jamais vu en Suisse. La solidarité et la collaboration internationales et intercantionales ont marqué cette manifestation qui s'est déroulée sous des auspices festifs.

Pour le Canton de Vaud et à cause d'une mobilisation durant plus d'un mois, la Police cantonale a mis en place un plan de renonciation à certaines tâches (fermeture partielle ou totale de postes de Gendarmerie, report du traitement des réquisitions, etc.) en vue de faire face aux risques spécifiques liés à l'évènement (maintien de l'ordre, protection de personnalité, etc.).

Les missions prioritaires de sécurité ont été cependant garanties grâce à la coopération et à l'engagement de tous les collaborateurs des polices municipales et cantonale.

Gestion et coordination opérationnelle du personnel de la Police cantonale

La problématique des heures supplémentaires récurrentes de la Police cantonale (PolCant), en particulier de la Gendarmerie, fait l'objet d'interventions régulières de députés. Dans le but de clarifier cet état de fait et sur la base de l'ancien système de décompte des heures (Planipol), la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (DCERH), composée de Mme Lyon et de MM. Broulis et Rochat (ancien Chef du DSE), a mandaté l'Unité de Conseil et d'Appui (UCA), le 4 octobre 2006, pour réaliser un audit du système de planification et de contrôle des engagements.

Dans son rapport final, l'UCA a émis différentes propositions en mai 2007. Comme mesure préliminaire, un logiciel de gestion et de planification horaire (Gescopp) a été acquis et déployé ce printemps auprès de l'ensemble des collaborateurs afin qu'il soit fonctionnel pour les engagements de l'Euro 08. Cet outil permet tant au personnel qu'aux responsables de connaître en temps réel l'état de la balance horaire de chacun et, au besoin, de prendre rapidement les mesures d'allègement nécessaires. La mise en place de cette application donne enfin une vision précise et globale des heures d'engagement de la PolCant par personne et à tous les échelons (unité, brigade, section, division, corps, etc.), y compris pour les opérations particulières.

Polycom

En 2001, la Confédération a décidé d'un système unifié de transmission radio pour toutes les instances de sécurité et de sauvetage des cantons (police, protection civile, etc.). Le Canton de Vaud s'est lancé dans cette démarche dès 2002 sachant que plus de 65 sites devaient être équipés pour assurer la couverture des communications sur l'ensemble du territoire vaudois. Le déploiement de l'infrastructure du réseau, sous la responsabilité de la PolCant, s'est fait progressivement avec une mise en service définitive au 1er juin 2008.

Des difficultés multiples ont dû être résolues (procédure d'obtention des permis de construire, modification des installations radios dans les véhicules, optimisation des transferts d'appel entre les différentes antennes, etc.) afin d'assurer le fonctionnement de Polycom. Ce système offre toutefois de multiples avantages tels que la souplesse dans la communication opérationnelle entre les partenaires, une sécurité renforcée (confidentialité et disponibilité) ainsi que des évolutions de nouvelles fonctionnalités (géolocalisation, transmission de données, etc.) et

l'intégration de partenaires supplémentaires. Actuellement, le système donne satisfaction aux partenaires cantonaux (SSCM, SR) et communaux (polices municipales) ayant choisi Polycom. Une phase d'optimisation est prévue d'ici fin 2009.

Violences domestiques

La mise en vigueur de la procédure d'expulsion du logement de l'auteur de violences domestiques a débuté le 25 novembre 2008. Depuis cette date et jusqu'au 31 décembre 2008, 9 expulsions immédiates ont été prononcées sur la base de l'instruction de police judiciaire idoine. Ces interventions délicates nécessitent la présence d'au moins 2 policier-ère-s durant plus de 4 heures en moyenne. Lors de l'analyse des incidences de cette mesure, une prévision de 70 expulsions par an a été effectuée. Même si le nombre d'expulsions sur 1 mois est supérieur à cette cible, il n'est pas possible d'en tirer des conclusions définitives.

Lutte contre la prostitution

Un contrôle systématique et centralisé des salons de massage, mené au cours de l'automne, en vue d'obtenir un état de situation concret, a débouché sur l'interpellation de 468 personnes. Sur celles-ci, 111 prostitué-e-s ont été dénoncés pour infraction à la LEtr et 34 patrons de salons de massages au titre de la LPros.

Douze personnes en 3^{ème} infraction à la LEtr ont été renvoyées sans délai dans leur pays d'origine. Auparavant, cette mesure n'avait jamais été mise en oeuvre. Son effet régulateur a pu être mesuré immédiatement et plaide en faveur du renouvellement des refoulements immédiats, sans acharnement et suite à une mise en évidence de situations illégales.

Le développement d'une plate-forme commune entre la Police du commerce et la Police cantonale permet de mieux gérer les informations collectées sur le contrôle des salons de massage et de la prostitution en général et d'assurer de manière permanente une vision fiable de ce phénomène.

Projets particuliers

Harmonisation des procédures et des pratiques en vue de renforcer les partenariats

Centrale vaudoise d'urgences

Dans le but de rechercher des synergies potentielles entre les centrales d'urgences actuelles du Canton de Vaud (Police cantonale 117, Police municipale de Lausanne 117, Centre de traitement des alarmes 118 et Urgences-Santé 144), une étude préliminaire a été lancée, fin 2008, pour analyser et évaluer différentes variantes de collaboration, en fonction notamment des contraintes politiques, financières, opérationnelles et stratégiques.

Il est attendu que les résultats de cette étude préliminaire aboutissent à la recommandation de 1 ou 2 variante(s) répondant aux contraintes et aux besoins qualitatifs des prestations actuelles et futures des centrales d'urgences dans la perspective d'en faire un instrument clé du système sécuritaire vaudois.

Collaboration avec le Corps des gardes-frontière et de la Gendarmerie nationale française

Se fondant sur les Accords de Berne, 46 patrouilles transfrontalières ont été effectuées en 2008, en particulier à la Vallée de Joux en raison d'une vague de cambriolages touchant le tissu économique local (horlogerie). Ces interventions sont planifiées par les officiers de la Police cantonale et de la Gendarmerie nationale française sur la base d'objectifs communs (délinquance générale, circulation, contrôle de personnes, etc.). Ensuite, des patrouilles mixtes, constituées d'un gendarme vaudois et d'un français, sont engagés alternativement sur sol français et suisse.

Dans les zones frontalières, 17 engagements ont été réalisés avec le Corps des gardes-frontière (Cgfr), également avec des équipes mixtes. Les contrôles portent sur un large spectre (contrôles marchandises, d'identité, circulation, signalement, interdiction d'entrée, etc.). Ceci a l'avantage de permettre de traiter immédiatement tous les types de délits en tenant compte des compétences propres à chaque corps.

Concept global de formation

Le renforcement des coopérations policières au niveau intercantonal, fédéral, voire international (Europol, Interpol) implique une formation semblable des policier-ère-s devant se poursuivre au-delà de la formation initiale du Brevet fédéral de policier-ère I mise en place en 2003. Par conséquent, la Conférence des chefs de départements justice et police (CCDJP) a décidé de lancer un deuxième niveau de formation (Diplôme fédéral) et la création d'une formation d'assistant de la sécurité (expérience pilote à NE).

Au niveau de l'Académie de police de Savatan, un accord entre la Confédération et les cantons de Vaud et Valais a été signé à fin 2008. Elle définit les règles de collaboration (gestion, infrastructures et prestations) entre les partenaires jusqu'en 2014.

Concordat romand

Au niveau de la Conférence latine des départements de justice et police (CLDJP), face au constat qu'il devient difficile pour chacune des polices cantonales romandes de disposer de son propre groupe de tireurs d'élite en raison des coûts de formation et du manque d'engagements réels, un concept relatif à une unité concordataire de tireurs d'élite (TERO) a été adopté le 24 septembre 2007. Ainsi, la Police cantonale genevoise forme, entraîne et

assure la disponibilité d'un groupe de tireurs d'élite aux membres du concordat romand, dès le 1^{er} janvier 2008.

Sources d'informations complémentaires

Informations publiques

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Brochures à télécharger :

- "*Surveillance mutuelle des habitations*"
- "*Attention aux cambrioleurs du crépuscule*"

Statistiques

Criminalité et circulation routière

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

- Prévention de la criminalité
- Prévention routière
- Liens pour la campagne "Stop pornographie" :
http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php
<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>
- Criminalité sur internet
<http://www.cybercrime.ch/>
<http://www.petitchaperonrouge.com>

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

Recrutement des polices vaudoises

Académie de police

Groupes de prestations

107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- -Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

Groupes de prestations

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- -Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- -Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Candidats moniteurs romands
- Moniteurs de conduite vaudois

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- -Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

Groupes de prestations

107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- -Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Usagers
- Cour de droit administratif et public

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants

Depuis le 1er juillet 2008, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) a un nouveau chef de service en la personne de M. Pascal Chatagny.

Au cours des six premiers mois de son mandat, le nouveau chef de service a rencontré tous les collaborateurs du SAN dans le but d'ouvrir le dialogue et instaurer un climat de confiance. Pour se familiariser avec les différentes activités effectuées au SAN, il a également accompagné certaines personnes dans l'accomplissement de leur travail journalier. L'aspect clientèle et les partenaires ont aussi été abordés au travers de plusieurs rencontres et discussions.

Afin de répondre au mieux aux attentes et de garantir des prestations de qualité, l'organisation du Service a fait l'objet d'une analyse détaillée et, dans le courant de l'automne, des modifications ont été présentées à la Cheffe de Département qui les a acceptées. Les pistes de développement et les priorités pour les mois à venir ont aussi fait l'objet de discussion et servent maintenant de fil conducteur à tout le Service. Il s'agit de :

- offrir un service à la clientèle de haute qualité et développer de nouveaux produits
- intégrer le personnel dans le processus d'amélioration
- communiquer de manière ouverte et franche
- contribuer à la formation des apprentis en mettant sur pied une structure adéquate

Pour ce faire, différents programmes et projets ont été initiés et les premiers résultats positifs se font sentir.

Le 11 novembre 2008, tous les rendez-vous d'examens théoriques et pratiques ainsi que les contrôles techniques ont dû être annulés en raison de la grève des inspecteurs. Les bureaux administratifs sont quant à eux restés ouverts.

Le SAN a fait l'objet de plusieurs interpellations parlementaires à savoir :

(08/INT/055) Interpellation Denis-Olivier Maillefer et consorts concernant la formation des jeunes conducteurs en deux phases. Le Conseil d'Etat a répondu dans le courant du 2ème semestre 2008.

(08/INT/063) Interpellation Jean-François Cachin et consorts concernant les véhicules rail-route du M2. Le Conseil d'Etat a répondu dans le courant du 2ème semestre 2008.

(08/POS/071) Postulat Michel Cornut et consorts demandant au Conseil d'Etat de présenter un rapport sur la politique cantonale en matière de service public des automobiles. Une commission du Grand Conseil a été nommée pour examiner cet objet. Elle s'est réunie le 3 novembre 2008. La commission propose d'accepter le postulat.

(08/INT/153) Interpellation Philippe Ducommun concernant Via Sicura et demandant à quelle sauce les Vaudois seront mangés. Cette interpellation ayant été déposée à la fin de l'année 2008, le Conseil d'Etat rendra réponse dans le courant du 1er trimestre 2009.

Projets particuliers

Organisation

Suite à l'arrivée du nouveau chef de service, l'organisation du SAN a été revue et sa nouvelle structure sera opérationnelle dans le courant du 1er trimestre 2009.

Codex - Mise en oeuvre de la Loi sur la procédure administrative

Dans le courant de l'année 2008, le SAN a défini un processus pour la mise en oeuvre dès le 1er janvier 2009 de la réclamation en ce qui concerne les décisions relatives au droit de conduire.

Mise en place d'un système d'assurance qualité (asa-SAQ) pour le contrôle technique des véhicules

Afin de satisfaire à l'Ordonnance fédérale sur les exigences techniques sur les véhicules (OETV), le SAN a commencé la mise en place du système d'assurance qualité élaboré par l'Association suisse des services des automobiles (asa) et validé par l'Office fédéral des routes (OFROU). La mise en oeuvre s'effectuera en 2009.

Sources d'informations complémentaires

Renseignements détaillés sur les prestations du SAN

Le SAN informe de manière la plus complète ses utilisateurs via son site web: <http://www.vd.ch/san>. Tous les documents et formulaires nécessaires ainsi que des réponses aux questions les plus souvent posées sont disponibles online. Le SAN encourage les usagers à effectuer leurs démarches par correspondance.

Il est également possible pour les usagers de modifier leur rendez-vous d'examens techniques, pratiques ou théoriques via internet. Toutes les précisions concernant les diverses prestations sont disponibles sur le site internet du SAN.

A toutes fin utiles, voici quelques chiffres concernant les activités du SAN en 2008 :

- 211 personnes,
- 160'207 contrôles techniques véhicules,
- 3'291 contrôles techniques bateaux,
- 15'781 examens théoriques,
- 17'057 examens pratiques,
- 52'576 permis en format carte de crédit,
- 5'025 autorisations spéciales,
- 6'981 avertissements,
- 9'277 retraits de permis,
- 469'278 conducteurs,
- 482'188 véhicules,
- 15'999 bateaux.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Groupes de prestations

109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

Groupes de prestations

109.2 Protection de la population

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRi) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

Groupes de prestations

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement, des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB), et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne

- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Groupes de prestations

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

Groupes de prestations

109.5 Protection civile

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)

- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à " Lothar ")

Événements marquants, évolutions significatives

Le départ du chef du SSCM pour la direction du secrétariat général du Département de la sécurité et de l'environnement a ponctué la vie du SSCM en 2008. M. Laurent Husson en a repris la direction ad interim.

Sur les 42 projets développés en 2008, 15 sont terminés.

Division de la protection de la population

La formation de l'EMCC et la collaboration avec l'armée

Plus de 50 participants ont suivi des cours de résolution de problèmes et des bases de travail en état-major.

3 membres ont participé à l'exercice « MIKADO UNO » pour exercer la Région territoriale 1 sur le thème d'un engagement subsidiaire dans le cadre d'opérations de sûreté sectorielle.

Le perfectionnement des conducteurs de chien catastrophe

Organisé par la division, un cours technique a réuni 11 conducteurs de chien de catastrophe (membres de REDOG VD-FR-NE).

L'exercice « GVA 08 »

Un exercice d'état-major sur le thème « accident d'avion » en terrain difficile, a permis de tester l'EMCC et les partenaires, d'évaluer les structures et les processus de fonctionnement, d'examiner les mesures de coordination planifiées relatives à un accident d'avion.

La vaccination contre la rougeole

A la demande du Service de la santé publique (SSP), le SSCM l'a appuyé dans la vaccination scolaire de rattrapage.

L'approvisionnement économique du pays

4 séances ont permis d'informer les communes, sur l'incidence pour elles, de la nouvelle politique fédérale en matière d'approvisionnement économique.

L'analyse des dangers et risques

Le classeur contenant l'analyse des 31 dangers et risques a été édité en vue d'être distribué aux autorités politiques, aux communes et aux organisations de sauvetage concernées.

Les plans de coordination pour l'intervention

Basé sur l'Analyse des dangers et des risques, ces plans vont permettre de structurer les premières heures d'une intervention de grande ampleur pour les thèmes identifiés. Ils sont élaborés avec les partenaires du Comité directeur ORCA et les services spécialisés.

Division Opérations

EURO 2008

L'EURO 2008 a impliqué, dans la durée, le SSCM et des Organisations régionales de protection civile. Les activités planifiées ont impliqué plus de 1'700 personnes.

Division Logistique et musée

L'Arsenal et le Centre logistique sécuritaire vaudois (CLSV)

La Base logistique de l'armée a renouvelé son contrat de prestations avec notre canton pour un montant de 1,56 mio de francs couvrant les salaires.

La division a développé un concept de maintenance et de stockage au profit des services sécuritaires vaudois.

Le Musée militaire vaudois

Après des travaux de rénovation et de restauration, la salle d'armes est de nouveau ouverte au public. Le Patrimoine historique vaudois pourra ainsi être mieux mis en valeur.

Division aide à la conduite

La Division a élaboré le calendrier de conservation avec ses modalités de mise en œuvre. Les objectifs étaient d'obtenir une première estimation du volume actuel et futur des documents d'opération, de gestion et des papiers de corbeille par division, à rassembler et à compléter les règles de conservation, à créer un aide-mémoire pour la gestion des papiers de corbeille et, finalement, à établir le calendrier de conservation.

Division administration militaire

La Cheffe du DSE a rendu visite au bataillon de carabiniers 1 pour se faire une idée réaliste des métiers et du quotidien d'une formation d'infanterie. Elle a aussi rencontré les officiers de carrière domiciliés ou travaillant en terre vaudoise pour les remercier de leur engagement.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Projets particuliers

La fusion de la division administration militaire et de la division logistique sur le site de Morges

Le crédit d'étude ayant été accepté, le projet réunissant la division administration militaire et la division logistique sur le site de Morges dans les locaux de l'Arsenal se poursuit.

A.G.I.L.E (pour une protection civile Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficente)

Le projet AGILE vivait sa deuxième année d'existence. Durant cette année, son futur découpage a été arrêté en dix régions indépendantes calquées, sauf une exception, sur les districts. Un regroupement en cinq zones permet la montée en puissance en cas d'événement important. Quatre groupes de travail ont œuvré pour proposer les bases de la Protection civile 2010 dans les domaines des prestations, de l'organisation, du financement et de la formation.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez le site Internet du SSCM : www.vd.ch/sscm

Régulièrement mis à jour, il vous informe sur les activités saillantes déployées en son sein.

Groupes de prestations

111.0 Administration

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations

111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface et souterraines
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau
- Revitalisation des cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gestion des eaux souterraines, des sources et des secteurs de protection des eaux
- Contrôle de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Contrôle de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôle de leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SDT, SR, CAMAC, SFFN)
- Communes, entités et personnes privées
- Entreprises
- Consommateurs
- Offices fédéraux: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral des routes (OFROU)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, (yc.SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura))
- Départements français (CIPEL)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

Groupes de prestations

111.2 Sols

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Contrôle et conseils, lors de la remise en état de carrières et de gravières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SDT, SIPAL, SEVEN, CAMAC,)
- Confédération (OFEV)
- Prometerre, SRVA
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de graviers et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes

Groupes de prestations

111.3 Assainissement

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEV, OFAT), autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

Groupes de prestations

111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôle des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôle et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SIL)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEV
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

Événements marquants, évolutions significatives

1. Economie hydraulique, lacs et cours d'eau

Modification de la LvPDP

Le Grand Conseil a modifié la *Loi vaudoise sur la police des eaux dépendant du domaine public*, instaurant la notion nouvelle d'espace cours d'eau inconstructible, ce qui améliorera à terme les conditions écologiques des rives et la protection des biens contre les crues. L'obligation d'établir les cartes des dangers et la clarification du régime des autorisations de travaux en bordure des lacs et cours d'eau permettront une gestion plus efficace des interventions.

Réponse au postulat Olivier Epars visant à financer la renaturation

Le SESA a proposé un rapport complet au Conseil d'Etat visant à répondre au postulat Epars. Ce rapport identifie des déficits dans une centaine de cours d'eau cantonaux devant faire l'objet d'une renaturation. Des pistes de financement sont également proposées (en lien avec le SFFN).

3ème correction du Rhône

Le projet de 3ème correction du Rhône a été mis en consultation publique, en concertation avec le canton du Valais. Les remarques reçues feront l'objet d'une synthèse et seront intégrées au projet, en vue de définir une variante définitive permettant de sécuriser la plaine contre les crues extrêmes, en donnant plus d'espace au Rhône. La documentation y relative est consultable à l'adresse: <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/eau/rivieres/la-3eme-correction-du-rhone/>

Développement des énergies renouvelables

Une trentaine de demandes de nouvelles concessions hydroélectriques ou de renouvellement ont été traitées. Parmi les plus importantes figurent l'Hongrin (doublement de la puissance de l'usine de Veytaux), le Rhône (turbinage des eaux à Bex-Massongex), La Sarine (création d'une usine à Rossinière) [en lien avec le SEVEN].

Dangers naturels

Travaux de sécurisation sur l'Eau Froide, le Torrent d'Yvorne et la Tinière, avec amélioration de la protection des agglomérations de Roche, Yvorne et Villeneuve respectivement.

2. Laboratoire et assainissement

Nouvelle station d'épuration industrielle

Des discussions intenses ont eu lieu en vue de la conception selon "l'état de la technique" de la nouvelle STEP industrielle Merck-Serono à Corsier-sur-Vevey. Coordination des intervenants et de la notice d'impact sur

l'environnement (NIE), réponse à une interpellation y relative.

Lutte contre les micropolluants

Dépôt d'un EMPD accordant un crédit au Conseil d'Etat en vue du financement d'actions destinées à lutter contre les micropolluants. Il fait suite au postulat Epars et consorts intitulé "*Pour que l'eau ne devienne pas le poison du siècle et pour commencer d'en finir avec le tout à l'égout*".

3. Eaux souterraines

Pompes à chaleur

L'augmentation des demandes d'autorisation d'implantation de pompes à chaleur géothermiques se poursuit (1442 en 2007, 1654 en 2008), liée en particulier aux cours élevés du pétrole durant l'année 2008.

Révision des cartes des secteurs de protection des eaux souterraines

La révision des dites cartes, conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) est en bonne voie, après plusieurs années de développement d'une méthodologie. Un premier lot de 5 cartes à l'échelle 1:25'000 approuvées par le Conseil d'Etat pourra être publié durant le 1er semestre 2009.

Lutte contre les substances chimiques d'origine agricole dans les eaux de distribution selon l'art 62a LEaux

Le canton de Vaud poursuit 8 projets visant à réduire les nitrates d'origine agricole dans les eaux potables de différentes communes, en collaboration avec la Confédération, sur un total de 24 projets similaires en Suisse. Il supervise aussi le projet pilote "62a Boiron de Morges", visant à réduire les apports de produits phytosanitaires dans les rivières.

4. Gestion des déchets

Plan de gestion des déchets (PGD)

Trois chapitres du PGD ont été révisés, notamment suite à l'interdiction d'épandage des boues d'épuration en agriculture. Cette révision a fait l'objet d'une large consultation. Des axes majeurs de la gestion cantonale des déchets ont été nouvellement introduits, avec en outre une description actualisée de 6 projets de décharges contrôlées en cours dans le canton.

Energies renouvelables à partir de déchets

Une collaboration plus étroite a été mise sur pied avec le SEVEN et le SDT, en vue de promouvoir des projets de bio-méthanisation de déchets végétaux.

Financement de la gestion des déchets

En 2008, 22 nouvelles communes ont introduit une taxe destinée à financer l'élimination de leurs déchets, portant à 224 le nombre de communes appliquant une telle mesure dans le canton. 14 ont opté pour une taxe directement proportionnelle à la quantité de déchets (taxe au sac ou au poids), 10 pour une taxe forfaitaire par habitant ou par ménage, alors que 2 ont renoncé à une taxe non conforme au droit fédéral.

Une motion déposée par le député A. Bally, ainsi que des interventions de communes et d'organismes intercommunaux de la région de Lausanne, demandent de compléter la loi sur la gestion des déchets par des dispositions visant à harmoniser les modes de financement communaux. La suite donnée à ces interventions, avec l'éventuel réexamen de la loi, dépendra notamment du résultat du passage de la motion devant le Grand Conseil.

Recherche de sites de décharges

Six sites de décharges contrôlées ont été inventoriées dans le PDCn et le PGD (Eysins, Method, Crissier, Forel-Lavaux, Saanen-Rougemont et Bofflens) et sont en cours de procédure d'affectation ou de permis de construire. Ils subissent pour la plupart de fortes oppositions locales.

Fiscalité écologique

L'examen de l'opportunité de l'introduction d'une taxe sur l'utilisation du gravier favorable à l'utilisation accrue des matériaux recyclés, notamment pour financer les infrastructures de transport ferroviaire, se poursuit selon le programme établi (aboutissement de la réflexion début 2009).

5. Sites contaminés

La mise en application de la Loi cantonale sur l'assainissement des sites pollués contribue désormais à financer des assainissements réalisés par les communes, au côté d'aides fédérales. Deux recours remettant en cause la constitutionnalité de la taxe sur la mise en décharge ont été déposés auprès de la CDAP et sont en cours d'examen.

6. Protection des sols

De trop nombreux constats de mauvaise reconstitution de sols agricoles et forestiers après travaux ont amené le SESA à reprendre et adapter sa directive ad hoc, dont une nouvelle version sera publiée en 2009. Cette directive cadrera mieux aux conditions de travail propices à une bonne préservation de la fertilité des sols.

7. Carrières et gravières

Projets d'extraction

Le SESA a publié une recommandation facilitant les démarches de développement de projets de carrières et gravières, en collaboration avec l'association professionnelle des exploitants. Plusieurs démarches participatives en ont résulté. Elles ont permis à quatre nouveaux projets de sites d'extraction de mieux tenir compte de l'avis des populations concernées.

Transport multimodal des matériaux minéraux (graviers) et dépôts d'excavation

Trois des projets évoqués ci-dessus, élaborés sous l'égide du BAM-MBC (Pied du Jura), intègrent dans la mesure du possible une part de transport ferroviaire, dans le but de réduire les nuisances liées au transport routier. Plusieurs projets de dépôts pour matériaux d'excavation ont été engagés selon une méthodologie participative similaire, dans les régions déficitaires (La Côte et centre du canton notamment).

Ce processus s'inscrit dans la politique définie par le Conseil d'Etat dans le programme de gestion des carrières et répond en même temps aux préoccupations exprimées dans deux interpellations parlementaires.

Projets particuliers

1. Economie hydraulique, lacs et cours d'eau

Etablissement d'un plan d'alarme Rhône au droit de la zone industrielle d'Aigle et d'Ollon

Le SESA a finalisé un plan d'alarme et d'intervention en cas de crue importante du Rhône. Les procédures définies permettront de bloquer les accès à la z.i. d'Aigle et d'Ollon, voire d'évacuer de la zone inondable les personnes en danger, en cas de montée importante du niveau des eaux (en liaison avec SSCM, Polcant et ECA).

Stabilisation du glissement de la Frasse

La Frasse (au Sépey) est un des plus importants glissements des Alpes. Dans le but de le stabiliser définitivement, une galerie (diamètre 5 mètres) a été entièrement forée sur une distance de 715 mètres. Le budget (env. CHF 7 millions) a été respecté grâce à des conditions géologiques favorables doublées d'un travail efficace du bureau et de l'entreprise mandatés. Les travaux visant à drainer la masse en glissement (forages verticaux) ont débuté et seront achevés en 2009.

2. Laboratoire et assainissement

Lutte contre les micropolluants

L'omniprésence de micropolluants dans les eaux destinées à la boisson (substances chimiques en traces provenant des activités humaines) préoccupe les autorités. Le canton participe avec la Ville de Lausanne et la Confédération à des essais pilote destinés à retirer ces substances des eaux usées épurées. Des essais ont lieu à la STEP de Lausanne-Vidy ; ils évaluent l'efficacité de diverses techniques (charbon actif, ozone, filtration membranaire, etc.).

Le règlement sur la vidange des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères et industrielles (RIEUU) a été complètement réécrit. Il entrera en vigueur au début 2009.

3. Gestion des déchets

Guide des déchets de chantier

Un guide sur la gestion des déchets de chantier (ils représentent plus des 2/3 de la quantité totale des déchets), destiné à sensibiliser les milieux de la construction, a été élaboré et diffusé conjointement avec la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs. Plusieurs conférences données en appui à cette démarche ont rassemblé de nombreuses entreprises.

Subvention à l'usine d'incinération de TRIDEL à Lausanne

Le subventionnement de TRIDEL a été bouclé et examiné par le CCF. Ce service conclut à une bonne utilisation

des fonds publics. Les comptes de l'usine seront suivis d'année en année, conformément à la Loi cantonale sur les subventions.

4. Sites contaminés

Assainissement de la gravière de Bioley-Orjulaz

La gravière de Bioley-Orjulaz était un ancien site contaminé. Elle a été assainie pour un montant de CHF 7.5 mios, payés conjointement par le canton et la Confédération. Plus de 1000 fûts de goudrons toxiques ont été extraits du sous-sol. Ces fûts menaçaient une source d'eau potable importante. Ces travaux ont permis de sécuriser un des sites pollués les plus importants du canton.

Projets d'assainissement d'anciennes décharges

Trois projets d'assainissement d'anciens sites de décharge (Trélex, Penthaz et Noville) sont arrivés à maturité. Les travaux débuteront entre 2009 et 2010, conformément au programme développé dans l'EMPL sur l'assainissement des sites pollués.

5. Carrières et gravières

Poursuite de l'activité des carrières d'Arvel

Suite à un arrêt du TF, la justification du projet d'extension des carrières d'Arvel comme contributrices à l'approvisionnement stratégique national en roches dures a pu être démontrée par l'OFEV et l'ODT, permettant le redémarrage des démarches administratives.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations 112.0 Administration

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique
- Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

Groupes de prestations

112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SAT, SAF,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

Groupes de prestations

112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier et des grands carnivores
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SVET, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEV)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

Groupes de prestations

112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SAF, SAT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL, ...)

Événements marquants, évolutions significatives

Direction du service

Le service a achevé son projet de réorganisation régionale et proposera en 2009 à la cheffe du département, puis au Conseil d'Etat, un modèle d'organisation de ses activités territoriales basées sur un découpage en 4 régions respectant largement le découpage du canton en districts. Cette réorganisation concernera notamment la division de l'Inspection cantonale des forêts, avec une organisation territoriale favorisant la coopération régionale des arrondissements forestiers, dont la base légale sera proposée dans le cadre de la révision de la loi forestière vaudoise annoncée pour 2009 également.

Conventions-programmes

Suite à la signature des conventions-programmes entre le Conseil d'Etat et la Confédération (OFEV) en août 2008, soit avec près d'une année de retard, la mise en œuvre, au niveau vaudois, est également entachée de retard. Cette situation perturbe les relations avec les communes dans un certain nombre de domaines, en particulier dans le domaine des forêts. Sur les 11 conventions-programmes signées, 7 concernent le service des forêts, de la faune et de la nature. Ces conventions prévoient l'achat de prestations par la Confédération. Le canton est chargé de fournir ces prestations soit en effectuant lui-même les travaux, soit en déléguant ces derniers à des partenaires, notamment les communes propriétaires de forêts.

- Ouvrages de protection,
- Forêts protectrices,
- Biodiversité en forêt,
- Economie forestière,
- Sites de protection des oiseaux et de la faune sauvage,
- Nature et paysage,
- Sensibilisation du public dans le domaine de la nature et du paysage.

En automne 2008, le Service des forêts, de la faune et de la nature a annoncé aux communes, par l'intermédiaire des inspecteurs des forêts d'arrondissements et des gardes forestiers, la répartition des enveloppes financières à disposition pour le domaine des forêts, par région (arrondissements, triages ou communes) et domaines d'activités (forêts de protection, économie forestière et biodiversité en forêt).

Les décisions de subventionnement pour la gestion durable des forêts protectrices ont été publiées dans le courant de l'automne 2008 dans la Feuille des Avis Officiels. Ces décisions mentionnent le taux de subvention applicable aux communes, ainsi que les conditions d'octroi (respect des normes de la sécurité au travail, des marchés publics, de la législation sur la protection de la nature). Les décisions concernant l'économie forestière (soins aux jeunes peuplements) seront publiées au plus tard fin janvier 2009. Avec cette publication et sous réserve des disponibilités budgétaires, les deux tiers de l'enveloppe financière fédérale et cantonale pour la période 2008 – 2011 seront formellement engagés.

Plan de protection Venoge

Sous la conduite de Madame la cheffe du département, le service assure, en collaboration avec le service des eaux, sols et assainissement et le service du développement territorial, la conduite de la mise en œuvre des mesures de renaturation de la Venoge. La première série de mesures financées par les crédits accordés par le Grand Conseil en 2003 s'est achevée en 2008, les derniers décomptes financiers étant prévus pour 2009. Dans le cadre de cette activité, un deuxième EMPD destiné à assurer le financement d'un deuxième train de mesures a été rédigé et sera soumis au Grand Conseil en 2009.

Inspection cantonale des forêts

Politique forestière

Les dispositions légales de mise en œuvre du rapport du Conseil d'Etat sur la politique forestière vaudoise (2006) ont été intégrées dans le projet de révision de la loi forestière vaudoise et de son règlement d'application, dont les textes ont été préparés par le service en 2008. La mise en consultation publique de ce texte, puis son adoption par le Conseil d'Etat et son examen par le Grand Conseil sont prévus en 2009.

Conservation des forêts

En 2008, dans le cadre de leurs tâches de surveillance de l'aire forestière et de délivrance des autorisations spéciales, la section de conservation des forêts et les inspecteurs des forêts ont traité 733 dossiers ou demandes, soit un nombre en légère diminution de 3% par rapport à l'année 2007. Ce léger tassement est à mettre au compte du regroupement de certaines autorisations de manifestations en forêt où, suite à une mesure "DEFI", le service a introduit la notion d'autorisation pluriannuelle.

Formation professionnelle

La rénovation du bâtiment du Centre de formation professionnelle forestière a été achevée. En outre, le Centre a fêté ses 30 ans durant l'été 2008. La fréquentation du centre par les apprentis demeure élevée avec près de 140 apprentis inscrits en 2008.

Neiges lourdes

De fortes chutes de neige sont tombées le 31 décembre sur le canton de Vaud et plus précisément sur le Gros de Vaud et le Nord vaudois. Ces neiges lourdes ont entraîné de nombreuses coupures de courant et des dégâts aux forêts. Le service a recommandé, par communiqué de presse, la plus grande prudence et d'éviter de pénétrer en forêt, en particulier le long de l'arc jurassien entre 600 et 1'000 m d'altitude.

Conservation de la faune

Afin d'adapter les dispositions fédérales du "Plan loup" aux spécificités des montagnes vaudoises, un groupe de coordination comprenant des représentants des milieux agricoles, des organismes de protection de la nature, des éleveurs et des scientifiques a été constitué par Madame la cheffe du département.

La première tâche de ce groupe a été de répondre au postulat de Madame la députée Anne Décosterd demandant que la problématique du loup soit intégrée à la loi cantonale sur la faune et à la résolution de Monsieur le député Albert Chapalay sollicitant davantage de compétences de gestion tant cantonales que fédérales. A plus long terme, ce groupe a également pour mission de favoriser l'information et d'élaborer une stratégie cantonale de gestion des grands carnivores pour réduire les problèmes pouvant survenir entre les activités humaines et la présence du loup et du lynx.

Des contacts rapprochés ont notamment été établis avec le Comité cantonal et les Présidents de la Diana vaudoise et de Pro Natura Vaud afin de rétablir un climat de confiance suite aux tensions apparues dans le cadre de la gestion du lynx dans le canton de Vaud. Pour clarifier la situation, des plans de communication ont été établis et

validés par le département sur le thème des grands carnivores et de leur gestion.

Inspection de la pêche

L'année 2008 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux et par la mise en œuvre d'une formation obligatoire pour obtenir le permis de pêche (attestation de compétence SaNa), conformément à la nouvelle ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Monsieur Frédéric Hofmann a pris ses fonctions en qualité d'inspecteur cantonal de la pêche au 1^{er} novembre 2008, en remplacement de Madame Cécilia Moresi.

La Convention de collaboration entre la Société vaudoise des pêcheurs en rivières (SVPR) a été résiliée pour le 1^{er} janvier 2009. L'inspection de la pêche, en collaboration avec la SVPR, a entrepris l'élaboration de la nouvelle convention cadre de subventionnement, qui sera signée par les parties concernées au début 2009.

Le mois de décembre 2008 a été marqué par l'interdiction de commercialisation des ombles chevaliers de grande taille dans le Léman. Cette décision a été communiquée par les chimistes cantonaux des cantons de Vaud, Valais et Genève.

Conservation de la nature

En 2008, le Centre de la Conservation de la faune et de la nature a traité 2156 dossiers (non compris les autorisations spéciales pour les travaux de minime importance dans les cours d'eau).

Les activités de la Conservation de la nature ont été particulièrement marquées par

- la formation des employés communaux et des collaborateurs de l'Etat de Vaud sur la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (néophytes) et sur une sensibilisation du public à ces espèces (voir communiqué de presse dans la partie "source d'information complémentaire").
- la finalisation de la législation d'application sur les parcs naturels d'importance nationale et le soutien aux projets de parcs (projets de parc naturel régional "Parc jurassien vaudois" et de parc naturel "Gruyère Pays-d'Enhaut" et démarrage des études pour un parc périurbain du Jorat)
- la modification de la Loi sur la protection de la nature, des monuments naturels et des sites, notamment pour mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle Constitution (voir communiqué de presse dans la partie "source d'information complémentaire").

Projets particuliers

Direction du service

La direction du service s'est plus particulièrement engagée dans l'accompagnement de la constitution volontaire de groupements forestiers, conformément aux dispositions prévues par la révision de la loi forestière vaudoise adoptée fin 2006. A fin 2008, plus de 150 communes vaudoises ont rejoint l'un des 18 groupements forestiers dont les statuts ont été approuvés par le Conseil d'Etat en 2008 ou dont les statuts sont en voie d'approbation formelle.

Inspection cantonale des forêts

Programme de législation

Mesure No 11 - Développer les énergies renouvelables

Etude des ressources en bois => Le Service a mené une étude sur les ressources en bois énergie disponibles dans le canton de Vaud dans le cadre du projet BoisEau conduit conjointement avec le Service de l'environnement et de l'énergie et le Service des eaux, sols et assainissement. Cette étude, publiée le 18 décembre 2008, montre que les quantités supplémentaires de bois énergie exploitables dans les forêts vaudoises correspondraient à plus de 35 millions de litres de mazout ou du chauffage de près de 50'000 logements (voir communiqué de presse dans la partie "source d'information complémentaire").

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/energie/potentiel-cantonal-des-energies-renouvelables/boiseau/>

Mesure No 13 - Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels

Gestion durable des forêts de protection => Afin d'accompagner les mesures de gestion des forêts protectrices conduites par les propriétaires forestiers du canton de Vaud, le service des forêts, de la faune et de la nature a organisé 4 journées de perfectionnement à Vallorbe, les 23, 24 et 25 juin ainsi que le 17 septembre 2008. Ces journées ont rassemblé plus de 100 forestiers sous la conduite de spécialistes issus de la Confédération, de la recherche, des cantons voisins et de la France (voir communiqué de presse dans la partie "source d'information complémentaire").

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/canton-communes/fichiers-pdf/canton-communes_no_10.pdf

Projet AveniBois

Le service a soutenu le projet AveniBois et a accompagné sa présentation à la délégation à l'économie du Conseil d'Etat en 2008. Le projet, porté par l'association AveniBOIS, vise la valorisation du bois feuillu de Suisse occidentale, dont la croissance annuelle représente un volume de sciage de 190'000m³, actuellement sous-exploité ou exporté sous forme de grumes. Dans ce but, il promeut la création d'un lignopôle à même de traiter 160'000 m³ de grumes par an. Celui-ci se compose d'une grande scierie et d'entreprises de deuxième transformation qui utilisent le bois scié. Il s'intéresse également à la valorisation sur place des sous-produits, sous forme d'énergie ou de matériaux, ainsi qu'à la mise en place d'une structure technique de recherche et développement à disposition des instituts de recherche. Il s'agit d'une perspective durable et à long terme, qui apportera des emplois dans les secteurs primaire et secondaire, selon les principes de l'écologie industrielle. Le Conseil d'Etat examinera les modalités formelles de son soutien à ce projet en 2009.

Conservation des forêts

Au titre des dossiers particuliers, la section de conservation des forêts et les inspecteurs des forêts ont collaboré de manière étroite au projet "Surfaces agricoles utiles" (SAU) conduit conjointement par l'office de l'information sur le territoire, le service de l'agriculture et le service des forêts, de la faune et de la nature.

Formation professionnelle

Toutes les entreprises forestières de formation sises sur le territoire vaudois, ont pu fréquenter un cours de formation relatant de leurs nouveaux devoirs liés aux exigences de la nouvelle ordonnance fédérale de formation des forestiers-bûcherons CFC.

Conservation de la faune

Une forte impulsion a été donnée pour soutenir la biodiversité en forêt en collaboration transversale avec l'Inspection cantonale des forêts. Au total, 5 plans d'action et 20 fiches ont été développés afin de concrétiser la stratégie cantonale de conservation d'espèces animales et végétales prioritaires sur le terrain.

Le projet Interreg sur le suivi de la colonisation du cerf dans le massif du Jura s'est achevé. Il a permis de poser un diagnostic technique franco-suisse et doit servir de base pour une politique coordonnée entre les éléments de planification de la gestion du cerf au sens de la législation sur la faune et les bases légales de planification et d'aménagement forestier.

Inspection de la pêche

Au niveau de l'inspection de la pêche :

- organisation de la formation des pêcheurs sportifs, en collaboration avec les sociétés de pêcheurs amateurs du canton,
- poursuite du plan de protection de l'écrevisse indigène et d'un autre plan pour limiter la propagation des espèces exotiques (travaux d'assainissement d'un plan d'eau)
- participation à une étude, au sein de la Commission internationale pour le Léman, afin de déterminer les causes du déclin de l'omble chevalier,
- suivi de l'évolution de la population de palées du lac de Joux (mise en place d'un monitoring pour optimiser la gestion du patrimoine halieutique),
- reconduction de l'interdiction de la plongée sur les omblières pendant la période de protection,
- reconduction de l'ouverture de la pêche au brochet pendant la période de reproduction.

Conservation de la nature

La lutte contre les plantes exotiques envahissantes s'est notamment concrétisée par la formation de 160 employés communaux provenant de 103 communes et de 40 agents du Service des forêts, de la faune et de la nature grâce à des cours organisés en commun avec la Station cantonale de protection des plantes.

Sur le terrain, la lutte a pris de l'intensité. On peut, en particulier, mentionner la lutte sur les berges du Rhône conduite par le service des eaux, sols et assainissement avec le traitement d'environ 12'000 plantes de berce du Caucase et d'environ 16'000 plantes de renouée du Japon (cette action fait l'objet d'un suivi scientifique).

Dans le domaine des réserves naturelles, il faut mentionner les décisions du chef du Département de l'intérieur qui a rejeté les recours formulés contre les décisions de classement des réserves naturelles de la rive sud du lac de

Neuchâtel. Ces décisions font l'objet de nouveaux recours auprès du Tribunal cantonal, cour de droit administratif et public.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 5 décembre 2007 sur les chalets de vacances construits sur le domaine de l'Etat au bord du lac de Neuchâtel (contrats nature) fait lui aussi l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public.

Dans le domaine du développement régional, le Grand Conseil a adopté la loi cantonale d'application sur les parcs d'importance nationale et le Conseil d'Etat a transmis les projets de parcs naturels régionaux "Parc jurassien vaudois" et " Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut" à la Confédération (voir communiqué de presse dans la partie "source d'information complémentaire").

Sources d'informations complémentaires

Site internet

L'adresse du site internet du service des forêts, de la faune et de la nature est :

<http://www.vd.ch/sffn>

Vous y trouverez notamment :

- La liste nominative des agents de terrain par commune. Il suffit de cliquer sur le lien intitulé "*recherche de vos principaux interlocuteurs par commune*" sur la page d'accueil,
- Des informations générales sur les plantes exotiques envahissantes et recommandations sur les méthodes de lutte,
- Une note d'information aux pêcheurs concernant l'introduction d'un "permis de pêche" au 1er janvier 2009.

Communiqués de presse

Le SFFN a émis plusieurs communiqués de presse durant l'année 2008 :

- [Energie renouvelable dans le canton](#)
- [Dangers naturels : 100 forestiers formés](#)
- [Transfert d'un lynx vers St-Gall](#)
- [Diminution de la population de lynx des Alpes vaudoises](#)
- [Un loup dans la région du Grand Mueran](#)
- [Parcs naturels](#)
- [Biodiversité au Vallon du Nant](#)
- [Concours "coureur néophyte"](#)

Groupes de prestations

113.0 Administration

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

Groupes de prestations

113.1 Environnement

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques, des installations bruyantes et des sources de rayonnement non ionisant
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEFP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

Groupes de prestations

113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés.,- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SR, Police cantonale, SSCM)
- ECA
- OFROU
- CFF

Groupes de prestations

113.3 Energie

113.3 Energie

Economie énergétique.

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'application de celles renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis énergie dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Événements marquants, évolutions significatives

1. Coordination lors de planification

En 2008, la sollicitation du SEVEN a été particulièrement importante dans le suivi des démarches de planification entreprises aussi bien pour les projets d'agglomération que pour les schémas directeurs régionaux et locaux. Pour l'ensemble de ces démarches, les aspects d'économie d'énergie, de protection de l'air, de lutte contre le bruit, de protection contre le rayonnement non ionisant et de protection contre les accidents majeurs ont dû être abordés et coordonnés.

2. Protection de l'air

2.1 Contrôle des émissions

Inspection des chauffages

La vague des assainissements déclenchée par les nouvelles valeurs limites d'émission pour les chauffages, de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), mises en application à l'automne 2005, commence à s'amortir enfin dès octobre 2008.

En 2008, env. 35'000 (41%) des 85'000 installations de chauffage à mazout et à gaz du canton ont été contrôlées par les maîtres ramoneurs. Parmi celles-ci, 6326 installations, contrôlées en 2008 (18 %), ne peuvent plus être mises en conformité par rapport aux exigences de l'OPair et devront faire l'objet d'un assainissement (en règle générale dans un délai de 8 ans).

2.2 Surveillance des immissions

Achèvement du renouvellement du réseau Vaud'Air

2008 a vu l'achèvement du renouvellement du réseau de surveillance de la qualité de l'air (réseau Vaud'Air), commencé en 2007. La mesure en continu des particules fines (PM-10) a été intensifiée et deux appareils de mesure en continu des composés organiques volatils ont été implémentés. Le SEVEN pourra documenter la pollution liée à cette dernière famille de polluants atmosphériques qui comprend notamment des composés aux propriétés cancérigènes avérées comme le benzène ou des hydrocarbures, sources de nuisances olfactives significatives pour la population.

Avec le réseau Vaud'Air, le Canton de Vaud dispose d'un outil évolutif et adapté aux besoins actuels, tant en matière d'information au public qu'à l'application de la législation en matière de protection de l'environnement.

3. Matières dangereuses

3.1 Inspection des produits chimiques

Application du droit chimique / coordination

Le Règlement vaudois d'application de la législation sur les produits chimiques (RVLChim), est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, et charge le SEVEN d'assurer la coordination des différentes autorités cantonales concernées ainsi que des relations avec les autorités fédérales. Des consultations internes à l'Etat de Vaud ont été organisées dans le cadre des procédures d'auditions concernant les projets de modification des ordonnances fédérales inhérentes au droit chimique telles que l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) et l'ordonnance sur les produits biocides (OPBio), notamment. Le droit chimique suisse étant étroitement lié au droit européen en la matière, ces textes légaux nécessitent de fréquentes mises à jour.

Surveillance du marché

La surveillance du marché a été axée sur la participation à des campagnes intercantionales de prélèvement d'échantillons et de vérification de la mise en œuvre du contrôle autonome par les fabricants de produits chimiques. L'accent s'est porté notamment sur certaines matières actives de produits phytosanitaires, sur les ciments, les huiles essentielles ainsi que les produits de nettoyage.

Réduction des risques chimiques

Les projets d'installations utilisant des fluides stables dans l'air comme réfrigérant et répondant aux exigences de l'Ordonnance sur la réduction des risques chimiques, annexe 2.10, ont abouti à l'octroi de 162 autorisations cantonales. Un grand nombre de ces demandes d'autorisation (118) ont été introduites directement par le requérant et l'autorisation délivrée informatiquement par le logiciel de la plateforme Internet des cantons www.pebka.ch. Des contrôles ont également été effectués lors d'usages spécifiques de produits phytosanitaires, en particulier lors du traitement des vignes par hélicoptères.

3.2 Prévention et protection contre les accidents majeurs

Plans d'affectation

L'information s'est intensifiée en matière de prévention des accidents majeurs par l'aménagement du territoire. La complexité de cette problématique apparaît au fur et à mesure des cas examinés, et les plus critiques sont les nouvelles densifications de personnes à proximité de voies ferroviaires utilisées pour le transport de matières dangereuses ou de gazoducs à haute pression. En 2008, le SEVEN s'est prononcé pour 33 projets d'aménagement situés à proximité d'entreprises à risques technologiques.

Entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Parmi les 172 entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) recensées en 2008, les plus fortes diminutions de risque ont eu lieu dans une STEP et une piscine qui ont abandonné l'utilisation de chlore très toxique, et dans trois entreprises de traitement de surface qui ont effectué des assainissements.

Le SEVEN a examiné 410 dossiers de demandes de permis de construire en 2008 dont 112 ont fait l'objet de préavis dans le cadre de l'OPAM. Quatre entreprises de grande importance ont soumis des projets de nouvelles constructions qui ont été acceptés.

3.3 Accidents impliquant des matières dangereuses

Préparation

Une directive a été validée en 2008 sur l'organisation et le financement de la formation interne des sapeurs-pompiers concernés en matière de lutte contre les fuites de produits chimiques, et ceci en collaboration avec le SESA et l'ECA.

Par ailleurs, le service de piquet du SEVEN a été renforcé durant l'événement « Euro 2008 » et a participé à l'exercice « GVA 08 » de l'Etat Major Cantonal de Conduite (EMCC).

Sinistres

Le service de piquet du SEVEN a été alarmé 84 fois durant l'année 2008, et est intervenu pour 60 sinistres avec produits chimiques et un cas avec suspicion d'un risque biologique.

4. Lutte contre le bruit

Dossiers CAMAC, plans d'affectation, projets routiers

Au courant 2008, 1681 dossiers ont été transmis par la CAMAC pour préavis sur l'octroi d'une ou plusieurs autorisations spéciales, voire sur un rapport d'impact sur l'environnement, soit :

- 1453 demandes de permis de construire ;
- 126 plans d'affectation ;
- 68 projets routiers ;
- 34 divers.

Déterminations pour la cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal

Durant l'année 2008, la section Lutte contre le bruit a procédé à env. 100 déterminations pour la cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal, dont env. les trois quart pour le bruit et un quart pour les RNI, la quasi totalité de celles-ci nécessitent au moins une visite locale.

Plaintes et mesures in situ

Dans le cadre du traitement des plaintes et des réclamations adressées au SEVEN en 2008 en ce qui concerne le bruit, notre service a procédé à 14 mesures de contrôle in situ.

Son et laser

Compte tenu de la surcharge de travail, le SEVEN n'a procédé cette année qu'à 8 contrôles selon l'ordonnance son et laser (OSLa). Par ailleurs, le projet de révision du règlement cantonal d'application doit encore être finalisé en vue d'une consultation en 2009.

Assainissement des routes

Durant l'année 2008, des contacts réguliers ont été entretenus avec le Service des routes (SR) pour superviser le démarrage des projets d'assainissement.

Assainissement CFF

Dans le cadre de l'assainissement du réseau ferroviaire, l'Office fédéral des transports a communiqué au canton 5 nouvelles décisions d'approbation pour le changement de 630 fenêtres. Afin d'assurer le suivi de ce projet, le SEVEN a engagé un nouvel ingénieur qui rentrera en fonction au début 2009. Cette démarche est totalement financée par la Confédération.

5. Rayonnement non ionisant

Le nombre de dossiers de mise à l'enquête relatifs aux antennes de téléphonie mobile en 2008 a légèrement fléchi par rapport aux années précédentes (146 dossiers en 2008, 180 en 2007, 176 en 2006, 154 en 2005, 178 en 2004 et 190 en 2003). Cette tendance peut s'expliquer par le fait que le taux de couverture du réseau UMTS devient important.

A la fin de l'année 2008, il y avait 1501 stations de base en fonction sur le territoire du canton (657 de Swisscom, 492 d'Orange, 296 de Sunrise, 24 de Tele 2, 19 d'InPhone et 13 des CFF).

A la fin 2008, il existait dans le canton 115 emplacements avec des regroupements d'antennes, dont une centaine avec 2 opérateurs et le reste avec 3.

Le SEVEN a constaté que les oppositions et les recours restent fréquents lors de la mise à l'enquête des stations de base pour la téléphonie mobile. Ce qui démontre la sensibilité de la population face à la problématique du rayonnement électromagnétique.

Dans une récente jurisprudence du Tribunal fédéral, ce dernier a confirmé que les normes suisses correspondaient à l'état des connaissances scientifiques et que le principe de précaution étaient suffisamment pris en compte dans les normes définies actuellement dans l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant.

6. Energie

En 2008, les questions énergétiques ont fait l'objet d'un intérêt politique et d'un intérêt du public toujours croissants. Outre le fait qu'il s'agissait de la dernière ligne droite avant l'ouverture du marché de l'électricité (ouverture du marché réservée aux gros consommateurs dans un premier temps), on peut rappeler encore la présentation de plusieurs plans d'actions énergétiques par le Conseil fédéral ou l'adoption, par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), d'une version actualisée du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC). Sans oublier les variations rapides et importantes du prix du pétrole qui ont focalisé l'attention de tous sur la thématique de l'énergie.

Cet intérêt a entraîné un engagement très important du service sur les plans politique et législatif, que ce soit dans le cadre d'interventions parlementaires, de consultations ou pour la mise à jour de textes réglementaires ou législatifs. Relevons en particulier le fait que les dispositions légales cantonales nécessaires pour assurer une transition harmonieuse dans un marché de l'électricité ouvert ont été préparées et devront entrer en vigueur au début de l'année 2009.

Le programme cantonal de subventionnement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique a également subi les conséquences de l'intérêt pour l'énergie puisque les demandes d'aides financières, déjà importantes en 2007, ont véritablement « explosé » en 2008 avec quelque 1'500 requêtes.

Durant cette année, le contrôle de l'application de la réglementation vaudoise sur l'énergie s'est poursuivi. La construction de plusieurs bâtiments neufs a été suivie depuis le stade de la mise à l'enquête jusqu'à des inspections effectuées sur les chantiers. Celles-ci ont mis en évidence la nécessité de renforcer rapidement les contrôles ainsi que la formation des intervenants du bâtiment.

Relevons pour terminer l'entrée en vigueur, au premier janvier 2008, d'une nouvelle version de la norme d'isolation thermique dans les bâtiments (SIA 380/1) dans laquelle le service s'est impliqué au niveau de la formation et de l'information.

Projets particuliers

Protection de l'air

Campagne de mesure de la qualité de l'air à St-Prex

Suite à diverses plaintes de la population de St-Prex liées aux émissions polluantes de la verrerie Vetropack SA, le SEVEN a mené une campagne de mesure de la qualité de l'air durant six mois avec le laboratoire mobile. Cette campagne a mis en évidence que, bien que les installations de Vetropack SA respectent les exigences légales en matière d'émissions de polluants atmosphériques, les activités de la verrerie sont responsables d'une dégradation de la qualité de l'air à St-Prex. Une démarche d'assainissement des installations a ainsi été lancée.

Transalp'Air : un nouveau site internet consacré à la qualité de l'air des Alpes du Nord

Les spécialistes de la qualité de l'air de Suisse romande (Genève, Vaud, Valais), de France (Ain, Savoie et Haute-Savoie) et d'Italie (Vallée d'Aoste) ont mis en commun les données produites par plus d'une cinquantaine de stations de mesure pour créer un site d'information et de prévision transfrontalier. Le site Transalp'Air (www.transalpair.eu) met à la disposition des internautes des données détaillées sur la qualité de l'air de cette région alpine, grâce notamment à un indice de pollution calculé selon les normes européennes ou suisses.

Cette démarche répond aux attentes croissantes des autorités et de la population des trois pays limitrophes quant à l'interprétation des législations suisse et européenne en matière de protection de l'air et au besoin d'harmonisation de l'information de parts et d'autres des frontières.

Energie

Information

L'information reste l'un des axes prioritaires de l'activité du service. Ainsi, outre la mise sur pied de cours, de séminaires et de conférences, le service exploite un Centre Info-Energie, gratuit et tous les jours à disposition du public et des professionnels.

Par ailleurs, de l'information est fournie dans les écoles, avec environ 350 classes visitées annuellement, l'animation de passeports-vacances ainsi que la mise à disposition des enseignants d'un Centre de documentation.

Cadastre des énergies renouvelables

Après le potentiel éolien du canton de Vaud, publié en 2007, le cadastre du potentiel énergétique lié à l'exploitation des ressources hydrauliques et du bois a été établi sous le nom de projet Boiseau. Il fait un état des lieux de la situation actuelle et des perspectives futures et montre que les ressources supplémentaires pourraient couvrir les besoins électriques de 50'000 ménages et chauffer 50'000 logements.

Les études ont été transmises aux différentes communes, groupes et entreprises susceptibles de concrétiser ces potentiels énergétiques. L'utilisation de toutes les ressources mises en évidence permettrait une diminution des émissions de CO₂ de plus de 200'000 tonnes par année.

Mesures climatiques

Le suivi de la consommation de chauffage permet de dépister d'éventuelles anomalies, de mesurer l'efficacité d'une mesure d'économie d'énergie et de vérifier la puissance de l'installation de chauffage. Pour cela, des mesures régulières de la température atmosphérique sont nécessaires. Le système de mesures cantonal donne accès, via le site internet du service, à des données de température ainsi que d'ensoleillement et d'humidité pour un certain nombre de stations. Un outil permettant le contrôle continu du chauffage est également proposé.

Production d'électricité avec la chaleur des aquifères profonds alpins

Le SEVEN est l'un des partenaires fondateurs du projet AGEPP (Alpine Geothermal Power Production) qui a pour objectif de démontrer la possibilité de produire, en plus de la chaleur, de l'électricité d'origine géothermique en exploitant les aquifères profonds dans les Alpes. L'emplacement choisi pour le projet est celui de Lavey-les-Bains. Après la phase initiale d'évaluation de la faisabilité, les études de fissuration du sous-sol, de sismicité et d'évaluation des coûts sont pratiquement achevées. La recherche d'investisseurs privés et publics ainsi que la planification du forage de reconnaissance devraient pouvoir être entreprises l'année prochaine si la rentabilité du projet reste avérée.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

Pour la qualité de l'air :

<http://www.vd.ch/air>

<http://www.transalpair.eu>

Pour la lutte contre le bruit :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/bruit/>

Pour l'énergie :

www.vd.ch/energie

Pour la protection contre les accidents majeurs

<http://www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/accidents-majeurs/>

Pour la législation et des informations sur les produits chimiques

www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/produits-chimiques/

Groupes de prestations

114.0 Administration

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux

Groupes de prestations

114.1 Laboratoires

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Services de l'Etat de Vaud

Groupes de prestations

114.2 Inspection

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Octroi d'agréments pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages

Groupes de prestations

114.3 Poids et mesures

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations

114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Cours de formation pour les marchands de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail et courtiers
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux

Groupes de prestations

114.5 Protection des animaux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Enquêtes et contrôles
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Patentes de marchands de bétail
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux, marchands de bétail
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Animaux

Groupes de prestations

114.6 Police des chiens

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, expertises et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins
- Supervision de la banque de données canine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

Groupes de prestations

114.7 Médecine vétérinaire

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

Groupes de prestations

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

- Prestations analytiques pour le service et pour les tiers
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

Analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Bactériologie et mycologie
- Parasitologie
- Encéphalites spongiformes transmissibles
- Diarrhée virale bovine (BVD)
- Maladie de la langue bleue
- Pathologie (autopsies)
- Histologie
- Sérologie
- Exploitation du laboratoire national de référence des maladies des abeilles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service des forêts, de la faune et de la nature
- Vétérinaires cantonaux
- Gardes-faune
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux
- Office vétérinaire fédéral
- Université de Lausanne

Événements marquants, évolutions significatives

Division Affaires vétérinaires

Epizooties

Le SCAV a assumé la première partie des deux campagnes nationales d'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) et de vaccination des ruminants contre la langue bleue. Ces importantes opérations ont mis à forte contribution les ressources des Affaires vétérinaires.

L'Institut Galli-Valerio a effectué 150'000 analyses dans le cadre de la phase initiale de l'éradication de la BVD. Tous les bovins des cantons de Vaud, Valais et Genève ont été testés, révélant un taux d'animaux infectés persistants d'un pourcent environ.

Protection des animaux

L'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2008 de la nouvelle loi fédérale sur la protection des animaux et de son ordonnance d'application va avoir des répercussions importantes sur les activités du SCAV en la matière, en particulier dans les domaines de la détention des animaux de compagnie, des chevaux et des animaux exotiques, ainsi qu'au niveau de la surveillance des expériences sur animaux. Le personnel actuellement en charge de ces dossiers ne peut répondre que de manière très partielle aux nouvelles exigences légales.

En 2008 environ 1'600 contrôles ont été effectués, dont une partie seulement par les collaborateurs des affaires vétérinaires.

Police des chiens

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la loi sur la police des chiens ainsi que de son règlement d'application ont exigé une restructuration de ce domaine, notamment en raison de l'ouverture de dossiers relatifs aux chiens potentiellement dangereux, de la gestion du secrétariat de la commission pour la police des chiens, de la mise en place et de la gestion d'une structure destinée à évaluer les chiens dangereux et potentiellement dangereux. Par ailleurs, l'organisation de séances d'informations destinées à plusieurs partenaires (gendarmerie, polices, vétérinaires), la création d'une brochure informative sur la loi et d'un film sur le test de conduite d'obéissance et de maîtrise, la mise en place et la gestion d'un stand d'information à l'occasion d'Animalia ont été nécessaires. Finalement, une augmentation d'un peu plus de 17 % des dossiers liés aux cas de morsures et de comportements agressifs a été enregistrée (389 cas en 2007 et 456 cas en 2008). En tout, près de 1'300 dossiers ont été traités.

Institut Galli-Valerio

L'opportunité d'une intégration de l'Institut dans les structures du CHUV a été étudiée. Parmi plusieurs scénarii analysés, l'intégration comme unité de base dans le département de Pathologie et Médecine de Laboratoire a été retenue comme la meilleure solution. Elle permettrait à l'Institut Galli-Valerio de mieux jouer son rôle dans le contexte de la santé publique et d'exploiter des synergies, tout en maintenant son identité vétérinaire et en respectant le legs du Professeur Galli-Valerio.

Division Protection du consommateur

Contrôle des viandes

Le SCAV a remis à la mi-juin 2008 au Conseil d'Etat le rapport "Projet de cantonalisation du contrôle des viandes dans le canton de Vaud", qui conclut notamment qu'une telle opération est non seulement souhaitable et nécessaire, mais également réalisable. Toujours dans ce domaine, le vétérinaire cantonal a rencontré une quinzaine de vétérinaires vaudois intéressés à une activité de vétérinaire officiel au sein du futur Service vétérinaire public, qui doit prendre forme d'ici au 31 mars 2012 au plus tard, en application des nouvelles bases légales fédérales. Une douzaine d'entre eux ont déjà suivi un premier module de formation leur permettant d'acquérir les connaissances de base pour cette nouvelle fonction.

Produits chinois contaminés par la mélamine

A la mi-septembre 2008, il a été rendu public que des préparations pour nourrissons avaient été contaminées par de la mélamine en Chine. Cette substance toxique a probablement été incorporée au lait ou au lait en poudre contenu dans ces produits. Habituellement utilisée pour fabriquer du plastique, elle permet aussi d'augmenter artificiellement la teneur en protéines des aliments auxquels elle est ajoutée. En Chine, la consommation de ces préparations a entraîné des défaillances rénales chez les enfants.

Le lait et les produits laitiers chinois ne peuvent être importés ni dans l'Union européenne (UE) ni en Suisse ; seules les denrées transformées contenant du lait en poudre sont autorisées dans l'UE et sur notre territoire.

A la suite de cette annonce, nous avons développé une méthode d'analyse permettant de doser ce contaminant dans divers produits laitiers, articles de boulangerie, friandises, etc. Parmi les analyses effectuées, seul un échantillon contenait de la mélamine. Il s'agissait de friandises achetées par un consommateur lors d'un voyage en Chine.

Campagnes d'analyses effectuées dans le cadre du réseau romand

Notre collaboration avec nos homologues des cantons de Genève, Neuchâtel et Jura s'est activement poursuivie durant l'année sous revue. Elle a donné lieu à une trentaine de campagnes d'analyses, effectuées chacune par un membre du réseau pour l'ensemble de ses partenaires. Les résultats des campagnes organisées par notre service sont donnés en **annexe** (cliquez pour y accéder).

Statistiques d'activités

Les principales données et les principaux résultats d'activité de la division sont fournis par les documents suivants:

- **Qualité de l'eau potable**
- **Distribution de l'eau**
- **Plages et piscines**

Projets particuliers

PCB dans les poissons du Léman

Des campagnes d'analyse de polychlorobiphényles (PCB) dans les poissons ont été organisées au cours de l'année sous revue. Les résultats obtenus ont montré que, contrairement aux autres espèces lacustres, les teneurs en ces contaminants étaient élevées dans certains ombles chevaliers.

Les PCB ayant la particularité de s'accumuler dans la matière grasse, les poissons sont d'autant plus contaminés qu'ils sont âgés. Une relation directe entre la taille des ombles chevaliers et leur teneur en PCB a ainsi pu être démontrée. Cette contamination est d'origine diffuse, elle est indépendante du lieu de pêche.

Certains PCB présentant une toxicité élevée, semblable à celle de la dioxine, un risque sanitaire existe donc pour le consommateur. L'agence française de sécurité sanitaire des aliments a examiné les résultats qui lui ont été soumis, et elle est parvenue à la conclusion que les ombles chevaliers du lac Léman pouvaient être consommés sans risque si leur taille était inférieure à 39 cm. Au-delà, les ombles chevaliers peuvent contenir des PCB en quantités supérieures aux normes préconisées par l'Organisation mondiale de la santé, et donc présenter un risque pour la santé de celui qui en consomme.

Dès lors, les chimistes cantonaux de Vaud, Valais et Genève ont prononcé une interdiction de commercialisation des ombles chevaliers pêchés dans le Léman et dont la taille est supérieure à 39 cm, décision qui a été communiquée à tous les pêcheurs professionnels. Considérant que de tels poissons représentent une faible part de la pêche professionnelle, cette interdiction paraît proportionnée et apte à protéger les consommateurs sans nuire gravement aux intérêts économiques des pêcheurs professionnels. Une telle mesure est par ailleurs déjà en vigueur dans la partie française du Léman, conformément à l'arrêté pris par M. le Préfet de Haute-Savoie.

S'agissant de la pêche de loisirs, des recommandations de même nature seront communiquées aux pêcheurs par l'entremise de leurs sociétés ainsi que par la remise d'une brochure explicative jointe aux permis de pêche.

Il est important de rappeler que la consommation d'autres espèces de poissons du Léman ou d'ombles chevalier respectant les exigences de taille fixées par les autorités ne présente pas de risque pour la santé.

PCB dans les poissons : pour en savoir plus

- [Communiqué de presse de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman](#)
- [Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments](#)
- [Recommandations des autorités fédérales](#)

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Sources d'informations complémentaires

Informations spécifiques

Le SCAV publie chaque année un rapport d'activité, disponible dès fin juin sur le site du service, lequel comprend également de nombreuses autres informations

- [Site du SCAV](#)
- [Rapport annuel 2007](#)

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des trois offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- [Site de l'OFSP](#) (Denrées alimentaires et protection du consommateur)
- [Site de l'OVF](#) (Affaires vétérinaires)
- [Site du METAS](#) (Métrologie légale, poids et mesures)

Groupes de prestations

53.3 Places d'accueil de la petite enfance

53.3 Garderies pour le personnel de l'ACV

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'ACV.

Descriptif

Prise en charge des enfants de 3 mois à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs ACV.
- Familles.

Groupes de prestations

53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Promotion de la mixité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les deux secteurs clés que sont la formation et l'emploi, avec un accent tout particulier sur l'Administration cantonale vaudoise, qui se doit d'être exemplaire.

Lutte contre la violence domestique.

Descriptif

- Conseils et informations aux particuliers, aux services et aux autorités.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Formulation de préavis destinés aux tribunaux en cas de litiges fondés sur la LEg.
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence domestique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.

Groupes de prestations

53.0 Administration

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Événements marquants, évolutions significatives

Création et présidence d'une Conférence latine contre la violence domestique

En vue de la coordination de tous les services, bureaux et projets d'intervention contre la violence domestique actifs, la Confédération, via le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et son Service de lutte contre la violence (SLV), a souhaité disposer d'un soutien délocalisé en Suisse latine.

En conséquence, le SLV a décidé de confier au BEFH la responsabilité de développer et de gérer une plateforme latine contre la violence domestique, analogue à celle qui existe déjà en Suisse alémanique.

La "Conférence latine contre la violence domestique" a démarré ses activités en mars 2008. Elle veut favoriser l'information et les synergies intercantionales.

La Confédération, par l'entremise du SLV, a mis des fonds à disposition du BEFH, qui lui ont permis d'engager une coordinatrice à raison de 0.2 ETP.

Projets particuliers

Garderies

Conformément aux exigences de la LAJE et afin de pouvoir bénéficier des subventions prévues, les garderies de l'Administration cantonale vaudoise sont entrées dans le réseau de la ville de Lausanne (**RéseauL**), en tant que garderies d'entreprise.

Formation

Afin de sensibiliser à l'égalité les jeunes femmes et les jeunes hommes en apprentissage, le BEFH et l'Ecole professionnelle de Montreux (EPM) ont élaboré un fascicule intitulé Travailler à l'égalité. Répertoire d'activités pour la promotion de l'égalité dans le cadre de l'enseignement de culture générale des écoles professionnelles. Ce fascicule s'inscrit dans la continuité du matériel L'école de l'égalité

destiné à la scolarité obligatoire.

Ce fascicule a été exploité par l'EPM tout au long du mois de juin 2008. Il a été introduit par des représentations de théâtre interactif, dont le but était d'ouvrir la réflexion des jeunes, de les encourager à rechercher des solutions permettant de respecter l'égalité dans leurs relations sociales, affectives et professionnelles, et de leur faire prendre conscience de leurs compétences individuelles et collectives.

Tant le théâtre que les activités qui ont suivi ont fait l'objet d'évaluations très positives de la part de la direction, des enseignant-e-s et des élèves, qui souhaitent que l'opération soit reconduite en 2009.

Emploi

Afin de permettre un contrôle effectif du respect de l'égalité dans la procédure des marchés publics, la Conférence romande de l'égalité (egalite.ch), par l'intermédiaire du BEFH, et la Conférence romande des marchés publics (CROMP) ont mis sur pied une nouvelle annexe P6 au Guide romand pour les marchés publics (septembre 2008), qui oblige les entreprises à attester de leur conformité envers la Loi sur l'égalité lorsqu'elles soumissionnent. L'annexe P6 prend la forme d'un engagement sur l'honneur qui doit être signé par les entreprises et inclus dans chaque dossier de candidature. Les entreprises soumissionnaires y attestent respecter l'égalité, en particulier salariale, entre les femmes et les hommes. Il leur est rappelé que l'irrespect de ce principe peut être sanctionné.

Les soumissionnaires sont aussi renseignés sur l'existence d'un outil informatique « Logib » qui permet de procéder gratuitement à un auto-contrôle de la masse salariale, au regard de l'égalité (www.logib.ch).

Afin de mieux informer les pouvoirs adjudicateurs et les entreprises sur cette nouveauté du Guide romand, une journée d'information a été organisée le 4 novembre 2008 à Lausanne.

Violence domestique

La mise sur pied des mesures d'aide contrainte pour les auteur-e-s de violence dans le couple est une des missions de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique, présidée par le BEFH. En 2008, le BEFH, avec le service spécialisé Violence et Famille, a développé un programme socio-éducatif imposé pour auteurs de violence dans le couple. Le suivi de ce programme est ordonné, par la justice, à l'encontre d'auteurs

condamnés pénalement à une peine avec sursis pour des infractions relevant de la violence conjugale. L'objectif du programme, qui s'étend sur 12 mois, est d'éviter la récidive des auteurs de violence dans le couple, en leur permettant de développer des dispositions favorables au changement, tendant à une prise de conscience de leur propre responsabilité et de la gravité de leurs actes.

Le 25 novembre 2008 est entrée en vigueur la loi vaudoise d'application de l'article 28b du Code civil suisse qui concerne la protection de la personnalité en cas de violence, de menaces ou de harcèlement. Cette nouvelle loi permet **l'expulsion immédiate du domicile commun de l'auteur-e de violence domestique** et fournit ainsi une meilleure protection des victimes. L'expulsion immédiate offre la possibilité à la victime de rester à son domicile, avec ses enfants. Tout au long de la procédure, les différentes autorités impliquées signalent à la victime comme à l'auteur-e, les possibilités de soutien existant dans le canton de Vaud, tant il est clair que la réponse judiciaire à la violence domestique est nécessaire mais loin d'être suffisante pour lutter contre la récidive.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/egalite

2008 au DFJC

Les projets conduits au sein des services du DFJC reflètent l'ampleur du département. Du développement de systèmes informatiques à la campagne menée pour un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts ; de la mise en place du projet « équité » au sein d'établissements de la scolarité à celle de VD-Pass – passeport permettant à chaque lecteur des bibliothèques du réseau vaudois d'emprunter des ouvrages dans toutes les bibliothèques du réseau ; de l'appel aux communes afin qu'elles rendent compte de la sécurité des bâtiments utilisés par l'Ecole à l'entrée en vigueur de la loi sur la HEP ; l'ensemble de ces éléments – et bien d'autres, ont constitué l'actualité 2008 du DFJC.

Le volet formation

Le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'état à signer l'accord HarmoS (et la Convention romande), ce qui a permis la mise en œuvre d'une structure à même de conduire la nécessaire refonte de la loi scolaire vaudoise. Outre la nécessité intrinsèque de mettre à jour une loi datant de 1984 et obsolète par bien des aspects, le DFJC entend proposer cette nouvelle loi comme contre-projet à l'initiative « Ecole 2010 ». Le Grand Conseil doit se prononcer au printemps 2009 afin de dire s'il accepte ce principe, accordant ainsi une année supplémentaire pour la rédaction de ce projet de loi et repoussant le vote sur l'initiative à janvier 2011 au plus tard. Dix groupes de travail, dont font partie des représentants des initiants, sont mobilisés afin d'étudier autant de thématiques identifiées comme primordiales.

L'année 2008 a également été marquée par l'entrée en vigueur de la RPT. Elle signifie notamment le passage d'une logique d'assuré AI à une logique d'élève intégré dans la scolarité régulière, au bénéfice de prestations complémentaires. L'autorisation de ratifier l'accord sur la pédagogie spécialisée, qui est lié à la RPT, sera demandée par le Conseil d'Etat au Grand Conseil début 2009.

26 établissements de la scolarité obligatoire, identifiés suite à une analyse multicritères comme ceux dont le niveau socio-économique de la population de la zone de recrutement est le plus faible, ont reçu dès août une dotation complémentaire destinée à financer divers projets. Cette mesure, appelée projet « équité », correspond à l'objectif départemental visant à assurer l'égalité des chances pour l'ensemble des élèves.

Pour l'enseignement postobligatoire, outre la large consultation conduite sur l'avant-projet de loi sur la formation professionnelle, il convient de relever l'augmentation, au gymnase, de la grille horaire et l'adaptation du programme des langues aux exigences du cadre européen. Avec 6 périodes ajoutées en deux ans à la grille horaire en mathématiques, sciences expérimentales, philosophie, géographie et langues modernes, la dotation horaire vaudoise se situe désormais dans la moyenne.

Le volet jeunesse

La première étape de mise en œuvre de la politique socio-éducative en matière de protection des mineurs s'est achevée en juin 2008 par la signature des contrats de prestation avec les institutions concernées. Dès août, plusieurs nouvelles prestations ont pu être mises en place portant, notamment, sur l'accueil de jeunes « en rupture ».

L'année 2008 a également permis d'intégrer les éléments de la consultation portant sur la loi cantonale pour une politique de l'enfance et de la jeunesse. Début 2009, le Conseil d'Etat a adopté le projet de loi et en a saisi le Grand Conseil.

Trois dossiers ont particulièrement marqué l'année culturelle du DFJC, outre les diverses expositions organisées.

La mise en consultation de l'avant-projet de loi sur les écoles de musiques, qui a permis de confirmer le grand intérêt porté à ce projet ; la vitrine offerte à St-Gall à la culture vaudoise, par l'intermédiaire de sa présence en tant qu'hôte d'honneur à la foire OLMA ; l'avenir du Musée cantonal des Beaux-Arts, dont le projet de nouveau bâtiment prévu à Bellerive a été refusé en votation. Ce dernier objet, marqué par une campagne passionnée, a néanmoins permis de fédérer la population derrière le constat du manque de place de l'actuel MCBA. Le Conseil d'Etat s'est engagé à poursuivre sa démarche, l'avenir du MCBA étant inscrit dans son programme de législation.

Le volet de coordination

Parmi les dossiers qui ont appelé une gestion transversale, voire interdépartementale, figure notamment DECFO-SYSREM, dont le volet concernant le secteur de l'enseignement s'est déployé sur l'ensemble de l'année. Certains éléments de ce dossier sont appelés à trouver un prolongement en 2009. Autre élément de coordination, le système d'information des établissements de formation, pour lequel des problèmes de performance et de stabilité ont été constatés. Le projet a donc été reconfiguré, et la planification de son déploiement rééchelonnée. Malgré ces difficultés, le cadre budgétaire initial est toujours respecté. La sécurité des bâtiments scolaires est également un sujet qui a dû être géré de manière transversale. En effet, suite à divers accidents survenus dans des locaux scolaires de diverses natures, une circulaire a été envoyée à l'ensemble des communes afin qu'elles examinent leurs bâtiments et qu'elles en certifient la sécurité. Ce dossier se poursuit en 2009.

Groupes de prestations

21.1 Appui au chef du département

21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; ppuis sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

Descriptif

- . Direction du service
- . Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- . Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- . Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- . Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- . Relais départemental avec le Grand Conseil
- . Préparation, coordination et suivis du budget
- . Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- . Gestion, coordination et représentation intercantionales
- . Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- . Appui à la communication interne et externe
- . Appuis en organisation et logistique
- . Traitement des recours hiérarchiques
- . Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- . Cheffe du département
- . Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- . Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- . Services transversaux
- . Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- . Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- . Confédération

- Information à la presse
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

Groupes de prestations

21.2 Ressources humaines

21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services
- Octroi des équivalences de titres professionnels pour l'enseignement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes

- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- SCRIS
- CEP

Groupes de prestations

21.3 Informatique

21.3 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Elaboration de la stratégie informatique administrative et pédagogique du DFJC
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental
- Gestion des projets informatiques du DFJC
- Elaboration et gestion des budgets informatiques
- Conseils et assistance aux services du DFJC pour les aspects liés à l'informatique
- Gestion du parc matériel et logiciel - exploitation et maintenance du système informatique
- Support aux utilisateurs du DFJC pour leurs applications métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication et les fournisseurs
- Intégration, paramétrisation et développement d'applications informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département
- DSI
- CCV
- CCT
- Sociétés de services informatiques

Groupes de prestations

21.4 Finances

21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

Groupes de prestations

21.5 URSP

21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

Groupes de prestations

21.6 OPES

21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Gestion des dossiers et des salaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DGVD pour le personnel administratif
- DGEO, SESAF et DGVD pour le personnel enseignant
- Autorité scolaire (direction d'établissement, commissions scolaires)
- Enseignant et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Secrétariat général (SG-DFJC)

Evènements marquants, évolutions significatives

2008 au SG-DFJC

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DFJC, le secrétariat général a participé à de nombreux projets de lois et de règlements. Il a notamment porté son activité dans le domaine informatique, en poursuivant le développement de [SIEF](#) et son déploiement, ainsi qu'en reconfigurant le projet suite à des problèmes de stabilité et de performance.

Sur le plan informatique également, le secrétariat général a terminé la réorganisation de l'unité informatique départementale en créant le CTIP (Centre technique pour l'informatique pédagogique).

Le secrétariat général a également pris une part active à l'organisation de la présence vaudoise à la foire OLMA à St-Gall, notamment en ce qui concerne le [volet culturel](#).

Projets particuliers

Système d'information des établissements de formation (SIEF)

Après une mise en service dans les établissements de formation professionnelle en automne 2007 sans difficulté particulière, des problèmes de performances et de stabilité ont été constatés au début 2008. Les problèmes proviennent en grande partie du fait que le logiciel choisi, e*SA () a été initialement conçu pour l'enseignement obligatoire et demandait d'être largement adapté pour l'enseignement professionnel.

Face à cette situation difficile, le projet a été reconfiguré au printemps 2008, son organisation s'est vue renforcée et la planification du déploiement dans les autres établissements du canton a été rééchelonnée. L'introduction de e*SA dans l'école obligatoire aura lieu au plus tôt à l'automne 2009 et dans les gymnases au plus tôt à l'automne 2010.

La stabilisation du logiciel a été assurée par deux versions introduites en été et à l'automne 2008. Trois nouvelles versions sont prévues en 2009.

Malgré les difficultés et le rééchelonnement de la planification, le cadre budgétaire initial est toujours respecté.

OLMA

Le contexte :

L'Etat de Vaud a accepté l'invitation qui lui a été faite par l'OLMA, la grande foire st. galloise, d'être le Canton hôte d'honneur en 2008. Profitant de cette opportunité le Conseil d'Etat a souhaité présenter en Suisse Orientale le Pays de Vaud sous ses multiples aspects. Au côté d'une présence économique et touristique marquée au sein de la foire, une importante programmation artistique en Ville de St. Gall, des échanges scolaires, deux manifestations sportives et un forum ont été proposés. Ceux-ci ont été prévus avant, pendant et après l'Olma. Le DFJC a été mandaté pour coordonner ces différentes manifestations. Ainsi les élèves de Blonay sont partis du 2 au 6 juin 2008 à Diepoldsau dans le Canton de St. Gall ouvrant ainsi les feux de ce vaste programme d'échange entre nos deux cantons. Du 1er au 12 décembre 2008, grâce à l'étroite collaboration du Service des Affaires culturelles, ce sont treize manifestations culturelles qui ont été organisées à St. Gall permettant à plus de 300 artistes, sportifs et élèves vaudois de montrer leurs prestations en Suisse Orientale.

La mission :

- Rapprocher nos deux cantons.
- Développer un axe de réflexion en termes d'échanges à long terme entre nos deux cantons.
- Créer une dynamique d'échange entre les élèves des écoles, les sportifs et les acteurs culturels de notre canton.
- Elaborer une véritable vitrine de la culture vaudoise.

Réalisation des projets :

Les échanges scolaires :

L'établissement scolaire de Blonay (classes de 8VS0 1+2) a réalisé deux échanges de classes. L'un avec une classe de Diepoldsau et l'autre avec des élèves de St. Gall.

Du 2 au 6 juin, 20 élèves de l'établissement primaire et secondaire de Blonay-St.Légier ont été accueilli par 19 élèves de l'Oberstufenzentrum Kleewies à Diepoldsau. L'accueil de ces mêmes élèves à Blonay a eu lieu du 8 au 12 septembre 2008. Il a permis ainsi d'encourager les élèves à apprendre nos langues réciproques par une immersion linguistique, de découvrir une autre région, une autre culture de notre pays, de partager les temps hors école avec un correspondant et de rencontrer une famille d'accueil.

Du 15 au 19 septembre 2008, un deuxième échange a eu lieu entre la classe de 8VSG de Blonay et une classe à St. Gall. La visite retour est prévue pour 2009.

Manifestations culturelles :

Le Service des Affaires culturelles a été mandaté par l'Association vaudoise pour l'Olma 2008 afin de proposer et de réaliser une programmation culturelle. Les principales institutions st. galloises ont été sollicitées pour accueillir dans leurs murs des artistes de la scène vaudoise contemporaine. Treize projets ont pu voir le jour. Au cœur des manifestations s'est tenue une semaine culturelle vaudoise dans un espace très original, la Lokremise, ancien dépôt de locomotives à vapeur réhabilité en espace culturel. La programmation dense et diversifiée a mis en valeur la grande qualité des institutions et artistes vaudois dont le travail et la réputation sont reconnus sur le plan national. C'était une manière de montrer la richesse et l'originalité de la création artistique vaudoise et de la faire découvrir par le public st. gallois.

La programmation artistique a consisté en la réalisation des 13 projets suivants :

Festival culturel vaudois à la Lokremise du 23 au 27 Septembre 2008 :

- Mardi 23 septembre, 20h30
Théâtre – Compagnie Numero23Prod « Sono qui per l'amore » de Massimo Furlan
- Mercredi 24 septembre, 20h30
Danse – Compagnie Philippe Saire « Est-ce que je peux me permettre d'attirer votre attention sur la brièveté de la vie ? »
- Jeudi 25 septembre, 20h30
Théâtre – Compagnie Anne-Cécile Moser « ALMA ou petits bouts de rêves... » de et par Anne-Cécile Moser, textes de Marielle Pinsard
- Vendredi 26 septembre, 20h30
Musique – CDL Jazztet « Hommage à Mike Brecker » sous la direction de George Robert
- Samedi 27 septembre, 20h30
Musique – Chœur Fallier et orchestre « Le Roi David » Oratorio d'Arthur Honegger sous la direction de Pascal Mayer précédé de la projection du film « Pacific 231 », musique d'Arthur Honegger
- 23 au 27 septembre, de 16h00 à 22h00
Exposition « Le botte-cul » présentée par l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL)

Manifestations en Ville de St-Gall :

- 1er septembre au 2 novembre 2008
Exposition d'œuvres tirées de la Collection de l'Art Brut de Lausanne au Museum im Lagerhaus
- 26 septembre au 18 octobre 2008
Exposition installation vidéo d'Anne-Julie Raccoursier à la Galerie St. Katharina
- 10 et 11 octobre 2008
Concerts de jazz interprétés par des jeunes musiciens de la Haute Ecole de Musique Jazz de Lausanne au Gambrinus Jazz Plus
- 16 au 19 octobre 2008
Festival de films vaudois présenté en collaboration avec la Cinémathèque suisse et le Kinok de St-Gall dans la Lokremise

- 8,10 et 11 octobre 2008
Thierry Romanens trio, chansons à la Kellerbühne
- 15, 17 et 18 octobre 2008
Karim Slama, one-man show à la Kellerbühne
- 12 décembre 2008
Concert de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL) sous la direction de son chef titulaire Christian Zacharias à la Tonhalle. Au programme :
I. Stravinsky : « Les noces »
J.S. Bach : « Concerto pour 4 pianos » avec Brigitte Meyer, François Antonioli, Christian Favre et Marc Pantillon
A. Vivaldi : « Concertos pour 4 violons »

En plus de cette programmation, le Quatuor Sine Nomine a été sollicité pour jouer durant les intermèdes musicaux lors de la cérémonie d'ouverture officielle de l'OLMA le jeudi 9 octobre dans la grande salle du Stadttheater de St Gall.

Ces événements rencontres ont eu un large retentissement dans les médias st. gallois. L'impact a été excellent pour l'image de la scène culturelle vaudoise. Les autorités st. galloises ont unanimement salué l'ampleur des prestations culturelles offertes, car pour la première fois, un canton, hôte d'honneur de l'Olma, a organisé des manifestations culturelles en marge de la foire de l'Olma, offrant ainsi à la population de Suisse Orientale l'opportunité de découvrir les différentes facettes de la culture vaudoise. Les nombreux artistes invités ont également été très satisfaits de l'accueil et des conditions de travail à St.Gall. Tous les commentaires portent à croire que la mission fixée par le Conseil d'Etat a été remplie à satisfaction.

Des manifestations sportives et un forum ont également eu lieu sous l'égide du DEC

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Secrétariat général (SG-DFJC)

Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Secrétariat général
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030 - Fax: +41 21 316 3041

E-mail: [info.sgdj\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdj(at)vd.ch)

site Internet: www.vd.ch/dfjc

Une page contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:

<http://www.vd.ch/fr/organisation/departements/formation-et-jeunesse/publications/>

Une [brochure de présentation générale de la formation dans le canton de Vaud](#) (version "légère") est également disponible sur ce site Internet.

Groupes de prestations

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
 - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
 - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
 - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
 - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
 - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
 - Du budget
 - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
 - Des comptes
 - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
 - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
 - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
 - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire

concernant :

- Les écoles privées
- Les constructions scolaires
- Les transports scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

Groupes de prestations

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

Descriptif

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires

• OCDE

Groupes de prestations

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

Descriptif

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Evènements marquants, évolutions significatives

Généralités

En 2008, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a mené divers projets et réflexions marqués, entre autres, par l'harmonisation intercantonale, l'introduction de DECFO-SYSREM ou encore les résultats PISA.

Harmonisation intercantonale

En avril 2008, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à ratifier l'Accord HarmoS et la Convention scolaire romande. Un dispositif de conduite d'un projet intitulé « Projet HarmoS » a été mis en place et lancé en octobre : une dizaine de groupes thématiques, composés non seulement de professionnels, mais aussi de délégués des principaux partenaires de l'école (environ 120 personnes) se sont mis au travail afin de formuler des propositions quant à la refonte de la loi scolaire. Un comité de pilotage, présidé par Mme la Cheffe du DFJC, ainsi qu'un Conseil, composé de personnalités représentatives des milieux de la formation, de l'économie et des syndicats, constituent le dispositif du projet.

Parallèlement, le 25 janvier 2008, l'initiative « Ecole 2010 : Sauver l'école » a été déposée. Elle réclame elle aussi une modification importante de la loi scolaire (66 articles) et n'est pas totalement compatible avec les Accords intercantonaux, qui seront probablement mis en vigueur au cours du premier semestre 2009, soit avant que l'initiative soit mise en votation populaire. Au début de l'année 2009, le Grand Conseil sera saisi d'une demande d'opposer le Projet HarmoS à l'initiative, en tant que contre-projet. Sous réserve d'acceptation de cette solution, la loi scolaire harmonisée pourrait être soumise au Grand Conseil en 2010.

Impact du Projet HarmoS sur la Direction pédagogique

La ratification par le Grand Conseil vaudois de l'Accord HarmoS et de la convention scolaire romande a des implications directes sur les missions de la Direction pédagogique de la DGEO. Cette dernière avait jusqu'alors la responsabilité, pour le canton de Vaud, de définir les contenus du Plan d'études et de mettre à disposition des établissements scolaires les moyens d'enseignement officiels. Dans l'optique de l'espace romand de la formation mis en place par la CIIP, la Direction pédagogique n'a plus produit de moyen d'enseignement, cette compétence ayant été confiée aux régions linguistiques. Elle a également suspendu ses travaux d'adaptation du Plan d'études, dans la perspective de la mise en place du projet de Plan d'études romand, qu'elle a par ailleurs contribué à élaborer. La Direction pédagogique a en revanche collaboré très intensivement aux travaux de la Conférence intercantonale de l'instruction publique pour que des moyens d'enseignement adaptés au plan d'études romand soient disponibles lors de son introduction. Enfin, la Direction pédagogique oriente progressivement une partie de ses activités vers la mise en œuvre dans le canton de ces outils de référence.

Publication des résultats PISA

Après les études PISA 2000 et 2003, mettant respectivement l'accent sur la lecture puis les mathématiques, les résultats de l'étude 2006, dont les sciences constituaient la partie principale, ont été communiqués.

Sur le plan de la lecture, le canton de Vaud observe un léger progrès, puisqu'il passe au 3e rang romand derrière les cantons de Fribourg et du Valais. Les résultats en mathématique sont stables et restent très largement au dessus de la moyenne de l'OCDE. En ce qui concerne l'objet principal de l'étude 2006, à savoir les sciences, les résultats sont très proches de la moyenne de l'OCDE, mais un peu décevants par rapport aux résultats de

l'enquête 2003. Sur l'aspect « explication scientifique des phénomènes », soit la mobilisation des connaissances pour comprendre des situations du monde environnant, les résultats vaudois sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Ces résultats sont sans doute à mettre en relation avec la durée totale consacrée à l'étude de cette branche, à laquelle le système scolaire vaudois consacre moins de temps que d'autres cantons.

Changements liés à l'introduction de DECFO-SYSREM

1. Nouvelle architecture des métiers de l'enseignement

Suite à la simplification et la réduction des fonctions existantes dans le cadre de la bascule DECFO, il a été nécessaire de préciser les secteurs d'emploi de l'école obligatoire et les titres professionnels requis pour y être engagé.

Les travaux conduits aux plans européen et suisse (accords de Bologne) se sont concrétisés dans notre canton par une nouvelle définition des titres pédagogiques délivrés par la HEP dès 2008. Ce sont ces nouveaux standards qui ont servi de base au transfert de l'entier des titres pédagogiques antérieurs à 2008 dans un système simplifié et cohérent.

Ainsi, il n'existe plus que trois formations initiales permettant d'occuper un poste dans l'enseignement obligatoire vaudois :

- Le titre de l'Institut Jaques Dalcroze permettant d'accéder à la fonction de rythmicien-ne,
- Le titre de Bachelor HEP/Diplôme pré-scolaire et primaire permettant d'accéder à la fonction de maître-sse généraliste,
- Le titre de Master HEP/diplôme secondaire I permettant d'accéder à la fonction de maître-sse de discipline académique.

La formation Bachelor HEP augmentée d'une formation complémentaire de 60 crédits permet d'accéder à la fonction de maître de disciplines spéciales non académiques (ACM/ACT, TM, économie familiale).

Par ailleurs, le nouveau système de définition des fonctions permettra d'introduire le principe d'une progression en cours de carrière fondée notamment sur l'expérience et les compétences nouvelles attestées par une formation spécifique.

2. Décision du principe de créer une 24^{ème} période

A la suite de l'article 11 de la convention du 3 novembre 2008, signée entre la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines et la délégation de la Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois, et de l'article 10 de l'arrêté du 28 novembre 2008, relatif à la mise en œuvre de la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud, le Grand Conseil a décidé d'ajouter une 24^{ème} période à l'horaire des élèves du cycle initial. La mise en œuvre de ce nouveau statut horaire se fera selon des modalités transitoires jusqu'à la mise en œuvre des modifications de la loi scolaire découlant du processus Harnos.

Projets particuliers

Consultation du Plan d'Etudes Romand (PER)

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a lancé en décembre une consultation sur son projet de Plan d'Etudes Romand (PER) auprès des milieux concernés. La Direction pédagogique, avec les autres représentants cantonaux, a contribué à l'élaboration de ce plan d'études.

Les Départements romands de l'instruction publique, de même que le syndicat des enseignants romands (SER et la Fédération des Associations de parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin (FAPERT), ont été consultés sur ce projet. Chaque canton a associé en outre ses partenaires traditionnels à la consultation.

Après analyse et éventuelles adaptations, la CIIP adoptera ce plan d'études au début 2009. Son introduction est prévue en 2010, dans une version imprimée et informatisée.

L'investissement de près de cent rédacteurs et rédactrices, issu-e-s des cantons romands, à l'écriture de ce projet complet de formation de l'élève devrait faciliter son appropriation par le corps enseignant.

Projet « Equité »

Le cadre financier fixé par le budget ordinaire de la DGEO a permis d'accorder une allocation complémentaire équité aux établissements dont le niveau socio-économique de la population de leur zone de recrutement est le moins élevé. Ce niveau socio-économique est calculé et exprimé sous la forme d'un indice socio-économique, qui prend en compte des critères sociaux, économiques et financiers.

Sur cette base, ce sont vingt-six établissements qui ont reçu dès la rentrée d'août 2008 une dotation complémentaire qui représente de 1.2% à 4.8% de leur enveloppe pédagogique. Ils se sont engagés dans une démarche comprenant quatre phases : l'analyse de leur situation du point de vue de l'équité, la fixation d'objectifs d'amélioration et la définition des mesures à prendre pour les atteindre, la mise en œuvre de ces mesures, et l'analyse des résultats atteints sur la base d'indicateurs définis préalablement. Le dispositif mis en place comporte un accompagnement spécifique des établissements concernés.

Sécurité des bâtiments scolaires

En 2008, par deux fois, les plafonds de classes utilisés par des enseignants et des élèves de l'enseignement obligatoire se sont effondrés : en avril à Bex et en mai à Vallorbe. Dans les deux cas, les accidents se sont produits par chance de nuit ou durant le week-end et n'ont entraîné que des dégâts matériels. Ces deux accidents faisaient suite à trois autres, enregistrés dans un passé récent.

Suite à ces événements, le DFJC a décidé d'adresser un courrier aux communes concernées afin de leur rappeler leurs responsabilités en tant que propriétaires des bâtiments scolaires. Il demandait aux communes de dresser un inventaire exhaustif des bâtiments utilisés par des élèves de l'école obligatoire, d'évaluer les risques que pourraient représenter les constructions, voire d'en assurer l'expertise technique dans les meilleurs délais.

Ce sont ainsi près de 600 bâtiments utilisés par la DGEO qui ont été contrôlés par les communes sur 2008. Environ 150 bâtiments ont fait l'objet d'une expertise externe par un ingénieur ou un architecte. Les autres bâtiments ont été contrôlés par les autorités communales elles-mêmes ou par les services communaux.

Mise à disposition des enseignants d'un référentiel d'informations

A la rentrée scolaire, un référentiel d'informations en ligne a été mis à disposition des enseignant-e-s de l'enseignement obligatoire via la plate-forme Educenet2. Ce référentiel vise à regrouper les informations administratives liées au statut des enseignant-e-s en se basant sur les cadres légaux et réglementaires en vigueur. Différentes thématiques sont abordées comme les conditions d'emploi, le temps de travail ou les aspects de prévoyance et d'assurances sociales. Depuis son entrée en fonction, ce référentiel a été régulièrement alimenté d'informations diverses notamment en lien avec la bascule DECFO et est fortement consulté par les enseignant(e)s.

Mise en place d'un projet pilote de « remplaçants titulaires »

Une structure test de remplaçants titulaires dans les secteurs enfantin et primaire de la région de Lausanne s'est mise en place à la rentrée d'août 2008. Cette expérience pilote a pour but de garantir la qualité de l'enseignement par la présence de maîtres titrés face aux élèves lors des remplacements. Elle permet aussi de pallier aux urgences et répond à un vœu exprimé tant par les directeurs que par les associations professionnelles.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Sources d'informations complémentaires

Contacts

Direction générale

Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne

tél : 021 316 3232

fax : 021 316 3144

[Site Internet](#)

[E-mail](#)

Présentation de la scolarité obligatoire

Direction générale : M. Daniel Christen
(directeur général)

Tél : 021 316 3201

Direction pédagogique : M. Serge Martin
(directrice générale adjointe)

Tél. : 021 316 3255

Direction organisation et planification : M. Pierre Jaccard
(directeur général adjoint)

Tél. : 021 316 3226

Direction ressources humaines : M. Pierre Kolly
(directeur général adjoint)

Tél. : 021 316 3210

Direction administration et finances : Mme Christine Bossuat
(directrice administrative et financière)

Tél. : 021 316 3156

Groupes de prestations

23.0 Administration

23.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de cinq unités transversales comme suit:

- L'unité administration générale assure la coordination transversale des unités de la DGEP. Elle assure également la mise à disposition et la planification des lieux d'enseignement pour les établissements (écoles et administration), ainsi que les demandes et le contrôle des subventions versées par l'OFFT et le Canton pour les infrastructures liées à la formation;
- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions;
- L'unité ressources humaines met en oeuvre la politique des ressources humaines au sein de la DGEP;
- L'unité financière garantit la gestion du budget et des comptes
- L'unité en charge de l'enseignement gymnasial et professionnel ainsi que le pôle d'apprentissage garantissent la mise en oeuvre de la formation postobligatoire dans le canton.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis du perfectionnement scolaire au secondaire supérieur et tertiaire non-HES, et leurs parents;
- Directions d'établissements publics ou privés, enseignants et collaborateurs du perfectionnement scolaire, secondaire supérieur et tertiaire non-HES;
- Partenaires:
 - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
 - Grand Conseil et Conseil d'Etat;
 - Secrétariat général (SG-DFJ), unité informatique départementale (UID-DFJ), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
 - Services transversaux de l'administration cantonale (chancellerie, UCA, DSI, SAGEFI, SPEV, OPES, SEPS, SJL, SIPAL, SGER, CCT, OSIC, SCRIS, DSAS, ...);
 - Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse de la formation professionnelle (CSFP), conférence

romande de la formation professionnelle (CRFP), etc...;

- Associations professionnelles, entreprises et maîtres d'apprentissage;
- Conseils d'établissements, directions des établissements et unités internes des établissements;
- Commissions d'apprentissages et commissaires professionnels, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc...

Groupes de prestations

23.1 Gymnases

23.1 Gymnases

Gymnases.

Descriptif

- Formation des gymnasiens à la maturité gymnasiale (maturité académique), aux certificats de culture générale, au certificat d'études commerciales, à la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, à la maturité professionnelle commerciale, aux attestations de compléments de formation pour l'accès à la HES-S2 et au certificat d'examen complémentaire pour l'admission aux hautes écoles universitaires ("Passerelle Dubs");
- Coordination intercantonale pour l'enseignement secondaire supérieur pour les gymnases;
- Collaboration aux traitements des recours.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs;
- Maîtres;
- Elèves,Partenaires;
- Collaborateurs de la DGEP et d'autres services;
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
- Grand Conseil et Conseil d'Etat.

Groupes de prestations

23.2 Formation professionnelle

23.2 Formation professionnelle

Formation professionnelle.

Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur, les projets pédagogiques et le perfectionnement professionnel;
- Gestion du préapprentissage;
- Organisation des examens finals;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil et Conseil d'Etat
- Directeurs
- Enseignants
- Elèves et apprentis
- Maîtres d'apprentissage

Groupes de prestations

23.3 Transition

23.3 Transition

Organisme de perfectionnement scolaire pour la transition et l'insertion professionnelle, OPTI.

Descriptif

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle (15-18 ans);
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves dits « sans solution » en fin de scolarité obligatoire;

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires :
 - Elèves – famille;
 - Patronat.
- Partenaires :
 - Patronat;
 - Divers services publics;
 - Associations subventionnées.
- Acteurs :
 - Maîtres – réseau de prévention;

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Evènements marquants, évolutions significatives

Loi cantonale sur la formation professionnelle (nLVFPr)

Pour ce qui concerne la formation professionnelle, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle. Les résultats de cette consultation, très positifs dans leur ensemble, ont permis l'élaboration du texte définitif d'un EMPL présenté au Grand Conseil dans le courant octobre. La commission parlementaire a ainsi pu entreprendre ses travaux et le texte sera soumis au Grand Conseil au printemps 2009.

Augmentation des effectifs dans les gymnases

Les neuf gymnases du canton de Vaud et le Gymnase intercantonal de la Broye ont accueilli en 2008 le nombre le plus important d'élèves de leur histoire, compte tenu de l'évolution démographique et de l'attrait des études dans ces établissements. L'accroissement des capacités d'accueil qui a commencé en 2007 s'est poursuivi et de nouvelles mesures ont été envisagées pour l'avenir.

Adoption d'un nouveau règlement des gymnases

A la suite des modifications apportées en 2007 à la loi sur l'enseignement secondaire supérieur, un nouveau règlement des gymnases a été adopté le 13 août 2008 par le Conseil d'Etat. Il se caractérise en particulier par la transformation des anciennes écoles de diplôme en écoles de culture générale et de commerce, énumère les options de cette dernière et précise dans quels domaines des maturités spécialisées et des maturités professionnelles seront délivrées. Ce nouveau règlement indique également à quelles conditions des élèves peuvent passer de l'Ecole de culture générale et de commerce à l'Ecole de maturité à l'issue de la 1^{ère} année. Il prévoit en outre, compte tenu en particulier des modifications apportées en 2007 au règlement suisse de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, de nouvelles conditions de promotion des élèves de 1^{ère} en 2^{ème} année et de 2^{ème} en 3^{ème} année.

Premiers titres délivrés par le Gymnase intercantonal de la Broye

L'année 2008 a marqué une étape importante pour le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) puisqu'il a délivré à une première volée d'élèves des maturités gymnasiales, des certificats de culture générale et des certificats d'études commerciales.

Réorganisation de l'OPTI

Par décision du Conseil d'Etat, en août 2008, l'OPTI (office de perfectionnement, de transition et d'insertion) est devenu l'organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle. Ce dernier a été intégré à l'unité en charge de l'enseignement professionnel (UEP) et réorganisé en conséquence. Le nouveau règlement cantonal sur la formation professionnelle précisera les nouvelles modalités de fonctionnement de l'OPTI.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adressé au Grand Conseil un rapport circonstancié sur le fonctionnement de l'OPTI.

Toujours dans le cadre de la réorganisation 2008, le CHARTEM et le COFOP ont été séparés de l'OPTI et ont intégré l'UEP comme les autres écoles professionnelles.

Projets particuliers

Réorganisation de la DGEP

Le Conseil d'Etat a désigné Monsieur Séverin Bez en tant que Directeur général de la DGEP en remplacement de Monsieur Jean-Pierre RoCHAT qui fait valoir ses droits à la retraite. Cette désignation s'est accompagnée d'une réorganisation de la DGEP dont le principal changement a été la suppression de l'échelon intermédiaire des directeurs des gymnases et de la formation professionnelle. La mutation interne de la DGEP a également tenu compte des changements d'organisation prévus par la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle (nLVFPr).

Augmentation de la grille horaire et adaptation du programme des langues aux exigences du cadre européen

Compte tenu des modifications apportées en 2007 au règlement suisse de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, des demandes émises et projets élaborés depuis plusieurs années et des mesures budgétaires adoptées par le Grand Conseil, la grille horaire des écoles de maturité des gymnases vaudois a été modifiée, dans le sens d'une augmentation de la dotation horaire totale, en 2008. Si l'on tient compte des mesures déjà adoptées en 2007, 6 périodes au total ont été ajoutées à la grille horaire en mathématiques, sciences expérimentales, philosophie, géographie et langues modernes (sous la forme, pour ces dernières, de dédoublements de cours). La dotation horaire totale, qui était l'une des plus faibles de Suisse, se situe ainsi parfaitement dans la moyenne nationale.

La décision d'adapter les programmes de langues modernes des écoles de maturité et des écoles de culture générale et de commerce aux exigences définies par le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) a été confirmée et un ambitieux programme de formation des maîtres mis sur pied. Cette évolution permettra à nos élèves de bénéficier de références reconnues au niveau européen, l'équilibre entre communication, culture et littérature dans les langues étant, conformément à la vocation même du gymnase, confirmé.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 6304
Fax: +41 21 316 6317

E-mail: [info.dgep\(at\)vd.ch](mailto:info.dgep(at)vd.ch)
Site Internet: www.vd.ch/dgep

Direction générale

Séverin Bez, directeur général, 021 316 6306

Alain Garnier, directeur général adjoint, 021 316 6320

Groupes de prestations

25.0 Administration

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJ
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

Groupes de prestations

25.1 Affaires universitaires

25.1 Affaires universitaires

Direction des affaires universitaires.

Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FME)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

Groupes de prestations

25.2 Haute école vaudoise

25.2 Haute école vaudoise

Direction de la Haute école vaudoise.

Descriptif

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, La Source, Conservatoire)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Présidence de la Commission spéciale des admissions de la HES-S2
- Support à la présidente du Comité stratégique de la HES-SO

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HECVSanté, EESP, La Source, Conservatoire de Lausanne)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Groupes de prestations

25.3 Haute école pédagogique

25.3 Haute école pédagogique

Haute école pédagogique.

Descriptif

Direction opérationnelle et stratégique selon décision du CE du 18.08.2004

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

Groupes de prestations

25.4 Autres hautes écoles

25.4 Autres hautes écoles

Autres hautes écoles.

Descriptif

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEM)
- Contrôle du fonctionnement de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Evènements marquants, évolutions significatives

Plan stratégique de l'Université de Lausanne

L'article 9 de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne stipule qu'un plan stratégique pluriannuel fixant les objectifs de l'institution doit être établi en début de législature et soumis à l'adoption du Grand Conseil. En 2007, le Conseil d'Etat a déterminé les axes stratégiques de développement pour l'ensemble des Hautes écoles cantonales. Les développements envisagés pour l'Université de Lausanne ont été intégrés au plan stratégique négocié avec celle-ci pour la période 2007-2012 ; ce plan a été adopté par le Grand Conseil lors de sa séance du 4 mars 2008.

Sur cette base, le Département peut suivre de manière précise la réalisation des objectifs stratégiques fixés, notamment au travers de l'évaluation des rapports de gestion et des *reportings* financiers de l'Université.

La Direction générale de l'enseignement supérieur a profité de l'expérience acquise lors de l'élaboration du plan stratégique de l'Université pour formaliser ses relations avec l'ensemble des Hautes écoles sous sa responsabilité. Cette démarche se traduira par la mise en place d'un système de management intégré, qui devrait être opérationnel dès le mois de juin 2009.

Entrée en vigueur de la loi sur la haute école pédagogique (LHEP)

Adoptée par le Grand Conseil lors de sa séance du 12 décembre 2007, la loi sur la Haute école pédagogique est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008. Le nouveau cadre légal octroie à la HEP une autonomie élargie, notamment en termes d'organisation et de gouvernance interne. La DGES a concentré ses efforts durant l'année 2008 sur la délimitation exacte du cadre de l'autonomie, notamment au travers de la rédaction du règlement d'application de la loi ainsi que de son règlement financier. Elle a également entamé la réflexion relative à l'élaboration du plan stratégique pluriannuel qui servira de véritable feuille de route pour le développement futur de la HEP.

Projet de construction du nouveau bâtiment « Mouline » à l'usage des Facultés des sciences humaines de l'Université de Lausanne (SSP et GSE)

Suite à son redéploiement autour de deux axes stratégiques, les sciences de la vie et les sciences humaines, sociales et environnementales, l'Université de Lausanne a connu au cours de ces dernières années un fort développement dans le secteur des sciences humaines : plus de 70% des 11'000 étudiants de l'UNIL étaient ainsi immatriculés dans ce domaine au semestre d'hiver 2007-2008. Afin de permettre la réorganisation des Facultés des sciences humaines, le Grand Conseil a accordé en avril 2008 un crédit destiné à financer les études en vue de la transformation et de l'agrandissement de l'ancienne usine Leu, à l'intention des Facultés des sciences sociales et politiques et des géosciences et de l'environnement. Suite à ces études, un appel d'offres a été organisé par le Bureau des constructions de l'Université (BUD), qui a permis à un Comité d'évaluation composé d'experts internationaux de procéder au choix du critère architectural et de proposer l'entreprise totale chargée de la réalisation du nouveau bâtiment. Dans sa séance du 12 novembre 2008, le Conseil d'Etat a ratifié la décision de confier la réalisation du projet à l'entreprise totale Baumag Generalbau AG à Nyon, en collaboration avec les Bureaux d'architecture Itten et Brechbühl SA et GWJ Architectes SA.

Un exposé des motifs et projet de décret sera soumis au printemps 2009 au Grand Conseil, destiné au financement de la construction du bâtiment « Mouline » à l'intention des Facultés des SSP et des GSE, et à la réfection des bâtiments Internef et Anthropole en vue du redéploiement des autres Facultés des sciences humaines. Devisé à environ 110 millions (part vaudoise), ce vaste projet représente une contribution substantielle

de l'Etat au programme de relance et aux mesures conjoncturelles de soutien à l'économie cantonale.

Projets particuliers

DFJC/DGES - Création d'un Campus Santé vaudois sur la place lausannoise pour les formations HES aux professions de la santé

En collaboration avec la HECVSanté, la Haute école de Santé La Source et l'EESP, la DGES conduit un projet de création d'un Campus santé qui :

- assure un lien avec le secondaire II (régulation des voies d'accès) et le tertiaire (MEDUNIL, stratégie de formation, Master) ;
- définit et met en œuvre une stratégie de formation répondant aux besoins de la politique sanitaire vaudoise et mettant en valeur les formations postgrades HES de manière à couvrir les besoins de formation dans des orientations précises, à destination des jeunes diplômé-e-s et du personnel expérimenté ;
- renforce la formation tertiaire par la mise en place d'un Master dotant le personnel infirmier de compétences professionnelles supérieures, permettant de réduire la pénurie dans le secteur de la médecine de premier recours ;
- augmente le volume de formation et la capacité d'accueil en visant un recrutement du personnel basé sur l'autosuffisance.

Le Campus santé sera un lieu fort de coordination et de gestion, fondé sur la coexistence du secteur privé d'utilité publique et du secteur public.

DFJC / DGES - Universités d'été 2008

En juillet et août 2008, les HES vaudoises ont organisé la deuxième session des Universités d'été. Durant quatre semaines, des étudiants suisses et américains (au total plus de deux cents) ont suivi un enseignement en anglais. Ces sessions ont réuni les Universités californiennes de Cal Poly, Fresno, Humboldt, Long Beach et San José. Cette opération, unique en Suisse, permet aux étudiants de découvrir d'autres modes d'enseignement, mais aussi d'approcher des sujets professionnels sous divers angles. En 2009 les étudiants suisses se rendront en Californie.

DFJC / DGES - Projets de Masters communs avec des universités américaines

Dans le cadre des initiatives internationales menées par la DGES en faveur de la Haute école vaudoise, une délégation s'est rendue dans les universités californiennes de Humboldt State University, San José State University, Fresno State University et CalPoly State University at San Luis Obispo. L'objectif de ces échanges était de poser des bases en vue de la mise sur pied de programmes de Masters conjoints.

Les domaines d'études suivants ont été identifiés : MSc in Sustainable Management (HEIG-VD en collaboration avec Humboldt State); MSc in Computer Security (HEIG-VD en collaboration avec San José State), MSc Wine Business Management (EIC Changins en collaboration avec Fresno State et CalPoly), MSc in Mechanical Engineering (HEIG-VD en collaboration avec CalPoly State University at San Luis Obispo) et MSc in Health (HecvS en collaboration avec Humboldt State University).

Les discussions avec les partenaires nord-américains permettent d'envisager le lancement de ces nouveaux Masters communs pour la rentrée 2010. Les travaux de préparation des dossiers ont débuté en janvier 2009 et

intègrent des collaborateurs de la DGES ainsi que des responsables des Hautes écoles impliquées.

DFJC / DGES - Universités internationales d'été

Dans le cadre du développement du programme des « universités d'été », un voyage a été organisé en Inde du 7 novembre au 2 décembre 2008, en collaboration avec le Swissnex de Bangalore. Du nord au sud, plus de 5'000 km. ont été parcourus, de Delhi à Bangalore, Mangalore, Tiruppur et Coimbatore.

L'objectif était de conclure des partenariats concrets à long terme avec des Hautes écoles indiennes, et de mettre en place des universités d'été dans les domaines de l'ingénierie et de la santé.

Les institutions visitées sont d'excellent niveau. Les premiers échanges ont été très positifs et ont suscité beaucoup d'intérêt notamment de la part du « National Institute of Technology Karnataka Surathkal », du « PSG College of Technology » (respectivement classés aux 18^{ème} et 23^{ème} rangs du « Top 100 » des Ecoles d'ingénieurs en Inde) et du « All India Institute of Medical Sciences ». A Delhi, des séances ont été tenues avec la DDC et le SECO, et une visite à l'Ambassade organisée.

La prochaine étape consistera en une visite de ces institutions l'automne prochain avec les professeurs concernés, afin de préparer de manière concrète les échanges à venir.

Projet de développement stratégique des hautes écoles conjointement avec l'Hôpital universitaire

Le projet de création d'une « Ecole de biologie de Médecine » constitue l'une des actions visant à assurer le développement stratégique des Hautes écoles conjointement avec l'hôpital universitaire (mesure n° 8 du plan de législature 2007-2012).

Le 8 mars 2006, le Conseil d'Etat mandatait un groupe de travail composé de représentants de l'Université de Lausanne, du CHUV, de la Faculté de biologie et de médecine, du Département de la santé et de l'action sociale et du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour proposer une nouvelle organisation du domaine de la biologie et de la médecine sous la forme d'une institution hospitalo-universitaire unique - Hôpital et Faculté – intitulée à ce jour MEDUNIL, permettant d'éviter la dispersion des compétences et la complexification des procédures décisionnelles. Un premier rapport a été présenté au Conseil d'Etat et soumis à consultation en 2007.

Sur la base de cette consultation et du mandat du Conseil d'Etat, la proposition d'organisation a été affinée en 2008 dans le cadre d'un nouveau rapport. Celui-ci décrit le modèle proposé et quelques processus clés (gouvernance, gestion du personnel enseignant et budget) et s'attache à préciser le degré d'autonomie nécessaire à son bon fonctionnement.

Ce second rapport a été adopté par le Conseil d'Etat le 2 juillet 2008 et a fait l'objet d'une nouvelle série de consultations internes durant le second semestre 2008, en vue d'une décision de mise en œuvre par le Conseil d'Etat en 2009.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Avenue de l'Elysée 4
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 9495

Fax: 021 316 9499

E-mail: [info.dges\(at\)vd.ch](mailto:info.dges(at)vd.ch)

Site Internet: www.vd.ch/dges

Groupes de prestations

29.0 Direction du Service

29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESA, veuillez consulter la page : www.vd.ch/sesaf

Groupes de prestations

29.1 Enseignement spécialisé

29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

Descriptif

Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
 - Service éducatif itinérant
 - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
 - Le soutien pédagogique spécialisé
 - Le renfort pédagogique
 - L'aide à l'enseignant
 - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
 - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
 - Mesures pédagogothérapeutiques dans les écoles spéciales
 - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
 - Classes de développement
 - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
 - Haute surveillance des écoles spéciales
 - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
 - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
 - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
 - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
 - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
 - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
 - Parents d'enfants ayant un handicap
 - Familles avec enfant lourdement handicapé
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Classes officielles communale
 - Directions d'établissements DGEO
 - Classes de développemend
 - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
 - Ecoles spéciales publiques
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Associations professionnelles
 - AVMES
 - AVMD
 - Associations de parents
 - AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/oes

Groupes de prestations

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

Descriptif

- - Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ocbe

Groupes de prestations

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site " orientation.ch " ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

Groupes de prestations

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'ODES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/odes

Groupes de prestations

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

Psychologie en milieu scolaire.

Descriptif

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ops

Événements marquants, évolutions significatives

L'année 2008 du SESA

Le SESA a fait avancer un certain nombre de chantiers concernant les enfants en graves difficultés ou en situation de handicap dans l'école. A cette fin, il a poursuivi l'élaboration du cadre cantonal de la pédagogie spécialisée en relation avec la RPT et l'accord intercantonal dans le domaine de la pédagogie spécialisée qui sera soumis à ratification du Grand Conseil et participé aussi aux travaux concernant le concordat HarmoS. D'autre part, le Service a participé activement à l'appui et à l'insertion des jeunes dans la formation professionnelle notamment dans le cadre du programme FORJAD en collaboration avec le SPAS et dans celui de la transition 1 avec les différents services du DFJC, le SDE et le SPAS. Il a au surplus appuyer les différents offices et dans le cadre de leurs missions respectives.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

Durant l'année 2008, l'Office de l'enseignement spécialisé a repris avec l'entrée en vigueur de la RPT, l'entière responsabilité dans le domaine de l'enseignement spécialisé, tant du point de vue de l'octroi des prestations que de leur financement. La formalisation des autorisations de prestations ainsi que la maîtrise du flux d'élèves vers des prestations d'enseignement spécialisé ont permis un maintien qualitatif et quantitatif. Un travail de proximité, au sein des établissements scolaires et des institutions d'enseignement spécialisé a pu s'opérer par un renforcement de l'inspection.

Les axes essentiels de développement concernent le déploiement des mesures d'aides au sein de l'école régulière afin de promouvoir le maintien d'un plus grand nombre d'élèves en difficulté ainsi que la création de nouvelles classes de transition entre l'école d'enseignement spécialisé et le monde professionnel (TEM). Les projets essentiels en cours consistent à consolider et à professionnaliser les prestations d'aide à l'école (renfort pédagogique) et à poursuivre le développement des unités d'accueil temporaire destinées à accueillir dans l'ensemble du canton les élèves en situation de handicap lors de soirées, de week-ends et durant les vacances.

Office cantonal des bourses d'études (OCBE)

L'année 2008 a marqué pour l'Office cantonal des bourses d'études le retour à la normale. Tous les dossiers de demandes bourses ont pu être traités avant le 31 décembre 2008, bien que la tendance relevée en 2007, soit une augmentation des demandes de l'ordre des 10%, se soit confirmée. Sur le plan financier, en raison principalement de cette augmentation, l'Office a demandé et obtenu un crédit supplémentaire de 2,6 millions portant le montant total versé pour l'aide aux études et à l'apprentissage de 31 à 33,6 millions.

Parallèlement à la gestion des demandes de l'année 2008, un travail particulier a été réalisé pour combler le retard accumulé lors des années précédentes dans le suivi des dossiers. Quelque 6'000 dossiers anciens ont été revisités afin de réviser leur statut, et plus de 2'000 personnes ont été contactées. Cette mise à jour a permis à l'Office de répondre à toutes les recommandations émises les années précédentes par le contrôle cantonal des finances.

L'année 2008 fut également une année de forte collaboration entre l'Office des bourses et le Service de la prévoyance sociale. Le résultat de cette collaboration permettra de mettre en place la suite du programme FORJAD. La proposition qui en fin 2008 est encore sur le bureau du Conseil d'Etat devrait trouver un épilogue dans le début de l'année 2009.

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Outre ses prestations d'information et de conseil aux élèves de la scolarité obligatoire, aux jeunes en formation et aux adultes, l'OCOSP, toujours attentif à contribuer à l'insertion professionnelle du plus grand nombre de jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire, a reconduit pour la 5^{ème} année consécutive l'opération Hotline. Ainsi, 385 places d'apprentissage (95 métiers) ont pu être annoncées aux jeunes et à leurs parents. De même, pendant les vacances d'été, les 285 jeunes sans solution à l'issue de la scolarité obligatoire ont reçu une proposition personnalisée d'aide et d'appuis afin de trouver une place de formation professionnelle. 61 jeunes ont aussi bénéficié d'ateliers de développement d'un projet professionnel ou d'un encadrement personnalisé (coaching à l'insertion).

Office de psychologie scolaire (OPS)

La mise en place de la RPT a impliqué pour l'OPS et ses régions la mise en route d'un système d'analyse des demandes de traitement en vue de l'octroi du financement de ceux-ci selon les règles de l'arrêté logo : un pool de logopédistes désignés pour lire et préavisier les demandes de traitement a été constitué. De plus, une commission paritaire pour le suivi de l'application de l'ALogo a été instituée. Les responsables régionaux ont été investis de la nouvelle responsabilité de l'octroi du financement de traitement auprès de logopédistes indépendants. Ce nouveau processus a créé des liens entre les RR et les logopédistes indépendants. Les secrétariats de l'OPS et du SESAF ont procédé à la saisie et au classement des 15'000 factures

La direction et les collaborateurs de l'OPS ont finalisé en décembre un « ensemble minimal des prestations ». Ces prestations peuvent être attendues de chaque collaborateur ppls. Ce travail collaboratif avait été initié lors de la journée des collaborateurs en août 2006 et a pour objectif de garantir l'équité des prestations ppls dans le canton.

La définition de processus de collaboration avec le Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent a été finalisée et mise en œuvre, une évaluation aura lieu au printemps 2009.

Office des écoles en santé (ODES)

L'Office des écoles en Santé a commencé un travail de restructuration au cours de l'année 2008. Ce travail devrait aboutir dans le courant de l'année 2009, l'office devenant ainsi une unité qui regroupera les responsables fonctionnels et opérationnels qui cadreront l'activité des équipes de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire oeuvrant au sein des établissements (animateurs de santé, médiateurs, médecins, infirmières, dentistes scolaires).

En parallèle, les professionnels sur le terrain et l'ODES dans son ensemble continuent à promouvoir les programmes prioritaires de santé dans les écoles tels que le programme « activité physique et alimentation saine » ainsi que le programme « prévention des dépendances ».

Projets particuliers

SESAF - OCOSP : Nouvelles prestations

L'année 2008 a vu la mise en œuvre de nouvelles prestations, dans les diverses régions de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle.

Bilan et testing : en étroite collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) et les institutions sociales concernées, il s'agit d'élaborer, pour, et avec les jeunes au bénéfice du RI, un profil de compétences, intérêts, aptitudes, ... afin de déterminer un projet professionnel réaliste et réalisable.

Bilan, testing, mise en action et suivi : cette prestation s'adresse aux jeunes dont le parcours scolaire ou professionnel présente un profil qui cumule divers éléments fragilisants et pour lesquels un accompagnement personnalisé, tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur projet ainsi qu'un suivi au cours des premiers mois de formation, est nécessaire.

Cet accompagnement, assuré par un-e psychologue conseiller-ère en orientation, vise, en particulier, à mobiliser l'ensemble des ressources personnelles et sociales des jeunes.

Une évaluation régulière de ces nouvelles prestations est conduite et les adaptations nécessaires mises en place. Un bilan est également prévu, en particulier dans la perspective de la mise en place du processus de gestion des flux des jeunes vers une mesure de T1 (transition école - mesure de transition vers la formation professionnelle).

SESAF - RPT

Dans le cadre des travaux de mise en œuvre de la RPT, l'année 2008 a été l'occasion de finaliser les dossiers suivants :

- - Mise en place d'un système d'octroi des prestations de logopédie pour plus de 1'500 enfants et d'un système de gestion des 12'000 factures annuelles des logopédistes indépendants. Ces tâches étaient assumées auparavant par l'office AI.
 - Directives découlant de l'arrêté réglant l'octroi et le financement des prestations de logopédie indépendante (adoption par la Cheffe du Département le 5 décembre 2008).
 - Gestion des travaux des groupes liés à la mise en œuvre de la RPT : COPIL (15 personnes) commission de référence (54 personnes), GT conception pédagogique (26 personnes ; le GT a été élargi en sous-groupes de travail impliquant une centaine de personnes).
 - Rapport du groupe de travail « Conception pédagogique » posant les bases de la future législation sur la pédagogie spécialisée (18 novembre 2008).
 - Convention avec le CHUV pour l'octroi des prestations de logopédie et de psychomotricité à caractère médical.
 - Mise en place du système informatique de gestion des octrois de prestations de scolarisation en école d'enseignement spécialisé. Cette tâche était assurée auparavant par l'AI
 - Mise en place d'un système de gestion des emprunts des institutions relevant du SESAFAF et rédaction d'un exposé des motifs et projet de décret pour l'octroi de la garantie de l'Etat pour ces emprunts. L'économie escomptée pour l'Etat est d'environ CHF 1 mio. (Adoption par le Conseil d'Etat le 17 décembre 2008)
 - Rédaction de l'exposé des motifs et projet de décret sur l'accord intercantonal sur la collaboration dans le

domaine de la pédagogie spécialisée.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Sources d'informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rendre sur les différentes pages liées au SESAF ainsi qu'aux différents offices :

- Office de l'Enseignement spécialisé : www.vd.ch/oes
- Office Cantonal des Bourses d'Etudes : www.vd.ch/ocbe
- Office Des Ecoles en Santé : www.vd.ch/odes
- Office de Psychologie Scolaire : www.vd.ch/ops
- Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle : www.vd.ch/ocosp

Département de la formation, de la jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Bâtiment administratif de la Pontaise

Av. des Casernes 2

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5401

Fax: 021 316 5761

E-mail: info.sesaf@vd.ch

Site Internet: www.vd.ch/sesaf

Groupes de prestations

28.0 Direction et unités d'état-major du service

28.0 Direction et unités d'état-major du service

Direction et unités d'état-major du service.

Descriptif

Direction du service et unités de support (état-major)

Le Service de protection de la jeunesse est organisé en offices et unités. Les Offices régionaux de protection des mineurs et l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs fournissent aux bénéficiaires les prestations qui relèvent des missions du service.

Les Unités fournissent des prestations aux partenaires du Service pour l'accomplissement de ses missions ou à l'interne du Service (état-major de direction, support aux offices).

Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique.

Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que du suivi et du soutien aux institutions ou organismes éducatifs et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité notamment du suivi de la qualité et de la quantité des prestations et du support méthodologique, en particulier par la formation continue. Elle assure en outre la consultation des dossiers d'enfant archivés, l'information et la mise à disposition de la documentation relative aux activités du Service, ainsi que le suivi des demandes de stage et de formation pratique pour les étudiants de la Haute école spécialisée santé-social.

Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée (5700 enfants) et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

Groupes de prestations

28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement.

Descriptif

L'Unité de prévention primaire petite enfance est responsable de la conduite de programmes de prévention en collaboration avec le Service de la santé publique, notamment le programme de promotion de la santé et de prévention pour la petite enfance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Programmes de prévention primaire petite enfance
- Programmes généraux de prévention de la mise en danger de mineurs
- Associations et organismes ayant une activité de prévention en faveur des mineurs

Groupes de prestations

28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative)

28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative)

Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative).

Descriptif

Les quatre Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux
- Conseil, soutien, aide socio-éducatifs aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par un groupe spécialisé rattaché à la direction du service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population mineure et parents
- Ordre judiciaire
- Santé publique et instruction publique
- Associations socio-éducatives
- Autorités administratives et politiques

Groupes de prestations

28.3 Protection des mineurs vivant hors de leur milieu familial

28.3 Surveillance de l'accueil de mineurs hors de leur milieu familial

Le SPJ autorise et surveille les différentes formes d'accueil d'un enfant hors de son milieu familial (adoption ; accueil familial avec hébergement ; internat ; camps et colonies ; accueil collectif préscolaire ou parascolaire ; accueil familial de jour). Cette mission est confiée à l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs (OSSAM), en application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance des placements

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population mineure
- Institutions d'hébergement pour mineurs
- Familles d'accueil, familles d'accueil spécialisées
- Structures collectives d'accueil de la petite enfance
- Réseaux d'accueil familial de jour ; familles d'accueil à la journée

Événements marquants, évolutions significatives

Activité du SPJ en 2008 : quelques chiffres

Protection des mineurs

En 2008, l'activité des Offices régionaux de protection des mineurs a continué de s'intensifier. Ainsi, par rapport à fin 2003, soit cinq ans après la réorganisation du SPJ (création des Offices régionaux de protection des mineurs) et quatre ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des mineurs, le nombre d'enfants suivis annuellement a augmenté de 50 %.

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2001	3725	1027	753	274	2972	66
2002	3888	907	758	149	3130	68
2003	3927	794	685	109	3242	65
2004	4351	1100	680	420	3671	73
2005	4942	1271	928	343	4014	73
2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5694	1275	1103	172	4591	75
2008	5877	1316	1184	132	4693	75

Note : le nombre de dossiers attribués à une assistante ou un assistant social référent est fixé par le Règlement d'application de la Loi sur la protection des mineurs à une soixantaine de dossiers.

Pour chaque région, le détail en 2008 est le suivant:

ORPM	dossiers actifs à fin 2008	dossiers ouverts en 2008	dossiers fermés en 2008	différence ouverts - fermés		% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
total	4693	1316	1184	132	75.39	3.03 %
ouest	714	221	234	- 13	76.77	1.78 %
nord	1220	299	275	24	70.93	3.73 %
centre	1778	493	407	86	76.97	3.73 %
est	981	303	268	35	77.55	2.86 %

En plus des quelque 5900 situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a été mandaté pour procéder à environ 200 évaluations concernant environ 400 enfants dans le cadre de procédures de divorce ou de fixation du droit de visites. Il a en outre assuré le suivi administratif et financier de

quelque 400 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office du tuteur général, du Tribunal des mineurs, de tuteurs ou tutrices privés, ou de parents.

Surveillance de l'accueil de mineurs

Dans le cadre de son activité ordinaire, l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs a conduit une centaine d'enquêtes en vue d'adoption, suivi 130 enfants avant ou après adoption et accompagné environ 200 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

Près de 500 structures d'accueil collectif de jour sont soumises au régime d'autorisation et de surveillance. En outre, le SPJ a suivi et supervisé l'activité des 33 structures de coordination d'accueil familial de jour (près de 1300 accueillantes en milieu familial).

Par ailleurs, le groupe "Placements familiaux" de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a effectué une cinquantaine d'évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 200 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou l'Office du tuteur général.

Projets particuliers

Projets développés en 2008

Politique socio-éducative en matière de protection des mineurs

La politique socio-éducative en matière de protection des mineurs dans le canton de Vaud a été adoptée le 28.08.2006 par la Cheffe du DFJC. La première étape de mise en œuvre s'est achevée en juin 2008 avec la signature des contrats de prestations avec les institutions concernées.

Dès la rentrée d'août 2008, plusieurs nouvelles prestations prévues par cette Politique socio-éducative entrent en fonction :

- des modules d'activités temporaires alternatifs à la scolarité (MATAS) permettant à des élèves « en rupture » de bénéficier de prestations adaptées en dehors de la classe
- un dispositif d'intervention et d'observation pluridisciplinaire pour adolescents en rupture
- un renforcement de l'accueil d'urgence : à terme, un foyer d'accueil d'urgence devrait voir le jour dans le Nord vaudois
- une structure éducative offrant la possibilité de faire un pré-apprentissage ; cette structure démarre en août en ambulatoire, l'accueil en internat débutant en 2009.

Collaboration entre la DGEO, le SESAF et le SPJ

Au premier semestre 2008, 11 séminaires régionaux ont réuni les professionnels des 3 services les plus concernés par la collaboration au sujet des élèves en difficultés et des enfants en danger dans leur développement, soit 860 personnes appartenant à la DGEO (482), au SESAF (163), aux équipes de santé des établissements scolaires (118), au SPJ (73), ainsi que quelques assistantes ou assistants sociaux des établissements scolaires ou autres personnes concernées (24).

A l'issue des cinq ateliers dans chacun des onze séminaires, les participants ont pu relever des points forts et des points faibles en lien avec la thématique abordée et formuler des propositions d'amélioration. Au final, 12 actions d'amélioration à étudier ou à mettre en œuvre ont été retenues. Ces propositions concernent en particulier l'amélioration de la communication et de l'information entre partenaires, mais aussi aux parents concernés, dans l'optique d'un travail pluridisciplinaire coordonné au bénéfice des enfants concernés.

Chantiers législatifs

Loi cantonale pour une politique de l'enfance et de la jeunesse

Après l'adoption en 2004 de la Loi sur la protection des mineurs et en 2006 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants, le projet de Loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse (LPEJ) a été mise en consultation en juin 2007.

Dans sa première séance de l'année 2009, le Conseil d'Etat en a adopté l'Exposé des motifs et projet de loi. Celui-

ci met en œuvre les articles 62 (Jeunesse), 70 (Vie associative et bénévolat) et 85 (Formation civique et commission des jeunes) de la Constitution vaudoise, en visant notamment les objectifs suivants :

- mettre sur pied, coordonner et promouvoir une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse qui tienne compte des besoins et des intérêts spécifiques des enfants et des jeunes;
- développer et favoriser les expériences participatives des enfants et des jeunes au niveau communal, régional et cantonal, avec en particulier au niveau cantonal, la création d'une commission de jeunes;
- promouvoir, encourager, soutenir et coordonner les activités de jeunesse comme lieux d'intégration en veillant à favoriser la responsabilité et l'autonomie progressives des enfants et des jeunes;
- promouvoir, encourager et soutenir les organisations de la jeunesse, en particulier par la reconnaissance de la formation des responsables de ces organisations et leurs engagements dans ces activités.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Sources d'informations complémentaires

Liens vers les pages internet du SPJ

Evénements marquants, évolutions significatives en 2008

- [Informations et statistiques](#)

Projets particuliers

- [Politique socio-éducative](#) en matière de protection des mineurs
- [Séminaires DGEO - SESAF - SPJ](#)

Chantiers législatifs

- [Loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse](#)

Pour en savoir plus...

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Bâtiment administratif de la Pontaise

Av. des Casernes 2

1014 Lausanne

Tél : 021 316 53 53

Fax: 021 316 53 51

E-mail: info.spj@vd.ch

Site Internet: www.vd.ch/spj

Voir les pages consacrées au [Service de protection de la jeunesse](#) et au thème "Protection de la jeunesse". 

Groupes de prestations

27.0 Administration

27.0 Administration

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJIC, le SBMA, le SIL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

Groupes de prestations

27.1 Politique de subventionnement culturel

27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de contrats de confiance avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

Groupes de prestations

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que la Cathédrale de Lausanne, le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus), et participation à la gestion culturelle de l'Abbaye de Bonmont, du Château de Chillon, du Château d'Oron, ainsi que de la Collection cantonale de tapisseries

Toms-Pauli, etc., Cette fiche est en étroite relation avec la fiche gestion des musées 27.3

Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

Groupes de prestations

27.3 Gestion des musées

27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

Groupes de prestations

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels et informatiques)

Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales,- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

Evènements marquants, évolutions significatives

Direction

L'année 2008 a été une année dense pour le Service des affaires culturelles. Indépendamment des affaires courantes, parmi les dossiers qui ont particulièrement sollicité les ressources du Service, tous domaines confondus, citons, de manière non exhaustive :

- les chantiers législatifs : projet de loi sur les écoles de musique et refonte de l'actuelle *Loi sur les activités culturelles* du 19 septembre 1978;
- SERAC Harmonisation : refonte de l'informatique « métier » des musées cantonaux;
- le projet de nouveau Musée cantonal des beaux-arts;
- l'étude sur l'avenir du Palais de Rumine et de l'Espace Arlaud;
- les travaux préparatoires de l'élaboration de l'Exposé des motifs et projet de loi destiné à mettre en place une structure unique pour la gestion du musée et du site romains d'Avenches;
- L'organisation de la présence culturelle du canton de Vaud à l'OLMA à St-Gall.

Chantiers législatifs

Loi sur les écoles de musique

2008 a été marqué par la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur les écoles de musique. Plus de 120 réponses des milieux intéressés et des communes ont permis de confirmer le grand intérêt pour cette future loi et d'affiner le projet. Les associations de communes vaudoises (UCV et AdCV) ont demandé un moratoire sur cet objet, dont elles reconnaissent par ailleurs le bien-fondé, dans l'attente de conclure, au sein de la plate-forme Etat – Communes, les négociations sur la facture sociale et la péréquation. Le Conseil d'Etat a accepté de reporter la discussion et le dépôt de l'EMPL auprès du Grand Conseil en deuxième partie de 2009 et mettra à profit ce temps pour compléter l'avant-projet, en particulier sur les éléments financiers.

Refonte de la Loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 [LAC]

Au printemps 2008, le Comité de pilotage *ad hoc* chargé de conduire ces travaux de révision a présenté à la Cheffe du DFJC un projet constitué par deux avant-projets de lois. Selon ce projet, la politique culturelle de l'Etat de Vaud serait fondée à l'avenir sur deux lois distinctes : l'une exclusivement consacrée au soutien à la culture (politique de subventionnement), et l'autre exclusivement dédiée au patrimoine mobilier et immatériel, incluant le patrimoine culturel conservé et géré par les huit musées cantonaux, la Bibliothèque cantonale et universitaire et les Archives cantonales.

Ces deux avant-projets devraient être mis en consultation courant 2009.

Présence culturelle du canton de Vaud à l'OLMA

Dans le cadre de la présence vaudoise à l'OLMA 2008, le SERAC a été mis à forte contribution par la mise sur

ped d'activités culturelles avant, durant et après la foire qui s'est déroulée durant 10 jours en octobre. Treize manifestations artistiques ont été proposées mélangeant expositions, projections, spectacles et concerts. Un moment fort de cette programmation a été la « Semaine culturelle vaudoise à la Lokremise », espace culturel post-industriel situé près de la gare. De la danse, du théâtre, du jazz et de la musique classique ont été présentés au public et gallois par des artistes vaudois confirmés. Les autorités, les médias et le public ont unanimement salué la qualité des prestations et l'originalité des productions. Le canton de Vaud s'est attiré une très forte sympathie par cette opération de charme.

Bibliothèque cantonale et universitaire

Changement de direction à la BCU, évolution des métiers bibliothécaires

L'événement le plus marquant de l'année 2008 aura probablement été le changement de direction. Le directeur sortant, Hubert Villard, dirigeait la BCU depuis 25 ans, donc pratiquement depuis l'ouverture du site de Dorigny. Mme Jeannette Frey a repris la direction de la BCU Lausanne au 1er mai 2008. Elle a d'abord visité tous les services de la BCU et rencontré tous les responsables. Le monde bibliothécaire est actuellement en pleine mutation, ce qui pose des problèmes particuliers aux bibliothèques cantonales et universitaires, en charge à la fois du dépôt légal (donc de l'archivage pérenne de ces documents), et des collections universitaires. Ces dernières comportent une part grandissante de publications électroniques. La BCU est donc obligée d'acheter, de mettre à disposition et de conserver des collections autant imprimées que natives électroniques. Cette situation de bibliothèque hybride perdurera au sein de la BCU, ce qui engendre et engendra encore à l'avenir des coûts non négligeables (dédoublage des achats, imprimés + électronique). La gestion des bibliothèques hybrides exige de nouvelles compétences, ce qui implique des modifications profondes dans la formation (dès 2009, la formation bibliothécaire supérieure sera donnée en Suisse romande exclusivement par les HES) ainsi que l'adaptation des processus de travail et des cahiers de charge du personnel. Ces transformations touchent également les outils informatiques utilisés et les collaborations régionales, nationales et internationales.

Une génération de bibliothécaires part à la retraite

La BCU ouvrait en 1981 son site de Dorigny (« La Banane »). Une génération entière de bibliothécaires a été recrutée pour l'ouverture de ce nouveau site, et cette génération est actuellement sur le départ. La nouvelle directrice a donc très rapidement dû se pencher sur le renouvellement de certains postes-clés de la BCU. En décembre 2008, c'est la directrice administrative qui partait en retraite, fin janvier 2009 le chef de projet informatique quittera lui aussi la BCU pour des raisons d'âge, pour ne citer que les membres du conseil de direction touchés par ce changement de génération. La repourvue de ces postes pose la question de la structure future de la BCU, à adapter aux défis à relever dans les vingt ans à venir. Cette situation provoque quelques remous, mais c'est aussi une chance de pouvoir remodeler l'organigramme de la BCU Lausanne.

Réforme du prêt à Dorigny

Le service du prêt de Dorigny, un service-clé de la BCU Lausanne, a particulièrement souffert ces dernières années des restrictions de personnel. Sa situation est devenue d'autant plus précaire que l'introduction des horaires « Bologne » exerce une pression supplémentaire sur les services publics. Par l'engagement d'un nouveau responsable, ainsi que par le déplacement de plusieurs postes d'autres services de la BCU vers le prêt, la situation a pu être corrigée et ce service fonctionnait mieux à la fin 2008.

Rumine-Arlaud et autres réflexions sur les espaces disponibles pour la BCU

La BCU, et plus particulièrement les membres de son conseil de direction, se sont aussi investis dans des thématiques liées à d'autres services du SERAC, notamment le programme de réaménagement Rumine-Arlaud. Afin de cerner les besoins de leur public, les collaborateurs de la BCU/R ont effectué une enquête auprès de plusieurs centaines d'usagers. Même si au final le crédit d'étude pour le projet de MCBA Bellerive n'a pas passé le cap de la votation, ces renseignements demeurent précieux.

La BCU dans son ensemble est dans une situation critique quant aux espaces disponibles autant pour ses

collections que pour les usagers, et ceci autant à Riponne qu'à Dorigny. En période d'examens, et malgré la mise à disposition de mobilier d'appoint, les usagers sont malheureusement nombreux à devoir s'installer dans les cafétérias et les escaliers aux alentours pour pouvoir travailler. Cette situation appelle de manière urgente une réflexion sur un agrandissement de la BCU, sur ses deux sites, réflexions qui seront menées en 2009.

DECFO/SYSREM

La fin de l'année a été quelque peu troublée par l'introduction de DECFO/SYSREM. La nervosité des bibliothécaires s'explique par l'évolution rapide et profonde du métier et l'apparition très récente de nouvelles formations non encore correctement définies dans la logique DECFO/SYSREM. Nous espérons qu'en 2009, l'occasion nous sera donnée de reparler du classement des nouvelles formations bibliothécaires au sein du système salarial de l'État de Vaud.

Quelques chiffres

Fréquentation en 2008 (relevée aux portillons) :

BCU Dorigny (y compris la Bibliothèque de Droit) : 1'370'189

BCU Riponne : 476'325

Total fréquentation de la BCU en 2008 : 1'846'514

Nombre de documents prêtés (sorties) en 2008 :

BCU Dorigny (y compris la Bibliothèque de Droit) : 227'750

BCU Riponne (y compris Les Cèdres) : 212'162

Total des prêts effectués par la BCU en 2008 : 439'912

Musée des beaux-arts

Expositions

Malgré les contraintes de la campagne, le MCBA a pu réaliser ses quatre expositions annoncées ainsi que quatre publications les accompagnant (dont deux ont bénéficié du soutien financier des Amis du musée).

En parallèle à la présentation d'une sélection d'artistes du canton à l'enseigne d'*Accrochage [Vaud 2008]*, Nicole Schweizer a organisé l'exposition de la lauréate 2007, Anne-Julie Raccoursier, artiste qu'elle a fait découvrir par la suite à Saint-Gall dans le cadre de la présence vaudoise à l'OLMA.

Comme des bêtes, la première exposition de Bernard Fibicher au MCBA, a attiré un public extrêmement divers, tous âges et toutes provenances sociales confondues, et a suscité en raison d'une œuvre déclarée « scandaleuse » par un quotidien vaudois des réactions très polarisées.

Par le choix de sept artistes/architectes comme « curateurs » d'exposition, *Eclairages* a permis de jeter autant de regards subjectifs sur les collections du musée, d'actualiser des œuvres anciennes en les intégrant dans des installations et de réfléchir au discours muséologique normalement réservé aux spécialistes. Les opposants à Bellerive se sont focalisés sur cette exposition pour critiquer le manque de mise en valeur du patrimoine.

L'année s'est terminée en apothéose avec le grand succès populaire de la rétrospective *Steinlen. L'œil de la rue*, réalisée par Catherine Lepdor, intégrant le fonds Christophe que le musée a eu la chance d'acquérir en 2007 : elle a été classée parmi les meilleures expositions de l'année en Suisse par la *Schweizer Illustrierte* et sera présentée

au printemps prochain au Musée d'Ixelles à Bruxelles.

Conception et organisation d'expositions / programmation / publications

Du Nord : Collections du XVe siècle à nos jours (19.10.2007-06.01.2008)

Publication : *Peintures des écoles du Nord (XVIe-XVIIIe siècles)*

Collections du Musée des Beaux-Arts de Lausanne,
fr., cop. Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne

Nombre de visiteurs (du 01.01.-06.01.08) : 875

Accrochage [Vaud 2008] + Anne-Julie Raccoursier (02.02. - 02.03.2008)

Publication : *Plaquette Accrochage [Vaud 2008], fr Anne-Julie Raccoursier,*

fr./angl., cop. Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne

Nombre de visiteurs : 3945

Comme des bêtes / Ours, chat, cochon & Cie (28.03. - 22.06.2008)

Publication : *Comme des bêtes / Ours, chat, cochon & Cie*

fr., Ed. 5 Continents, Milan

Nombre de visiteurs : 7965

Eclairages, Regards sur les collections du musée (18.07. - 14.09.2008)

Publication : *Eclairages, Regards sur les collections du Musée*

fr, Journal du MCBA

Nombre de visiteurs : 3100

La Fondation Planque (25.09.2008)

Son histoire, ses chefs-d'oeuvre, sa destination

Nombre de visiteurs : 60

La Nuit des Musées (27.09.2008)

Nombre de visiteurs : 3323

MCBA, mises en perspective (09.10.2008)

Considérations urbanistiques sur le lieu de Bellerive

Nombre de visiteurs : 50

Steinlen, l'œil de la rue (17.10.2008-25.01.2009)

Publication : *Steinlen, l'œil de la rue*

fr, Ed. 5 Continents, Milan

Nombre de visiteurs (du 17.10. - 31.12.2008) : 8693

Total des visiteurs en 2008 : 28011

Collections

La collection compte 8'852 œuvres. En 2008, elle s'est enrichie de 382 œuvres: 9 acquises par le musée, 8 acquises par la Commission cantonale des affaires culturelles, 10 déposées à long terme, 44 reçues en don, 311 acquises par le Musée avec le soutien de la Loterie Romande, de l'Association des Amis du Musée et de Pierre Gonset (cet important ensemble acquis fin 2007 a été inventorié en 2008. Il s'agit de l'ancienne Collection Jacques Christophe, une collection de dessins, d'estampes, de titres de musique et de titres de presse illustrés réunie par l'historien français autour de l'artiste Théophile-Alexandre Steinlen, ainsi que sa bibliothèque de travail, acquise en partenariat avec la Bibliothèque Cantonale et Universitaire).

Prêts pour des expositions en Suisse (9 musées / 27 œuvres)

Prêts pour des expositions à l'étranger (10 musées / 13 œuvres)

De nombreuses restaurations ont été conduites en vue de la conservation ou de la présentation publique.

464 œuvres sont déposées dans les services de l'administration cantonale.

Legs, dépôts et dons

Au printemps, le musée a réussi à emporter un lot exceptionnel lors d'une vente aux enchères à Paris : une oeuvre de jeunesse de Jean-Baptiste-Camille Corot, *Ouchy près de Lausanne, juillet 1842*, est ainsi venue rejoindre *Lausanne et le Léman*, autre vue de la ville en possession du Musée depuis 1955. Afin de marquer son soutien au projet de Bellerive, la Société vaudoise des beaux-arts a – don le plus généreux de son histoire – enrichi les collections par le don d'une oeuvre d'Alain Huck, *Kuroi Ame*, 2008, liant les thèmes de la peste au Moyen-Âge et de la pluie noire tombée après la catastrophe d'Hiroshima, superbe dessin au fusain de dimensions considérables. Monsieur Gérard Favez a offert vingt-cinq oeuvres au Musée, un acte d'une grande générosité.

Quelques chiffres

Visites guidées, conférences et animations

Accrochage [Vaud 2008] (02.02. – 02.03.08)

Visites guidées publiques : 85

Visites guidées sponsors : 57

Comme des bêtes (28.03. – 22.06.08)

Visites guidées publiques : 64

Visites guidées privées : 175

Visites pour les AMIM : 9

Rencontres : 118

Conférences : 214

Contes pour enfants : 19

Ateliers de vacances (Pâkomusée) : 51

Eclairages (18.07. – 14.09.08)

Visites guidées publiques : 76

Visites pour les AMIM : 18

Conférences : 79

Steinlen, l'œil de la rue (17.10. - 31.12.08)

Visites guidées publiques : 138

Visites guidées privées : 49

Visites pour les AMIM : 28

Rencontres : 68

Conférences : 20

Contes pour enfants : 22

Hors les murs :

Atelier de lithographie (08.11.08) : 25

Total 2008 (visites guidées, conférences, et animations) : 1315

Scolaires

Accrochage [Vaud 2008] : 490

Comme des bêtes : 1613

Eclairages : 73

Steinlen : 888

Total des scolaires 2008 : 3064

Autres

En ce qui concerne le personnel, 2008 a été une année de changements importants : titularisation du poste de la médiatrice Raphaëlle Renken, engagement d'une nouvelle bibliothécaire : Mélanie Reiter, deux départs à la retraite (Loïse Durrenmatt, accueil et Claude Héritier, technicien) et remplacement respectif par : Anne-Françoise Clerc et Julien Simond.

Musée de l'Elysée

Expositions

Inauguré au Jeu de Paume à Paris en 2007, le projet Edward Steichen est le projet le plus ambitieux jamais réalisé par le Musée de l'Elysée. A ce jour, il a enregistré plus de 400'000 entrées réparties entre les huit musées qui ont hébergé cette exposition. La France, la Suisse, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne l'ont accueillie en 2008.

Sur le plan de la communication, une centaine de titres dans le monde ont couvert cet événement majeur, dont *Le New York Times*, *Le Monde*, *Le Figaro*, *le Neue Zürcher Zeitung*, *le Corriere della sera*, *El Pais*, *Time*, *Newsweek*, *le London Times*, et bien d'autres encore. L'exposition, réalisée en collaboration avec la Foundation for the Exhibition of Photography, Minneapolis, circulera aux Etats-Unis et au Japon en 2009 et en 2010.

L'exposition « Controverses » a également rencontré un immense succès. En attirant plus de 20'000 visiteurs qui sont venus, pour un grand nombre, pour la première fois au musée, elle a nécessité la mise en place d'un horaire d'ouverture spécial afin de répondre aux besoins du public. Cette exposition détient le record de fréquentation journalière du musée.

A l'instar de l'exposition Steichen, cette exposition a bénéficié d'une très bonne couverture de presse dont celle de quotidiens importants tels *El Pais* et *Le Monde*. Elle circulera ensuite à Paris et Bruxelles.

Avec 7000 entrées pour les écoles seulement, l'exposition « Teen City, l'aventure adolescente » a doublé le taux de fréquentation scolaire habituel du musée.

En contrepoint des œuvres des dix-neuf photographes, l'exposition contenait également des images conçues par une centaine de collégiens et gymnasiens vaudois.

La rétrospective « Valérie Belin », enfin, est le fruit d'une collaboration avec la Maison Européenne de la Photographie à Paris et Huis Marseille à Amsterdam. Cette artiste, découverte il y a dix ans, est aujourd'hui exposée dans les plus grands musées.

Expositions Itinérantes :

En 2008, le Musée de l'Elysée a monté vingt-quatre expositions hors les murs dans une dizaine de pays dont les Etats-Unis, la Chine et plusieurs pays européens. A travers vingt et une villes, les visiteurs ont pu découvrir les grandes rétrospectives du Musée de l'Elysée (Valérie Belin, Leonard Freed, Ray K. Metzker, Shoji Ueda et Edward Steichen), ainsi que des expositions thématiques (« reGeneration », « Je t'envisage. La disparition du portrait ») et d'artistes suisses, dont Catherine Leutenegger, Mario del Curto, Nicolas Bouvier et Ella Maillart. Le Musée de l'Elysée a ainsi collaboré avec des institutions prestigieuses sur trois continents.

Legs, dépôts et dons

En 2008, le Musée a acheté et reçu en donation ou dépôts des photographies importantes. Les achats sont liés en général à des projets d'exposition. Le musée a ainsi complété des achats de l'exposition « Controverses » qui sera montrée à Paris en 2009, ainsi que des achats des expositions « Teen City » et « Carlo Valsecchi », un projet prévu pour 2009. La collection s'est aussi enrichie d'une collection de photographies de Véronique Audergon, qui est déposée au musée par la famille. Un contrat de dépôt a été signé avec Jean Mohr et Suzi Pilet, dont les fonds viendront en dépôt en 2009. Le Dr Bahro a également déposé cinq tirages d'Albert Steiner. Des photographies d'Egypte et de Suisse du XIXe siècle ont aussi rejoint les collections du musée.

Quelques chiffres

L'amplitude du rayonnement du Musée de l'Elysée s'est considérablement étendue en 2008, année particulièrement fructueuse pour l'institution.

Ses expositions ont été très bien accueillies par le public et la critique, tant sur le plan local que national et international, et un record de fréquentation a été établi avec 56'143 entrées à Lausanne, soit environ 20'000 de plus que celles enregistrées en 2007.

A l'étranger, environ 500'000 personnes ont visité les expositions, dont celle du plus grand projet jamais réalisé par le musée (Edward Steichen).

Autres

Département technique :

En 2008, de nombreuses améliorations techniques ont été réalisées.

Au premier étage, les cimaises ont été refaites selon les normes anti-feu. Des portes séparent désormais les locaux du musée de ceux de la Chancellerie. De plus, la centrale d'alarme ayant été changée, le Musée de l'Elysée et la Chancellerie sont maintenant deux identités distinctes.

Afin de répondre aux exigences des prêteurs institutionnels ou privés, un système de ventilation et de contrôle du taux d'humidité a été installé au premier étage et dans les combles.

L'année 2008 est aussi celle du déménagement des bureaux, de l'atelier et de la bibliothèque dans les nouveaux locaux de l'Avenue de l'Elysée 4. L'installation de la plupart des collaborateurs dans un même espace plus grand ainsi que le regroupement des activités de l'atelier dans un même lieu créent une nouvelle dynamique. La capacité de stockage de la bibliothèque a augmenté de manière importante.

L'entrée du Musée de l'Elysée dans le bâtiment de l'Avenue de l'Elysée 4 est destinée à créer en 2009 un espace d'exposition réservé aux étudiants en photographie de Suisse romande, favorisant ainsi la politique de collaboration du musée avec différentes écoles formant des photographes.

Département pédagogique :

Lors de l'exposition « Edward Steichen, une épopée photographique », le département pédagogique du musée a inauguré une nouveauté dans la médiation culturelle, *La photographie en questions*, moment de rencontre entre le public et les spécialistes du musée qui répondent aux demandes des visiteurs portant sur la photographie.

D'autre part, l'année 2008 a connu une nette augmentation des cours d'analyse d'images proposées aux écoliers romands, ainsi qu'aux étudiants de la HEP.

Musée de zoologie

L'année 2008 peut être considérée comme une année de transition avant le début des travaux de rénovation en janvier 2009. L'administration du musée a quitté l'aile nord du Palais au mois de décembre pour l'aile sud et ce, jusqu'à la fin 2009.

Expositions

L'exposition de la faune vaudoise et de cryptozoologie a été fermée au public dès le mois de février, afin de servir de lieu de stockage provisoire pour les collections en attente de déménagement.

Une exposition temporaire spéciale (un cabinet des curiosités sonore) a été mise sur pied durant l'été.

Quelques chiffres

Nombre de visiteurs dans les galeries d'exposition : 31'502

Nombre de spectateurs au Ciné du Musée : 3'529 pour 43 séances

Nombre d'Ateliers des enfants et scolaires y ayant participé : 55 ateliers des enfants ont été suivis totalisant 1'124 enfants

Nombre d'Anniversaires organisés : 74, soit 740 enfants (dont 1 passeport vacances)

Nombre de visiteurs pour l'exposition temporaire « Peinture en bocal, bocal de peinture » : 2'497 (janvier)

Nombre de visiteurs pour « Un Cabinet de curiosité sonore » : 13'500 (mai à septembre)

Nombre de spectateurs : 653 aux 4 séances de Ciné de Pâkomuzé

Nombre de visiteurs à la Nuit des musées : 3'103

Nombre de vertébrés catalogués : 18'900

Nombre de préparations vertébrés : 25 mises en peau, 2 montages, 30 préparations de crânes

Nombre d'invertébrés catalogués : 421'533 spécimens appartenant à 3'444 taxa et provenant de 13'552 lieux différents

Nombre de publications scientifiques : 12

Musée de géologie

Expositions

L'exposition temporaire Art+Pierre+fossiles a été vernie le 30 octobre à l'Espace Arlaud en présence de Mme la Conseillère d'Etat Lyon. Cette exposition sur la pierre lithographique fait le lien entre la science et l'art. De nombreux ateliers pour les classes et le grand public ont été organisés. Ce fut également l'occasion, grâce au soutien de l'Association des Amis du Musée, de produire 7 lithographies dont un tirage hors commerce enrichira les collections du Canton.

DAG 400 une présentation temporaire dédiée à une météorite lunaire s'est tenue jusqu'en septembre dans la salle Renevier.

Collections

A la suite de dons, d'échanges et d'achats, la collection de minéralogie systématique s'est encore étoffée cette année. Ce sont 231 espèces minérales qui ont été acquises portant ainsi le nombre total à 2980, soit les deux tiers de la diversité minérale connue à ce jour dans le système solaire.

Legs, dépôts et dons

- du Professeur Steck, une importante collection de roches himalayennes qui vient compléter notre collection, témoin des 25 ans d'efforts fournis par les géologues lausannois pour cartographier et comprendre cette chaîne de montagne;
- du Professeur von Raumer, une précieuse collection de roches du Massif du Mont Blanc. Le Musée possède, désormais, la collection la plus complète du Mont Blanc;
- de la Banque du Gotthard un groupe de quartz provenant du canton d'Uri.

Quelques chiffres

La fréquentation du Musée s'est encore améliorée en 2008 pour atteindre 31'802 visiteurs, nouveau record.

Fréquentation : 31832 dont 12951 enfants

Ciné : 11 séances pour 517 spectateurs

Ateliers : 40 pour 725 élèves

Autres

Prévu dès 1984, le bâtiment devant abriter les instituts des sciences de la Terre de l'Université de Lausanne (aujourd'hui Faculté des Géosciences et de l'Environnement) et le Musée de géologie verra le jour en 2012, malheureusement sans le Musée. Le sous-dimensionnement du bâtiment en surfaces de stockage rend impossible le déménagement du Musée. Le Musée perd, en outre, l'accès direct à sa bibliothèque fusionnée avec celle des instituts. La collaboration symbiotique avec les instituts des sciences de la Terre qui sont nés du Musée il y a près de 120 ans se poursuivra, mais dans des conditions moins aisées.

Musée de botanique

Expositions

Le dessin de fleurs à la fin du XVIIIe siècle. L'herbier peint de Rosalie de Constant

Trésor du patrimoine culturel et scientifique vaudois, l'herbier peint de Rosalie de Constant est l'un des fleurons des collections du Musée botanique cantonal. Réalisé entre 1795 et 1832, il comprend 1245 aquarelles dessinées avec art et précision accompagnées de commentaires scientifiques de la main de l'auteure. Un ouvrage édité par la Bibliothèque des Arts à 1600 exemplaires reproduisant «à l'identique» une centaine de planches, un DVD interactif comprenant la totalité des aquarelles et une exposition ont offert à chacun la possibilité d'admirer cette œuvre exceptionnelle. Ouverte du 30 mai au 28 septembre, l'exposition a été vue par 6107 personnes, ce qui représente une moyenne de plus de 50 visiteurs par jour.

Vol d'hirondelles et pelures d'oignons

L'exposition, montée à Lausanne en 2004 en collaboration avec le Musée cantonal de zoologie, et présentée successivement au Sentier, à Signy, à Bex, à Payerne, à La Chaux-de-Fonds, à Château-d'Oex et à Yverdon-les-Bains, a effectué sa dernière sortie, du 5 avril au 29 juin, au Muséum d'histoire naturelle de Grenoble (F).

Le nom des plantes en deux mots – La nomenclature moderne a 250 ans

L'exposition du Musée botanique cantonal, réalisée en 2003 à l'occasion des 250 ans de la parution du *Species Plantarum* de Linné, a été demandée et présentée en avril à l'Université du Maine au Mans (F).

Collections

Inventaire des collections du Musée

Initié en 2004, le catalogage informatique de l'herbier vaudois, estimé à plus de 200'000 parts, a subi un net coup d'arrêt suite au manque de main-d'œuvre.

La base de données informatique de l'herbier peint de Rosalie de Constant a été complètement revue et mise à jour et les 1245 aquarelles y ont été ajoutées. Cela a permis la réalisation du DVD interactif.

La bibliothèque est régulièrement augmentée de titres nouveaux. Le catalogue informatique compte actuellement plus de 25'000 entrées. 34 ouvrages ont été restaurés et 41 volumes de périodiques ont été reliés.

Inventaire des collections des Jardins

L'informatisation des collections des jardins se poursuit dans une base de données créée par Philippe Sauvain, jardinier. Ce développement a permis de préciser les besoins propres à la gestion informatique de collections vivantes comportant des objets (les plantes) qui naissent, se développent, se déplacent, mais aussi meurent et disparaissent. Tous ces éléments seront très utiles à la mise au point du futur système harmonisé de gestion des collections des Musées cantonaux développé dans le cadre du SERAC.

Manifestations

Pâkomuzé

Les MJB ont « joué à guichet fermé » à l'occasion de la 3e édition. Les animations autour des teintures végétales pour œufs de Pâques et du dessin de plantes à la manière de Rosalie de Constant ont été prises d'assaut. De nombreux enfants ont participé au « safari botanique » à la découverte d'arbres remarquables du Jardin.

Semaine des Jardins botaniques suisses – Botanica'08

Les MJB ont participé à la 2e semaine des jardins botaniques suisses par des visites guidées suivies par une centaine de personnes. Ils ont organisé une exposition consacrées aux plantes envahissantes répartie dans 4 jardins botaniques vaudois : l'Arboretum national du vallon de l'Aubonne, le Jardin botanique de Lausanne, le Jardin Gentiana de Leysin et le Jardin alpin La Thomasia de Pont de Nant.

8e Nuit des Musées lausannois

Les Musée et Jardin botaniques ont connu une affluence de plus de 1000 personnes. A l'occasion de l'année mondiale de la pomme de terre, les visiteurs de tous âges ont pu découvrir les nombreuses variétés cultivées en Suisse et déguster quelques spécialités sortant de l'ordinaire. Dans le cadre de l'opération « public-cible », un accent tout particulier a été mis sur l'accueil des personnes sourdes et malentendantes avec des visites traduites en langues des signes et en langage parlé complété et un « café des signes » tenu par des personnes sourdes et où les commandes devaient obligatoirement se faire en langue des signes.

Quelques chiffres

- Visites guidées : Une quarantaine de visites ont été organisées aussi bien dans le cadre de l'exposition Rosalie de Constant que dans les deux jardins de Lausanne et Pont de Nant. Elles ont été suivies par près de 700 personnes;
- Activités scolaires : 4 séances de l'atelier des enfants, 5 du passeport vacances et 2 du Ciné du Musée ont été organisées, touchant plus de 200 enfants.

Autres

Miroir des Musée et Jardins botaniques cantonaux, le site internet a été complètement revu et adapté aux contraintes de Typo3, plateforme sur laquelle il est accessible depuis septembre.

Musée d'archéologie et d'histoire

Expositions

Parmi les événements publics organisés par le Musée, rappelons tout d'abord l'exposition temporaire, « Vu du Ciel », présentée jusqu'au 13 janvier à l'Espace Arlaud, fruit d'une étroite collaboration entre le Musée et la Section de l'archéologie cantonale (DINF – SIPAL), afin de valoriser au mieux les archives photographiques aériennes vaudoises touchant l'archéologie et l'histoire.

Collections

L'accueil et l'inventaire des collections se poursuivent sans relâche. En 2008 des centaines d'objets divers, provenant de fouilles effectuées dans le canton, ont été déposées au DABC de Lucens, pour les études à venir et

leur conservation à long terme.

Le Laboratoire de conservation-restauration continue de remplir sa mission en traitant les matériaux archéologiques et historiques les plus divers (bois, métaux, céramique, verre, etc.). Cette année, comme en 2006 et 2007, en plus du travail courant, il a fallu faire face à l'arrivée massive d'objets provenant de l'extraordinaire site rituel celtique, de portée européenne, découvert sur le Mormont (Eclépens – La Sarraz). Les locaux du Laboratoire, au Palais de Rumine, ont également fait l'objet d'importants travaux de réaménagements.

L'augmentation régulière et soutenue du fonds de la bibliothèque, générée par des achats mais également par des échanges de volumes de la Collection des « Cahiers d'archéologie romande », gérée par le Musée, a nécessité une réorganisation des dépôts.

Legs, dépôts et dons

A l'initiative de Pierre Barde, ancien réalisateur et producteur à la Télévision Suisse Romande (TSR), le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire est récemment devenu dépositaire d'une cinquantaine de films consacrés à l'archéologie, diffusés par la TSR dès les années 1960. Conscient de la valeur exceptionnelle de ces documentaires, le Musée s'est engagé, en partenariat avec la TSR et la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la TSR (FONSAT), à les diffuser dans le cadre de ses activités. Lors de la Nuit des Musées (27 septembre) une première sélection de cinq films, tournés entre 1966 et 1980, ont été présentés.

De nombreux prêts ont été consentis pour des expositions temporaires dans des musées du canton (Musée romain d'Avenches, Musée romain de Lausanne-Vidy, Fondation Verdan à Lausanne), de Suisse (Musée d'Art et d'Histoire, Genève) ou de l'étranger (Palazzo Grassi à Venise, Musée d'Annecy, Kelten Römer Museum Manching). Plusieurs prêts à long terme, pour des expositions permanentes, ont été accordés au Musée Militaire, à Morges, au Musée des Arts et Sciences, à Sainte-Croix et au Musée d'histoire, à Sion.

Quelques chiffres

Nbre total visiteurs (Rumine) : 15955, dont 6527 enfants

Ciné du Musée : 620 élèves (36 classes)

Animations pédagogiques : 73 ateliers (1274 enfants)

Autres

L'année 2008 fut aussi marquée par l'ouverture du portail commun des musées cantonaux sur Internet. A cette occasion, le site du Musée fut complètement renouvelé.

Musée monétaire

Expositions

Vitrines temporaires 2008 : Poids et mesures ; Les monnaies helvètes découvertes dans le sanctuaire du Mormont (La Sarraz-VD) ; A propos de la médaille d'or de Frédéric-César de la Harpe (1798).

Collections

Gestion des collections

- Plus de 4000 enregistrements, recellement, modifications et *mises à jour dans la base NUMMUS* dont 700 correspondent aux études, vieux fonds et entrées nouvelles;
- *Restauration-photographie* : ca. 300 photos et 100 restaurations;

- *Acquisitions en 2008* : (5 monnaies gauloises et républicaines de La Sarraz-Le Mormont; 12 monnaies romaines de Ballens; 2 de Bière; 2 monnaies des Gorges de Covatannes ; 6 de Lausanne-Vidy ; 2 de Nyon; 1 d'Orbe-Boscéaz ; 1 de Vevey-Ste-Claire ; 2 de Vuflens-la-Ville ; 9 d'Yverdon-les-Bains ; 1 médiévale de Moudon; 1 moderne du Mont-sur-Lausanne ; achat de 8 monnaies grecques hellénistiques ; d'un denier de l'Evêché de Lausanne inédit ; de fausses pièces de 20 cts fabriquées pas Farinet et d'une collection de 443 médailles de tir suisses ; acquisition de 1374 monnaies, médailles, jetons, billets de banque et autres objets monétaires.

Etudes scientifiques terminées en 2008

Collections de référence :

- *Antiquité* : les quinaires de Togirix;
- *Moyen Age* : les deniers à la croix double;
- *Moderne* : les médailles du fonds Bourdet de la Nièvre.

Trésors et trouvailles monétaires :

Antiquité : oppidum celtique de Gressy-Sermuz ; trésor d'Avenches 1807 ; trésor de Bex-Sous-Vent.

Parus en 2008 :

Bulletin scientifique et rapport annuel 2007/parution novembre 2008 :

(7 articles): Le faciès monétaire des oppida de Sermuz et du Bois de Châtel ; Togirix en Suisse ; trésor d'Avenches (1807) ; trésor de Bex-Sous-Vent (1886) ; débuts du monnayage de l'Evêché de Lausanne et denier inédit d'Henri de Lenzbourg (1039-1051/1056) ; trouvailles monétaires de Grandson (église Saint-Jean-Baptiste) et deniers dits « à la croix double » ; Le chevalier Bourdet de la Nièvre.

Quelques chiffres

Total visiteurs : 6046

Total scolaires : 169

Total des visites guidées : 156

Ateliers pour enfants : 178

Conférences et animations du Musée : 2786

Consultation bibliothèque et collections : 962

Total : 10297

Manifestations

Destinées aux enfants

- *Ecole-Musée et Passeport-Vacances* : atelier moulage de monnaies grecques « Mythologie » et atelier sur les monnaies gauloises « La bourse de Vercingétorix »;
- *Pakomuzé* : Confection de marionnettes à l'image des divinités grecques;
- *Nuit des musées* : Recherche de monnaies dans le sable, identification et reproduction sur du papier métallisé, puis frappe de monnaies;
- *Contes d'hiver* : Contes sur le thème de l'argent dans la salle d'exposition du musée par les conteuses de «L'oreille qui parle» (MDA-Vaud) (plus de 1100 visiteurs).

Destinées aux adultes

Nuit des musées : Documentaires sur les monnaies gauloises et sur Alésia (plus de 625 visiteurs).

Tous publics

- Visites guidées du Musée et de son exposition : UNIL ; Cercle numismatique de Berne;
- Journées Université-portes ouvertes « Les Mystères de l'Unil »: Animation du stand Musée monétaire-Exposition temporaire pour les classes et le grand public, du 30 mai au 1er juin).

Conférences

- Février 2008 : Anne Geiser. « Les monnaies gauloises du Grand-Saint-Bernard », Aoste, Fort de Bard, colloque international INTERREG;
- 22 mai 2008 : Anne Geiser, «Monnaies gauloises : recherches et perspectives : Quelques exemples suisses», leçon probatoire pour l'obtention du titre de Privat-Docteur à l'Université de Lausanne;
- 6 septembre 2008 : Anne Geiser, «La monnaie gauloise en Suisse », Cercle numismatique de Berne;
- 10 décembre 2008 : William Eisler, «The Construction of the Image of Martin Folkes (1690-1754): art, science and Freemasonry in the Age of the Grand Tour », British School at Rome.

Autres

Collaborations et stagiaires :

- Doctorante de Paris I/Panthéon Sorbonne : stage sur les collections gauloises du musée en vue de la rédaction du catalogue et recollement des collections dans la base NUMMUS;
- Soutien aux Musées régionaux et aux collèges secondaires:
 - étude de la collection numismatique du Musée du Vieux Pays d'En-Haut et rédaction du catalogue avec les identifications (ca. 150 monnaies et médailles)
 - réception du médaillier et de la collection du Collège classique de Béthusy;
- Introductions et séminaires numismatiques pour l'UNIL : Institut d'archéologie et des Sciences de l'Antiquité.

Musée romain d'Avenches

Expositions

L'exposition temporaire «Il y a un os !» (12.05-28.09.2008) a été reprise du Musée romain de Nyon en échange de l'exposition temporaire 2007 sur les intailles et les camées.

Collections

2008 a été une année de fouilles plus modeste que les années précédentes. Les interventions ont porté sur la nécropole découverte sur le site de l'usine Nespresso en 2007, sur le mur d'enceinte romaine, sur le tracé de la route romaine à la hauteur de la commune de Faoug/VD (fouilles réalisées pour l'archéologue cantonal) et sur plusieurs sites à l'intérieur de la commune d'Avenches. Grâce à ce programme moins chargé, l'équipe de fouille a pu rattraper des retards accumulés dans les domaines des rapports et de la gestion des plans et d'autres

documentations archéologiques.

Manifestations

En 2008 le Site et Musée romains d'Avenches a participé une nouvelle fois à la Mustermesse de Bâle (Muba), en collaboration avec l'Office du tourisme.

Les neuf « Apéritifs du Musée » ont de nouveau attiré un nombreux public, l'intérêt de ces conférences mensuelles du samedi matin ne faiblissant pas.

Quelques chiffres

Le nombre total de visiteurs du Musée a marqué une baisse : 17'033 entrées sont enregistrées contre 22873 en 2006 et 17'689 en 2007. Le nombre de classes reste en revanche stable.

Nb de classes en 2008 : 238

Autres groupes : 59

Autres

Trois collaborateurs auxiliaires ont été régularisés en 2008.

Les travaux préparatoires à la réorganisation du musée, fondée sur l'étude de l'UCA menée en 2005, ont démarré en 2008 dans le but de la création d'une seule unité regroupant le Musée romain et la Fondation Pro Aventico sous forme d'une fondation de droit public.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service des affaires culturelles (SERAC)

Projets particuliers

Direction

Projet de Musée cantonal des beaux-arts [MCBA] à Bellerive

2007 a été l'année de la rédaction de l'Exposé des motifs et projet de décret en vue de l'obtention du crédit d'étude II. 2008 a été l'année de son adoption par le Grand Conseil (en mai), suivie, comme chacun le sait, par le lancement d'un référendum et d'une votation populaire débouchant sur le rejet de ce crédit, à 52%.

Le SERAC a participé aux travaux relevant de la compétence de l'Etat, notamment par la fourniture d'informations et d'explications, données en particulier autour de la maquette présentée un peu partout dans le canton.

SERAC-HARMONISATION

L'informatique des musées cantonaux est hétérogène et, pour certains musées en particulier, obsolète et fragile. Ce constat a été clairement établi dans un rapport délivré par le SERAC en 2003. Objet d'un moratoire, ce dossier a pu être remis à l'ordre du jour par la DSI en 2008. Les travaux menés par elle avec le SERAC ont conduit à l'élaboration et à l'adoption d'un cahier des charges qui va permettre de lancer un appel d'offres début 2009. L'objectif est de doter les musées d'un système informatique sûr, efficace, et garant d'une meilleure cohérence et d'une meilleure visibilité pour la gestion de leurs collections.

Rumine-Arlaud

Sur la base d'un plan directeur présenté en 2005, qui détaillait les besoins futurs des institutions sises dans le Palais de Rumine et proposait un scénario de réaffectation des espaces libérés par le départ du MCBA, une commission de programmation *ad hoc* a été mise sur pied fin 2007, placée sous la double présidence de la Cheffe du Service des affaires culturelles et de l'architecte cantonal.

Composée des directeurs-trices des institutions du Palais, de la directrice du Musée national de Prangins, de la conservatrice de la Fondation Toms Pauli, de deux représentants du SIPAL et de la Ville de Lausanne, ainsi que du bureau d'architecte mandaté pour les travaux liés au Palais de Rumine, elle s'est réunie régulièrement tout au long de l'année. Diverses analyses ont été menées sur les possibilités d'exploitation et de mise en valeur du Palais en tenant compte des missions prioritaires des musées et de la Bibliothèque cantonale et universitaire tout en mettant un accent particulier sur l'environnement et la biodiversité.

Les travaux de la Commission de programmation se poursuivent en 2009.

Structure unique pour le Site et musée romains d'Avenches

A l'automne 2008, suite à la décision des deux chefs de département concernés (DFJC/ DINF), un Comité de pilotage, co-présidé par la Cheffe du SERAC et le Chef du SIPAL, ainsi qu'un groupe de travail, réunissant des représentants du SERAC et du SIPAL notamment, ont été mis sur pied afin d'unifier en une seule structure le musée romain d'Avenches et la Fondation Pro Aventico. Le choix de transformer l'actuelle double structure en une seule, sous la forme d'une fondation de droit public, résulte de la validation par les deux Chefs de département cités plus haut, d'un rapport fourni par l'UCA (Unité de conseil et d'appui en management et organisation).

Le but recherché est d'harmoniser et de stabiliser durablement la gestion, le financement et le statut du personnel

du Musée et du site. Les travaux, qui doivent aboutir au dépôt d'un EMPL devant le Grand Conseil, se poursuivent en 2009.

Ecole-Musée

La mission d'Ecole-Musée à l'attention des publics scolaires et muséaux se poursuit sur le plan éditorial et sur le terrain. Le bilan 2008 est très positif.

L'accent a été mis sur les collections permanentes : sur les huit dossiers pédagogiques (dp) produits en 2008, six leur sont consacrés. Chaque dossier s'inscrit ainsi dans une longue durée d'utilisation. Quatre institutions cantonales (Musée romain d'Avenches, Musée cantonal des beaux-arts, Musée monétaire cantonal et Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) de la Riponne) ont bénéficié d'un dossier pédagogique ainsi que trois musées de la Riviera. La valorisation du patrimoine régional reste au centre des préoccupations d'Ecole-Musée.

Chaque dossier est le fruit d'un travail d'équipes composées de spécialistes aux compétences diversifiées. En plus du produit lui-même, de nombreuses extensions des collaborations ont pu voir le jour :

- la collaboration avec la HEP se décline de différentes manières : interventions dans les cours de formation initiale et spécialisée, préparation d'un cours pour la formation continue, expertise de travaux des étudiants de la HEP consacrés aux *dp* ;
- mise en place de la promotion régulière des *dp* à l'Agora de la BCU/ Riponne et sur le site Internet de l'institution ;
- développement de la promotion commune autour d'expositions bénéficiant d'un *dp* ;
- développement de compléments aux dossiers sur le site Internet des institutions (dp n°22 et 28).

Bibliothèque cantonale et universitaire

Rétroconversion de notices de catalogue par Medea

Médéa Services Group a rempli pour la BCU trois mandats de rétroconversion de fichiers papier en numérique. En 2006-2007, ce sont les anciens fichiers de la BCU-Cèdres (105'174 fiches traitées) qui ont été convertis, suivis en 2008 par les fichiers des ouvrages anonymes de la BCU Dorigny (47'620 fiches traitées), et celui des partitions musicales de la BCU Riponne (7913 fiches traitées). La BCU possède donc fin 2008 un catalogue en ligne quasi complet de ses collections. On peut affirmer que la BCU brille actuellement par ses projets de numérisation de renommée internationale. Ces projets ne sont possibles que parce que les catalogues sont entièrement disponibles sous forme numérique.

Numérisations : Googlos et al.

Le plus grand projet de numérisation en cours à la BCU est toujours Googlos, la numérisation de 100'000 livres par et pour Google Books. À fin 2008, environ 50'000 livres avaient été traités par Google. Environ 10'000 livres sont déjà disponibles en ligne sur [Google Book Search](#). Le projet se poursuivra jusqu'en automne 2009. D'autres projets de numérisation sont en cours ou en voie d'élaboration, telle la numérisation de la Gazette de Lausanne, un partenariat avec Le Temps et la Bibliothèque nationale, qui devrait débuter en 2009.

Double vernissage des expositions consacrées à Annemarie Schwarzenbach et Jean Pache

Les manifestations culturelles de la BCU ont pris un bel essor. L'événement le plus marquant de l'année a été le double vernissage des expositions consacrées aux auteurs Annemarie Schwarzenbach et Jean Pache à l'Espace Arlaud, vernissage qui a été un beau succès.

SERVAL

Le projet SERVAL – SERveur Académique Lausannois – a été réalisé durant l'année 2008 en collaboration avec l'UNIL et le CHUV. Ce serveur permettra de collectionner, mettre à disposition sur Internet et archiver les publications scientifiques produites par les chercheurs de l'UNIL, ainsi que les e-collections de la BCU. Nouveau produit destiné à rendre plus visibles à l'échelle planétaire la recherche UNIL et le patrimoine vaudois, SERVAL annonce également l'entrée de la BCU dans l'ère de l'archivage pérenne des documents numériques. SERVAL sera ouvert pour les chercheurs UNIL dès le 12 janvier 2009.

VD-Pass et VIRTUA Consortium

Les changements profonds en cours dans le domaine bibliothécaire s'expriment dans l'introduction, en juillet 2008, du VD-Pass, passeport permettant aux lecteurs de n'importe quelle bibliothèque du réseau vaudois d'emprunter des ouvrages dans toutes les bibliothèques du réseau. L'introduction du VD-Pass était un préalable à une modification profonde du système intégré de gestion de bibliothèque VTLS VIRTUA. Le passage à la version consortiale de ce logiciel devrait à terme simplifier à la fois la maintenance et l'utilisation du catalogue en réseau. VIRTUA Consortium sera opérationnel pour toutes les bibliothèques du réseau vaudois dès le 5 janvier 2009.

Musée des beaux-arts

L'année 2008 a été dominée par les turbulences de la campagne politique autour du projet de nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts à Bellerive. La décision du Grand Conseil d'octroyer un crédit d'étude pour le projet s'est vue suspendue par voie de référendum ; le vote du 30 novembre s'est malheureusement soldé par un verdict négatif du peuple vaudois. Du jour au lendemain, dix-sept ans de démarches administratives et politiques, un investissement financier avoisinant 15 millions de francs (comprenant les frais de 249 bureaux d'architecture ayant participé au concours), énormément de travail bénévole, notamment des deux fondations de soutien, se trouvent invalidés, les promesses de dons et dépôts – Fondation Planque, collections Alice Pauli et Dubois – et de soutien financier – Fondation Leenaards, Loterie romande – remises en cause, les possibilités de développement de toutes les institutions du Palais de Rumine hypothéquées. Les conséquences multiples de ce refus doivent être prises en compte dans le cadre de la relance d'un nouveau projet. Il convient cependant de mettre en avant quelques incontestables points positifs : plus de 350 articles publiés dans la presse régionale et suisse durant la campagne, ce qui fait que plus personne dans ce canton ne peut ignorer l'existence du MCBA, ensuite un formidable élan de solidarité notamment à travers le « Manifeste citoyen » issu des milieux de la culture, et enfin l'engagement sans faille des milieux économiques et touristiques. Il s'agit dorénavant de tabler sur les 48% de oui au projet de Bellerive et d'une très grande majorité de citoyennes et citoyens qui veulent d'un nouveau musée cantonal des beaux-arts sur un site à redéfinir.

Musée de l'Elysée

Publications :

En 2008, le Musée de l'Elysée a publié d'importants catalogues en collaboration avec des maisons d'éditions et des institutions de réputation internationale (Thames & Hudson Londres, Thames & Hudson Paris, Actes Sud, Hatje Cantz, Steidl, Norton, Skira, le Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia, The Foundation for the Exhibition of Photography, ...). L'ouvrage *Edward Steichen, Une épopée photographique* est déjà réédité. Karl Lagerfeld a acheté cent exemplaires du livre *Edward Steichen, Carnet mondain, les années Condé Nast* afin de les offrir à ses amis.

Le catalogue *Controverses* a reçu le prestigieux Prix Artcurial du Livre d'Art Contemporain 2008.

Les catalogues accompagnant les rétrospectives de Ray K. Metzger et de Valérie Belin ont été publiés en français et en anglais aux éditions Steidl.

Une édition espagnole de la publication *Faire face, le nouveau portrait photographique* et une édition brochée en anglais sont maintenant disponibles.

Le catalogue *reGeneration* a été traduit en coréen.

Musée de zoologie

Le directeur a participé aux nombreuses séances de la Commission de programmation mise en place pour définir l'avenir du palais de Rumine après le départ du Musée cantonal des Beaux-Arts.

Musée de géologie

Une nouvelle espèce minérale a été décrite au Musée et homologuée par une commission internationale. Le Musée devient le dépositaire de l'holotype (échantillon – étalon de référence mondiale). Il s'agit de la paulscherrerite, un oxyde d'uranium. Quant à la xocolatlite décrite l'an passé, sa publication officielle a fait l'objet de plus de plusieurs dizaines références dans la presse internationale.

La restauration du Mammouth de Praz Rodet est terminée. Trois années ont été nécessaires pour réaliser ce travail dont le remarquable résultat est visible dans la Salle de la Harpe au Palais de Rumine.

Musée de botanique

Maquette du Jardin de Lausanne

A l'initiative du COFOP (Centre d'Orientation et de Formation Professionnelles), l'Unité Bâtiment&Artisanat du CHARTEM (Centre Horizon d'Activités et de Relais Transition Ecole-Métiers) a reçu mandat de réaliser une maquette tridimensionnelle aux 100e du Jardin de Lausanne. Cette dernière, d'une surface au sol de 4 m2, a été installée en plein air, près de l'entrée principale.

Les Portraits de botanique

Lancée en 1997, la collection de vulgarisation des Musée et Jardins botaniques cantonaux est toujours très bien accueillie. 2008 a vu la publication des n° 31 et 32, consacrés respectivement à la pomme de terre et au lierre.

Musée d'archéologie et d'histoire

En prévision de la mise en oeuvre prochaine du projet « SERAC HARMONISATION », visant une gestion informatique coordonnée des collections des musées cantonaux, la mise à jour de plusieurs applications du Musée a été réalisée (bibliothèque, prêts d'objets, images numériques et finalement inventaire des collections). Avec la mise en place d'un serveur SQL, en décembre 2008, l'accès aux données est désormais fiable et rapide et une vision transversale des différents fonds du Musée est enfin possible.

Musée monétaire

- Régularisation des auxiliaires de longue durée assurant au Musée une permanence de gestion dans les domaines de conservation des collections, publiques et scientifiques;
- Mise en oeuvre et succès du nouveau site Web du Musée;
- Dossier pédagogique Ecole-Musée;
- L'étude des trouvailles de deux sites vaudois offre des avancées nouvelles dans le domaine de l'histoire monétaire gauloise (La Sarraz-Le Mormont et Gressy-Sermuz).

Musée romain d'Avenches

Participation à plusieurs colloques en Suisse et à l'étranger, avec l'apport de communications sur Avenches.

Préparation de plusieurs publications scientifiques :

- J. Morel et al., Le palais de Derrière la Tour, parution prévue en 2009;
- Ph. Bridel, Le temple de la Grange des Dîmes, en cours;
- S. Bündgen, P. Blanc, M.-F. Meylan Krause, J. Morel et al., Les découvertes du I^{er} siècle av. J.-C. au lieu-dit Sur Fourches;
- Edition de S. Oelschig, Corpus der Steininschriften. Doc. MRA 16, 2009;
- A. Duvauchelle, Les éléments hydrauliques en plomb d'Avenches-Aventicum, prévu pour le Bull. de l'Ass. Pro Aventico 50, 2008.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service des affaires culturelles (SERAC)

Sources d'informations complémentaires

Direction

[Renvoi sur la page d'accueil Internet du Service](#)

Bibliothèque cantonale et universitaire

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Rapport annuel de la BCU :

à obtenir sous forme imprimée à la BCU ou [sous forme électronique](#)

Musée des beaux-arts

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Bulletin annuel (à paraître) du Musée cantonal des Beaux-Arts.

Musée de l'Elysée

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Rapport annuel du Musée de l'Elysée.

Musée de zoologie

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Rapport annuel du Musée de zoologie.

Musée de géologie

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Bulletin annuel d'activités du Musée de géologie.

Musée de botanique

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

- L'Etamine, bulletin d'information des Musée et Jardins botaniques cantonaux n° 13 (parution prévue en mai)
- La pomme de terre. Jean-Louis Moret – Portrait de botanique n° 31, 2008. 28 p.
- Le lierre. Jean-Louis Moret – Portrait de botanique n° 32, 2008. 16 p.

Musée d'archéologie et d'histoire

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Gilbert Kaenel, Pierre Crotti et Jérôme Bullinger, 2009, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Rapport d'activité 2008 (à paraître).

Musée monétaire

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Bulletin des amis du Musée monétaire cantonal :
études sur les collections, les trouvailles et le rapport annuel.

Musée romain d'Avenches

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

- Bulletin de l'Association Pro Aventico 50, 2008 (parution 30.05.09) :
 1. Rapport du musée
 2. Chronique des fouilles

3. La vie des monuments

4. Articles scientifiques

- Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie 92, 2009, Chronique des fouilles (parution début juin 2009);
- D. Castella, M.-F. Meylan Kraus (dir.), Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes. Actes du colloque international d'Avenches (2-4 novembre 2006), Antiqua 43, Bâle, 2008;
- Aurélie Schenk, Les objets en os, ivoire et corne du Musée romain d'Avenches. Documents du Musée romain d'Avenches 15, Avenches, 2008;
- Aventicum 13 et 14, 2008. Bulletin de liaison de l'Association Pro Aventico.

2008 au Département de l'Intérieur (DINT)

L'année 2008 au DINT a été marquée par la consolidation des grands dossiers du département et par la mise en place finale, courant avril, de l'état-major de Philippe Leuba. Ce sont incontestablement trois sujets qui ont dominé et marqué l'année 2008: l'asile, avec une seconde partie d'année particulièrement chargée, due à l'explosion des dossiers confiés par la Confédération au canton. La mise en place de renforts au SPOP et à l'OTG afin de permettre un traitement normal des dossiers. Enfin, la poursuite de la politique visant à aider les communes vaudoises qui le souhaitent à fusionner.

La plate-forme canton-communes – espace de dialogue et de décision – a été créée et, dans le domaine pénitentiaire, le projet de nouvel établissement de détention pour mineur a été accepté par la population de Palézieux. A relever encore la remise au Conseil d'Etat du rapport faisant état du bilan de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, cinq ans après son entrée en vigueur: près de 60 chantiers législatifs ouverts, et la plus grande totalité d'entre eux menés à terme.

Asile

Par deux fois en 2008 (juin et décembre) et comme il l'avait promis, Philippe Leuba a fait un point sur la situation de l'asile. Vaud conduit une politique d'équilibre entre renvois d'étrangers délinquants et régularisations humanitaires. Un peu plus de 94 % des demandes de régularisation à titre humanitaire déposées par le Canton de Vaud (art. 14 LAsi) ont été acceptées par l'Office fédéral des migrations. Ce pourcentage correspondait à 588 personnes au 30.11.08. Au 30 novembre 2008, près de 60% des départs non volontaires dans le canton concernaient des personnes condamnées pénalement.

CODEX

Le chantier des réformes judiciaires liées au programme CODEX se sont poursuivies. La mise en application a été repoussée au 1^{er} janvier 2011, sur décision du Conseil fédéral. En septembre, le Conseil d'Etat adopte l'EMPL relatif à la mise en œuvre du nouveau code de procédure pénale. Le Grand Conseil se prononcera début 2009. Parallèlement, les travaux liés à la nouvelle procédure civile continuent.

Communes

Aujourd'hui, quatorze projets de fusion impliquant 78 communes sont en chantier dans le canton. Le souci du DINT est d'encourager et de soutenir ces fusions. Afin de faciliter et d'encourager ces démarches, le Conseil d'Etat propose en juin 2008 au Grand Conseil une modification de la loi sur les fusions de communes. Il s'agit d'améliorer la représentativité dans les municipalités des nouvelles communes et de prolonger le droit à percevoir une prime financière à la fusion.

Plate-forme canton-communes

Le premier dossier traité par la plate-forme – avec le succès que l'on sait - est celui de la réforme policière: au terme de neuf séances, la Plate-forme termine ses travaux et rédige un protocole d'accord. Le projet est alors mis en consultation auprès des membres de l'UCV, de l'AdCV et des départements de l'administration cantonale. Les communes vaudoises accordent un très large soutien au projet élaboré : l'UCV approuve le projet par 83,9% des votes exprimés et l'AdCV par 81,6%. Les conseillers d'Etat Philippe Leuba, président de la Plate-forme canton-communes et chef du DINT, et Jacqueline de Quattro, cheffe du DSE, saluent ce résultat. Trois autres dossiers sont au programme de la plate-forme: les écoles de musique, FORJAD et la réforme de la péréquation financière en lien avec la facture sociale.

Renforts

En avril, le Conseil d'Etat autorise le Service de la population à créer une «task force» dont le but est d'accélérer la gestion des permis B. Trois juristes et deux secrétaires sont rapidement engagés et opérationnels. Cette décision est prise après une analyse approfondie de l'engorgement administratif et ordonnée par Philippe Leuba.

Dans le même esprit, début juin cette fois, des renforts exceptionnels sont accordés à l'Office du Tuteur général (OTG). Près de 13 postes sont créés afin de pallier le manque de personnel, l'augmentation chronique du nombre de dossiers et la surcharge de travail.

Service pénitentiaire

Le 13 juillet, la population de Palézieux accepte en votation populaire le projet de construction d'un centre de détention pour mineurs. En décembre, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil deux crédits et lance la procédure de réalisation. A terme, le futur établissement pourrait offrir 56 places de détention. Mise en exploitation prévue : premier trimestre 2013, pour 36 places jugées suffisantes en l'état.

Archives

Début novembre, les ACV fêtent la fin d'un chantier original : plutôt que de s'agrandir, le bâtiment a été densifié grâce à l'installation de rayonnages mobiles de type «Compactus ». La capacité d'accueil passe de 32.55 km linéaires à 40.8 km. Les ACV pourront ainsi absorber leurs besoins jusqu'à la fin 2011. A signaler également, en mars, l'acquisition de quatre manuscrits originaux de Jean Villard-Gilles, dont celui de La Venoge.

Groupes de prestations
301.5 Archives cantonales

302.5 Archives cantonales

Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

Groupes de prestations

302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département
- -Services et offices du DINT
- Autres département ou services cantonaux

Groupes de prestations

302.2 Ressources humaines

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

Groupes de prestations
302.4 Unité financière

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJL - ASF - SECRI) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OTG – SPOP – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

Groupes de prestations

302.8 Délégué à l'enfance

302.8 Office du Tuteur général

Assumer les mandats tutélaires (tutelles en faveur d'adultes et d'enfants, curatelles de recherche en paternité notamment) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Par le biais du bureau d'aide et de conseils aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix.

Descriptif

- Assumer la représentation légale des pupilles adultes et mineurs qui lui sont confiés par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des pupilles
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux pupilles
- Prendre en charge le suivi social des pupilles
- Faire valoir les droits des pupilles à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des pupilles devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat tutélaire
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- Avocats, notaires
- Familles et proches des pupilles
- Etc.

Groupes de prestations

704.4 Surveillance des fondations

704.4 Surveillance des fondations

Réaliser la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

Descriptif

- Faire respecter les lois sur les fondations et la prévoyance.
- Appliquer le règlement du 30 avril 2008 sur les fondations.
- Tenir le registre cantonal de la prévoyance professionnelle.
- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires.
- Prendre des décisions relatives aux statuts des fondations.
- Surveiller les activités des fondations.
- Examiner les risques financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Fondation de droit privé ou public.
- Fonds de prévoyance professionnel (LPP).
- Organe de contrôle.
- Actuaire conseil.
- Autorités judiciaires.

Evénements marquants, évolutions significatives

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNICATION

Les messages émis par le DINT vers l'extérieur témoignent de la variété des domaines traités dans ce département. Leur nombre indique une intense activité. Plus de trente communiqués et une dizaine de conférence de presse en témoignent. Mais le rôle de la communication n'est pas uniquement d'informer les citoyens ; il s'agit aussi d'appuyer et d'aider à l'interne le Chef du département ou les chefs de service dans leurs relations avec les médias.

L'événement 2008 le plus suivi a été l'invitation faite par Philippe Leuba à Eveline Widmer Schlumpf de venir s'exprimer devant les Vaudois début mai à Dorigny. La manifestation a réuni plus de 1400 personnes et tous les médias suisses. Des points réguliers sur l'asile ont été donnés, dont un à Vallorbe. Le projet CODEX continue de mobiliser une équipe interdépartementale. Un gros travail est ici fourni à l'interne. Idem pour les travaux de la plateforme canton-communes, avec la réforme policière.

Parfois des histoires plus surprenantes viennent sur le devant de la scène, comme celle de ce touriste vietnamien errant en Europe, pour se retrouver finalement dans le canton de Vaud, qui assurera son rapatriement. La communication du DINT utilise aussi l'Intranet de l'Etat pour rendre compte d'événements, comme par exemple le grand exercice incendie de septembre dernier aux Archives cantonales. L'usage des photos et les interviews vont et iront en se développant.

URH

S'agissant de l'organisation, l'URH a été associée à l'intégration de l'OTG au Secrétariat général, nécessitant la formation des RH de l'office en regard de la reprise de certaines activités précédemment assurées par le SGOJ. Elle a également été partie prenante dans plusieurs groupes de travail tels que par exemple : cellule d'accompagnement de la mise en oeuvre de la Task Force (SPOP), back-office MP 2010, programme Réagir (gestion des absences maladie et accident). La démarche DECFO-SYSREM a en outre largement rythmé l'année 2008, en termes de séances, d'informations individuelles ou de groupes, de contrôle et corrections de données de bascule, etc. Relevons encore que l'activité de l'URH a toujours été intensive dans les domaines du recrutement, de la formation, de la gestion de conflit (entretiens difficiles, team-building, situations de crise, Tripac) et de l'appui organisationnel.

UFIN

- Poursuite de la réorganisation comptable du département dans le cadre de l'opération DUPLO, avec l'arrivée et l'intégration de certaines entités (ASF / OTG / SPEN)
- Renforcement des contrôles budgétaires suite à l'entrée en vigueur de la directive no. 24 établie par le SAGEFI (demande d'établissement de crédits supplémentaires, contrôle plus strict des comptes)
- Au SJL : collaboration avec le secteur recouvrements et la DSI pour la mise en place d'un nouveau logiciel qui permettra d'améliorer le suivi des débiteurs

OFFICE DU TUTEUR GENERAL

L'Office du tuteur général (ci-après OTG) est rattaché au Secrétariat général du Département de l'Intérieur depuis le 1er janvier 2008.

Il assume les mesures tutélaires qui lui sont confiées par les justices de paix. Conformément au système fédéral, les mandats tutélaires sont en priorité assumés par des personnes privées, l'OTG étant chargé des cas les plus lourds, qui ne pourraient être assumés par des privés sans compromettre les intérêts des pupilles. Il prend en charge, avec le Service de protection de la jeunesse en ce qui concerne les mineurs, un peu moins de 30% du nombre total de mesures tutélaires prononcées dans le canton de Vaud.

Concrètement, l'OTG assume des mesures de tutelle en faveur d'adultes et d'enfants, des curatelles de recherches en paternité en faveur de mineurs, des curatelles de représentation en faveur de mineurs requérants d'asile non accompagnés, et, exceptionnellement, des conseils légaux, des curatelles de gestion ou des curatelles volontaires en faveur d'adultes.

En 2008, l'OTG a suivi 1557 mandats tutélaires, toutes mesures confondues. Elles concernaient 1044 personnes adultes et 513 mineurs.

Le nombre de personnes suivies par l'OTG croît ainsi toujours de manière régulière au fil des années.

En vertu d'une décision du Conseil d'Etat du 4 juin 2008, l'effectif de l'OTG s'est vu renforcé de 12,9 postes, atteignant désormais 75 ETP, soit environ 100 collaborateurs. Il est composé de deux secteurs sociaux (majeurs et mineurs), d'un secteur financier, d'un secteur administratif et d'un support juridique. Il possède également un bureau d'aide et de conseils aux tuteurs et curateurs privés, chargé de répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les justices de paix.

Chiffres-clés

Nombres de mesures tutélaires assumées au 31 décembre par catégorie de personnes :

Année	Adultes	Enfants	Total
2004	753	519	1272
2005	800	483	1283
2006	873	460	1333
2007	978	504	1482
2008	1044	513	1557

AUTORITE DE SURVEILLANCE DES FONDATIONS (ASF)

L'Autorité de surveillance des fondations (ci-après ASF) est une unité rattachée au département de l'Intérieur depuis le 1^{er} juillet 2007.

Les missions de l'ASF sont fixées par la législation fédérale. Il s'agit d'appliquer les dispositions de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidités (LPP) et le Code civil suisse (art. 80 ss CCS).

Un site Internet www.vd.ch/asf est à disposition des fondations et du public pour informer des différents aspects de la surveillance et faciliter la gestion de ces institutions.

Actuellement, 400 institutions de prévoyance professionnelle et 1'000 fondations de droit civil (fondations classiques) sont suivies régulièrement. La fortune totale gérée est de l'ordre de 35 à 40 milliards de francs suisses.

L'ASF est composée de 10 personnes et est située à la rue du Valentin 10. Le financement est assuré à plus de 90% par les émoluments.

Le 30 avril 2008 est entrée en vigueur le nouveau règlement sur la surveillance des fondations. En effet, l'évolution de la législation fédérale (Code civil, code des obligations, droit de la prévoyance professionnelle) et la volonté du Conseil d'Etat de réduire les directives et autres formulaires ont été à la base de la mise en place d'un règlement plus simple et plus claire que celui du 25 janvier 1991. La directive sur les fondations de droit civil du 1er janvier 2006 a pu être supprimée.

Chiffres-clés

Nombre de fondations par catégorie et année au 31 décembre				
Année	Classique	Prév. Compl.	LPP	Total
2001	846	345	209	1'400
2002	880	334	210	1'424
2003	897	310	204	1'411
2004	920	294	201	1'415
2005	951	280	195	1'426
2006	967	259	190	1'416
2007	989	221	188	1398

Nombre de décisions rendues par catégorie et année

Type	2005	2006	2007	2008
Mise sous surveillance	42	49	48	43
Enregistrement définitif LPP	1	1	3	0
Modification de statuts	89	86	86	80
Dispense d'organe de révision	0	2	13	33
Fusion et transfert de patrimoine	0	3	1	5
Amende	0	2	1	1
Dissolution et entrée en liquidation	45	67	40	28
Approbation du régl. relatif à la liquidation partielle	0	2	4	18
Liquidation partielle et/ou plan de répartition	13	5	19	13
Clôture des opérations de liquidation et/ou radiation du registre LPP	3	5	39	45
Transfert entre canton	0	7	2	6
Divers	11	4	5	16
Total	204	233	261	288

ARCHIVES CANTONALES

Le chantier de la densification des locaux de conservation, entamé en novembre 2006, a été achevé. La capacité d'accueil est ainsi passée de 32 à 40 kilomètres linéaires de documents, ce qui permettra de désengorger les services de l'administration actuellement saturés. Simultanément, la gestion des fonds a été optimisée par une réorganisation lourde de leur rangement et le classement systématique de la plus grande partie des fonds privés.

La migration des bases de données DAVEL (fonds conservés par les Archives cantonales) et PANORAMA (fonds conservés par les communes) dans le nouvel environnement informatique scopeArchiv a été réalisée. Malgré une préparation minutieuse, elle s'est heurtée à de nombreuses difficultés techniques. Différents points restent à régler. L'opération peut cependant être considérée comme un succès, permettant de disposer d'un outil de gestion très performant, de préparer la prochaine diffusion en ligne de toutes les données d'inventaire et de bénéficier de la participation à un « users group » réunissant les principales institutions d'archives de suisse.

Un exercice de sauvetage de documents d'archives de deux jours, réunissant 65 intervenants des Archives cantonales, de la Bibliothèque cantonale, de la Bibliothèque de l'EPFL, des pompiers et de la protection civile, a permis de tester et d'améliorer les procédures et les techniques d'intervention en cas de catastrophe (incendie ou inondation).

Plusieurs acquisitions exceptionnelles ont été réalisées : la part « vaudoise » du fonds photographique d'Edipresse (plus de 200'000 photos couvrant toute la seconde moitié du 20^e siècle) ; quatre textes manuscrits de Gilles, dont celui de *La Venoge* ; un parchemin de 1011-1012 et une grosse de reconnaissances de 1337 en faveur du couvent de Romainmôtier.

Le 4^e et dernier volet de *l'Histoire de l'administration cantonale vaudoise* a été publié, couvrant la période 1998-2007, la plus dense du point de vue de l'évolution des structures. Ce volume de 155 pages contient également un bilan de l'ensemble de l'histoire de l'administration, 1803-2007.

Trois projets essentiels ont été lancés : la rédaction d'une loi sur l'archivage (parvenu à la fin de l'année au stade des consultations internes à l'administration) ; l'implantation systématique du calendrier de conservation des archives d'opération dans tous les secteurs de l'administration cantonale (à réaliser d'ici à 2010) ; la réalisation d'un schéma directeur de l'archivage électronique (au stade du lancement du projet).

L'organigramme de l'institution a été modifié, avec l'intégration d'un poste de bibliothécaire universitaire à 80 % (auparavant poste auxiliaire) ; le taux d'activité de deux autres spécialistes (photographe et restauratrice) a été modifié.

Rapport annuel de gestion 2008
Département de l'Intérieur (DINT)
Secrétariat général (SG-DINT)

Projets particuliers

Rapport annuel de gestion 2008
Département de l'Intérieur (DINT)
Secrétariat général (SG-DINT)

Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Secrétariat général, Château Cantonal, 1014 Lausanne

T +41 21 316 40 04

F +41 21 316 41 67

[info.sgdire\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdire(at)vd.ch)

Groupes de prestations
302.6 Nouvelle Constitution

302.6 Nouvelle Constitution

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

Descriptif

Conduite de la mise en œuvre, animation, coordination, communication et maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en œuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en œuvre de valeurs et principes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services
- Départements
- Conseil d'Etat
- Grand Conseil
- Population

Événements marquants, évolutions significatives

Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale

Coordination et suivi des travaux

Suivi de l'avancement, appui aux départements pour la planification de leurs projets, coordination avec les autres projets législatifs, mise en évidence des conséquences diverses, gestion des risques, proposition d'adaptation des décisions antérieures.

Préparation des adaptations du calendrier législatif

Intégration des aléas des projets ponctuels, des délais fixés par la Constitution, des impératifs de cohérence (matérielle et chronologique) et de la capacité de réalisation (administration, Conseil d'Etat, Grand Conseil) ; documentation et préparation des adaptations de la planification.

Rendu compte

Mise à jour mensuelle du tableau de synthèse des thèmes constitutionnels et du calendrier effectif .

Coordination et suivi budgétaires et financiers

Gestion des réallocations (le coût des renforts est porté au budget des services et la Cellule Constitution les re-finance trimestriellement par imputation interne, tous les coûts de la mise en œuvre législative étant ainsi enregistrés à l'UB 3024). Ce mode de financement a pris fin le 31 décembre 2008.

Communication

Restreinte au strict minimum (mesure DEFI). Mise à jour du [site internet de l'Etat relatif à la Constitution](#) et réponse aux demandes externes d'information à ce sujet.

Vérification de la conformité à la Constitution

Avis sur la portée de la nouvelle Constitution dans le cadre de tous les projets de lois, des consultations et de réponses à des interventions parlementaires. En collaboration avec le SJL, avis ponctuels sur l'application de dispositions constitutionnelles.

Rédaction

Contribution à la rédaction de projets législatifs et de réponses à des interventions parlementaires. Contribution à la rédaction de projets législatifs et de réponses à des interventions parlementaires. [Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud](#),

Avancement des travaux législatifs de mise en œuvre de la nouvelle Constitution

En 2008, le Grand Conseil a adopté 6 lois, décrets ou ensembles de textes législatifs. La volumineuse législation d'application de la nouvelle Constitution a, pour sa plus grande partie, été adoptée dans les délais constitutionnels de deux et cinq ans. Il s'en est fallu de quelques lois. A fin 2008, sur les 35 chantiers législatifs composant le périmètre étroit de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution (il s'agit des adaptations de la législation nécessaires d'un point de vue juridique), 30 avaient abouti, 3 étaient en mains du Grand Conseil et 2 étaient encore en préparation au Conseil d'Etat (dont un, la généralisation de la double instance judiciaire, n'est plus soumis au délai de cinq ans à la suite d'une révision partielle de Cst-VD).

RPT – Principales activités de la Cellule Constitution en matière de MISE EN OEUVRE DE LA REFORME DE LA PEREQUATION ET DE LA REPARTITION DES TACHES ENTRE LA CONFEDERATION ET LES CANTONS

Le Conseil d'Etat, dès l'été 2005, a confié au délégué à la nouvelle Constitution la mission d'organiser, d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le Canton. La RPT est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Le dispositif organisationnel mis en place est le suivant :

- La responsabilité de la conduite de la démarche générale est attribuée au chef du DINT et à une délégation du Conseil d'Etat à la RPT, formée depuis le début de la nouvelle législature du chef du DINT, président, et des chefs du DFIRE et du DSAS.
- Une Cellule d'appui pour la mise en œuvre de la RPT (« Cellule RPT »), réunit, autour de la Cellule Constitution, un représentant de chacune des entités transversales impliquées dans la RPT que sont le SAGEFI, l'OAE, le SJL, le SECRI et la Chancellerie ; elle anime et coordonne la réforme sur le plan opérationnel.
- Une équipe de projet, composée de la Cellule RPT et de représentants de chacun des 5 départements concernés par des mesures spécifiques (DSE, DFJC, DSAS, DEC et DINF), veille à l'échange d'informations entre la structure centrale et les départements, la coordination entre les chantiers départementaux et la cohérence de la mise en œuvre.
- Le Collège des secrétaires généraux, élargi aux chefs du SAGEFI, de l'OAE, du SJL et du SECRI, joue, sous la dénomination de Comité de pilotage de la mise en œuvre de la RPT, le rôle habituellement dévolu à un comité de pilotage : relais d'information, coordination, préavis ou propositions à l'intention du chef du DIRE et de la délégation à la RPT pour tout ce qui touche à la conduite et à la maîtrise générale de la démarche.
- Les chantiers départementaux sont sous la responsabilité des départements concernés.

En 2008, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la RPT ont été les suivantes :

Rédaction pour le Conseil d'Etat d'un rapport sur le bilan du projet RPT-VD et sur son re-déploiement, dressant le **bilan du projet « mise en œuvre de la RPT dans le Canton de Vaud »**, établissant une liste raisonnée de ce qui devrait ou pourrait encore être fait pour la RPT, de manière transversale, et formulant des propositions pour le re-déploiement du dossier RPT-VD.

Sur la base de rapport, le Conseil d'Etat à fin 2008, a décidé de considérer que le suivi financier interne pour l'année 2008, le suivi financier avec la Confédération (nouvelle péréquation), les conventions-programmes et les dossiers sous régime transitoire font partie intégrante de la mise en œuvre de la RPT dans le canton. Il a chargé la Cellule RPT d'organiser et de conduire une réflexion sur les adaptations qui devraient être apportées à la nouvelle péréquation entre la Confédération et les cantons, pour mieux servir les intérêts vaudois, et d'élaborer des

propositions d'actions. Il a chargé les départements, en lien avec l'OAE et la Cellule RPT, de conduire une réflexion sur l'opportunité et les modalités d'une mise en oeuvre volontariste de l'accord cadre intercantonal et du principe de l'équivalence fiscale sur le plan intercantonal, et de faire des propositions dans ce sens. Le Conseil d'Etat a aussi chargé la Cellule RPT d'organiser le traitement de la consultation que le Conseil fédéral ouvrira sur ses projets de réformes en relation avec l'examen des tâches de la Confédération. Enfin, il a maintenu l'organisation de projet RPT, la Cellule RPT étant chargée d'adapter son fonctionnement d'une part à la diminution de la charge de travail transversal induite directement par la RPT, d'autre part à ses nouvelles missions, et nouveau point de situation au printemps 2009.

Mise en œuvre des décisions ci-dessus

Suivi

Gestion et tenue à jour d'un tableau des interventions parlementaires vaudoises en relation avec la RPT ; suivi des travaux sur la scène fédérale, particulièrement en matière de péréquation (chiffres 2009) et de réexamen des tâches, et analyse en continu des principaux enjeux.

Communication

- Fiche d'information hebdomadaire (RPT Info-hebdo) par laquelle le délégué RPT informe les membres de l'équipe de projet, le chancelier et les secrétaires généraux des développements du dossier.
- Mise à jour du [site internet de l'Etat relatif à la RPT](#) et réponse aux demandes externes d'information à ce sujet.

Réunions

Préparation et animation de réunions de la Cellule RPT, de l'Equipe de projet, du COPIL et de la délégation du Conseil d'Etat.

Appui

A certains services et chefs de département dans la gestion de dossiers en relation directe avec la RPT, en particulier dans la mise en œuvre des conventions-programmes conclues entre la Confédération et le Canton.

DecTer – Principales activités de la Cellule Constitution en matière de MISE EN PLACE DE L'ADMINISTRATION CANTONALE DANS LES NOUVEAUX DISTRICTS

Le Conseil d'Etat, au printemps 2008, a attribué au DINT, Cellule Constitution, la conduite, l'animation et la coordination de la démarche de découpage territorial de l'administration (« DecTer2 ») et l'a chargé de recueillir auprès des départements et des services l'information pertinente en vue de lui proposer un dispositif (cadre, objectifs et organisation de projet) pour l'adaptation des entités administratives cantonales aux nouveaux districts.

En 2008, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre des nouveaux districts ont été les suivantes :

Enquête sur les découpages et les projets d'adaptation aux nouveaux districts

Conduite d'une enquête auprès des départements sur leurs entités déconcentrées, leur conformité avec le nouveau découpage, les projets de mise en conformité (avec calendrier et conséquences) ou non (pour quels motifs). Listage des découpages, classification en fonction de la relation avec les personnes et du rôle du district, analyse.

Rapport et propositions

Rédaction d'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts et sur la poursuite de cette opération, rendant compte de l'enquête effectuée et faisant au chef du DINT et, par lui, à la délégation du Conseil d'Etat puis à celui-ci, des propositions pour la poursuite de la démarche.

Appui, Préavis

- Appui, sur demande, aux départements et services conduisant une démarche de mise en conformité avec le nouveau découpage.

- Préavis sur les propositions de réorganisation territoriales.

Suivi

- Des interventions parlementaires en relation avec les nouveaux districts, avec tenue à jour d'un tableau.
- Des réorganisations territoriales conduites par les départements, avec tenue à jour d'un tableau de synthèse.

Rédaction

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts et sur la poursuite de cette opération et rapport sur le postulat Haenni demandant au Conseil d'Etat de s'inspirer de l'exemple de la Confédération et de délocaliser progressivement une partie de son administration (07/POS/254).

PLATE-FORME CANTON-COMMUNES – Principales activités de la Cellule Constitution dans le fonctionnement de la Plate-forme

Le Programme de législature 2007-2012 consacre sa mesure 16 à la « revivification » des communes. Une des actions retenues consiste à instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faîtières et le Conseil d'Etat. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat, d'entente avec l'AdCV et l'UCV, a décidé, le 2 avril 2008, d'adopter le principe de la création d'une plate-forme paritaire permanente « Canton-Communes », lieu d'échanges permanents entre le Canton et les communes, ayant des visées essentiellement propositionnelles (pas de pouvoir décisionnel) et menant un travail régulier et approfondi.

Le Conseil d'Etat a décidé de la doter d'un secrétariat exécutif qui puisse consacrer à l'étude des dossiers et à la préparation des séances le temps et les efforts nécessaires et l'a confié à partir du 1^{er} novembre 2008 à la Cellule Constitution de manière à tirer profit de son expérience dans la coordination des gros dossiers, de ses connaissances du domaine institutionnel et des projets transversaux, ainsi que de l'allègement de sa charge de travail sur le projet de mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

De mai à décembre 2008, la Plate-forme Canton-communes a été saisie de quatre dossiers ayant de forts impacts sur les communes : la réforme policière, les écoles de musiques, FORJAD et la réforme de la péréquation financière.

Entre novembre et décembre, la Cellule Constitution a assuré le secrétariat exécutif de 4 séances de la Plate-forme. Elle a apporté son appui dans le dossier de la réforme policière.

Projets particuliers

Se référer aux pages précédentes (événements marquants)

Sources d'informations complémentaires

Liens

[Site de la Constitution](#)

[Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur.](#)

[Dossier R P T](#)

[Bilan du projet « RPT-VD » à mi-mars 2008](#)

[Découpage territorial \(DecTer\)](#)

Rapport annuel de gestion 2008

Département de l'Intérieur (DINT)

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Groupes de prestations

303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de l'Intérieur (DINT)

Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Groupes de prestations

303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Depuis juillet 2005, le secteur des recouvrements fait partie du Service juridique et législatif (S JL-DINT).

Groupes de prestations

303.2 Relations avec les communes

303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur juridique et affaires communales.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - Gérer les relations financières avec les communes.
 - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Suivre les dossiers d'agglomérations et fournir un appui à la rédaction de conventions.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préavisier pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu'entre les services de l'Etat:
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux.
 - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
 - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

Groupes de prestations

303.3 Préfectures

303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SeCRI qui en surveille et coordonne les activités.

Descriptif

Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec+" en fonction de l'évolution du cadre légal.

Activités des préfets

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.

- Assermentations diverses.
- Plan ORCA.
- Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions et les petits délits.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'Etat.
- Apprentis.
- Ordre judiciaire.
- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

Groupes de prestations

303.4 Droits politiques

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Groupes de prestations

303.5 Eglises

303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale.

Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

Cathédrale:

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Groupes de prestations

303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Greffe du tribunal neutre

Greffe du tribunal neutre.

Descriptif

- Gérer le rôle des dossiers du Tribunal neutre.
- Assurer la conduite et le suivi du traitement des dossiers.
- Assurer l'appui administratif et logistique aux juges: planifier les séances, coordonner la circulation des dossiers, notifier les décisions et courriers.
- Gérer le site internet du TN.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tribunal neutre.
- Justiciables.

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants en 2008

Administration du service

- Transformation du secteur des affaires communales en secteur juridique appuyant les divers groupes de prestations.
- Départ à la retraite du responsable des droits politiques et bureau électoral cantonal, après plus de 30 ans de services. Entrée en fonction de son successeur.

Communes

Finances communales

- Démarrage du projet de réforme de la Péréquation 2011 dans la cadre de la "Plate-forme Canton-communes" (cf. plus bas).
- Modification du plafond d'endettement communal pour certaines communes.
- Bouclement du 2ème exercice de l'actuelle péréquation intercommunale.
- Nombreuses analyses financières des communes projetant une fusion.

Affaires communales

- Mise en place d'une plate-forme "politique" entre le Conseil d'Etat et les associations faitières des communes (UCV, AdCV) visant à trouver des solutions concertées pour certains dossiers.
- Mise en place d'un groupe de travail régulier entre le SeCRI et l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) visant à améliorer les échanges entre les administrations cantonale et communales.
- Réponse aux demandes de: 187 communes, 46 associations de communes, 7 ententes intercommunales, 1 fraction de commune, 13 groupements forestiers, 2 sociétés de droit public, 10 préfectures, 7 départements, 14 services.
- Conduite ou suivi de: 91 procédures d'approbation (règlements communaux, conventions ou associations communales ou intercommunales), 21 procédures judiciaires, 9 projets de fusion de communes.
- Appui et aide à la décision, mensuellement par environ: 240 entretiens téléphoniques, 220 courriers électroniques, 50 courriers papier, 18 avis de droit, 19 examens de dossiers, 15 recherches juridiques approfondies, 6 séances d'entretiens.

Fusions de communes

- Aboutissement de la fusion Malapalud - Assens, devenue commune d'Assens.
- Modification de la LFusCom afin de permettre l'élection de municipaux par arrondissements (groupes de

communes).

Agglomérations

- Obtention de crédits de subventionnements importants de la Confédération pour les trois projets d'agglomérations: Lausanne-Morges; Yverdon; Franco-valdo-genevois.

Préfectures

- Redéploiement des préfectures selon le nouveau découpage territorial en dix districts.
- Mise en place de journées de formation continue pour les collaborateurs des préfectures, dans un objectif d'harmonisation des procédures.
- Création d'une application informatique facilitant le travail des préfets pour la rédaction de leur rapport annuel.

Droits politiques, votations et élections

- Recrudescence importante de l'activité en matière de droits politiques dans deux domaines:
 - usage des droits d'initiative et de référendum sur les plans cantonal et communal;
 - élections complémentaires dans les communes.

Eglises, communautés religieuses

- Etablissement des décisions de subventionnement aux Eglises reconnues de droit public et à la CILV pour 2009, en attendant une convention de subventionnement pour 2010-2014.

Cathédrale

- Lancement des travaux du Comité de pilotage chargé de proposer au Conseil d'Etat une nouvelle structure de gestion et de coordination des nombreuses activités entourant la Cathédrale.

Greffe du Tribunal neutre

- Entrée en fonction de 3 nouveaux juges.
 - Traitement de 10 procédures judiciaires.
 - Mise en place d'une nouvelle organisation pour la circulation et le traitement des dossiers.
 - Création d'un site internet du TN et publication - en ligne - de la jurisprudence du TN.
-

Projets particuliers

Projets particuliers en cours (2008-2009)

Communes

Finances communales

- Réforme du système de péréquation intercommunale en concertation avec les associations faitières des communes.
- Suivi du projet MCH2 - nouveau plan comptable- sur le plan fédéral et intercantonal.
- Suivi de l'impact financier de la RPT (report de tâches de la Confédération) sur les communes.

Affaires communales

- Réflexion sur une révision du cadre légal concernant les communes et les fusions de communes en fonction des problèmes rencontrés dans son application.
- Consolidation de la réglementation-type des communes.
- Elaboration d'avis de droit complets en vue de publication.
- Réorganisation et amélioration de l'ensemble de l'information cantonale en ligne à l'attention des communes.
- Amélioration de la coordination des divers services cantonaux en lien avec les communes.
- Intensification des échanges avec les préfets, en matière communale.

Fusions de communes

- Engagement d'un collaborateur spécifiquement chargé de suivre et d'appuyer les différents projets de fusions de communes.
- Appui à la quinzaine de projets de fusion officiels.

Agglomérations

- Réflexion approfondie sur les aspects institutionnels des agglomérations.

Préfectures

- Refonte technique complète de l'application informatique Préfec+.
- Automatisation de procédures informatiques concernant le traitement des contraventions.

Droits politiques, votations et élections

- Etude du projet de mise en place du vote électronique pour les Suisses de l'étranger.
- Lancement d'un vaste programme de modernisation des applications informatiques utilisées pour les votations et les élections.

Eglises, communautés religieuses

- Elaboration des conventions de subventionnement aux Eglises reconnues pour 2010-2014.
- Réflexion sur une modification des lois ecclésiales.

Cathédrale

- Projet de création d'une personne morale de droit public pour la gestion et l'utilisation de la Cathédrale.

Greffe du Tribunal neutre

- Elaboration et mise en place de nouveaux processus pour le traitement du courrier et le suivi des dossiers du Tribunal neutre.
- Introduction des arrêts du Tribunal neutre dans la base de données du Tribunal cantonal.

Sources d'informations complémentaires

Informations relatives au SeCRI

Toute l'information relative aux activités du SeCRI est disponible sur le site internet de l'Etat de Vaud.

Entrée par les thèmes

Territoire

- Communes ([lien](#))
- Districts / Préfectures ([lien](#))

Vie privée

- Religions ([lien](#))

Etat-Droit

- Votations et élections ([lien](#))

Entrée par l'organisation

Départements

- Service des communes et des relations institutionnelles ([lien](#))

Autorités

- Préfectures ([lien](#))

Quelques sites particuliers relatifs à l'appui aux communes:

- Fusions de communes ([lien](#))
- Guide pour les fusions de communes ([lien](#))
- Publication trimestrielle "canton-communes" ([lien](#))
- Formation "L'Etat pour les communes" ([lien](#))

- Questions-réponses juridiques ([lien](#))

Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Groupes de prestations
303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

Groupes de prestations
303.2 Relations avec les communes

Descriptif

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur des affaires communales.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et fédération de communes.
- Canton et services de l'Etat.

Groupes de prestations

303.3 Préfectures

303.3 Préfectures

Les 19 préfectures du Canton de Vaud.

Descriptif

Surveiller l'activité des préfets, qui ont pour missions de :

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale : inciter, participer, au fonctionnement des organes de développement (LDER/LIM) et de promotion régionale, favoriser la création de, groupements, informer.

Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes :

- Informer les voisins sur les réalisations et les projets, coordonner les activités avec les autorités voisines.

Veiller au maintien de l'ordre public :

- Surveiller de manière générale la police des moeurs et le maintien de l'ordre et de, la sécurité publics, cas échéant engager les forces de l'ordre.

Offrir les bons offices :

- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.

Informers le Conseil d'Etat sur les affaires du district :

- Communiquer au Conseil d'Etat les faits remarquables ou les, informations demandées, produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires, contrôles réguliers de la bonne tenue des registres , et tenues de réunions.

Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:

- Vente de patentes, permis
- Contrôle des décisions des services
- Libérations militaires
- Assermentations diverses
- Installations de pasteurs
- Gestion de domaine viticole
- Commissions de zone
- Défense civile
- Plan ORCA
- Commissions d'apprentissage
- Contrôle des lotos et loteries
- etc ...

Exercer des compétences juridictionnelles :

- Statuer sur les contraventions et les demandes de conversion, exécuter des, décisions judiciaires.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme :
- Convoquer, auditionner et tenter de concilier les litiges, en matière de baux à loyers et à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Districts voisins et districts.
- Cantons voisins et cantons.
- Forces de l'ordre.
- Canton.
- Services de l'Etat.
- Administrés.
- Apprentis.
- Justices et justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

Groupes de prestations

303.4 Droits politiques

303.4 Droits politiques

Secteur des droits politiques :

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton
- Organisation des votations et élections et surveillance de leur déroulement

Descriptif

- Garantie, dans le Canton, des prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organisation des scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôle et enregistrement du dépôt de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, autorisation pour la récolte de signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- UID-DIRE.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Groupes de prestations
303.5 Eglises

303.5 Eglises

- Administration en matière ecclésiastique.
- UB 30331.

Descriptif

- Adapter, établir et contrôler la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique.
- Gérer les dossiers du personnel pris en charge par l'Etat (pasteurs, diacres, prêtres et théologiens laïques).
- Proposer au CE la ratification de la nomination des prêtres dans le district d'Echallens.
- Contribuer au maintien de l'apais confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Collaborer à la mise en oeuvre des articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses..

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Paroisses et autres lieux d'Eglise.
- Population.

Groupes de prestations

303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Événements marquants, évolutions significatives

Des sollicitations de toutes parts

Le Service juridique et législatif a vécu une année agitée dans les deux secteurs qui le composent. La poursuite du projet "Codex 2010", l'augmentation des sollicitations relatives à des avis de droit ou des projets législatifs, ainsi que l'afflux de nouveaux dossiers au secteur recouvrements ont fortement sollicité les effectifs du service. Dans le détail, voici ce qu'on peut retenir :

Secteur juridique

Le secteur juridique se voit de plus en plus confronté à un afflux de projets durant les périodes clés de l'année, soit avant les vacances d'été et avant Noël. Ces périodes d'intense activité débutent de plus en plus tôt (déjà début mai pour les vacances d'été et dès le retour des vacances d'automne pour la fin de l'année) et les délais dans lesquels les avis du SJL sont attendus sont de plus en plus courts. Dans ces conditions, il n'est pas possible au secteur, compte tenu de ses effectifs, mais également de ses autres missions (indemnisation LAVI, appui à la Chambre des notaires et à l'assistance judiciaire, projet Codex 2010) de répondre à l'ensemble des sollicitations dans des délais raisonnables. Cela provoque des tensions avec les services demandeurs qui pourraient aisément être évitées moyennant une planification tenant mieux compte des impératifs liés à l'analyse juridique à laquelle doit procéder le SJL et permettant une meilleure répartition des projets sur l'année. Cela paraît d'autant plus nécessaire que le nombre de projets d'investissements qui nous sont annoncés pour 2009 est particulièrement important.

La poursuite du projet Codex 2010 se déroule bien, grâce notamment à l'apport des cheffes de projet, à l'engagement des conseillers juridiques en charge de chaque pan du programme, ainsi qu'à la bonne collaboration avec les autres entités concernées, soit en particulier l'Ordre judiciaire et le Ministère public. Le travail d'élaboration des projets législatifs, que ce soit dans le domaine du droit public (procédure administrative), de la procédure pénale ou de la procédure civile a été très important, les modifications légales induites par le nouveau droit fédéral étant nombreuses.

Dans ce contexte, le SJL travaille également à l'élaboration d'une réponse à la motion Baehler Bech sur la haute surveillance du Tribunal cantonal. Un échange avec une délégation du Grand Conseil est prévu prochainement, afin que nous sachions dans quel sens nous devons légiférer.

Secteur Assistance judiciaire et recouvrement

Si le Bureau de l'assistance judiciaire va disparaître avec l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure civile fédéral, il n'en demeure pas moins très chargé, avec plus de 3'000 demandes par an, et de plus en plus de contestations de la part des personnes dont la demande est rejetée (moins de 10 % des cas).

Le secteur recouvrement est en pleine effervescence avec quelque 15'000 nouveaux dossiers à traiter durant l'année 2008 et quelque 12'000 poursuites en cours à gérer. La masse de travail est impressionnante et nécessite des priorisations, dans l'attente d'un outil informatique permettant d'automatiser une partie du travail. Néanmoins, les montants recouverts en 2008 ont progressé de quelque CHF 400'000.- à CHF 3'800'000.- pour les notes de frais pénaux, et de quelque CHF 200'000.- à CHF 7'300'000.- pour le recouvrement de l'assistance judiciaire. Dans l'optique de la reprise du recouvrement des amendes et des peines pécuniaires prononcées par les autorités judiciaires, le secteur a été renforcé. Il lui est toutefois toujours difficile de faire face à la masse de travail sans un outil informatique efficace, lequel devrait être à disposition du secteur d'ici au mois de juillet 2009.

Projets particuliers

Projets menés par le Service

CODEX 2010

Droit public

L'année 2008 a vu la fin du volet "Droit public" du programme Codex 2010, avec l'adoption par le Grand Conseil de deux exposés des motifs et projets de lois (EMPLs), l'un visant à l'adaptation du droit vaudois à la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral (LTF) et à l'article 29a de la Constitution fédérale (Cst.), l'autre relatif à la nouvelle loi sur la procédure administrative, censée pallier l'absence de législation dans ce domaine et rendue d'autant plus nécessaire vu l'introduction de la procédure de réclamation dans certains domaines (circulation routière; bourses d'étude). Ces deux paquets sont entrés en vigueur le 1er janvier 2009, date à laquelle les exigences de l'article 29a Cst. et de la LTF sont devenues contraignantes pour les cantons.

Procédure pénale

L'EMPL relatif à la procédure pénale a été adopté par le Conseil d'Etat le 17 septembre 2008. Il est en cours d'examen par la Commission des affaires judiciaires du Grand Conseil et devrait être adopté avant l'été par le Grand Conseil. L'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2011, mais sera précédée par une importante phase de mise en oeuvre, laquelle a déjà débuté, avec notamment l'élaboration d'un EMPD relatif aux besoins en locaux nécessaires aux nouvelles autorités de poursuite pénale.

A noter dans ce contexte que la nouvelle procédure pénale des mineurs (PPMin), qui doit entrer en vigueur en même temps que la procédure pénale des adultes, n'a toujours pas été adoptée par les Chambres fédérales. L'équipe de projet CODEX a néanmoins anticipé la mise en oeuvre sur le plan cantonal, de sorte qu'un EMPL devrait pouvoir être soumis au Conseil d'Etat quelques semaines après l'adoption du texte fédéral par les Chambres.

Procédure civile

Le code de procédure civile suisse a été adopté par les Chambres fédérales le 19 décembre 2008. Un rapport d'orientation sur les principales options retenues par le Conseil d'Etat au niveau cantonal a été mis en consultation au printemps 2008 déjà, vu la date d'entrée en vigueur prochaine du texte fédéral (01.01.2011) et la nécessité d'avancer au maximum la concrétisation législative du CPC sur le plan cantonal fin de permettre une mise en oeuvre pratique la plus sereine possible. Un EMPL est en cours d'élaboration et sera soumis au Conseil d'Etat en avril prochain.

Protection de l'adulte et de l'enfant

Là encore, le chantier législatif a débuté avec l'élaboration d'un rapport d'orientation, dont la mise en consultation a été retardée, vu l'avancement des travaux aux Chambres fédérales et le report de l'entrée en vigueur du nouveau droit, vraisemblablement au 1er janvier 2013. Ledit nouveau droit ayant été adopté par le parlement fédéral le 19 décembre dernier, un avant-projet d'EMPL est en cours de rédaction et devrait être soumis au Conseil d'Etat pour mise en consultation à l'automne 2009.

Informatisation du Recueil systématique vaudois

Ce projet s'est terminé en 2008 par la correction de nombreux défauts de conception, lesquels ont d'ailleurs mené à une rupture avec le fournisseur informatique. L'application fonctionne désormais à satisfaction et procure de nombreuses fonctionnalités pratiques à l'utilisateur. Demeure une réserve de taille concernant le fonctionnement et l'ergonomie de l'atelier de conception des textes, dérivé de l'application Feuille de style, et qui devra faire l'objet d'un nouveau développement.

Informatisation du recouvrement

Après près d'une année d'élaboration du cahier des charges informatique, un appel d'offres a été lancé en 2008 pour l'informatisation du recouvrement. L'application devait en particulier être adaptable à d'autres types de créances que celles traitées actuellement par le secteur, dans la mesure où l'activité de ce dernier est susceptible de se développer. L'adjudication a eu lieu au mois de décembre, de sorte que le développement de l'application pourra avoir lieu en 2009.

Sources d'informations complémentaires

Informations sur les projets du Service

Codex 2010

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être trouvées à l'adresse suivante :

<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/justice/reformes-judiciaires-codex-2010/>

Recueil systématique vaudois

l'adresse du site du RSV est la suivante :

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.xsp<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/lois-constitution/recueil-systematique/>

Groupes de prestations
306.1 Etat civil

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil.

Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil.
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillances.
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- L'ensemble de la population, les communes, les tribunaux, les Justices de paix, les notaires, l'administration en général.
- Office de l'Etat civil et officiers de l'Etat civil.

Groupes de prestations

306.3 Naturalisation

306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes.
- Conseiller les communes et renseigner les usagers (conditions, pratique, lois).
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers.
- Préparer le préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations.
- Préparer le préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis C domiciliés ou résidents sur le canton de Vaud.
- Communes / Municipalités.
- Office fédéral des migrations (ODM).

Groupes de prestations

306.4 Asile

306.4 Asile

Traitement des dossiers relevant de l'asile - gestion du séjour, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec la FAREAS (EVAM) - en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires.
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour.
- Organisation du renvoi ; exécution des décisions fédérales de renvoi.
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention.
- Coopération avec les autres partenaires du Service.
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.
- Examen de situations de détresse personnelle grave

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.
- Office fédéral des migrations (ODM), DSAS, Polcant, SPEN, OTG.
- EVAM.
- Oeuvres d'entraide.
- Employeurs.
- Tribunal administratif fédéral.
- Bureaux communaux de contrôle des habitants

Groupes de prestations

306.5 Etrangers

306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales et cantonales en la matière.

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes.
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande.
- Information, assistance et instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants assurer leur surveillance.
- Développement de la politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère et suisse.
- Office fédéral des migrations (ODM).
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers.
- Entreprises.
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...).
- Service cantonal de l'emploi.
- POLCANT, SPEN, SPJ, OTG.
- Juge de paix.
- Maison de détention administrative.
- Caisse de compensation AVS-AI, Représentations suisses à l'étranger.
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP).
- Association suisse des chefs de police des étrangers.
- Association romande des chefs de police des étrangers.
- Commission fédérale des étrangers (CFE).
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR).

- Service fédéral de lutte contre le racisme.
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte).
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).
- Bureau Lausannois des Immigrés (BLI).
- Oeuvres d'entraides et associations.
- Service des recours de département fédéral de justice et police.
- Commissions communales "suisses/étrangers".

Groupes de prestations

306.6 Identité

306.6 Identité

Traitement des demandes et des renouvellements de documents d'identité (passeport ordinaire 03, passeport biométrique 06, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisse.

Descriptif

- Enregistrement et traitement des demandes de passeports et de carte d'identité.
- Prolongation des anciens passeports.
- Délivrance des passeports provisoires aux citoyens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
- Traitement des demandes de passeport biométrique pour les citoyens suisses domiciliés dans les cantons romands.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses du canton de Vaud et de Romandie.
- Communes / Préfectures.
- Police cantonale.
- Représentations consulaires suisses à l'étranger.

Groupes de prestations
306.7 Administration

306.7 Administration

- Gestion et administration du service.
- Problématiques juridiques.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DINT.
- Services transversaux.
- Communes.

Groupes de prestations
306.8 Intégration

306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme

- texte à remplacer

Descriptif

- Texte à remplacer

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Texte à remplacer.

Événements marquants, évolutions significatives

Asile:

a) Aide d'urgence

A la suite de l'entrée en vigueur complète de la révision de la loi sur l'asile (LAsi), le 1er janvier 2008, le régime de l'aide d'urgence a été étendu à l'ensemble des requérants d'asile déboutés. L'aide d'urgence consiste en prestations fournies principalement en nature, destinées à assurer l'indispensable à ses bénéficiaires (hébergement, nourriture, vêtements, articles d'hygiène, soins de santé indispensables, éventuellement prestations complémentaires).

Les décisions d'octroi d'aide d'urgence sont rendues par le SPOP et exécutées par l'EVAM. Le nombre de bénéficiaires de l'aide d'urgence a diminué de janvier à juin 2008 pour se stabiliser ensuite à environ 550 personnes.

Dans différents arrêts de principe (PS.2006.0277, PS.2007.0214), le Tribunal cantonal a confirmé dans l'essentiel la conformité de la pratique du canton par rapport au cadre légal. Une procédure relative au contenu de l'aide d'urgence est actuellement ouverte devant le Tribunal fédéral.

b) Nouvelles demandes d'asile

A partir du mois de juillet, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse a augmenté de manière très significative. Le nombre de requérants d'asile attribués au canton de Vaud est ainsi passé de 346 au premier semestre 2008 à 753 au 2e semestre (+ 118%). Cette nouvelle situation, imputable principalement à la dynamique des flux migratoires internationaux, a notamment sollicité l'EVAM qui a dû rapidement élargir sa capacité d'hébergement. En 2009, l'ouverture d'une structure supplémentaire d'hébergement collectif sera probablement nécessaire.

Contrairement à ses engagements, la Confédération n'était pas en mesure de faire face de manière adéquate à cette augmentation du nombre de demandes d'asile en ce qui concerne l'hébergement et l'encadrement pendant les premiers mois. Cette tâche revenant aux cantons, la Confédération a accepté de leur verser un montant supplémentaire à titre de subventions. Pour le canton de Vaud, ce financement supplémentaire représente environ Fr. 1 million pour 2008 et 1.9 millions pour 2009.

Naturalisation

Au 1er janvier 2008, le secteur des naturalisations s'est vu attribuer deux postes permanents supplémentaires. Cette augmentation d'effectif demandée depuis plusieurs années a permis de combler le traitement des dossiers en retard. En effet, au début de l'année, plus de 1'200 dossiers étaient en attente de traitement portant ainsi le délai d'entrée en matière à environ 9 mois. Grâce à l'apport de ces deux nouvelles ressources, le secteur des naturalisations a pu ainsi réduire le délai de traitement à moins d'un mois à la fin de l'année 2008.

Les années précédentes, la capacité de traitement se situait entre 2'500 et 2'800 dossiers par année. Or en 2008, plus de 3'700 dossiers ont été traités. D'autre part les demandes de naturalisation sont en légère baisse par rapport à l'année précédente puisque 2'478 dossiers (un dossier peut impliquer plusieurs personnes) contre 2'666 en 2007 ont été déposés. A noter qu'en 2006 et 2005, les demandes s'élevaient respectivement à 2333 et 2241 dossiers.

Documents d'identité

Unique centre de saisie biométrique en Suisse romande, le secteur des documents d'identité a accueilli 2'500 personnes de plus que l'année précédente. Cette augmentation peut certainement s'expliquer par le fait que passablement de citoyens suisses ont profité de la faiblesse du dollar américain pour entreprendre un voyage aux Etats-Unis.

En outre, le nombre de demandes de documents d'identité est comparable à celui de l'année précédente mais se situe loin derrière les années 2003 à 2006 qui avaient vu la plupart des confédérés renouveler leur passeport.

A noter également que la généralisation du passeport biométrique est désormais fixée au 1^{er} mars 2010 et qu'à partir de cette date toutes les demandes seront effectuées directement au secteur des documents d'identité et non plus dans les communes.

Etat civil

Concernant les enregistrements de partenariat, l'année 2008 a confirmé la tendance baissière constatée lors du deuxième semestre 2007. En effet, seulement 109 enregistrements contre 230 l'année passée ont été enregistrés.

L'année 2007 avait été marquée par l'introduction des célébrations de mariage dans des sites d'exceptions. En 2008, cette activité a pris une ampleur conséquente puisque le nombre de célébrations de ce type a doublé. D'autre part, trois nouveaux châteaux (Lucens, Yverne, Châtelard à Montreux) complètent désormais l'offre.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les officiers d'état civil peuvent conformément à l'article 97a du code civil refuser leur concours à la célébration des mariages et à l'enregistrement des partenariats. A cet égard un important dispositif a été déployé dans le canton de Vaud puisque plus de 120 auditions de couples ont été effectuées. Suite à ces auditions, plusieurs couples ont renoncé à concrétiser leur projet de mariage, alors que d'autres ont fait l'objet d'un refus.

Intégration des étrangers et prévention du racisme :

a) Constitution de la nouvelle Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI)

A la suite d'une procédure de consultation menée pour la première fois auprès des associations de personnes étrangères du canton, [de nouveaux membres de la CCCI](#) ont été désignés par le Conseil d'Etat le 28 mai 2008 jusqu'à la fin de la durée de la législature. Ils vont avoir pour tâche de sensibiliser le Gouvernement sur les questions liées à l'intégration des étrangers et à la prévention du racisme.

b) Promotion de l'apprentissage du français

A la suite de la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales, le canton de Vaud assume pleinement les responsabilités déléguées par la Confédération, notamment en ce qui concerne la gestion des crédits fédéraux pour l'encouragement à l'**apprentissage du français**. Le canton de Vaud a élaboré un programme de mesures en vue de favoriser l'apprentissage du français pour les trois prochaines années. Afin de développer son offre et de toucher les régions rurales ou périurbaines les moins bien desservies, il a également mis à disposition des financements supplémentaires en la matière. Au total plus de 40 projets ont pu ainsi être soutenus et offrir près de 1800 places en 2008. Sur la base du programme de mesures proposé par le canton, l'entier de l'enveloppe fédérale a pu être obtenue, soit un montant de plus de 700'000 de francs par an et ce, de 2009 à 2011. Les engagements respectifs s'inscrivent dans une convention entre l'Etat et la Confédération validée en décembre 2008 par le Conseil d'Etat.

c) Centre cantonal de compétences Intégration

En application des normes fédérales (art. 57 LETr) et afin de renforcer la cohérence de son action en matière d'intégration, l'Etat a décidé de reprendre progressivement en 2009 puis totalement en 2010 les tâches de centre de compétence en matière d'intégration, confiées au Centre social protestant (CSP) en 2001. Les modalités de la reprise ont été définies en collaboration avec le CSP.

La hausse spectaculaire de la charge de travail observée en 2007 s'est poursuivie en 2008. Cette hausse concerne aussi bien les demandes liées à l'octroi d'une première autorisation (arrivées en Suisse) que les demandes liées au renouvellement ou à la transformation d'une autorisation. Pour cette seconde catégorie de demandes, l'année 2008 représente vraisemblablement le sommet de la courbe; la tendance devrait s'inverser dès le début 2009.

Comme annoncé en 2007, l'année 2008 a été riche en événements. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr) au 1^{er} janvier a fortement impacté l'activité de notre division; l'intégration du nouveau contexte légal est un processus de longue haleine qui est amené à se poursuivre en 2009. Malgré de gros soucis pendant la phase préparatoire, le passage du RCE à SYMIC (application fédérale de gestion de la population étrangère) début mars s'est relativement bien déroulé; on déplore néanmoins les performances nettement inférieures de la nouvelle application par rapport à l'ancienne. Finalement, la mise en application des Accords d'association Schengen au 12 décembre a engendré passablement de changements dans l'organisation de notre travail, aussi bien à l'interne qu'à l'externe et notamment auprès des communes; pour notre activité, la conséquence la plus visible est le remplacement du livret par la carte pour étrangers. Il est aujourd'hui trop tôt pour apprécier l'impact global de "Schengen" mais on peut d'ores et déjà affirmer que la division Etrangers hérite de nouvelles tâches et donc d'une augmentation nette de la charge de travail.

En raison des éléments cités plus haut, la division a dû faire face à une très forte augmentation du nombre de dossiers en attente de traitement. L'engagement d'une task-force en juin et la mise sur pied de tout un train de mesures internes ont permis de redresser la barre et de terminer l'année avec un volume de retard acceptable; la maîtrise du nombre de dossiers en attente demeure néanmoins une de nos principales préoccupations.

Projets particuliers

Asile

Accords de Dublin

Le 12 décembre 2009, l'adhésion de la Suisse aux accords de Dublin est devenue effective. De ce fait, des requérants d'asile devront être renvoyés dans un autre pays européen s'il s'avère qu'ils y ont précédemment déposé une demande d'asile. Les personnes concernées resteront en moyenne en Suisse entre deux et trois mois. A noter que les pays en question pourront, le cas échéant, procéder de la même manière à l'égard de la Suisse.

Du fait de la présence du centre d'enregistrement et de procédure de la Confédération à Vallorbe, le canton de Vaud traitera un nombre important de cas relevant des accords de Dublin. Dans ce cadre, il s'agit d'une part à assurer une coordination optimale entre les services de la Confédération, la police cantonale et le SPOP, d'autre part, avec l'EVAM, à tenir compte des spécificités de ces situations en ce qui concerne l'hébergement et l'encadrement.

Intégration des étrangers et prévention du racisme

Accueil des nouveaux arrivants

Le Bureau cantonal en matière d'intégration a élaboré une brochure d'information destinée aux personnes s'installant dans le canton qui a pu être distribuée systématiquement à tous les nouveaux arrivants dès janvier 2008 en collaboration avec les bureaux de contrôle des habitants du canton. Le [site internet](#) de la coordinatrice a également été modifié de manière à pouvoir donner les informations principales, dans plusieurs langues, sur la vie quotidienne dans le canton.

Soutien aux projets associatifs et communaux

Le Département de l'intérieur a soutenu financièrement et collaborer à plus de quarante projets d'associations ou de communes qui visaient soit à améliorer la communication entre les Suisses et étrangers, à favoriser l'apprentissage du français, la connaissance des institutions et à prévenir le racisme. la coordinatrice a participé aux groupes de pilotage de deux projets inter cantonaux de cohabitation en zone périurbaine et de plusieurs projets de cohabitation en zone urbaine.

Division Etrangers

L'adaptation de nos pratiques au nouveau contexte légal va se poursuivre en 2009. Si l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes en faveur des ressortissants roumains et bulgares est acceptée à l'issue des votations de février prochain, il conviendra de nous préparer à l'entrée en vigueur du Protocole d'extension II (nouveau régime transitoire dans l'application de l'ALCP).

Les maladies de jeunesse de SYMIC ne sont pas encore toutes résolues et les modifications de l'application induites par l'entrée en vigueur de Schengen-Dublin ont amené de nouveaux "bugs" qui devront être corrigés dans le courant 2009. Au niveau cantonal, notre projet d'interfaçage entre SYMIC et Medusa (application cantonale pour

la gestion des dossiers étrangers) devrait se concrétiser en 2009; l'objectif est bien sûr d'obtenir un gain de temps dans la gestion des données, mais surtout d'améliorer l'éventail et la qualité des informations contenues dans Medusa et d'en faire profiter certains de nos partenaires.

Concernant la carte pour étrangers, le premier semestre 2009 sera consacré à l'optimisation des processus liés à la production et à la délivrance de la carte. Dès le 2^{ème} semestre, il conviendra de se consacrer à la phase II du projet, à savoir l'ajout des données biométriques à la carte pour étrangers.

Sources d'informations complémentaires

Coordonnées:

rue	Avenue de Beaulieu 19
code postal	1014
ville	Lausanne
téléphone	021 316 49 49
fax	021 316 46 45
e-mail	info.population@vd.ch

Groupes de prestations

106.0 Administration

106.0 Administration

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique
- Juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du service pénitentiaire
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, secrétariat général du département
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, fournisseurs, mandants
- Détenus (prévenus, condamnés et internés), SMPP, FVP, assurances maladies et accidents, établissements pénitentiaires, office d'exécution des peines
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, UID du département, CCT, Bedag, fournisseurs
- Commission de libération, les structures de prises en charge des condamnés (EMS, USE, CAP, EMS), les instances judiciaires dont notamment les instances de recours (TC, TA, TF), homologues et répondants cantonaux.

Groupes de prestations

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et ,établissement du plan d'exécution des peines avec les éclairages donnés par les établissements et les partenaires sociaux.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Gestion des séquestres
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes en arrêts.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les condamnés.

Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

Descriptif

- Garantie de la cohérence du système d'information départementale
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage lors de projets informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Les prévenus et les condamnés.

Événements marquants, évolutions significatives

Série de suicides

Le Service pénitentiaire a été endeuillé au début de l'année 2008 par trois suicides de personnes détenues, survenus entre janvier et avril dans les prisons du Bois-Mermet et de la Croisée. Plusieurs mesures ont été prises, notamment :

- l'organisation, en collaboration avec le Centre suisse de formation du personnel pénitentiaire (CSFPP) d'une formation complémentaire sur le thème du suicide et de la détection des risques,
- l'intensification des contrôles nocturnes,
- l'interdiction du port de la ceinture.

Détenu sur le toit du pénitencier des EPO

Le 22 juillet une personne détenue dans le régime de sécurité renforcée a réussi à se hisser sur le toit du pénitencier durant sa promenade. Il a tenu en haleine, durant plus de 30 heures, tant l'institution que l'important dispositif de police mobilisé en raison d'une possible mutinerie de l'ensemble des détenus du pénitencier.

Evasions de la Colonie

L'automne a été marqué par 8 évasions de la part de détenus exécutant leurs peines à la Colonie des EPO (milieu ouvert). Trois d'entre eux ont été réarrêtés.

Suite à ces événements, les critères d'admission dans cet établissement ont été considérablement restreints, ce qui n'est évidemment pas sans conséquence sur le problème de la surpopulation des établissements de détention avant jugement.

Surpopulation carcérale

Nous avons pu observer avec satisfaction que la baisse du taux d'occupation des établissements de détention avant jugement, amorcée en 2007, s'est poursuivie durant une bonne partie de l'année 2008. Toutefois, nous avons fait le constat que la tendance s'est très nettement inversée à la fin de l'année. En effet La Prison du Bois-Mermet a dépassé un taux d'occupation de 160 % et le secteur détention avant jugement de la Croisée de 140 %.

A fin décembre 2008 et surtout au début 2009, la situation est devenue très alarmante, tous les lits étant occupés dans les trois établissements de détention avant jugement.

Projets particuliers

Projets particuliers

Le Conseil d'Etat a accepté en avril 2007 et le Grand Conseil en octobre le *rapport sur les projets pénitentiaires et réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil au postulat Borboën et consort demandant au canton d'appliquer de façon plus ouverte les dispositions légales en vigueur pour lutter contre le surpeuplement des établissements pénitentiaires d'exécution des peines* qui présente différents projets d'adaptation et de développement des infrastructures pénitentiaires rendues nécessaires par la pression démographique de la population carcérale, par les exigences du nouveau code pénal et par les engagements intercantonaux.

Il s'agit notamment de :

L'extension du pénitencier des Etablissements de la Plaine de l'Orbe, rendu indispensable par le déficit chronique de places de détention en milieu fermé et sécurisé. Le crédit d'étude accordé par le Conseil d'Etat en mars 2007 a permis au comité de programmation d'élaborer un projet de construction de nouvelles unités, de réaménagement des bâtiments existants et de remise en état des infrastructures devenues vétustes (eau, électricité, chauffage).

La création d'un nouvel établissement de semi-détention et travail externe de 50 places environ, ouvert 24h sur 24, en remplacement des deux petites structures existantes. L'immeuble, sis à la rue du Simplon à Lausanne, a été acquis en décembre 2007. Des travaux importants rendus nécessaires par la vétusté des locaux et leur non conformité avec les normes en vigueur, ont été planifiés par la commission de construction. L'exposé des motifs et projet de décret sera présenté au Conseil d'Etat et Grand Conseil au début 2009.

La création d'un secteur de détention avant jugement pour les mineurs à la Prison de la Croisée. Le nouveau droit pénal des mineurs entré en vigueur au 1er janvier 2007, impose une stricte séparation entre majeurs et mineurs. Le Conseil d'Etat a accordé le 12 septembre 2007 le crédit d'ouvrage permettant la transformation d'une division de la prison de la Croisée en secteur pour mineurs qui a été inauguré le 1er avril 2008.

La création d'un établissement concordataire de détention pour mineurs. Selon le Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (partiellement du Tessin), il incombe au canton de Vaud de construire un établissement de détention pour filles et garçons de 32 places pouvant être étendu à 56 places pour la détention avant jugement et l'exécution de peine. Le concept, élaboré en 2006 et 2007, n'a pu se concrétiser faute d'emplacement. La Commune de Palézieux a finalement donné son accord, suite à une consultation populaire, pour une implantation du projet sur son territoire. En décembre 2008 le Conseil d'Etat a approuvé *l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 3'180'000 pour les études relatives à la construction de l'établissement de détention pour les mineurs hommes et femmes et un crédit de CHF 1'000'000 pour l'acquisition d'une surface de terrain de 20'000 m² à prélever sur la parcelle n°371 du cadastre de la Commune de Palézieux* qui sera présenté au Grand Conseil au printemps 2009.

Rapport annuel de gestion 2008
Département de l'Intérieur (DINT)
Service pénitentiaire (SPEN)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/spen

Événements marquants, évolutions significatives

On a envie de commencer par des événements positifs, en mettant en exergue deux mariages, deux naissances et la nomination d'un substitut au poste de président de tribunal. Si ces événements ne laisseront sans doute pas de marques dans l'histoire judiciaire vaudoise, ils n'en sont pas moins importants dans la vie d'un service. Cela vaut d'autant plus qu'en terme d'activités, les constats sont moins réjouissants.

Toute victime d'infraction doit être protégée, et il faut se garder, au moment d'esquisser une échelle des valeurs, de donner le sentiment que certaines atteintes, qualifiées de peu graves, mériteraient moins d'attention de la part de la justice. A partir de là, brosser le tableau de la délinquance sur la base de chiffres est un exercice forcément schématique.

Il n'en reste pas moins que le renvoi en jugement d'actes de violence, toujours plus graves, et d'infractions contre le patrimoine (vols organisés et répétés notamment), au nombre également en augmentation, est la cause prépondérante d'une présence accrue du Ministère public aux débats des tribunaux. La charge de travail liée à ces interventions, dans des causes qui sont ensuite régulièrement portées en deuxième instance, est considérable. Parmi les affaires dites "de masse", le nombre des "petits" délits sanctionnés par des prononcés préfectoraux soumis à l'approbation du Ministère public a presque doublé par rapport à 2007. Dans les autres domaines, on s'en doute, les délinquants n'ont pas chômé non plus.

Les nouveautés introduites par la révision du Code pénal entrée en vigueur en 2007 induisent une activité importante en matière d'exécution des jugements. La charge de travail de l'Office du juge d'application des peines s'en ressent, avec des conséquences pour le Ministère public aussi. Pour le reste, il n'y a pas besoin de solliciter les chiffres : ils parlent d'eux-mêmes.

L'exercice correct par le Ministère public des tâches que lui attribue la loi et l'indispensable implication de ses collaborateurs dans les réformes ont pu, en 2008, être menés de front de manière satisfaisante. Le rattachement au Parquet d'un chef de projet affecté à plein temps à Codex 2010 n'y a pas été pour rien, même si c'est l'ensemble du service qui a travaillé d'arrache-pied.

2009 ressemblera certainement à 2008. Le Parquet y est préparé, nonobstant la diminution d'effectif à laquelle il est astreint. Toutefois, un nouvel accroissement de la charge courante comporterait inmanquablement le risque d'une détérioration des conditions de travail, et donc de la qualité de ce dernier.

Le procureur général espère pouvoir, lorsqu'il rédigera son prochain rapport de gestion, affirmer que ce risque ne s'est pas concrétisé.

Interventions aux débats	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Circulation routière (sans blessures ou décès)	7	7	1	4	3	3
Mœurs	33	42	26	27	34	39
Stupéfiants	22	20	17	21	16	25
Délits contre le patrimoine	48	34	15	18	17	13
Délits c/ la vie ou l'intégrité physique (y c. LCR)	84	65	89	47	42	48
Affaires financières	5	10	10	12	10	18
Affaires diverses	6	11	3	4	3	4
Réexamen de mesures d'internement	7	29				

Audience du juge d'application des peines	10	1				
Total	222	219	161	133	125	150
Affaires civiles	2	0	3	3	2	1

Affaires pénales enregistrées	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Ordonnances de non-lieu	6'277	6'571	6'378	6'887	6'305	5'684
Ordonnances de condamnation	5'970	5'665	5'945	6'317	6'190	5'418
Renvois au tribunal de police ou correctionnel	2'404	2'307	2'401	2'381	2'219	2'089
Renvois au tribunal criminel	3	4	7	4	10	9
Jugements du Tribunal des mineurs	2'055	2'105	1'660	2'185	2'063	1'755
Prononcés préfectoraux (exécutoires)	2'245	1'169	379	372	356	323
Juge d'application des peines	688	681				
Total	19'642	18'502	16'770	18'146	17'143	15'278
Affaires civiles enregistrées	1'284	690	760	942	564	421

Projets particuliers

Quelles avancées significatives sont à noter dans des projets particuliers ?

C'est évidemment l'unification de la procédure pénale qui a continué, en 2008, à être au centre des préoccupations. Les travaux ont avancé grâce à l'engagement remarquable de tous les acteurs concernés, notamment les collaboratrices et collaborateurs du Ministère public. Se sachant promis à la fusion, juges d'instruction et officiers du Parquet ne se sont pas limités à la réflexion et la théorie : c'est ainsi que, sous la forme de (brefs) stages, ils se sont réciproquement initiés à la pratique des autres. Des juges ont donc accompagné des substituts dans leur activité quotidienne tandis que ces derniers et le procureur se familiarisaient au monde de l'instruction, week-end de garde inclus.

Le processus conduisant au changement n'en a pas moins été marqué par ce qui fut tout de même une demi surprise : la décision du Conseil fédéral de reporter de 2010 à 2011 l'entrée en vigueur du nouveau code. L'annonce de ce report a eu un double effet : il a d'un côté rassuré tous ceux qui étaient engagés dans la réforme et se disaient que la mener à bien pour le 1^{er} janvier 2010 serait extrêmement difficile; c'est l'effet positif. Mais certains, de l'autre côté, apprenant qu'une année de plus s'écoulerait avant la mutation, se sont de manière bien compréhensible relâchés pour réinvestir dans la gestion de la charge de travail courante une partie de l'énergie et des efforts qui doivent être consacrés au chantier de la réforme procédurale.

L'entrée en vigueur du nouveau code en 2011 est maintenant presque certaine. Il convient dès lors que tous les acteurs du changement se mobilisent une nouvelle fois à fond pour mettre à profit les deux courtes années qui nous séparent du jour "J". A cet égard, la prochaine adoption de la législation cantonale d'application par le Grand Conseil, qui validera en quelque sorte les travaux accomplis jusqu'ici, jouera un rôle déterminant. Elle sera, pour toutes les personnes concernées, un signal clair, indispensable au rétablissement d'une pleine motivation.

Jusqu'ici, l'autorité politique a reconnu la nécessité des moyens et renforts demandés. Il convient de l'en remercier. Mais, à un moment où les nuages de la crise obscurcissent l'horizon financier, il faut répéter, en le soulignant, que l'adéquation des moyens sera un préalable incontournable à la réussite de la réforme. Et il n'est même pas besoin de rappeler que l'on n'a jamais vu une crise économique avoir pour effet une diminution de l'activité de la clientèle des autorités de poursuite pénale...

Sources d'informations complémentaires

Question-clé :

Où se procurer d'autres informations en lien avec le service ?

Codex 2010

info.mp@vd.ch

2008 au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont adopté le projet définitif de Convention intercantonale sur l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais. Cette Convention sera soumise à l'approbation des deux Grands Conseils, de même que les garanties étatiques pour un emprunt bancaire de CHF 21,5 millions destiné à financer le concours d'architecture et les études détaillées.

Un dispositif de renforcement du Centre des urgences du CHUV a été mis en place grâce à un investissement supplémentaire de 4 millions. Une voie rapide pour la chirurgie ambulatoire a été créée et l'encadrement médical a été renforcé. Les durées d'attente ont fortement diminué pour la chirurgie ambulatoire.

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport concernant les conditions de travail du personnel dans le secteur sanitaire parapublic vaudois, les rémunérations des directions d'institutions, ainsi que le contrôle et la surveillance des institutions sanitaires reconnues d'intérêt public. Il a pris acte avec satisfaction de la conclusion d'une convention collective de travail pour le personnel des hôpitaux, des établissements médico-sociaux et des centres médico-sociaux.

Partant du constat que les médecins omnipraticiens viendront à manquer dans les années à venir, différents acteurs sanitaires du canton se sont mobilisés pour développer une nouvelle formation des omnipraticiens dans le Nord Vaudois (ForOm NV), dès 2009. Elle présente de nombreux points forts : un cursus spécifique pour les assistants omnipraticiens, intégrant un passage en cabinet, dans le cadre de leur formation post-graduée.

Le canton de Vaud a publié son plan d'action 2008-2012 pour la prévention du tabagisme. Ce dernier décline des actions sur quatre axes prioritaires : promotion d'une vie sans tabac, prévention auprès des groupes vulnérables, aide à la désaccoutumance et protection contre la fumée passive. Dans ce dernier domaine, le Conseil d'Etat s'est employé à proposer une solution consensuelle sous la forme d'un contre-projet à l'initiative populaire "Fumée passive et santé", proposant une interdiction générale de fumer dans les lieux publics assortie de la possibilité, pour les cafés-restaurants, de prévoir des fumeurs fermés, sans service et disposant d'un système de ventilation adéquat. C'est cette option qu'a choisie le peuple vaudois le 30 novembre 2008, avec 69,42% de oui, l'initiative étant également acceptée mais à 68.21% des voix.

La nouvelle loi sur les allocations familiales introduit des nouveautés qui sont entrées en vigueur au 1er janvier 2009. Des allocations familiales peuvent être versées aux personnes de condition indépendante et aux personnes sans activité lucrative ; les parents adoptants peuvent bénéficier d'allocations perte de gain lors de l'accueil d'un enfant en vue d'adoption et l'allocation de maternité cantonale comble les lacunes de l'assurance fédérale perte de gain en cas de maternité. D'autre part, le canton de Vaud maintient les montants fédéraux d'allocations familiales pour le 1er et 2e enfant. Dès le 3e enfant et pour les jeunes invalides, le canton de Vaud est parmi les plus généreux en comparaison intercantonale.

Le Conseil d'Etat a adopté un projet visant le transfert du financement des frais d'entretien des jeunes adultes faisant partie du programme d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD) du revenu d'insertion (RI) aux bourses d'études. Ce projet prévoit également l'intégration de celles-ci dans le champ d'application de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF). La neutralité du coût de l'opération pour les communes dans la durée est garantie.

Groupes de prestations

41.1 Appui au chef du département

41.1 Appui au chef du département

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du Chef du département.
- Appui au Chef du département pour les dossiers CLASS et CDAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.

Groupes de prestations

41.4 Finances

41.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Etablissement du budget du SG, coordination au niveau des services du département.
- Tenue de la comptabilité générale du département.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget du département (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, autorisations de dépassement de crédit et des reports de crédits).
- Gestion complète (acomptes prévisionnels, décomptes finaux, encaissements, rappels) de la Facture Sociale.
- Préparation et conduite (coordination des services) du bouclage comptable de l'exercice en cours.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Contact avec les services transversaux (ie SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSAS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des Finances.
- Communes Vaudoises (Facture sociale).
- SECRI (Facture sociale).

Groupes de prestations

41.5 Affaires sociales

41.5 Affaires sociales

Les missions générales imparties à la section Affaires sociales sont doubles :

D'une part, la section doit veiller et contribuer à garantir la cohérence :

des politiques sociales des services sociaux du DSAS (SASH et SPAS) dans le cadre de la politique départementale de la politique familiale cantonale. D'autre part, elle doit collaborer à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre.

Ses missions particulières sont au nombre de deux :

Elle doit fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale départementale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin. Elle doit aussi développer les moyens nécessaires pour promouvoir la politique familiale à l'échelle du canton et pour en assurer la coordination.

Le Secrétaire général du DSAS a confirmé ces missions en août 2004.

Descriptif

Systeme d'information

- Participer à la conception du volet social du Système d'information statistique cantonal (collaboration avec le SCRIS).
- Veiller à la cohérence et à la complétude de la base de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

Politique familiale cantonale

- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires.
- Assurer la représentation du SG-DSAS au sein de la Commission cantonale de l'égalité "femmes/hommes" et de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique.

Affaires intercantionales

- Assurer les contacts avec d'autres cantons et la Confédération en matière de politique sociale et familiale.

Expertise et organisation

- Appuyer le chef du département pour animer la Commission consultative des affaires sociales et de la famille (CCASF).
- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences.
- Assurer le suivi du dossier formation.
- Appuyer le SPAS dans le développement, la gestion, l'organisation et l'évaluation du dispositif d'insertion sociale.
- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires à la politique JAD.
- Assurer pour le SASH le suivi des projets de révision et de développement des prestations monétaires offertes aux familles.
- Fournir l'expertise en matière de conduite de projet.

Etudes et recherches

- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.
- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes de suivi de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS si intérêt pour le département.

Documentation

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Organiser et superviser l'actualisation des données du site internet GSR.
- Superviser la gestion des archives du SG-DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV (SCRIS, services concernés par problématique JAD, services concernés par politique familiale, archives cantonales).
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, Commission consultative des affaires sociales et de la famille, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, ARTIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique familiale).

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants

Le soutien direct du SG à des activités des autres services, en particulier SPAS et SASH, notamment dans les domaines des jeunes adultes en difficulté (JAD), de la politique familiale, de l'assurance-maladie, de la lutte contre les effets de seuil, de la prévention et la lutte contre le surendettement et de la problématique de la contention, a été maintenu.

Par ailleurs, en réponse au postulat Wehrli, un concept d'information sur les prestations non monétaires offertes aux familles a été mis au point. Il sera réalisé en principe dès 2010.

La consolidation progressive de l'application des lois sur les subventions et les participations est menée, d'entente avec le DFIRE.

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT) fait toujours l'objet d'une coordination et d'un suivi du SG.

La préparation du plan de communication pandémie a été poursuivie par les DSAS et le DSE, en particulier un plan de communication détaillé sur la partie spécifique à la vaccination pré-pandémique. Le SG-DSAS a également développé la campagne d'information destinée à faire connaître le programme cantonal de prévention du surendettement.

Le SG assure le secrétariat du Conseil de politique sociale (CPS) depuis la création de cette instance. Suite à l'évaluation de son fonctionnement qui a été faite en 2007, le CPS a décidé de publier une feuille d'information après chacune de ses séances, dont l'élaboration est assurée par le SG (CPS info).

Au chapitre des ressources humaines, une analyse de situation avec la DSI a abouti cette année au transfert de deux collaborateurs de ce service, une personne au SPAS et une autre au Secrétariat général. Par ailleurs, tous les problèmes d'intérêts communs avec la DSI ont pu être réglés à satisfaction dans un esprit constructif de part et d'autre. Pour le surplus, la préparation de la bascule de DECFO-SYSREM a demandé un important travail d'analyse et de coordination.

Projets particuliers

Projets particuliers

- Elaboration d'un avant-projet de loi permettant de pérenniser le programme FORJAD et d'harmoniser les normes du revenu d'insertion (RI) et celles de l'Office cantonal des bourses d'études (mesure 5 du programme de législature).
- Mesures visant à lisser l'effet de seuil à la sortie de l'aide sociale vaudoise pour les bénéficiaires "working poor" au RI - entrée en vigueur en 2009 (mesure 4 du programme de législature).
- Préparation d'un avant-projet de loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales (mesure 4 du programme de législature).
- Concept de simplification et rationalisation du système de classement des documents du SG dans Antilope.
- Consolidation et redéploiement du programme cantonal de prévention du surendettement 2008.
- Développement d'une entrée thématique Familles sur le site internet de l'Etat de Vaud afin de faciliter la recherche d'informations sur les prestations destinées aux familles et diriger les personnes concernées vers les services de l'Etat ou les partenaires privés susceptibles de leur venir en aide.
- Conception, réalisation et diffusion d'un rapport trimestriel RI portant sur les ressources des bénéficiaires et la dynamique du système.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

Secrétariat général (SG-DSAS)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires

- Annuaire statistique du SCRIS.
- Guide social romand (2e et 3e étages).
- Accès internet à la base de données au cDoc.
- Plaquette "Participation des communes aux dépenses sociales" (édition 2007).
- Rapport trimestriel RI : ressources des bénéficiaires et dynamique du système.
- CPS info.
- Entrée thématique "Familles" sur le site internet de l'Etat de Vaud.

Groupes de prestations

42.0 Administration générale du SASH

42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CGAF, OCC, CCAVS, OMSV, OAI), Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SASH
- Chef DSAS
- SPEV
- SAGEFI
- Autres autorités cantonales
- Autorités communales
- CCAVS
- OCC
- OAI
- RP
- OMSV
- CGAF
- Associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...)
- Conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...).

Groupes de prestations

42.1 Assurance-maladie et accidents

42.1 Assurance-maladie et accidents

Allocation des subsides aux primes d'assurance maladie pour les assurés de condition économique modeste.

Descriptif

- Valider les montants de l'enveloppe à destination des subsides aux primes d'assurance maladie.
- Préavis le montant de l'enveloppe à retenir.
- Elaborer les hypothèses de répartition de l'enveloppe et proposer au Conseil d'Etat le projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subsides.
- Elaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution des dépenses en cours d'année.
- Préavis cantonal auprès de l'OFSP sur les primes d'assurance maladie demandées par les assureurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Adaptation des subsides cantonaux aux primes de l'assurance-maladie - modification de l'arrêté.
- Suivi par la "Cellule 64a" à l'OCC (1.5 EPT) des cas de suspension du droit au remboursement selon art. 64a LAMal.

Groupes de prestations

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

Allocation des PC AVS/AI aux ayants droit.

Cette tâche est confiée à la Caisse cantonale AVS (CCA VS) de Clarens

Descriptif

- Analyser la situation des rentiers AVS ou AI.
- Préaviser pour le Conseil d'Etat sur les limites de revenu ou les déductions où les cantons disposent d'une marge de manoeuvre.
- Réaliser les travaux conduisant à fixer les tarifs reconnus par les PC AVS/AI en home.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Adaptation du régime des prestations complémentaires à l'AVS/AI en application de la nouvelle loi fédérale prise dans le cadre de la péréquation des charges entre la Confédération et les cantons (RPT) - modifications réglementaire.

Groupes de prestations

42.3 Hébergement

42.3 Hébergement

Aider les personnes recourant à l'hébergement médico-social.

Descriptif

- Proposer les dispositions légales ou réglementaires fixant les conditions d'octroi de la LAPRAMS ou de l'aide sociale en EMS non reconnu d'intérêt public.
- Octroyer ces aides.
- Autorisation d'exploiter des homes non médicalisés.
- Fixer les tarifs des EMS.
- Négociations et attribution de subvention, controlling des EMS, soutenir, informer et aider les résidents ou leurs proches.
- Informer le public au moyen de [mementos](#)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires des aides: personnes hébergées en EMS ou dans des homes non médicalisés, personnes vivant à domicile et ayant recours à l'hébergement court séjour ou aux unités d'accueil temporaire.
- Partenaires: établissements, associations faitières.

Groupes de prestations

42.4 Hospitalisation

42.4 Hospitalisation

Financer les coûts d'hospitalisation de personnes indigentes et non assurées.

Descriptif

- Valider les factures reçues des hôpitaux.
- Valider le fait que les personnes concernées ne sont pas assurées.
- Etablir la preuve de l'indigence des personnes concernées.
- Payer les factures aux hôpitaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Prise en charge des frais de soins de populations vulnérables: Le SASH, prend en charge les frais d'hospitalisations ou de soins ambulatoires de population dites "vulnérables" , non assurées à la LAMal et qui n'ont pas les moyens financiers de faire face à leurs dépenses de soins.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Groupes de prestations

42.5 Participation à des charges fédérales d'AVS/AI

42.5 Participation à des charges fédérales d'AVS/AI

Participation à des charges fédérales d'AVS/AI.

Descriptif

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Suppression de la participation cantonale dès 2008 (RPT)

Groupes de prestations

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

Politique familiale et autres régimes sociaux.

Descriptif

Adoption de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et pour les indépendants
- Allocations perte de gain pour les femmes exerçant une activité lucrative ne donnant pas droit aux allocations fédérales; de même en cas d'adoption.
- Allocation familiale dans l'agriculture : relèvement des montants d'allocations versés.

Groupes de prestations

42.7 Promotion du maintien à domicile

42.7 Promotion du maintien à domicile

Promouvoir le maintien à domicile et les prestations sociales en milieu ouvert en faveur des personnes âgées ou handicapées et le soutien de leur entourage.

Appliquer la LAPRAMS; chapitre 2, maintien à domicile.

Descriptif

- Coordination et gestion des projets associés à la promotion du maintien à domicile.
- Coordination, promotion et financement des prestations reconnues par la LAPRAMS.
- Développement des UAT extra-muros, développement des lits dédiés de court séjour conventionnés.

Domaines :

- Conseil social, information sociale, transports, service de relève, gestion du personnel privé, accompagnement à domicile, promotion du bénévolat
- Subventions, évaluation des projets, élaboration et mise en oeuvre

OMSV :

- Subventionnement des activités d'aides à domicile, mandats de prestations de l'OMSV.
- Contrôles des comptes.

Associations subventionnées:

- Subventionnement des prestations reconnues par la LAPRAMS dans ce secteur
- Conventions de collaboration et de financement
- Contrôle des comptes
- Gestion de projets communs ou spécifique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- **Services de relève à domicile**

Ces services sont destinés à décharger les familles et proches actifs dans le maintien à domicile d'un proche dépendant.

Sur la base d'une évaluation des besoins réalisée en 2007, Pro Infirmis Vaud a procédé à la conception et la mise en place d'un nouveau service de relève destiné aux proches de personnes handicapées adultes. Ce service a ouvert en décembre 2008.

Le service a procédé à une analyse des prestations du service de relève Alz'amis, géré par l'Association Alzheimer, dans le but de conclure une convention de collaboration avec les centres médico-sociaux pour garantir l'évaluation des besoins des bénéficiaires et des proches

• **Programme cantonal pour la promotion des transports en faveur des personnes à mobilité réduite**

- Transports en faveur des personnes à mobilité réduite à domicile

- Consolidation et suivi des prestations des bureaux de coordination en fonction au Grand Lausanne et au Nord vaudois

- Ouverture du troisième bureau de coordination en octobre 2008 dans l'Est vaudois.

• **Promotion du bénévolat en EMS : secteur de l'animation**

- Promotion du bénévolat en EMS : secteur de l'animation

En accord avec l'AVDEMS, la FHV et de FEDEREMS, le service a procédé à l'analyse de la place et de la collaboration des bénévoles avec les services d'animation de quelques EMS expérimentés, dans le but d'esquisser un concept permettant d'une part, de définir les conditions et les outils de gestion nécessaires au personnel des EMS et d'autre part, de définir les mesures permettant d'améliorer la reconnaissance, le soutien, la formation et le recrutement des bénévoles intéressés.

• **Conventions et accords de collaboration**

Le service a procédé aux travaux permettant d'aboutir à deux nouvelles conventions qui seront appliquées dès le 1er janvier 2009 :

Convention avec Pro Infirmis Vaud pour la gestion du service de relève PHARE adultes.

Convention avec 4 Roue de Secours et services bénévoles de Vevey et environs pour la planification et la gestion des transports bénévoles dans les communes de Vevey, Corseaux, Corsier, Chardonne, Jongny et le Mont Pèlerin.

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants

- Développement d'un concept d'UAT de demain suite à la journée cantonale du 5 septembre 2008.
- Nouvelle grille d'inspection de la CIVEMS centrée sur la dignité et la sécurité des résidents.
- Développement de la prestation sociale au sein des réseaux.
- Participation à l'élaboration du règlement d'application de la LPFES.
- Aboutissement des travaux avec l'entrée en vigueur de la législation en matière d'allocation familiale.
- Mandat donné aux organisations de retraités d'organiser une journée d'anniversaire pour célébrer les 60 ans de l'AVS (2 oct. à Dorigny).

Projets particuliers

Projets particuliers

- Ouverture de structure d'accueil temporaire des futurs résidents en EMS (SPAH, l'EMS Pacifique).
- Transports en faveur des personnes vivant en EMS

Le service a mandaté le Réseau Nord Broye pour effectuer un bilan de l'organisation et du financement des transports individuels et collectifs gérés par les EMS, dont les transports collectifs UAT. Il a également demandé une évaluation des besoins et des propositions d'amélioration. Les résultats présentés dans le rapport final de novembre 2008 permettront de définir et négocier les principes cantonaux et les mesures qui seront appliqués dans ce domaine à court et à moyen terme, en étroite collaboration avec les partenaires concernés.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations

43.0 Administration

43.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support accueil clientèle.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support en projets informatiques.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support en projets de politique sociale.
- Support en information et études.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat et Grand Conseil.
- Chef du département.
- Cheffe du service et sections.
- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du département.
- Autres services de l'ACV.
- Conseil de politique sociale.
- Commission consultative des affaires sociales et de la famille.
- Les autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Les organismes ou institutions subventionnées.
- Les communes et les ARAS.

Autres partenaires institutionnels :

- GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS.
- Les organismes actifs dans la politique sociale (Caritas, CSP, etc).
- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.

Groupes de prestations

43.1 Revenu d'insertion (RI)

43.1 Revenu d'insertion (RI)

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, RI) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution du RI.

Descriptif

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les autorités d'application.
- Attribution du RI aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OTG).
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles en provenance des autorités d'application.
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion de l'insertion sociale du RI.
- Décisions sur recours et remboursement du RI.
- Dépôt de plaintes pénales et suivi des procédures.
- Production des créances dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et refacturation aux cantons, à la France et à la Confédération, après contrôle.

Gestion administrative des dossiers RI

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CSR, CSI.
- Communes.

- Autres cantons, France.
- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles,...).
- Le SPOP.
- L'Office des Réfugiés (Berne).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires du RI.

Groupes de prestations

43.2 Pensions alimentaires

43.2 Pensions alimentaires

- Concevoir et mettre en œuvre le cadre légal cantonal relatif au recouvrement et aux avances sur pensions alimentaires.
- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

Descriptif

- Elaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Procédures judiciaires (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement).
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.
- Permanences dans les Centres sociaux régionaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par le débiteur.
- Etat de Vaud.
- Tribunal administratif.
- Collaborateurs du service.
- Régions.
- Débiteurs.

Groupes de prestations

43.3 Institutions spécialisées

43.3 Institutions spécialisées

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes handicapés et en difficulté (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

Descriptif

- Préavis, propositions.
- Statistiques, études.
- Surveillance socio-éducatif et financière.
- Médiations, négociations.

Gestion financière :

- Subventions et aides individuelles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales.
- Organismes, institutions, ateliers, subventionnés par AI et/ou SPAS.
- OFAS, OFCL, OFSP.
- Etat de Vaud, SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP.
- FAH.

Groupes de prestations

43.4 Aide aux victimes d'infractions

43.4 Aide aux victimes d'infractions

Elaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes du Centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.

Descriptif

- Elaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes du Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et à moyen terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons.
- Concertation avec les collaborateurs du Centre LAVI pour l'application des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL) et directives cantonales.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Victimes LAVI (vaudoises, éventuellement domiciliées dans d'autres cantons).
- SJIC.
- Polcant.
- SPJ.
- Office fédéral de justice.
- Fondation Profa / Centre LAVI.

Groupes de prestations

43.5 Régionalisation de l'action sociale

43.5 Régionalisation de l'action sociale

Suivi de la régionalisation de l'action sociale (RAS).

Descriptif

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services concernés par la RAS (publics et privés).
- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR, CSI.
- Bénéficiaires de prestations selon la LASV.

Événements marquants, évolutions significatives

Revenu d'insertion (RI)

Nombre de dossiers RI

Le SPAS a pu constater avec satisfaction tout au long de l'année 2008 une décroissance du nombre de dossiers RI, à l'exception du mois de janvier, certainement liée à la bonne conjoncture économique qui a prévalu durant la première moitié de l'année et grâce aux efforts renforcés d'insertion socio-professionnelle réalisés en collaboration avec le Service de l'emploi. En décembre, un renversement de tendance semble se dessiner, mais qui reste encore à confirmer. Il y a donc eu une stabilisation du nombre de dossiers de bénéficiaires du RI entre les exercices 2007 et 2008.

Mesures d'insertion sociale (MIS)

Des organismes prestataires dispensent des MIS adaptées aux problématiques des bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI). Les objectifs de ces MIS peuvent être de trois natures : le rétablissement du lien social, la préservation de la situation économique et la formation ou le recouvrement de l'aptitude au placement.

Dans ce cadre, 2'100 mesures ont été octroyées, dont plus de 1'000 dans le cadre d'un catalogue mis à disposition des autorités d'application du RI.

Sécurité du RI

Cette mission est assurée en partie par l'Unité de contrôle et de conseils (UCC) qui intervient à deux niveaux :

- a. Audit externe par le contrôle régulier des autorités d'application (AA);
- b. Dispositif cantonal d'enquête.

a. Audit externe

L'UCC exerce une surveillance des AA en effectuant régulièrement des audits auprès de chacune d'entre elles. Ces contrôles permettent de vérifier la conformité des prestations fournies en matière d'aide sociale et de prise en charge des bénéficiaires pour assurer leur intégration sociale et professionnelle.

Si des points ne sont pas conformes au cadre légal, des recommandations sont émises par l'UCC et font l'objet d'un suivi.

En 2008 l'UCC a réalisé 5 audits auprès des AA.

b. Dispositif cantonal d'enquête

Le dispositif d'enquête cantonal mis sur pied en 2006 et consolidé en 2007 s'est agrandi de deux nouveaux collaborateurs. Les enquêteurs sont répartis par région d'action sociale et l'effectif à fin décembre 2008 est de 9,4 ETP représentant 10 collaborateurs, dont deux auxiliaires.

Les contrôles sont faits à la demande des assistants sociaux et sont ciblés sur des situations problématiques ou

litigieuses. Les causes de fraude les plus fréquentes sont:

- la dissimulation de ressources provenant d'une activité lucrative ou d'une rente;
- la dissimulation d'éléments de fortune;
- la déclaration de domicile erronée.

En 2008, l'UCC a réalisé 613 enquêtes (47 ont débouché sur un arrêt d'aide et 162 sur une sanction). Au 31 décembre 2008, il restait à traiter 292 dossiers.

Logement

La problématique des logements d'urgence et de transition a été étudiée par un groupe de projet réunissant des partenaires privés et publics, cantonaux et régionaux. Leurs travaux en 2008 ont débouchés sur un projet d'ouverture d'un sleep-in sur la Riviera, prévu pour 2009.

Programme de gestion de budget spécialisé

En parallèle à la campagne de prévention du surendettement, un programme de gestion de budget spécialisé offert par les partenaires Caritas, Centre social protestant et l'unité d'assainissement financier de la ville de Lausanne (Unafin) a été développé dans le canton.

Cette action spécialisée qui vise le désendettement des personnes est un complément de la prestation de gestion de budget généraliste offerte actuellement par les Centres sociaux régionaux (CSR).

Révision de la LAVI

La loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction a été révisée et est entrée en vigueur au 1er janvier 2009. Elle réaffirme ses 3 piliers : conseil, prestations financières et protection particulière de la victime, tout en clarifiant et codifiant les pratiques actuelles.

La loi vaudoise a été adaptée à cette nouvelle législation. Le canton a saisi cette occasion pour intégrer dans le champ d'application de la LVAVI un chapitre sur les questions de violence domestique. La plupart des autres modifications ont peu d'incidences sur les prestations offertes actuellement.

Etablissements socio-éducatifs

Un premier bilan a été effectué par le DSAS concernant la directive sur les mesures de contrainte dans les établissements pour personnes en situation de handicap, en vigueur depuis le 1er janvier 2006. Le Comité de révision a été constitué pour assurer le recensement, l'analyse et la formulation de propositions à l'égard de telles mesures, identifiait encore une huitantaine de cas (enfermements en chambre nocturnes ou diurnes pour la plupart) pour l'ensemble des établissements vaudois. Plus de la moitié ont fait l'objet d'un refus par le Comité qui a demandé aux établissements concernés de rechercher des alternatives.

Ce bilan démontre qu'un effort significatif a été réalisé mais que des progrès restent encore à faire pour que de telles mesures ne constituent dans le futur que de véritables exceptions.

Gestion des archives du service

Un effort très important a été réalisé au niveau de l'archivage pour répondre aux exigences des Archives Cantonales Vaudoises (ACV) afin de mettre en place une démarche permettant d'identifier, classer, archiver, préserver ou détruire les documents produits et reçus par le service. Pour cela un plan de classement a été élaboré (actuellement en phase test) et d'autres outils ont été mis en place pour savoir ce qu'il faut garder, ce qu'on peut

détruire, quand et comment.

Parallèlement, le local des archives a été réaménagé afin de libérer de la place et une archiviste a été engagée pour inventorier et trier l'ensemble des documents antérieurs à 1997.

Projets particuliers

Etablissements socio-éducatifs

Afin d'être en mesure de reprendre la gestion des prestations financées au titre de la LAI dès le 1er janvier 2008, tâche transférée au canton dans le cadre de la RPT, le SPAS a mis sur pied une organisation de projet dans laquelle il a réuni les associations qui défendent les intérêts des personnes handicapées, des représentants des institutions ainsi que des syndicats et associations professionnelles.

La démarche doit aboutir à l'élaboration du plan stratégique cantonal qu'exige la LIPPI ainsi qu'à la révision des bases légales dans ce domaine, pour une entrée en vigueur au plus tôt au 1er janvier 2011.

Programme FORJAD

Ce programme pilote, qui offre la possibilité d'entreprendre une formation professionnelle à de jeunes adultes en difficultés, continue à avoir des résultats réjouissants. En effet, sur les 24 jeunes qui se sont présentés aux examens finaux, 19 ont obtenu leur diplôme (CFC, AFP, etc.). Et, plus globalement, seul 15% des jeunes ont redoublé leur année. Une troisième volée a donc été initiée, qui devrait compter 200 jeunes.

Informatique

L'année s'est caractérisée par la réalisation de nombreux projets et développements informatiques visant notamment à améliorer l'application du régime RI (selon décisions du CE du 12.12.07) et à répondre aux nouveaux besoins exprimés par le service ou les autorités d'application (AA) - automatisation ; interfaçage ; aide à la gestion des dossiers individuels, etc. - ainsi qu'à poursuivre le contrôle, le pilotage et la sécurisation du RI et l'intégration des mesures relatives à l'atténuation des effets de seuil.

Parmi les projets les plus significatifs, on peut citer : les nouvelles dispositions en matière d'indus RI ; le système de paiement et de suivi budgétaire des mesures d'insertion sociale ; l'attribution des sanctions RI par le Département de l'économie ; l'échéancier Progrès ; la facturation des coûts de l'activité du dentiste conseil ; le module enquêteurs RI et les adaptations relatives au monitoring RI.

Par ailleurs, plusieurs projets ou évolutions sont en cours de réalisation. Parmi ceux-ci relevons notamment les normes de loyer spécifiques pour jeunes adultes sans formation achevée ; le logiciel LAVI ; les allocations familiales pour personnes sans activité lucrative ; le paiement des frais dentaires et des participations LVLAMal pour les personnes dont le loyer est inférieur au plafond fixé par les normes ainsi que l'intégration automatique des décisions PC de la CCAVS dans les dossiers APHAGI.

Enfin, cette année a également été marquée par la reprise par le SPAS du support métier PROGRES destiné aux utilisateurs des AA (actuellement en phase de test pour six mois), conséquence de la réorganisation de l'informatique cantonale.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations

48.0 Conduite SSP

48.0 Conduite SSP

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SSP
- Chef DSAS
- Autres services DSAS
- SPEV
- SAGEFI.

Groupes de prestations

48.1 Hôpitaux et urgences

48.1 Hôpitaux et urgences

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

Descriptif

Suivi et adaptation des politiques

- Evaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

Pilotage et encadrement

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrats de prestations CHUV et hôpitaux de la FHV.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal.
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

Négociation, attribution de subvention, controlling

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de tarifs avec les assureurs et de conventions avec d'autres cantons.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Hospices-CHUV.
- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public.
- Cliniques privées.
- Services de secours préhospitaliers.
- Centrale 144.
- Fondation pour la garde médicale.
- Médecins travaillant en milieux hospitaliers.
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV).
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence.
- Association vaudoise des cliniques privées (AVCP).
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Les Hôpitaux de Suisse (H+).
- Syndicats.
- Préfectures.
- Communes vaudoises.
- Polices cantonale et communales.
- Pompiers.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Conférences intercantionales.
- IAS.
- Service sanitaire coordonné.

Groupes de prestations

48.2 Services médico-sociaux

48.2 Services médico-sociaux

Prestations en faveur des services médico-sociaux, de la santé mentale et de la coordination des soins .

Descriptif

Suivi des adaptations des politiques medico-sociale et de santé mentale

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêtés, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

Pilotage et encadrement

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes architecturales, de confort minimum et de normes de sécurité et de qualité des soins.
- Evaluation d'établissements.
- Constructions nouvelles et modernisation, commissions de construction.
- Mandats de prestations de l'OMSV et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité, prévention de la maltraitance.

Negotiations, attribution de subvention, controlling

- Subventions aux EMS, aux UAT, à l'OMSV et aux réseaux de soins.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.
- Contrôle CIVEMS de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

Conduite de programmes cantonaux

- Orientation des patients et soins palliatifs.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisme médico-social vaudois (OMSV).
- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (SPITEX).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).
- Commission cantonale de coordination psychiatrique (CCCP).
- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients (RESID'EMS).
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- SASH.
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations

48.3 Professionnels et autres agents

48.3 Professionnels et autres agents

Prestations aux professionnels, aux policliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

Descriptif

Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

Pilotage et encadrement

- CCT.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- Conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Expertises sur factures de constat de décès.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.

- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicaments.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.
- Jeunes en formation (étudiants et apprentis).
- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.
- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.
- Laboratoires d'analyses.
- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique.
- Section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJ, SPEV, Hospices/CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations

48.4 Prévention et population

48.4 Prévention et population

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées vers la population.

Descriptif

Encadrement d'actions sur le terrain :

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Interruption de grossesse chez les migrantes, campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination des services de secours.
- Surveillance des maladies transmissibles.

Négociations, attribution de subventions, controlling

- OMSV, Profa, Ligues de la santé, Espaces Prévention, Fondation dépistage du cancer du sein, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

Autorisation, surveillance et sanctions

- Hospitalisations d'office, placements à des fins d'assistance, interdictions civiles; application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

Conduite de programmes cantonaux et intercantonaux

- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles, prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, Fourchette verte.

Information et communication

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (émissions télévisées, information sur les urgences, sur les primes d'assurances, sur les droits des patients...).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Profa.
- Ligues de la santé.
- Espaces Prévention.
- OMSV.
- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales.
- La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.
- Service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission cantonale de prévention.
- Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).
- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).
- Service cantonal de la protection de la jeunesse.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS).
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués.
- TSR, presse écrite, agences de relations publiques, BIC.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Fondation Promotion Santé Suisse (PSS).
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

Service de la santé publique (SSP)

Groupes de prestations

48.5 Médecine du personnel

48.5 Médecine du personnel

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

Descriptif

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

Événements marquants, évolutions significatives

Rapport sur la politique sanitaire

Le Conseil d'Etat s'est engagé à présenter au Grand Conseil, au début de chaque législature, ses intentions dans le domaine sanitaire. C'est ainsi qu'il a adopté, le 4 juillet 2008, son rapport sur la politique sanitaire 2008-2012. Ce rapport fait le bilan des actions conduites au cours de la précédente législature, analyse les principaux changements survenus ou à venir dans le domaine de la santé et fixe les lignes directrices et les actions à conduire au cours des cinq prochaines années. La Commission thématique spécialisée de santé publique a discuté de ce rapport le 7 novembre 2008. Elle a recommandé à l'unanimité au Grand Conseil de l'approuver.

Rapport sur les conditions de travail dans le secteur sanitaire parapublic et les institutions socio-éducatives

Ce rapport du Conseil d'Etat répond à trois postulats et à trois pétitions syndicales déposés entre mai 1998 et décembre 2001. Il traite notamment des conditions de travail, de la qualité des prestations, du contrôle et de la surveillance des institutions. La signature de la Convention collective de travail du secteur sanitaire parapublic en octobre 2007, le partenariat ainsi instauré entre employeurs et employé-e-s, le renforcement des moyens de contrôle et des règles de surveillance mises en place par le biais des dernières modifications des bases légales (LSP, LPFES, notamment) ont permis au Conseil d'Etat de répondre à ces six interventions.

Initiative populaire "Fumée passive et santé" et plan cantonal d'action 2008-2012 pour la prévention du tabagisme

En avril 2008, le canton de Vaud a publié son plan d'action 2008-2012 pour la prévention du tabagisme. Ce dernier décline des actions sur quatre axes prioritaires : promotion d'une vie sans tabac, prévention auprès des groupes vulnérables, aide à la désaccoutumance et protection contre la fumée passive. Dans ce dernier domaine, le Conseil d'Etat s'est employé à proposer une solution consensuelle sous la forme d'un contre-projet à l'initiative populaire "Fumée passive et santé", proposant une interdiction générale de fumer dans les lieux publics assortie de la possibilité, pour les cafés-restaurants, de prévoir des fumeurs fermés, sans service et disposant d'un système de ventilation adéquat. C'est cette option qu'a choisie le peuple vaudois le 30 novembre 2008, avec 69,42% de oui, l'initiative étant également acceptée mais à 68,21% des voix. L'intention du Conseil d'Etat est de soumettre la loi au Grand Conseil rapidement afin qu'elle puisse entrer en vigueur en 2009 encore, idéalement le 1^{er} septembre.

Organisation et fonctionnement de l'aide et des soins à domicile

Le Conseil d'Etat a mis en consultation un avant-projet de loi qui modifie l'organisation cantonale de l'aide et des soins à domicile et qui associe les communes et les régions aux prises de décisions. Compte tenu des résultats de la consultation, le Conseil d'Etat a décidé d'apporter des modifications au projet de loi ; celui-ci sera donc partiellement adapté.

Initiative Philippe Vuillemin et consorts demandant l'inscription, dans la Constitution vaudoise, d'une référence précise à l'hébergement médico-social

La Commission parlementaire chargée d'examiner l'initiative Vuillemin et consorts s'est réunie le 12 décembre 2008. A l'unanimité, elle a pris acte du préavis du Conseil d'Etat, approuvé le principe d'une modification de la

Constitution vaudoise (art 65, al. 2) et voté en faveur du contre-projet du Conseil d'Etat, dont la teneur est la suivante :

c bis nouveau : " veillent à ce que les personnes qui, en raison de leur âge, de leur handicap ou de l'atteinte à leur santé ne peuvent rester à domicile, aient accès à des lieux d'hébergement adaptés à leurs besoins".

Le Grand Conseil sera appelé à examiner cet objet en 2009.

Entrée en vigueur de nouvelles directives cantonales régissant les pratiques en matière d'interruption de grossesse

Depuis le 1^{er} juin 2008, de nouvelles directives cantonales en matière d'interruption de grossesse sont entrées en vigueur, abrogeant la version du 29 janvier 2004.

Les principales nouveautés concernent la possibilité de pratiquer l'interruption de grossesse en cabinet médical. Qu'elle soit médicamenteuse ou chirurgicale, la pratique de l'interruption de grossesse est soumise au respect des conditions énumérées dans la nouvelle directive.

Révision de la loi fédérale sur les stupéfiants

Pour la première fois, les vaudois-e-s ont marqué leur adhésion à la politique drogue menée par la Confédération en acceptant par 56.79% des suffrages la révision de la loi sur les stupéfiants. Celle-ci avait pour objet principal d'ancrer dans la loi le principe des quatre piliers, à la base de la politique intégrée et pragmatique menée dans ce domaine : prévention, traitement, réduction des risques et répression.

Révision LAMal sur le financement des soins de longue durée

Le 13 juin 2008, les Chambres fédérales ont adopté le nouveau régime de financement des soins de longue durée. Ainsi, l'assurance obligatoire des soins (AOS) ne versera plus qu'une contribution au coût des soins fournis par les EMS et les organisations de soins à domicile, sur la base d'un tarif uniforme fixé au niveau fédéral. De leur côté, les patients pourront être mis à contribution, mais à hauteur d'un maximum de 20% de la contribution maximale de l'AOS. Le solde devra être pris en charge par les pouvoirs publics cantonaux. Cette révision pourrait entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2009 déjà, mais les cantons sollicitent une entrée en vigueur ultérieure, soit au 1^{er} janvier 2011, voire au 1^{er} janvier 2010 au plus tôt.

Révision LSP

Un projet de révision de la loi sur la santé publique a été adopté par le Conseil d'Etat le 10 septembre 2008, en même temps que la révision de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées. Ces deux révisions étant liées (médiation et Commission d'examen des plaintes en particulier), il a paru judicieux au Conseil d'Etat de les présenter sous la forme d'un seul EMPL. Elles ont été adoptées par la Commission parlementaire le 7 janvier 2009.

Projets particuliers

Programme cantonal "Ça marche ! Bouger plus, manger mieux"

Le canton de Vaud a lancé, en avril 2008, avec le soutien de Promotion Santé Suisse, le programme "Ça marche". Prévu pour une période de quatre ans (2008-2012), ce programme est mené conjointement par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Il a pour objectifs de promouvoir un environnement favorable à la santé pour l'ensemble de la population, d'augmenter la quantité d'activité physique pratiquée par les personnes sédentaires et celles en surpoids, de prévenir le surpoids et l'obésité en particulier chez les enfants et les adolescent-e-s, de diminuer à long terme les risques liés à une trop grande sédentarité et à une alimentation défavorables à la santé, ainsi que de permettre un accès équitable de la population aux prestations proposées. Les actions existantes et le travail avec les partenaires en place sont favorisés, tout en développant des actions nouvelles qui répondent aux besoins repérés préalablement.

Programme de vaccination contre le cancer du col de l'utérus pour les jeunes filles de 11 à 20 ans

En juin 2007, l'OFSP, conjointement avec la Commission fédérale pour les vaccinations, a introduit la vaccination HPV en trois doses dans le plan fédéral de vaccination. L'OPAS en a prévu le remboursement par l'assurance de base dès le 1^e janvier 2008 dans le cadre de programmes cantonaux. La convention tarifaire établie entre les cantons et santésuisse permet de financer le vaccin et la prestation médicale. Le coût de l'organisation et de la mise sur pied du programme revient aux cantons. Selon la convention, la facturation est assurée par le canton qui se fait rembourser par santésuisse en fonction du décompte des doses administrées. La vaccination est gratuite (pas de franchise ni de quote part). Les jeunes filles y ont accès chez leur médecin traitant ou à l'école depuis le 1^e août 2008. La vaccination scolaire est offerte dès la 7^e année jusqu'à la fin du gymnase ou de l'école professionnelle.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

Service de la santé publique (SSP)

Sources d'informations complémentaires

Site internet du Service de la santé publique du canton de Vaud www.santepublique.vd.ch

Données de référence, rapports, etc: Rubrique "Publications" du site internet du Service de la santé publique <http://www.vd.ch/fr/organisation/services/sante-publique/publications/>

Informations sur les primes d'assurance-maladie et les subsides, campagnes de prévention, recommandations, etc : Site internet d'information à la population créé par le Service de la santé publique du canton de Vaud <http://www.sanimedia.ch>

Événements marquants, évolutions significatives

Activités de soins

Plus encore qu'en 2007, l'activité, en particulier celle des soins hospitaliers somatiques, a été très soutenue tout au long de l'année 2008. Les statistiques ci-dessous intègrent les données de l'Hôpital orthopédique. Les principaux éléments qui se dégagent alors que le bouclage n'est pas encore achevé sont les suivants :

Synthèse

Activité totale d'hospitalisation	2005	2006	2007	2008	variation 2007-2008	variation 2005-2008
patients traités	39'592	39'800	40'233	41'429	3.0%	4.6%
journées de l'exercice	460'991	472'975	477'272	489'723	2.6%	6.2%

Activité somatique	2005	2006	2007	2008	variation 2007-2008	variation 2005-2008
patients traités	34'290	34'846	35'366	36'504	3.2%	6.5%
journées de l'exercice	324'444	334'748	338'087	349'215	3.0%	7.3%

Activité psychiatrique	2005	2006	2007	2008	variation 2007-2008	variation 2005-2008
patients traités	5'302	4'954	4'867	4'925	1.2%	-7.1%
journées de l'exercice	136'547	138'227	139'185	141'508	1.7%	3.6%

Détail

Hospitalisation somatique aiguë	2005	2006	2007	2008	variation 2007-2008	variation 2005-2008
patients traités	32'385	32'608	33'081	34'164	3.3%	5.5%
journées de l'exercice	282'426	285'982	289'502	298'338	3.1%	5.6%

Hospitalisation de réadaptation somatique	2005	2006	2007	2008	variation 2007-2008	variation 2005-2008
patients traités	1'263	1'246	1'250	1'271	1.7%	0.6%
journées de l'exercice	29'840	30'062	30'416	31'414	3.3%	5.3%

Attentes de réadaptation	2005	2006	2007	2008	variation 2007-2008	variation 2005-2008

patients traités	361	619	618	627	1.5%	73.7%
jours de l'exercice	4'002	5'744	5'244	5'549	5.8%	38.7%

Attentes de placement somatiques	2005	2006	2007	2008	variation 2007-2008	variation 2005-2008
patients traités	281	373	417	442	6.0%	57.3%
jours de l'exercice	8'176	12'960	12'925	12'914	-0.1%	58.0%

Hospitalisation psychiatrique aiguë	2005	2006	2007	2008	variation 2007-2008	variation 2005-2008
patients traités	4'828	4'486	4'425	4'340	-1.9%	-10.1%
jours de l'exercice	104'611	105'590	105'739	104'596	-1.1%	0.0%

Hospitalisation de réadaptation psychiatrique	2005	2006	2007	2008	variation 2007-2008	variation 2005-2008
patients traités	242	235	238	322	35.3%	33.1%
jours de l'exercice	4'860	4'943	5'291	7'913	49.6%	62.8%

Attentes de placement psychiatriques	2005	2006	2007	2008	variation 2007-2008	variation 2005-2008
patients traités	156	154	139	178	28.1%	14.1%
jours de l'exercice	7'980	8'188	7'990	8'030	0.5%	0.6%

Hébergement médico-social (Gimel)	2005	2006	2007	2008	variation 2007-2008	variation 2005-2008
patients traités	76	79	65	85	30.8%	11.8%
jours de l'exercice	19'096	19'506	20'165	20'969	4.0%	9.8%

Dotations en personnel

Ces dotations intègrent également celles de l'Hôpital orthopédique. L'objectif de renforcement des dotations et de couverture des effectifs budgétaires a pu se poursuivre en 2008. En comparaison de l'année 2007, les dotations ont augmenté de 4.2%. Elles sont légèrement inférieures au budget 2008, les engagements ayant été effectués progressivement pendant l'année.

Dotations en personnel

	2007 – EPT	2008 Budget - EPT	2008 réel – EPT
Total	6'659	7'033	6'938
Personnel médical	1'100	1'173	1'161
Personnel infirmier	2'660	2'818	2'764
Personnel médico-tech.	689	708	706
Personnel logistique	1'120	1'177	1'155
Personnel administratif	895	946	942

Nominations

Le 2 juin, le Prof. Pierre-François Leyvraz a succédé à Bernard Decrauzat à la direction générale du CHUV en lui exprimant toute sa reconnaissance pour l'immense énergie et l'intelligence stratégique qu'il a mises au service de l'hôpital universitaire pendant 18 années et pour son accompagnement attentif dans cette succession anticipée et soigneusement préparée.

Mme Françoise Ninane a pris la direction des soins du Département universitaire de médecine et santé communautaire en remplacement de Mme Elisabeth Neuman et Mme Jocelyne Bouton celle du Département de gynécologie-obstétrique et de génétique médicale en remplacement de Mme Christiane Kordo.

Le Prof. Christian Kern a été nommé chef du Service d'anesthésiologie (la direction ad interim avait été assurée par le Prof. Nicolas Gillard), le Prof. Laurent Nicod chef du Service de pneumologie (la direction ad interim avait été assurée par le Dr Jean-William Fitting), le Prof. Alain Farron chef du Service d'orthopédie et de traumatologie en remplacement du Prof. Pierre-François Leyvraz et le Prof. Richard Frackowiak chef du Service de neurologie (la direction ad interim avait été assurée par le Prof. Renaud Du Pasquier).

Le Prof. Fred Paccaud a été nommé directeur de la Swiss School of Public Healthplus (SSPH).

Réorganisations

Le 1er janvier 2008, le nouveau Département de l'appareil locomoteur du CHUV est né de la fusion de l'Hôpital orthopédique de la Suisse romande avec l'Hôpital universitaire lausannois. Cette création est l'aboutissement d'un projet d'envergure – baptisé MOVE ! et lancé en 2006 – qui est un projet pilote et novateur au sein du CHUV. Le Département de l'appareil locomoteur est le premier département médico-chirurgical du CHUV basé sur un type de pathologies. Il réunit quatre domaines de compétence, la chirurgie plastique et reconstructive, l'orthopédie, la rhumatologie et la traumatologie. Il vise en particulier une meilleure coordination de la prise en charge des patients. Par un décret du Grand Conseil du 9 décembre année ?, l'Etat de Vaud a pris la décision de racheter les bâtiments de l'Hôpital orthopédique pour un montant de Fr 27.4 millions.

Le 1er janvier 2008 également, les secteurs psychiatriques Nord et Ouest ont été intégrés dans le Département de psychiatrie. Ce regroupement doit permettre de rassembler les compétences et les forces afin d'apporter une réponse commune et efficace à l'évolution des besoins de prise en charge des patients, tout en conservant des liens privilégiés avec le secteur psychiatrique Est (Fondation de Nant), les réseaux de soins et les hôpitaux régionaux. L'intégration structurelle et organisationnelle décidée au 1er janvier, sera suivie d'une intégration progressive des activités cliniques et académiques entre 2008 et 2010 dans le cadre d'un processus collaboratif avec les représentants des groupes professionnels concernés.

Un nouveau Service de la communication a été créé. Dirigé par Mme Béatrice Schaad, il a comme objectif d'intensifier la communication entre la direction générale et les collaborateurs en mettant en place dans les services un réseau de correspondants, en renouvelant les canaux d'information existants et en créant de nouveaux espaces d'échange sur l'intranet. Sur le plan externe, il vise à étoffer les relations avec les médias afin de mieux valoriser les activités du CHUV auprès du grand public.

Enfin, la direction médicale a été consolidée par la création d'un second poste de directeur médical. Désormais, le directeur des programmes médicaux, le Prof. Jean-Daniel Tissot est en charge des relations avec le corps médical tandis que le directeur opérationnel clinique, le Dr Jean-Blaise Wasserfallen, est responsable de la prise en charge médicale des patients.

Equipements et infrastructures

Suite au déménagement de l'Institut suisse de recherche contre le cancer (ISREC) à Ecublens, l'Etat de Vaud a acquis le bâtiment qu'il occupait à Epalinges pour développer un Centre de recherche en immunologie d'envergure internationale. Ce centre regroupera les activités du Département de biochimie de l'Université de Lausanne, de l'Institut Ludwig et de l'Institut suisse de recherche sur le vaccin dirigé par le Prof. Pantaleo ainsi que d'autres

groupes de recherche de l'UNIL et du CHUV travaillant sur les mêmes problématiques. Le CHUV assurera la gestion logistique du bâtiment qui accueillera également des activités du Service de l'environnement de l'énergie (SEVEN) et du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Par ailleurs, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de 2.4 millions pour mener les études de transformations et de réaménagement du bloc opératoire central du CHUV. Il s'agit d'adapter les salles d'opération à l'évolution des technologies chirurgicales, notamment de les agrandir pour qu'elles puissent accueillir les équipements actuels et répondre aux normes d'aujourd'hui.

Le Grand Conseil a également accordé au Conseil d'Etat un crédit d'investissement près de 5 millions pour réaliser les travaux de restructuration du Centre des grands brûlés du CHUV. Ils permettront de redimensionner sa capacité d'accueil et de l'adapter aux normes actuelles en matière d'hygiène hospitalière et de sécurité.

Sur le plan sécuritaire, le CHUV a engagé un plan de mesures très strictes pour assainir ses bâtiments contenant de l'amiante. Sur les 48 bâtiments répertoriés, un sera détruit et deux autres feront l'objet de travaux à court terme. Des procédures rigoureuses ont été mises en place pour garantir la sécurité du personnel d'entretien du CHUV.

Enfin, plutôt que de renouveler les deux installations du CHUV et des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) devenues obsolètes, l'Association Vaud Genève a décidé de doter la Romandie d'un seul caisson hyperbare de haute technologie. Dans le cadre des répartitions d'activités entre les hôpitaux universitaires de Lausanne et de Genève, les prestations de médecine hyperbare qui permettent notamment de soigner les problèmes de décompression consécutifs à un accident de plongée et qui sont très coûteuses, seront concentrées dès le 1er janvier 2009 sur le site des HUG.

Autres faits marquants

Sur le plan clinique, après 6 mois d'accalmie due pour partie aux mesures prises en 2008, le CHUV est de nouveau entré dans une situation d'engorgement à la fin de l'été, faute de places disponibles dans les EMS de la région lausannoise pour les patients au terme de leur séjour hospitalier. Dans l'attente de l'ouverture de nouveaux lits d'EMS en 2010 (programme PIMEMS), le CHUV a passé un accord avec l'EMS Pacific récemment ouvert à Etoy pour un accès prioritaire des patients en provenance du CHUV à une trentaine de lits de long séjour.

L'enquête de satisfaction menée auprès des patients hospitalisés au cours du premier semestre a fait ressortir un taux de satisfaction globale très important (93%), mais également la nécessité d'actions d'amélioration dans les domaines de l'information médicale, de l'accueil et de la gestion de la douleur.

Sur le plan de la fourniture de services, on relèvera que l'Union européenne des associations de football (UEFA) a confié au Laboratoire suisse d'analyse du dopage du CHUV la réalisation de tous les contrôles antidopage effectués de manière systématique pendant l'Euro 2008, ce qui constitue une reconnaissance importante des compétences acquises par le CHUV dans ce domaine.

Sur le plan de la recherche clinique et translationnelle, Le CHUV a fait l'objet de plusieurs distinctions importantes en 2008 :

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique a alloué au CHUV les sommes les plus importantes accordées en 2008 à des études de cohorte :

- cohorte sur le sida, sous la conduite du Doyen Patrick Francioli (3.25 millions par an pendant deux ans),
- cohorte sur les maladies inflammatoires de l'intestin, dirigée par le Prof. Pierre Michetti, chef du Service de gastro-entérologie (1 million par an pendant deux ans),
- cohorte sur les liens entre les troubles psychiatriques et les maladies cardio-vasculaires sur la base d'une collaboration entre le Département de psychiatrie (Prof. Martin. Preisig), le Service de médecine interne (Prof. Peter Vollenweider) et l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (Prof. Fred Paccaud) (4.8 millions pour 3 ans),
- cohorte sur le pronostic de la maladie thrombo-embolique veineuse chez la personne âgée, dirigée par le Dr D. Aujeski du Service de médecine interne (2.9 millions pour 3 ans).

Le prof. Darius Moradpour, médecin chef au Service de gastro-entérologie a reçu le Prix Cloëtta doté de Fr 50'000,

pour ses recherches sur les virus hépatiques.

Sur le plan logistique, la mise en service du M2 en septembre dernier desserre de manière appréciable les contraintes du CHUV en matière de parking et de locaux : elle facilite l'accès au CHUV de ses patients ambulatoires, des visiteurs des patients hospitalisés et de ses collaborateurs. Elle permet également au CHUV une respiration insoupçonnée en lui permettant de repenser la cité hospitalière du Flon jusqu'à Epalinges.

Sur le plan des ressources humaines, des enquêtes de satisfaction sont réalisées tous les deux ans auprès des collaborateurs et tous les ans auprès des cadres. Les résultats de l'enquête de satisfaction menée pour le premier groupe à la fin 2007 ont été publiés début 2008. Si ces résultats sont globalement positifs, ils mettent aussi en lumière des améliorations que la direction du CHUV a décidé d'apporter sur le plan des salaires, de la charge de travail et du développement de carrière. L'enquête menée à l'automne 2008 auprès des cadres confirme ces résultats. La direction sera particulièrement attentive à la communication interne sur les résultats de ces enquêtes ainsi qu'aux suites qui leur seront données.

Concernant les salaires, le CHUV comme les autres services de l'Etat, a mis en place le nouveau système de classification des fonctions et de rémunération (Decfosysrem) qui, bien que bénéfique à la majorité des ses collaborateurs, a suscité parmi eux de nombreuses interrogations. La direction du CHUV s'est attachée à trouver des solutions à ces questions qu'elles soient liées à des erreurs de transcription ou à une mauvaise évaluation de situations collectives ou individuelles. Des solutions satisfaisantes ont pu être trouvées pour plus de 700 collaborateurs avec leur hiérarchie, les syndicats et le chef du DSAS. Plusieurs problématiques non réglées en 2008 feront l'objet de discussions en 2009.

Projets particuliers

Projets liés à la gestion et aux collaborations

Des tableaux de bord hospitaliers regroupant une batterie d'indicateurs notamment médicaux ont été mis en place progressivement pour faciliter le pilotage de l'Hôpital, d'abord au niveau institutionnel puis au niveau des départements, où leur déploiement s'est poursuivi en 2008. Un nouveau système d'allocation de ressources internes a été mis en place pour élaborer et suivre les budgets de l'institution, des départements et des services en tenant compte des revenus générés par l'activité.

Le CHUV a décidé de mettre en place un réseau de collaboration hospitalier à l'échelle de la Suisse romande, en privilégiant l'organisation de la formation post-graduée des médecins assistants. Six nouvelles conventions cadres sont en préparation et une dizaine de conventions spécifiques à un domaine médical ont été signées.

Projets liés aux soins et à la prise en charge des patients

Un dispositif de renforcement du centre des urgences a été mis en œuvre afin d'y diminuer les délais d'attente : voie rapide pour la chirurgie ambulatoire, renforcement de l'encadrement médical. Les durées d'attente ont fortement diminué pour la chirurgie ambulatoire.

Des mesures d'amélioration importantes de l'hygiène hospitalière ont été décidées et leur mise en œuvre a débuté au bloc opératoire (charte de comportement, check list, surveillance des infections) et dans les services hospitaliers (lavage des mains).

La réalisation du projet de dossier informatisé du patient, commun au CHUV et aux hôpitaux de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) s'est poursuivi. Le projet vise un accès en temps réel des différents acteurs aux informations nécessaires à la prise en charge des patients. Il s'agit également de repenser l'organisation de ces prises en charge pour mieux assurer leur transversalité. L'application informatique a été choisie et le contrat avec le fournisseur sera signé début 2009. Le déploiement au CHUV est prévu en 2010 et en 2011.

Projets liés au plan et aux pôles stratégiques

La mise en place de filières de prise en charge cliniques standardisées a été entreprise dans les pôles d'excellence cardiologie et métabolisme (syndrome coronarien et insuffisance cardiaque) et oncologie (cancer du sein).

Un nouveau plan stratégique a été élaboré pour les années 2009 – 2013. Il définit cinq programmes transversaux (vieillesse et personnes âgées, populations vulnérables, nutrition et troubles du comportement alimentaire, santé mentale et formation post-graduée) et cinq centres d'excellence qui visent à concentrer les efforts dans le domaine de la médecine hautement spécialisée (maladies cardio-vasculaires, cancer, neurosciences cliniques, bioengineering et immunologie). Il a été adopté par le Conseil d'Etat en juin 2008 et sera présenté au Grand Conseil début 2009.

Projets de support

Le manque de locaux est le premier obstacle rencontré par le CHUV pour répondre aux besoins de développement qui découlent de ses missions de soins, d'enseignement et de recherche. Deux projets ont été menés à bien pour faire face. Un inventaire priorisé de l'occupation de la cité hospitalière a été dressé pour libérer des surfaces au

profit de l'activité clinique et pour permettre l'augmentation de l'activité privée. En complément, un schéma directeur des transformations et constructions architecturales à réaliser dans les 15 prochaines années a été élaboré.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)

Hospices - CHUV

Sources d'informations complémentaires

2008 au DEC

Si les prémices du ralentissement de l'économie mondiale se sont manifestés dans le canton à partir du 4^e trimestre, 2008 appartient encore à une période de conjoncture dynamique. Le Canton a travaillé à renforcer sa promotion économique et son image à travers notamment la coordination des festivités autour de l'Eurofoot, sa présence en Chine à l'occasion des Jeux Olympiques, sa participation à l'Olma à St-Gall dont il était l'hôte d'honneur, le renforcement de la présence d'organismes sportifs internationaux sur son sol et la mise en chantier d'une promotion économique commune avec les cantons de Suisse occidentale. Dans le domaine de l'aménagement, le nouveau plan directeur cantonal a reçu l'aval de la Confédération et est entré en vigueur. Les trois projets d'agglomérations soutenus par le Canton ont reçu un accueil très favorable auprès de la Confédération.

Renforcer la notoriété du canton

L'année 2008 a été marquée, pour le DEC, par une opération d'ampleur de promotion de l'image du canton en Suisse alémanique. En octobre, le canton de Vaud était l'hôte d'honneur de la foire de Saint-Gall, l'Olma. Cette manifestation qui attire chaque année environ 400 000 personnes a été une occasion de mettre en valeur non seulement son agriculture et ses spécialités culinaires, mais aussi sa culture, ses atouts économiques et ses attraits touristiques. L'image du canton est sortie renforcée de cette manifestation.

En juin, la fête autour du championnat d'Europe de football s'est parfaitement déroulée, dans un esprit convivial, favorisé par le soin apporté à l'accueil et à la sécurité. Ce fut là aussi une belle opportunité de promouvoir le canton, auprès des visiteurs et notamment des médias étrangers.

En août, les jeux Olympiques de Pékin ont été l'occasion pour le Canton de développer ses contacts avec le monde international du sport et les milieux économiques chinois.

Promotion économique

Dans le domaine de la promotion économique, le Canton de Vaud a participé à la mise en chantier d'un rapprochement avec les cantons de Suisse occidentale. Afin de renforcer la promotion de ces cantons à l'étranger, la décision a été prise de réunir des moyens aujourd'hui répartis dans diverses structures.

Politique régionale

Le Conseil d'Etat a conclu avec la Confédération une convention programme sur la politique régionale. Ce nouvel outil, qui définit le cadre du soutien fédéral au développement des régions rurales, de montagnes et transfrontalières est entré en vigueur en janvier. Entre 2008 et 2011, Canton et Confédération y consacreront chacun plus de 31 millions de francs de prêts et de subventions, sans compter les actions entreprises avec la France et avec d'autres cantons, également concernées par cette convention.

Logement

Dans le contexte actuel de pénurie du logement, le Département a initié une réflexion avec les partenaires naturels dans ce domaine: en octobre, le DEC a organisé la première édition des Assises du logement. Par ailleurs, le

Canton encourage la diffusion du label Minergie qui devient un critère pour obtenir une aide au logement (soutien cantonal à la mise sur le marché de nouveaux logements).

Territoire

Le plan directeur cantonal, adopté en 2007 par le Grand Conseil, est entré en vigueur en août 2008, après sa validation par la Confédération. Ce nouveau plan directeur constitue désormais l'outil central de la politique cantonale d'aménagement du territoire, destiné à rationaliser l'utilisation de l'espace notamment en limitant l'étalement urbain et à renforcer l'attractivité du canton.

En décembre 2008, le Conseil fédéral mettait en consultation un projet de cofinancement des agglomérations suisses ; les trois projets touchant au territoire vaudois ont été très bien cotés puisque la part fédérale se monte à 40% pour les agglomérations franco-valdo-genevoise et Lausanne-Morges et à 30 % pour l'agglomération yverdonnoise.

Sport

La place du canton dans le monde du sport international a été reconnue et renforcée: la Confédération, sensibilisée notamment par le Canton de Vaud sur le rôle des fédérations et organisations sportives internationales, a approuvé leur exonération fiscale. Avec l'arrivée à Lausanne de la Fédération internationale de gymnastique en juillet et l'annonce en décembre de l'installation de la fédération internationale de basketball à Mies, le canton comptera sur son sol 46 organismes internationaux, notamment liés à l'olympisme, dont 26 fédérations sportives internationales.

Marché du travail

Sur le front de l'emploi, la diminution du chômage s'est poursuivie jusqu'à l'été 2008, passant de 4,1% fin janvier à 3,6% de fin mai à fin juin. Ensuite, le niveau du chômage est remonté pour atteindre 4,3% à la fin de l'année. Ainsi, le retournement de la conjoncture économique internationale s'est faite sentir sur l'emploi dans la seconde moitié de 2008. Aussi, dès le dernier trimestre, de nouveaux collaborateurs ont été engagés dans les Offices régionaux de placement (ORP) afin de s'adapter à la dégradation prévisible en 2009. La lutte contre le travail au noir a par ailleurs encore été renforcée en 2008, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le travail au noir.

Groupes de prestations

51.1 Etat-major

51.1 Etat-major

Etat-major : appui au Chef du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

Groupes de prestations

51.2 Ressources humaines

51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIPAL.

Groupes de prestations

51.3 Finances

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
51.4 Informatique

51.4 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

Groupes de prestations
51.5 Activités spécifiques

51.5 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Gestion et suivi du dossier Banque cantonale vaudoise (BCV)
- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, SAGEFI
- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Argiculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

Partenaires sociaux :

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.

Événements marquants, évolutions significatives

Banque cantonale vaudoise (BCV)

Le 15 avril 2008, le Grand Conseil a adopté le « Décret relatif à la politique d'actionnaires de l'Etat de Vaud à l'égard de la Banque cantonale vaudoise pour les années 2008 et suivantes ainsi que pour la vente des actions de cette banque détenues par l'Etat et dépassant sa participation historique de 50,12% », répondant ainsi à une motion. Pour mémoire, en avril 2005, le Député Jean-Pierre Grin déposait sa motion demandant au Conseil d'Etat de proposer un EMPD au Grand Conseil autorisant l'Etat à se désengager partiellement de sa participation au capital de la banque jusqu'à hauteur de 50,12%. En septembre 2005, le Grand Conseil donnait suite à cette motion et la renvoyait au Conseil d'Etat à une courte majorité (66 voix contre 64 avec 8 abstentions). Un EMPD a été préparé conjointement par le DEC et le DFIRE. Le Conseil d'Etat l'a adopté le 22 octobre 2007. Entre janvier et mars 2008, la commission parlementaire a étudié cet EMPD qui a fait l'objet de deux rapports (majorité et minorité).

Le 25 novembre, le Conseil d'Etat communiquait toutefois qu'au vu de la conjoncture économique, il n'entendait pas se défaire de ses actions avant 2010. Cette communication a été faite dans la foulée de l'annonce de la nouvelle stratégie financière et organisationnelle de la BCV pour les années 2009-2013.

Par ailleurs, le 28 octobre 2008, le Grand Conseil a également adopté une motion de la Députée Michèle Gay Vallotton demandant la modification de la loi du 20 juin 1995 organisant la BCV dans le but d'y inscrire le principe d'une participation majoritaire de l'Etat.

LFAIE - Loi sur l'acquisition d'immeubles par les personnes à l'étranger (Lex Koller)

En ce qui concerne les ventes de logements de vacances, le [contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud](#), fixé à 175 unités, a été une fois de plus dépassé. Comme en 2007, le Canton a sollicité l'octroi d'un contingent supplémentaire, constitué d'unités non utilisées dans les autres cantons. Preuve que la demande d'acquisition de logement de vacances par des personnes à l'étranger n'a pas faibli en Suisse, seule 49 unités supplémentaires ont pu être obtenues, soit une infime amélioration par rapport à 2007 (46 unités supplémentaires).

Le DEC est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. La décision de répartition prise pour l'année 2008, fondée sur les mêmes critères que l'année précédente (principalement taxe de séjour et ratio de lits froids) a été publiée dans la FAO en novembre 2007. Elle n'a pas été contestée.

Les évolutions en matière de politique touristique et de taxe de séjour imposeront toutefois de trouver de nouvelles bases à la répartition du contingent. La réflexion entamée en 2007, notamment avec l'ensemble des associations régionales, devra être poursuivie.

Projets particuliers

Eurofoot 2008

L'organisation en Suisse et en Autriche de l'Eurofoot 2008, du 7 au 29 juin, a été l'occasion pour le Conseil d'Etat de mettre en valeur l'accueil et la promotion de l'image du Canton, tout en assurant un niveau adéquat de sécurité compte tenu du fait que les équipes de France et de la Hollande étaient hébergées dans notre canton, tandis que la Turquie s'y entraînait.

La conduite du projet a été assurée par le Secrétariat général du DEC, répondant à une délégation ad hoc du Conseil d'Etat. Un groupe d'appui et de suivi a été constitué sous la présidence du Secrétaire général du DEC, incluant des représentants des services suivants : économie, logement et tourisme, éducation physique et sports, Police cantonale, santé publique, mobilité, communes et relations institutionnelles. Tous les partenaires touristiques ont par ailleurs été impliqués au sein d'un groupe opérationnel conduit par le SELT.

L'excellente préparation des différents acteurs (accueil et promotion, sécurité, sanitaire) a permis un déroulement sans aucun heurt de cette manifestation. Les dispositifs sanitaires et sécuritaires prévus ont pu être allégés dès la mi-compétition. De l'avis unanime des personnes ayant œuvré à ce projet, les premiers bilans sont extrêmement positifs.

Présence vaudoise à l'Olma 2008

Il est rappelé ici qu'en automne 2005, le Conseil d'Etat vaudois a accepté l'invitation du Canton de St-Gall à participer comme hôte d'honneur à l'Olma 2008. Il a confié la direction et la responsabilité du projet au DEC. C'est ainsi que Jacqueline Maurer puis Jean-Claude Mermoud ont porté ce projet de 2006 à 2008 avec l'appui de leur Secrétariat général.

Il a fallu deux ans pour permettre de mettre sur pied un programme ambitieux en poursuivant trois objectifs: assurer la promotion économique vaudoise, donner une image à la fois complète et flatteuse du Canton de Vaud en Suisse alémanique et fédérer les Vaudoises et les Vaudois.

Réalisations :

Le Canton a exploité une halle de 700 m². Dans le but de renforcer la visibilité de la présence vaudoise à l'intérieur de la foire, il a loué des espaces voisins à des organes institutionnels (Ville de Lausanne, Office du tourisme vaudois, Lausanne Tourisme, Montreux Tourisme).

Les éleveurs vaudois ont présenté un échantillonnage représentatif du bétail vaudois. Bovins, ovins, caprins, béliers et oies ont été exposés pendant toute la durée de la foire et ont participé à des concours.

Le canton a assuré treize manifestations culturelles, dont une semaine de représentations quotidiennes à la Lokremise (ancien entrepôt à locomotives transformé en salle de spectacle alternative), plusieurs expositions d'art, des projections de films, des concerts, des spectacles de chansons et d'humour.

La Journée d'ouverture a été marquée par les discours des personnalités invitées, ponctuées par les intermèdes musicaux du Quatuor vaudois Sine nomine. Lors du banquet réunissant 300 personnes, des produits vaudois ont figuré au menu.

Lors de la Journée officielle vaudoise, 1'500 Vaudoises et Vaudois ont défilé en Ville de St-Gall devant 35'000 personnes avant de présenter un spectacle dans les arènes mis en scène par Gérard Demierre.

Un forum intitulé "De la gestion de la crise à la gestion de la croissance" a également été organisé pendant la foire. Il avait pour objectif principal de corriger l'image obsolète du Canton en Suisse orientale et d'exposer le développement économique et politique qu'a connu le canton après la crise des années 90.

Le Canton de Vaud a en outre assuré une présence gastronomique dans la capitale st-galloise. Pendant deux semaines en septembre, neuf établissements ont enrichi leur carte de produits et de plats typiquement vaudois. Par ailleurs, à l'intérieur de la foire, le restaurant attenant au stand proposait des mets vaudois.

La plupart des commerçants de la ville ont reçu un mobile mettant en avant le canton-hôte. Bien des vitrines l'ont arboré. De même de nombreux drapeaux vaudois décoraient la rue commerçante de la ville, la gare et l'enceinte de la foire.

A cela, il faut ajouter divers événements sportifs (tournoi de lutte, match de football, courses de cochons) où Vaud et St-Gall ont amicalement rivalisé.

Les écoles des deux cantons ont enfin procédé à des échanges au printemps et à l'automne 2008.

L'ensemble de ces événements ont impliqué un soutien logistique et protocolaire considérable et très varié: trouver des chambres d'hôtel, assurer un train spécial, organiser des déplacements, nourrir des centaines de personnes, déplacer et loger des animaux, assurer des listes de personnes invitées, jongler avec les agendas, confectionner des badges, des étiquettes, du papier à lettre...

Tout au long du processus, les principes du développement durable ont été appliqués avec l'appui de l'Unité du développement durable.

Organisation :

En septembre 2007, une association a été créée. Cette forme juridique permettait d'obtenir des fonds des sponsors privés et institutionnels. Les groupes de travaux thématiques se sont mis au travail à l'automne 2007. Ils ont définis un programme, un budget, une planification et proposé des contrats pour chaque activité de leur domaine de compétence.

La Direction de projet, dont trois appartiennent au Secrétariat général du Département de l'économie (secrétaire générale adjointe, responsable financier et assistante de direction), a organisé, planifié et coordonné les activités des groupes de travail. Elle a élaboré et mis en œuvre le budget global (1'500'000.- dont près d'un million financé par l'Etat), tout en en assurant la comptabilité. Dans ce cadre là, elle a dû trouver et convaincre des sponsors. Dans son rôle d'état-major, elle avait aussi à informer et consulter le Comité de pilotage, le chef du Département de l'économie et le Conseil d'Etat.

Les groupes de travail étaient au nombre de sept, selon les domaines spécifiques mis en avant lors de l'Olma (1. Relations publiques, communication et stand; 2. Activités culturelles et manifestations collatérales; 3. Cortège, Journée vaudoise et animations dans l'arène; 4. Agriculture, bétail et produits du terroir; 5. Restauration et gastronomie; 6. Logistique, transports et logements; 7. Protocole et inauguration).

Plusieurs membres des groupes de travail faisaient partie de l'Administration cantonale vaudoise. Il faut y ajouter des prestataires externes qui ont apporté des compétence que l'Etat ne possède pas (graphiste, concepteur de stand, spécialistes des produits du terroir, du vin et de l'élevage, etc.).

En tout une cinquantaine de personnes ont travaillé directement dans le cadre de cette structure. La secrétaire générale adjoint y a consacré l'essentiel de son taux d'activité (80%).

Sources d'informations complémentaires

Quelques données chiffrées pour 2008

Dossiers LFAIE - Loi sur l'acquisition d'immeubles par les personnes à l'étranger (Lex Koller)

401 dossiers ont été traités en 2008. Le DEC a procédé à plusieurs enquêtes destinées à vérifier le respect de la loi et a dénoncé quatre cas au Juge d'instruction cantonal. (voir aussi les événements qui ont marqué 2008)

Traitement des recours adressés au Chef du Département

Service	En suspens au 31.12.07	Recours reçus en 2007 et 2008	Total	Irrecevable	Rayés du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.08
TOTAL	24	233	257	8	134	9	3	0	154	103
SAGR	11	98	109	8	85	6	2	0	101	8
OCV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SELT-LOGT *	12	127	139	0	48	1	0	0	49	90
SELT-PCC	1	4	5	0	1	1	0	0	2	3
SDE	0	4	4	0	0	1	1	0	2	2

* Le chiffre élevé de recours logement encore en traitement s'explique par le nombre de ceux-ci interjetés à l'encontre des hausses de loyer notifiées en toute fin d'année (novembre-décembre) et dont le traitement se poursuivra début 2009. Cet afflux résulte certainement de la conjonction entre la notification de ces hausses et les diverses annonces de baisse des taux hypothécaires en 2009. On peut aussi y voir les conséquences, en négatif, d'une inquiétude générale causée par la situation économique, en positif, de la bonne information donnée aux locataires sur leurs droits et de la volonté de ces derniers de les utiliser.

Office cantonal de conciliation

L'année 2008 a été plutôt calme pour l'office de conciliation, qui n'a eu à s'occuper que de 4 nouveaux conflits, auxquels il faut ajouter celui qui était encore pendant en début d'année. 330 travailleurs ont été concernés par ces conflits.

En 2008, l'office a tenu 10 séances. Dans un cas, la proposition de l'office a été rejetée par la partie syndicale. Un conflit a trouvé une issue favorable en dehors de toute négociation devant l'office et les autres conflits sont encore ouverts.

Il est à noter que les conflits portent le plus souvent sur des questions relatives à l'établissement de plans sociaux, à l'application des conventions collectives de travail, aux conditions salariales ou à la constitution de délégation syndicale et de commission du personnel.

La répartition par activité économique montre l'importance persistante du nombre de conflits dans le domaine de la santé, de l'enseignement et des activités sociales (3 conflits).

Consultations

En 2008, le Secrétariat général n'a pas eu à préparer de réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a en revanche répondu à 6 consultations cantonales et à 15 consultations fédérales pour le compte du département.

Groupes de prestations
59.0 Direction du service

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEC.
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Conseil économique.
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

Groupes de prestations
59.1 Promotion économique

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Développement Economique Suisse Occidentale (DEWS) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO).
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles.
- Conseil économique.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Office suisse d'expansion commerciale (OSEC).

Groupes de prestations

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme (jusqu'au 31.12.2007), surveillance.
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

Groupes de prestations

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et pôles de développement économique

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques.
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets d'aide humanitaire et de coopération au développement.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglo, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

Groupes de prestations

59.4 Police cantonale du commerce

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Associations faïtières, notamment GastroVaud
- Organisateurs de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige.

Groupes de prestations

59.5 Logement

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud) et autres milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfetures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).

- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

Événements marquants, évolutions significatives

Mise en oeuvre de la LADE

L'Année 2008 a été marquée par l'entrée en vigueur, au 1er janvier, de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). En tant que loi-cadre fixant, d'une part, les règles d'application de la Nouvelle Politique Régionale de la Confédération (NPR) et, d'autre part, régissant la politique vaudoise de promotion et de développement économique (rayonnement du Canton de Vaud, politique régionale et de soutien aux entreprises), cette nouvelle législation a donné lieu à un important travail de concrétisation des modalités de mise en oeuvre: refonte intégrale des décisions administratives fondant les aides étatiques, validation des stratégies des associations régionales, adoption de conventions de prestations avec la Confédération (NPR) et les régions, établissement d'avant-projets de conventions avec le Développement économique vaudois (DEV) et l'Office du tourisme du Canton de Vaud (OTV), réorganisation interne du service, élaboration de tableaux de bord financiers et de reporting/controlling, fixation de directives et de procédures internes propres à doper le système de contrôle interne du service et à renforcer l'analyse et la gestion du risque, etc. Au terme de ce premier exercice annuel, force est de constater que la mise en oeuvre de la LADE s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles. Grâce à un engagement tout particulier du SELT et de ses partenaires, l'ensemble des acteurs ont permis de s'approprier la nouvelle philosophie insufflée par la LADE, de partager un référentiel commun de réflexion et d'action et de d'ores et déjà répondre aux objectifs de simplification, de coordination de clarification et de responsabilisation des partenaires poursuivis par cette législation.

Contributions marquées à la réalisation du Programme de Législature

Au titre des mesures 2, 11, 12, 22, 24 et 25, le SELT a, en 2008, conduit et réalisé nombre d'actions concrètes. A ce titre, nous renvoyons le lecteur au chapitre "Programme de législature 2007-2012" du présent rapport de gestion.

Promotion de l'image et des atouts du Canton de Vaud: 2008, un grand crû

L'Année 2008 a été particulièrement riche en événements durant lesquels le Canton de Vaud a pu se présenter et faire valoir ses atouts sur la scène confédérale et internationale. Dans ce cadre, le SELT a été fortement mis à contribution, tant sous l'angle budgétaire que sous celui de l'implication de ses collaborateurs dans l'organisation, puis le déroulement des manifestations. Dans le cadre de l'Eurofoot, le SELT a joué un rôle important de coordination dans le volet "Promotion touristique" lié à cet événement. Lors des Jeux Olympiques de Pékin, le SELT a accompagné le Président du Conseil d'Etat, le SEPS et la délégation lausannoise durant la semaine de promotion du Canton de Vaud en tant que terre d'accueil de nombreuses fédérations sportives internationales. Puis il a également participé, aux côtés du Chef du DEC, à l'action de promotion de la place économique vaudoise et genevoise qui s'est déroulée sous l'égide de l'Association "Lake Geneva Region". Dans ce cadre, d'importants contacts ont pu être établis avec les autorités chinoises, des dirigeants d'entreprises ainsi que des représentants du monde académique à Pékin, mais également dans d'autres provinces. Enfin, le SELT a également participé aux travaux d'organisation liés à la présence du Canton de Vaud en tant qu'hôte d'honneur à l'OLMA, notamment en prenant une part active à la définition du programme du séminaire économique.

Assises du logement: une première

En date du 2 octobre 2008, le SELT a organisé pour le compte du Conseil d'Etat les premières Assises cantonales du logement. Cet événement a rassemblé, une journée durant, les acteurs impliqués du secteur: investisseurs,

constructeurs, communes, propriétaires et locataires, spécialistes de l'immobilier et représentants des partis politiques, soit près de 200 participants. Dans un contexte de pénurie marquée de logements, cette rencontre a permis de dresser toute une série de constats et de perspectives sur les contraintes et opportunités caractérisant le marché du logement ainsi que sur le rôle des acteurs en présence. Si certains fronts traditionnels se sont confirmés durant les débats, l'expérience a notamment pu illustrer l'importance de la maîtrise foncière en tant que pierre angulaire à la construction de nouveaux logements. C'est sur ce volet spécifique que le SELT entend proposer au Conseil d'Etat, durant l'année 2009, des moyens d'intervention complémentaires au dispositif cantonal actuel. Ces mesures seront notamment présentées lors d'une seconde édition de ces Assises.

Projets particuliers

Promotion économique commune à la Suisse occidentale

En juin 2008, la Conférence des chefs de département de l'économie publiques (CDEP-SO), réunissant l'ensemble des cantons romands et le Canton de Berne, a annoncé sa volonté de fédérer les efforts de ses membres en matière de promotion économique à l'international sous l'égide d'une structure d'acquisition d'entreprises étrangères et d'une bannière commune. S'inspirant du modèle intercantonal développé par le DEWS et des expériences acquises par les promotions économiques des cantons de Genève-Fribourg et du Canton de Berne, la nouvelle structure disposera d'un réseau d'agents détachés au sein des marchés mondiaux les plus prometteurs, dont la mission sera de faire connaître les nombreux atouts de la place économique de Suisse occidentale aux prospects intéressés à venir s'établir dans la région. Il s'agit là d'une avancée politique particulièrement significative, en gestation depuis de nombreuses années, et dont le déploiement effectif interviendra au 1er janvier 2010.

Règlement sur le Poker

En décembre 2007, la Commission fédérale des maisons de jeu a commencé à accepter, à la requête d'organiseurs de tournois de poker, de qualifier certaines formes de tournois de "jeu d'adresse", permettant ainsi la tenue de ceux-ci comme manifestations non soumises aux mêmes conditions que dans les maisons de jeu. Depuis, les manifestations de ce type se sont multipliées en Suisse et dans le canton. Des demandes d'ouverture de cercles de poker - pratiqué comme jeu d'adresse - permanents ont également été déposées. L'absence de cadre à l'échelle cantonale a en outre induit des pratiques très diverses d'une commune à l'autre. Conscient des dangers pour la sécurité et l'ordre publics, le Conseil d'Etat a élaboré un règlement afin d'encadrer cette activité. Le règlement impose l'obtention d'une autorisation cantonale, fixe à 18 ans la limite d'âge des participants et précise les conditions d'exploitation des cercles de poker.

Loi sur la prostitution : Une jurisprudence bienvenue

Par arrêt du 25 août 2008, le Tribunal fédéral a rejeté le recours du tenancier du salon de massage "Le Club" à Roche qui faisait l'objet d'une décision de fermeture de six mois de la Police cantonale du commerce aux motifs que des prostituées y exerçaient leurs activités sans avoir été autorisées à séjourner, ni à travailler en Suisse. Cette décision met fin à quatre ans d'incertitude quant au motif permettant la fermeture d'un salon. La Police cantonale et la Police cantonale du commerce continueront à contrôler les salons afin de faire respecter le cadre légal de cette activité. Leur action tend notamment à éviter que des personnes ressortissantes d'Etats tiers, qui ne peuvent plus depuis mars 2007 obtenir de permis L pour travailler comme artistes ou danseuses de cabaret, exercent la prostitution de manière clandestine. Le Conseil d'Etat entend, de cette manière, combattre le trafic d'êtres humains et lutter contre l'exploitation sexuelle des femmes.

Règlement sur l'aide individuelle au logement (AIL)

En application de l'art. 67, al. 2 de la Constitution vaudoise qui enjoint l'Etat et les communes à encourager la mise à disposition de logements à loyer modéré et la création d'un système d'aide personnalisé au logement, le Conseil d'Etat a approuvé en septembre 2007 le Règlement sur l'aide individuelle au logement. Entré en vigueur au 1er janvier, ce nouveau dispositif vient en complément à l'aide à la pierre, sous la forme d'une aide financière directe aux familles à revenus modestes, dont le fruit du travail ne le permet pas de financer un logement adéquat.

Financé à part égale par le Canton et les communes intéressées, ce système a commencé à développer ses effets dans le courant de l'année 2008, avec l'entrée de trois communes (Lausanne, Vevey et Morges) dans le

dispositif. C'est durant l'année 2009 que l'AIL atteindra vraisemblablement son rythme de croisière du fait de l'intérêt témoigné par les communes de Nyon, Montreux, Yverdon, Rolle, Bussigny et Morges.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

Groupes de prestations

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Groupes de prestations

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

Groupes de prestations

52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail

Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre écisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

Groupes de prestations
52.4 Versement des indemnités de chômage

52.4 Versement des indemnités de chômage

Versement des indemnités de chômage.

Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeurs
- Entreprises.

Événements marquants, évolutions significatives

Brusque retournement conjoncturel

L'orientation à la baisse du taux de chômage observée durant l'exercice précédent s'est radicalement inversée à compter de l'été 2008. De 4,1% (13'774 chômeurs) à fin janvier, le chômage est descendu à 3,6% (11'877 chômeurs) à fin juin, pour se fixer à 4,3% (14'308 chômeurs) au 31 décembre. L'augmentation enregistrée durant le dernier mois de l'année est particulièrement significative, puisqu'elle représente plus de 1'000 chômeurs (+ 0.3%) inscrits par les ORP confirmant ainsi les prévisions pessimistes formulées par l'ensemble des observateurs et des acteurs économiques. Anticipant cette dégradation, le SDE a procédé dès le dernier trimestre à l'engagement de nouveaux collaborateurs pour renforcer les ORP et leur permettre d'absorber le flux des nouveaux demandeurs d'emploi qui devrait malheureusement se poursuivre, voire s'accroître, durant l'exercice 2009. Cette inflexion négative est également marquée dans les demandes d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (67 demandes de RHT d'octobre à décembre 2008) et l'annonce plus fréquente de licenciements collectifs (33 contre 13 en 2007).

Adaptation de l'offre de mesures de marché du travail

Aux fins de prévenir les modifications qui s'appliquent dès 2009 dans le financement des mesures de réinsertion des chômeurs, et notamment la diminution des montants alloués en fonction de l'évolution du taux de chômage, le SDE a procédé à la révision globale des cahiers des charges et des contrats de prestations assignés et conclus avec les différents fournisseurs de mesures. Cette opération s'est faite en concertation avec l'Association des organisateurs de mesures actives (AOMAS) et a permis de préserver pour l'essentiel des structures qui seront passablement mises à contribution durant l'exercice 2009.

Lutte contre le travail au noir

Le 1er janvier 2008, la Loi fédérale sur le travail au noir (LTN) est entrée en vigueur. Centré sur la répression des infractions au droit des étrangers, des assurances sociales et de l'impôt à la source, ce texte renforce l'arsenal des mesures existantes et impose un principe de collaboration et de coordination des différentes autorités concernées. Agissant en qualité d'Organe cantonal de contrôle, le SDE a réuni les caisses AVS et l'Autorité fiscale au sein d'un groupe de travail pour définir les règles de collaboration et concrétiser la mise en œuvre de cette nouvelle loi. Dans le but de diminuer l'impact administratif pour les entreprises et, parallèlement, d'optimiser l'effet de ces mesures, les contrôles prévus par la LTN sont exécutés par les inspecteurs chargés des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Durant l'année 2008, tous secteurs confondus, plus de 1'600 contrôles ont été réalisés.

Loi sur les étrangers (LEtr)

Adoptée à une très large majorité de 68% des suffrages en septembre 2006, la nouvelle Loi fédérale sur les étrangers est entrée en vigueur en janvier 2008. S'appliquant aux seuls ressortissants d'Etats extra-européens, elle a pour but de promouvoir un développement économique durable, de favoriser l'insertion des résidents étrangers et de maintenir l'équilibre sur le marché du travail. Autorisant le recrutement sélectif en dehors de l'UE des spécialistes de haut niveau dont l'économie suisse a besoin, ce texte prévoit également une amélioration du statut des étrangers dont le séjour est légal et durable et renforce parallèlement les sanctions notamment en cas de travail au noir. Globalement favorable à la croissance, l'ensemble de ces mesures, comme la mobilité géographique et professionnelle désormais accordée aux travailleurs extra communautaires, constitue un net

allégement administratif et un gain de flexibilité pour les entreprises.

Projets particuliers

Modification de la Loi cantonale sur l'emploi (LEMP)

La loi cantonale sur l'emploi (LEmp) du 5 juillet 2005 a fait l'objet d'une révision qui est entrée en vigueur le 1er novembre 2008. Les modifications apportées ont permis d'adapter la loi cantonale aux récentes modifications que la Confédération a introduite en matière de protection des travailleurs, de politique migratoire et de lutte contre le travail au noir. Des ajustements relatifs à l'emploi et l'aide aux chômeurs ont également introduits à la demande du Conseil d'Etat :

- La partie consacrée au travail au noir, intitulée jusque alors « travail illicite », a dû être adaptée à la nouvelle loi fédérale sur le travail au noir (LTN). Le SDE est dorénavant désigné par la LEmp comme Organe de contrôle et a pour mission d'exécuter les contrôles prévus et de coordonner l'information des différentes autorités intervenant dans ce domaine.
- La compétence de sanctionner les bénéficiaires du RI suivis par les ORP a été transférée du DSAS au DEC. La LEmp précise désormais quels sont les devoirs qui doivent être respectés par les demandeurs d'emploi au bénéfice du RI et fixe le principe de la sanction en cas de non-respect. Dès le 1er novembre, les ORP prononcent donc des décisions de sanction à l'encontre des bénéficiaires RI qui ne respectent pas leurs obligations.

Prise en charge des chômeurs et des bénéficiaires du RI

L'effort porté sur la prise en charge accélérée des demandeurs d'emploi dès le début de leur période de chômage a été maintenu durant tout l'exercice 2008. Entre le 1er janvier et le 31 décembre, le délai entre l'annonce à l'ORP et le 1er entretien de conseil est ainsi passé de 11 à 7 jours sur l'ensemble du canton. En dépit de la dégradation conjoncturelle et de l'augmentation du taux de chômage au 31 décembre, 70 % des demandeurs d'emploi inscrits en 2008 avaient achevé leur bilan professionnel dans les dix jours suivant le 1er entretien de contrôle augmentant ainsi leurs chances de réintégrer rapidement le marché du travail.

Renforcement du placement des demandeurs d'emploi

Le développement des contacts avec les entreprises s'est poursuivi dans l'intérêt des demandeurs d'emploi. Plus de 4'200 visites d'entreprises ont ainsi été réalisées par des conseillers spécialisés qui ont recensé plus de 10'200 places vacantes. Pour affiner les stratégies de placement et mieux cibler les besoins des employeurs, la typologie des chômeurs a également été analysée ORP par ORP, ce qui a notamment permis de réinsérer 1'100 bénéficiaires du RI.

Développement de nouvelles mesures de marché du travail et d'insertion professionnelle

Plusieurs nouvelles mesures ont été développées pour soutenir la réinsertion professionnelle des chômeurs. A titre d'exemple, il convient de mettre en évidence la collaboration initiée entre deux fleurons de l'industrie vaudoise BOBST et NESPRESSO et le SDE pour le développement d'une mesure novatrice. Des chômeurs pourront ainsi bénéficier en 2009 d'une formation d'opérateurs de maintenance, avec potentiellement une place de travail à la clé dans les usines d'Orbe ou d'Avenches. Par ailleurs, dans le but d'améliorer leurs chances de réinsertion, tous les demandeurs d'emploi du canton de Vaud ont désormais la possibilité de réaliser gratuitement, sur la plateforme

KEOCV, un site web sur lequel ils pourront créer et actualiser leur CV. Grâce à une collaboration avec une équipe de chercheurs de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD), le SDE est le premier office cantonal en Suisse à offrir un service de cette nature aux demandeurs d'emploi.

Renforcement de la lutte contre le travail au noir

Les contrôles de la conformité légale des conditions d'occupation des travailleurs ont été poursuivis et renforcés en raison de l'introduction de la Loi fédérale sur le travail au noir et par l'engagement de 3 inspecteurs supplémentaires 2 dans le secteur de la Construction, respectivement 1 dans l'hôtellerie restauration en 2008. Le SDE a également mis en œuvre l'extension de la Convention qui le lie avec les partenaires sociaux dans l'hôtellerie restauration en intégrant plusieurs associations professionnelles actives dans les Métiers de bouche (boulangerie, pâtisserie, traiteurs).

Développement de la base de données REFEN

Pour mettre en œuvre de manière coordonnée l'application conjointe des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, de la lutte contre le travail au noir et des dispositions relatives à la protection des travailleurs, le SDE a développé en collaboration avec la DSI et un prestataire externe un Référentiel entreprises (REFEN) qui lui permet de gérer de manière rationnelle et cohérente l'ensemble des missions de contrôles dont il a la charge.

Révision du contrat-type de travail dans l'agriculture

Inchangé depuis le mois d'avril 2003, le CTT agriculture a fait l'objet d'une révision promulguée le 9 juillet 2008 par le Conseil d'Etat. Les partenaires sociaux sont convenus d'une augmentation substantielle, portant le salaire minimal à 3'300 francs brut et de diverses simplifications dans la compensation des heures de travail supplémentaire. La durée du temps d'essai est également portée à un mois, comme il est d'usage dans la très grande majorité des contrats de travail.

Nombreux objets parlementaires relatifs au droit du travail et à la protection des travailleurs

Une intense activité s'est développée durant l'année 2008 dans le domaine spécifique du droit du travail et de la protection des travailleurs suscitant la rédaction de plusieurs rapports à des motions ou postulats et la réunion de nombreuses commissions parlementaires. Une modification de la Loi fédérale sur le travail (art. 19, al. 6 LTr) visant à permettre l'ouverture des commerces 4 dimanches par année a nécessité la réunion de plusieurs séances de la Commission cantonale pour l'emploi et l'initiative populaire sur les salaires minimum a été acceptée par le Peuple.

Assurance qualité de la CCH

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance-chômage a reconduit avec succès sa certification ISO 9001 pour la période 2008-2011 et a réalisé les objectifs qui lui sont assignés par le mandat de prestations conclu avec la Confédération. Pour mémoire, la CCH a versé en 2008 environ 320'000'000 de francs d'indemnités à titre de prestations individuelles ou collectives (réduction de l'horaire de travail, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité) et de financement des mesures de réinsertion.

Formation des conseillers ORP

Afin de satisfaire aux exigences légales (art 119b OACI), 32 conseillers ont suivi une formation conduisant à un brevet fédéral. L'ensemble des collaborateurs concernés par la gestion de l'assurance-chômage a également bénéficié d'une formation dispensée en interne sur la nouvelle version de la base de données PLASTA, qui devrait être mise en production d'ici le mois de juin 2009.

Extension des CCT en 2008 dans le canton de Vaud

- CCT des métiers de la pierre du Canton de Vaud et son avenant du 17.12.2007
- Avenant du 01.01.08 de la CCT du chauffage, de la climatisation et de la ventilation
- Avenant du 01.01.08 de la CCT de la ferblanterie, de la couverture et de l'installation sanitaire
- Avenant sur les salaires 2008 de la CCT Métal-Vaud
- Avenant du 01.01.08 de la CCT des garages
- CCT des bureaux d'ingénieurs géomètres vaudois et avenant du 01.01.08
- CCT du commerce de détail de la ville de Lausanne et avenant du 21.12.2007

Sources d'informations complémentaires

Publications 2008

- Rapport annule 2007 du Service de l'emploi
- Offre de mesures de marché du travail et d'insertion professionnelle publiée sur le site Internet du Service de l'emploi
- Etude « Evolution du travail intérimaire en Suisse romande » (actualisation 2008)
- Bulletins mensuels et statistiques du chômage publiés sur le site Internet du Service de l'emploi (chaque mois)

Groupes de prestations

54.1 Agriculture

54.1 Agriculture

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale.

Descriptif

- Elaboration de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction des exigences de la politique agricole fédérale.
- Versement des contributions fédérales et cantonales (paiements directs, contributions écologiques, soutien à l'élevage...).
- Surveillance et formation professionnelle des métiers verts, notamment agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs et maraîchers.
- Promotion des produits agricoles, du tourisme rural et soutien à l'économie alpestre.
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.
- Etablissement de préavis techniques à l'attention du Service du développement territorial pour les projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales.
- Instances et organisations officielles et professionnelles de la branche agricole, de l'élevage, de l'économie laitière, de la promotion des produits et de la formation professionnelle agricole cantonales, intercantionales et nationales.
- Personnel du Service et agents extérieurs.
- Agriculteurs vaudois (toutes branches confondues).
- Station cantonale de la culture des champs.
- Commissaires régionaux et suppléants.
- Préposés agricoles.
- Office Eco'Prest (Prométerre).
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE.
- Office Central Vaudois de la Culture Maraîchère.
- Maraîchers et arboriculteurs professionnels.
- Office arboricole professionnel, comité et direction.

- Union fruitière lémanique, comité et membres.
- OFAG, AGRIDEA, UMS, FUS, USL, FVPL, UFL.
- Association pour la promotion des produits agricoles.
- Association vaudoise pour le tourisme rural, OTV, ADNV, ADPE.
- Centre romand de compétences du tourisme rural (tourisme-rural.ch).
- Propriétaires d'immeubles situés en milieu rural.

Groupes de prestations

54.2 Enseignement agricole

54.2 Enseignement agricole

Enseignement professionnel agricole et gestion des domaines de Grange-Verney.

Descriptif

- Formation professionnelle agricole en général à Agrilogie Grange-Verney.
- Formation professionnelle agricole en général à Agrilogie Marcelin.
- Gestion de stations cantonales pour assurer les tâches légales et la recherche appliquée.
- Administration, accueil et intendance des centres d'enseignement.
- Gestion des domaines de Grange-Verney (Marcelin fait l'objet du groupe de prestations viticulture).
- Participation à l'enseignement pratique des apprentis, élèves et des agriculteurs en formation continue.
- Préparation et suivi des essais pour le compte de la recherche et de la vulgarisation.
- Recherche et valorisation de nouveaux produits.
- Gestion du domaine agricole, des vergers et jardin, de la ferme et de la porcherie de manière à en faire des références.
- Mise à disposition de références techniques et économiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement (Agrilogie Grange-Verney et Marcelin).
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers.
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées.
- Organisations professionnelles.
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire.

Stations et services à disposition des agriculteurs :

- Station de Protection des Plantes.
- Station pour la culture des champs.
- Station cantonale de zootechnie.
- Service cantonal de prévention des accidents dans l'agriculture.

- Laboratoire d'analyse des sols et des fourrages.
- Station cantonale d'arboriculture.

Groupes de prestations

54.3 Viticulture

54.3 Viticulture

Office cantonal de la viticulture : économie, contrôles et conseils vitivinicoles, régie des Domaines de Marcelin et des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve.

Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes.
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange, de la maturation et des stocks.
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois.
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire du vignoble.
- Analyses et conseils oenologiques.
- Assistance et conseils aux exploitants vaudois dans la culture de la vigne.
- Régie et exploitation des Domaines de Marcelin et des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve.
- Organisation, suivi, valorisation et vulgarisation d'essais viticoles.
- Participation à l'enseignement pratique aux élèves des écoles du site de Marcelin.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Office fédéral de l'agriculture.
- Propriétaires et copropriétaires viticoles.
- Communes viticoles.
- Interprofession vitivinicole vaudoise.
- Office des vins vaudois.
- Commission des appellations des vins vaudois.
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants).
- SCAV.
- Hospices cantonaux / CHUV.
- SCRIS.
- SAGEFI.
- SFFN.
- SIPAL.

- SESA.
- Consommateurs en général.
- Médias spécialisés.
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil.
- Pépiniéristes-viticulteurs.
- Domaines de l'Etat.
- Acheteurs de plants de vigne.
- Ecoles d'agriculture cantonales vaudoises.
- Ecole d'ingénieurs de Changins.
- Confrérie des vigneron de Vevey.
- Fondation du Château de Chillon.
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.
- Elèves des centres d'enseignement : Agrilogie Marcelin, CEMEF, CEPM.
- Participants aux formations modulaires/formations continues-.
- Associations professionnelles arboricoles, maraîchères et horticoles.
- Clientèle privée.
- Grossistes et détaillants.

Groupes de prestations
54.4 CEMEF

54.4 CEMEF

CEMEF, Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

Descriptif

Assurer la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure des métiers de l'économie familiale, de la paysanne et de l'agritourisme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Jeunes et adultes en formation.
- Apprenties employées en économie familiale (EEF) et gestionnaires en intendance (GEI).
- Paysannes.
- Adultes du monde rural.
- Elèves du Centre d'enseignement.
- Participants aux formations supérieures modulaires/formations continues.
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire.

Événements marquants, évolutions significatives

Agriculture

L'année agricole a été marquée par des températures au-dessus de la moyenne et des pluies régulières. Les précipitations ont compliqué les travaux de fenaison au mois de juin. Les récoltes ont cependant été bonnes, à l'exception des cultures fruitières qui ont enregistré de faibles rendements. La production animale a également profité d'une situation favorable.

L'année a aussi été marquée par une augmentation massive du prix du mazout (+ 40 %) et de celui des engrais (+ 50 %) qui a influencé négativement les résultats d'exploitation. Parallèlement, alors que la production laitière devait être adaptée en début d'année pour répondre à une forte demande du marché, la stagnation du prix du lait a débouché sur une confrontation entre producteurs et transformateurs, marquée par une première "grève du lait" de certains producteurs qui sont ainsi parvenus à un relèvement provisoire du prix du lait payé à la production. La gestion coordonnée des quantités de lait constitue un souci majeur pour les producteurs (dont quelques 1'390 agriculteurs vaudois) qui tirent l'essentiel de leur revenu de la production laitière, dans un nouveau contexte de libéralisation du marché où le prix du lait n'est plus du tout garanti par la Confédération.

Politique agricole

Dans le cadre des paiements directs versés à l'agriculture, la décision de la Confédération de réduire les contributions à la surface de 70 francs par hectare a eu une incidence de près de 7 millions de francs pour les exploitations vaudoises. En revanche, l'adaptation de la contribution versée pour la culture de la betterave sucrière a représenté un montant supplémentaire de près de 4 millions de francs, ne compensant que partiellement la baisse du prix de la betterave sucrière.

Une modification de l'ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture a permis, grâce à une adaptation simultanée du règlement cantonal d'application (RVOQE), de globalement mieux rétribuer les divers types de surfaces sous contrats, avec en sus la prise en compte de quelques nouveaux réseaux. Il en est résulté une augmentation de plus de 850'000 francs pour les contributions versées à ce titre, soit + 57 %.

Economie rurale

La transition de la politique fédérale agricole vers un soutien accru de l'agriculture au travers des instruments de développement rural (projets collectifs pour le développement régional agricole, la protection des ressources, la dimension paysagère ou les réseaux écologiques) rend nécessaire l'acquisition de compétences pour accompagner les projets qui émergent du territoire rural et paraissent dignes de soutien. Les deux candidatures à la reconnaissance fédérale des Parcs naturels régionaux (projets Gruyère - Pays-d'Enhaut et Parc jurassien vaudois) mettent en évidence les imbrications des diverses politiques publiques et leur nécessaire coordination, mais aussi l'accompagnement indispensable des initiants afin de transformer les idées et l'esprit d'entreprise en commun en projets concrets, répondant aux conditions de soutien et en cohérence avec les stratégies des politiques agricole, fédérale et cantonale.

Cultures spéciales

Arboriculture

Troisième producteur de fruits à pépins de Suisse, le canton est pour la première fois touché par le feu bactérien dans des vergers commerciaux dans les communes de Perroy, Féchy, Allaman, Prangins et Villars sous Yens. Vu l'importance de l'attaque, 3 vergers représentant environ 1 hectare de culture fruitière ont dû être arrachés et brûlés rapidement. On a découvert également pour la première fois du feu bactérien sur des aubépines. La menace est donc potentiellement forte. Les contrôles annuels dans les communes ainsi qu'autour des vergers sont de première importance pour limiter et freiner l'expansion de cette dangereuse maladie. La limitation temporaire du déplacement des abeilles a bien été respectée par les apiculteurs que nous remercions.

Aucune autorisation d'application de streptomycine comme moyen de lutte contre le feu bactérien n'a été octroyée.

Le 24 mars, lundi de pâques, le gel a détruit la production de nombreuses parcelles de fruits à noyau et notamment de cerises, ceci même alors que les bourgeons n'étaient pas encore éclos. La région d'Yverdon-les-Bains a été spécialement touchée.

La récolte de poire a été très faible, car les conditions météorologiques lors de l'induction florale de cette essence en 2007 ont été très mauvaises. Ce phénomène a été constaté au niveau national et international.

Le SAGR est partie prenante d'un projet Interreg réunissant des partenaires de la Suisse romande et de la France voisine ayant pour thème l'arboriculture biologique en verger de fruits à pépins et l'encouragement à la culture de la poire.

La diversification arboricole se poursuit dans le canton, 2 hectares de myrtilles américaines ont été plantés dans la Broye.

Culture maraîchère

Brièvement résumé, nous retiendrons de l'année maraîchère 2008 des conditions climatiques globalement favorables aux productions légumières de plein champ, si l'on exclut quelques cas de grêle (en Genevois notamment) et de gelées automnales précoces (Gros-de-Vaud). Les températures printanières ont favorisé l'expression de la précocité. Un atout important des maraîchers des régions de l'arc lémanique et du Chablais vaudois, habituellement positionnés sur les légumes primeurs. L'été frais et copieusement arrosé, surtout en août, a compliqué temporairement les mises en cultures. L'été à peine terminé, une brusque chute des températures de fin de nuit a sonné précipitamment la fin de saison, pénalisant les toutes dernières séries de salades, chicorées, ... L'automne frais et des précipitations modérées ont offert de bonnes conditions pour récolter les légumes de garde. Puis l'hiver s'est installé précocement.

Viticulture

Suivi de la Flavescence dorée

- Dépistage du vecteur *Scaphoideus titanus*

Après avoir été mise en évidence à Lavaux et dans le Chablais en 2006, la présence de *S. titanus* a été révélée en 2007 à la Côte sur les communes de Bremblens, Denges, Lonay et Morges, puis en 2008 sur celles d'Arnex-sur-Nyon, Duillier, Nyon et Trélex. En revanche, aucune capture de *S. titanus* n'a été réalisée dans les vignobles du Nord vaudois.

- Lutte contre le vecteur *Scaphoideus titanus* dans les pépinières

Conformément aux directives émises par le Service phytosanitaire fédéral, deux traitements insecticides à base de lambda-cyhalothrine ont été imposés à toutes les pépinières implantées à la Côte, Lavaux et dans le Chablais.

- Informations aux viticulteurs

Des informations ciblées ont été diffusées par le canal de notre bulletin phytosanitaire, afin que les viticulteurs soient en mesure de reconnaître la flavescence dorée, de la différencier du "bois noir" et d'en annoncer les foyers suspects.

- Annonce des foyers suspects et diagnostic moléculaire PCR

La campagne d'information précitée n'a débouché sur aucun cas symptomatique nécessitant des analyses PCR.

Coccinelle asiatique

La coccinelle asiatique (*Harmonia axaridis*) a beaucoup fait parler d'elle depuis sa découverte dans notre pays en 2004, en raison du risque de faux-goûts qu'elle peut conférer aux vins lorsque les individus présents dans les grappes sont écrasés lors des opérations de vendange et de pressurage.

Contrairement à ce qui s'est passé aux Etats-Unis, ce risque paraît toutefois infondé car aucun cas de pullulation sur vigne n'a été recensé dans nos contrées.

Selon nos observations, *Harmonia axaridis* se nourrit exclusivement de pucerons dont les colonies se développent abondamment sur certains arbustes et sur de nombreuses plantes cultivées, mais jamais sur vigne; dès lors, cette dernière n'exerce aucun attrait sur cette coccinelle.

Evolutions susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'Office cantonal de la viticulture (OCV)

Les difficultés d'ordre économique que subit depuis plusieurs années le secteur vitivinicole tendant à se prolonger, il est à prévoir que l'OCV soit encore plus lourdement mis à contribution en matière de blocage-financement, d'octroi d'aides du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables, de gestion des Domaines viticoles cantonaux et d'écoulement de leurs vins.

Transfert de la gestion des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve de la Préfecture du district d'Aigle à l'OCV

Pour mémoire, le transfert cité en titre a pris effet au 1^{er} janvier 2007.

Ce second exercice a été marqué par :

- Une volonté de promotion de la qualité à tous les niveaux, concrétisée par une intensification des visites de vignes effectuées avec le régisseur et les tâcherons - principalement axées sur l'état sanitaire et la limitation des rendements - et par de nombreuses dégustations techniques visant à un affinage optimal des crus.
- Le renouvellement intégral des habillages des vins, avec création d'une contre-étiquette spécifique pour chaque article.
- La naissance et la commercialisation d'un vin rouge d'assemblage baptisé "Quorum".
- Un important développement des relations avec les Hospices / CHUV, et création de pages consacrées aux Domaines dans leur site Intranet.
- Une recherche intensive de nouveaux marchés adaptés à la réputation des produits et une intensification d'actions promotionnelles.
- La création d'un couvert attenant à la cave de Villeneuve, permettant l'entreposage du matériel anciennement déposé dans un local aujourd'hui destiné au logement des cuves provenant de la cave désaffectée d'Aigle.

Formation professionnelle agricole, Agrilogie

Contrairement à l'évolution du nombre des exploitations agricoles, il est réjouissant de relever qu'Agrilogie Marcellin et Grange-Verney enregistrent une augmentation constante des élèves, soit quelque 18 % les 5 dernières années.

Toutes filières de formation confondues le cap des 500 élèves a été dépassé en 2008. C'est pour la deuxième année consécutive qu'une 3^{ème} classe de première année a dû être ouverte à Grange-Verney. Deux phénomènes peuvent expliquer cette évolution. D'une part, le fait que les exploitations deviennent de plus en plus grandes ce qui fait ressentir un besoin d'une formation agricole spécifique et, d'autre part, l'obligation d'avoir suivi une formation agricole pour pouvoir bénéficier des paiements directs.

Outre les aspects scolaires ou le rôle des stations cantonales au niveau de la mise en œuvre de la politique agricole fédérale au niveau cantonal, Agrilogie est également un centre d'accueil pour différents événements organisés soit par l'école ou des organisations professionnelles. Dans cette fonction, l'année 2008 a été une année riche. Agrilogie Grange-Verney a été l'hôte de plusieurs manifestations provoquant des retombées médiatiques régionales, cantonales voire nationales. A ce titre, c'est certainement la conférence de Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard du mois d'avril au sujet de l'accord de libre-échange agricole avec l'UE qui a eu les retombées médiatiques les plus spectaculaires. D'autre part, la manifestation organisée par l'école consacrée essentiellement aux herbages, « Les Prairiales » avec plus de 1000 visiteurs, au mois de juin a remporté un succès dépassant les frontières nationales.

Suite à l'acceptation du crédit de construction par le Grand Conseil le 4 mars 2008 les travaux de rénovation du bâtiment principal d'Agrilogie Marcelin ont débuté au début de l'été.

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF

Durant l'année scolaire 2007/2008, le CEMEF a dû relever un certain nombre de défis.

Outre une vacance et une démission à la direction de l'établissement, une réorganisation avec rattachement du CEMEF à Agrilogie a dû être menée à bien. Mme Anne-Marie Pavillard qui a assumé l'intérim à la direction pendant toute la période de vacance a été désignée pour diriger l'école.

Comme Agrilogie, également le CEMEF se réjouit de l'augmentation des effectifs d'élèves. Notamment la formation des employées en économie familiale rencontre un succès grandissant. C'est la raison pour laquelle, la direction est intervenue auprès du comité de projet de la nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle pour que cette formation, qui permet une entrée dans la vie active et dans la vie professionnelle à des jeunes qui sont confrontés aux difficultés de trouver un métier et une place d'apprentissage adéquats, trouve également sa place dans la nouvelle loi.

Projets particuliers

Agriculture

Politique agricole

Les besoins de traçabilité du bétail, notamment pour la prévention des épizooties, ont nécessité une extension de la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) jusque dans les régions d'estivage afin de pouvoir garantir dès la saison d'été 2008 le suivi de tous les déplacements individuels de bétail bovin dans les alpages. Cet exercice très compliqué a fortement impliqué le Service de l'agriculture, qui sur la base de son propre registre des exploitations d'estivage, s'est attaché à faire établir des correspondances précises pour la bonne attribution de numéros d'exploitations par la BDTA. Au final, après de nombreux aléas imputables à des systèmes informatiques différents, bien que compatibles mais gérés selon des philosophies différentes et pour des besoins distincts, il a été possible de régler tous les cas de figures devant permettre une traçabilité optimale sur quelques 640 alpages et trains d'alpages situés dans le canton de Vaud pour du bétail pouvant provenir et retourner dans toutes les régions du pays. Pour le cas particulier du Pacage franco-suisse, une solution spéciale devra encore être affinée en 2009.

Economie rurale

Projet SIG'Alp

Le mandat d'étude d'un système d'information géographique pour les alpages vaudois et fribourgeois a été délivré à Agridea en mars 2008. L'équipe de projet est accompagnée d'un groupe de travail intercantonal et devrait livrer les résultats de l'étude (propositions concrètes de réalisation) dans le courant 2009.

Convention de prestations Gest'Alpe

Une nouvelle convention de subventionnement a été signée le 13 septembre 2008 par les représentants du SAGR, de Prométerre et de la SVEA, avec effet dès 2009. Désormais, le soutien de l'Etat vise conjointement le développement de la vulgarisation alpestre et la promotion de l'économie alpestre, en conformité avec la loi sur les subventions et en exploitant au mieux le potentiel des synergies des actions des trois partenaires dans la région d'estivage.

EMPD - droit foncier rural

L'entrée en vigueur en 2008 des nouvelles dispositions du droit foncier rural relatives à la notion d'entreprise agricole a été précédée d'une réflexion quant à l'usage du droit cantonal réservé pour fixer la taille minimale de l'entreprise agricole en besoin de travail à un niveau inférieur au seuil arrêté à 1 unité de main-d'œuvre standard (UMOS) par la Confédération. En concertation avec le Canton de Fribourg, un EMPD a été élaboré afin de laisser un répit aux exploitations concernées par cette nouvelle limite, en proposant de maintenir jusqu'à fin 2010 la valeur limite à 0,75 UMOs. Le Grand Conseil a adopté le décret en date du 4 novembre 2008 pour entrer en vigueur rétroactivement au 1er septembre 2008, simultanément aux modifications du droit fédéral.

Olma 2008

Dans le cadre du projet "OLMA 2008" où le Canton de Vaud était l'hôte d'honneur de la plus grande foire nationale de l'agriculture et de l'alimentation en termes de nombre de visiteurs, l'Olma de St-Gall, le SAGR a organisé avec l'appui des Fédérations cantonales d'élevage (Fédération vaudoise des syndicats d'élevage de l'espèce bovine, race tachetée rouge, Fédération vaudoise des syndicats d'élevage du menu bétail, Société Vaud-Genève des producteurs de bétail de boucherie SVGB, Fédération romande de la Race Brune, Syndicat vaudois d'élevage chevalin, Fédération des Sélectionneurs de Bétail Bovin, Fédération vaudoise-valaisanne-genevoise d'élevage Holstein, Association Vaches Mères Suisse, section Vaud Division Suisse romande de Swissporcs et le Haras national d'Avenches), l'exposition des races d'élevage les plus représentatives du canton dans les étables de l'Olma et la présentation du bétail au cortège de l'hôte d'honneur en ville de St-Gall.

Grüne Woche Berlin

Le SAGR a été appelé à organiser la présentation des produits agricoles du Canton de Vaud sur l'espace commun suisse pour le 10e anniversaire de la présence d'AMS (Agro-Marketing Suisse) à la plus grande manifestation européenne de l'alimentation: la Grüne Woche de Berlin (Die Schweiz - Partnerland 2008), et également préparer pour 2009, la participation du canton en qualité d'hôte privilégié du stand suisse.

Projet LAGR_VD - Avant-projet de loi sur l'agriculture vaudoise

Commencé par un séminaire extra-muros du SAGR en juin 2008, ce projet stratégique a été mené tambour battant durant l'automne 2008. Un avant-projet de loi a ainsi pu être mis en consultation publique dès le 4 décembre 2008. Découlant du programme de législature 2007-2012, ce projet est le fruit des travaux assidus de la quasi totalité des collaborateurs constituant l'encadrement du service. Porté avec enthousiasme sous la direction du nouveau chef du service de l'agriculture, il a été doté d'une conduite de projet ad hoc, dirigée par le responsable du BER et renforcée par l'engagement d'une secrétaire juriste au SAGR et avec la collaboration des juristes du SG.

Cultures spéciales

Culture maraîchère

Grâce au soutien de l'OCVCM, les producteurs vaudois de légumes sont en passe de surmonter les exigences SwissGAP imposées par la grande distribution.

La création d'un Office maraîcher intercantonal (OMI) regroupant les activités techniques des cantons de Vaud et de Genève est à l'étude.

Viticulture

Réglementation vitivinicole

La révision de la loi fédérale sur l'agriculture et de ses ordonnances d'application (PA 2011) imposent une adaptation de notre réglementation cantonale, notamment en matière d'assemblages d'appellations et de fixation de critères respectifs et spécifiques pour la désignation des vins d'AOC.

A cet effet, un Groupe de travail composé de membres du Comité de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois, du Chimiste cantonal et présidé par le chef de l'OCV a été constitué.

En début d'année 2009, il devra remettre son projet de réglementation au Chef du Département de l'économie.

Ce projet - intitulé "Règlement sur la désignation des vins vaudois" devrait réunir en un seul et même texte toutes les dispositions actuellement contenues dans les règlements sur les AO, les AOC, la qualité et la mise dans le commerce des vins vaudois, et contenir les nouvelles bases légales relatives à la création d'un "Premier Grand Cru".

En fin d'année 2008, alors même que le projet n'est pas achevé, de farouches oppositions ont surgi, et une interpellation au Grand Conseil a été déposée ...

Sources d'informations complémentaires

Agriculture

Pour tout renseignement complémentaire, info.sagr@vd.ch ou Service de l'agriculture, Rue Caroline 11, Case postale, 1014 Lausanne, tél. 021/316 62 00, fax 021/316 62 07.

Economie rurale

a) Bail à ferme agricole

- circulaire explicative concernant le bail à ferme agricole (décembre 2008)
- mise à jour du document "Droit du bail à ferme agricole" (idem)

www.vd.ch/fr/themes/economie/agriculture/

b) Economie alpestre

- Gest'Alpe Info (avril et décembre 2008)

Cultures spéciales

Arboriculture

- rapport phytosanitaire annuel

Ce document peut être obtenu sur demande auprès de la Station cantonale d'arboriculture, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges, tél. 021 557 91 85, fax 021 557 91 80.

e-mail : station.arboriculture@vd.ch

Culture maraîchère

- Rapport phytosanitaire annuel
- Site internet www.legumes.ch

Le rapport susmentionné peut être obtenu auprès de l'Office central vaudois de la culture maraîchère (OCVCM), av. de Marcelin 29, 1110 Morges, tél. 021 804 93 93, fax 021 804 93 99,

E-mail : infos@legumes.ch

Viticulture

- Brochure "Registre cantonal des vignes 2008"
- Brochure "Contrôle officiel de la vendange 2008"
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2008 (paraît au début d'avril 2009)
- Rapport phytosanitaire 2008.

Ces documents sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud, sous forme de résumés pour les deux brochures (<http://www.vd.ch/fr/themes/economie/viticulture/>).

Ils peuvent également être obtenus sur demande auprès de l'Office cantonal de la viticulture, case postale 849, 1110 Morges 1 (Tél. n° : 021 / 557 92 68 - E-mail : [info.ocv\(at\)vd.ch](mailto:info.ocv(at)vd.ch)).

Formation professionnelle agricole, Agrilogie

- Informations complémentaires : www.agrilogie.ch
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel
- Rapport annuel d'Agrilogie Grange-Verney, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Grange-Verney
1510 Moudon
Tél 021 / 995 34 34
Fax 021 / 995 34 30

- Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Marcelin
Avenue de Marcelin 29
1110 Morges
Tél. 021 557 92 50
Fax 021 557 92 51

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF

- Informations complémentaires : www.cemef.ch
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

CEMEF
Chemin de Grasse 1
1110 Morges
Tél 021 / 557 90 90
Fax 021 / 557 90 91

Groupes de prestations
307.0 Administration générale

307.0 Administration générale

Gestion et administration.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

307.1 Formation continue et information aux partenaires

307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur le plan des procédures.

Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

Groupes de prestations
307.2 Appui juridique

307.2 Appui juridique

Concevoir, appuyer et conseiller.

Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Eventuellement cantons voisins.
- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

Groupes de prestations
307.3 Aménagement communal

307.3 Aménagement communal

Aménagement communal

Descriptif

1) AMENAGEMENT COMMUNAL

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département du DEC.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

Groupes de prestations
307.4 Aménagement cantonal et régional

307.4 Aménagement cantonal et régional

Aménagement cantonal et régional (ACR).

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

Groupes de prestations
307.5 Groupe opérationnel des pôles

307.5 Groupe opérationnel des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SELT/DEC pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SELT, SM, SR, SEVEN, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

Groupes de prestations
307.6 Hors zone à bâtir

307.6 Hors zone à bâtir

Hors zone à bâtir (HZB)

Descriptif

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Tribunaux.
- Requérants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA).

Groupes de prestations
307.7 Améliorations foncières

307.7 Améliorations foncières

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

Descriptif

1) HAUTE SURVEILLANCE DES PROCEDURES ET DES TRAVAUX AF

- . Suivre les études préliminaires.
- . Assister la constitution des syndicats.
- . Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- . Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- . Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- . Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- . Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- . Suivre la procédure du nouvel état.
- . Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- . Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- . Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- . Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- . Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- . Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- . S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- . Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- . Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- . Préaviser les règlements communaux.
- . Suivre les dossiers de correction de limite.
- . Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- . Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- . Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

2) HAUTE SURVEILLANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES AF

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

3) GESTION FONCIERE

Morcellement et faisabilité foncière

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

Événements marquants, évolutions significatives

Sur le plan organisationnel

1. L'année 2008 a vu la création d'une division "**Améliorations foncières**" avec le transfert, depuis la division "**Aménagement communal**", de la section "**Gestion foncière**" ceci sans entamer les bases de la collaboration instituée pour la coordination de l'aménagement du territoire (AT) et des aspects fonciers (AF) dans les terrains à bâtir.
2. Pour l'Aménagement communal, les sujets majeurs de la coordination de l'aménagement du territoire (AT) et des aspects fonciers (AF) se situent principalement dans le périmètre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) avec les plans directeurs localisés (PDL) de Malley et de l'Arc-en-Ciel. Le service a également été actif dans la promotion de la solution vaudoise de coordination AT – AF lors de la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et à l'occasion du séminaire de la fédération des urbanistes (FSU) portant sur la thématique "Réalité foncière et projet urbain".
3. Quant au domaine "**Hors zone à bâtir (HZB)**", aucun changement pour 2008. Néanmoins, certains remaniements sont prévus pour 2009. Cependant, il y a lieu de relever que le domaine HZB a vu une fois de plus sa charge de travail augmenter tant en ce qui concerne le nombre de dossiers que leur complexité et les lacunes qu'ils comportent d'où des retards parfois conséquents dans le traitement des cas. Toutefois, en 2008, la situation c'est considérablement améliorée et les retards ont partiellement été comblés.
4. En 2008, le "**Groupe opérationnel des pôles (GOP)**" a continué à participer de manière conséquente à l'accompagnement des projets des pôles. En outre, suite à l'abrogation du décret des pôles puis l'adoption de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) est intervenu le lancement de la mise en oeuvre de la LADE avec à la clé l'adaptation des pratiques administratives ceci dans l'optique d'une mise à jour de la PPDE pour la fin 2009.
5. Enfin, en ce qui concerne les divisions "**Aménagement cantonal et régional**" et "**Aménagement communal**" ces dernières doivent faire face à plusieurs changements de collaborateurs et clôturent l'année 2008 avec un effectif remanié pour moitié par rapport à août 2007. Cette situation découle de la redistribution interne des tâches dans le cadre de la fusion de juillet 2007 qui a eu pour conséquences un nombre important de rotations internes et de départs entre fin 2007 et 2008 avec de longues périodes de vacances de postes soit jusqu'à 6 postes ouverts.

Cette importante réorganisation a également permis de mettre en place des outils communs de gestion et de contrôle tels que :

- suivi des projets
- suivi financier
- volet juridique (harmonisation des procédures notamment pour les constructions illicites)
- volet administratif (refonte de certains processus "métier" et établissement de directives notamment pour les mandats et les archives).

Politique cantonale en matière de développement territorial

A cet égard, il convient d'évoquer certains gros chantiers :

- L'approbation le 18 juin 2008 par le Conseil fédéral du Plan directeur cantonal (PDCn) avec entrée en vigueur le 1er août 2008. A la suite de cette entrée en vigueur est intervenue la mise en place de la Commission paritaire du PDCn.
- Au 1er mars 2008, entrée en vigueur de la modification du règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions du 19 septembre 1986 (RLATC). Ce chantier législatif d'importance majeure a touché plus de la moitié des articles du règlement ainsi que les annexes qui sont adaptées à différentes modifications légales fédérales et cantonales.
- La mise en consultation du Plan sectoriel de la troisième correction du Rhône "Secteur Chablais". Il a pour objectifs d'assurer une protection contre les crues, de préserver les fonctions écologiques aux abords du fleuve, de délimiter l'espace Rhône et les zones de dangers naturels ainsi que d'en définir les règles de gestion territoriale.
- La mise sous toit du guide-conseil "Application de l'article 81a LATC dans la planification communale".
- Enfin le SDT a apporté sa collaboration tant technique que juridique à l'élaboration du programme pour la réalisation des cartes de dangers naturels et sismiques avec à la clé une analyse de la jurisprudence, de la législation des autres cantons et, en sus, les options à prendre pour les modifications légales et du PDCn. Une démarche pratiquement similaire a été engagée pour les éoliennes.

Politique cantonale en matière d'améliorations foncières

- Pour le domaine "**Améliorations foncières**", en termes d'investissements totaux, la division a continué, en 2008, à participer de manière conséquente à l'accompagnement des travaux approuvés au sein des entreprises AF représentant environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. La poursuite des activités des 16 syndicats de terrain à bâtir en activité permettront la mise sur le marché de 3'100 logements. Plusieurs nouvelles études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir ont été lancées en 2008.

Projets particuliers

Le service du développement territorial (SDT) s'est occupé, pour l'année 2008, de multiples projets que ce soit au stade de leur élaboration ou de leur réalisation aussi bien dans les domaines de l'aménagement du territoire et des améliorations foncières. Parmi ceux-ci, il faut mentionner :

Plan directeur cantonal (PDCn)

Outil stratégique de conduite complémentaire à la planification financière et au programme de législature, le PDCn coordonne les activités qui ont une incidence sur le territoire. Le nouveau Plan directeur cantonal (PDCn) a été approuvé le 18 juin 2008 par le Conseil fédéral après examen par les services fédéraux et les cantons voisins, soit une année après son adoption par le Grand Conseil. Le PDCn est ainsi entré en vigueur le 1er août 2008. La première adaptation du PDCn a été lancée en septembre 2008. Elle répondra aux exigences du Conseil fédéral formulées d'une part dans le rapport d'examen (développement de la cartographie, bâtiments hors zone à bâtir, remarques de détail), d'autre part concernant l'intégration des projets d'agglomération dans les plans directeurs cantonaux. Pour ces deux points, le délai est fixé par la Confédération à décembre 2010. www.vd.ch/plan-directeur

Projets d'agglomération

Dans les délais impartis par la Confédération, trois des cinq agglomérations que compte le Canton ont déposé un projet à Berne en décembre 2007. Ces trois dossiers ont été évalués en 2008 et ont obtenu un bon taux de co-financement des projets d'infrastructures. Les deux autres agglomérations Riviera et Monthey/Aigle ont signalé leur intention de déposer un projet.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

En 2008, le travail a principalement porté sur : la mise au point de l'étude des axes forts de transport public urbain, le suivi de l'examen du PALM par la Confédération, le recrutement et l'installation des collaborateurs du Bureau technique, la création d'un bureau politique, la définition des modalités de mise en œuvre du PALM (tableau de bord, programme d'études de détail, manuel de projet, etc.) et des actions de communication. Le service a poursuivi sa collaboration avec les régions et les communes dans les projets SDRM (schéma directeur de la région morgienne), SDOL (schéma directeur de l'Ouest lausannois), SDNL (schéma directeur du Nord lausannois), SDEL (schéma directeur de l'Est lausannois), SDCL (schéma directeur du Centre lausannois (projet Métamorphose). www.agglo-lausanne-morges.ch.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (AFVG)

En 2008, les études sur les Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) prévus par le PAFVG ont été lancées. Le service a poursuivi sa collaboration avec les régions et les communes dans les projets SD Axe NStCM (Nyon-St-Cergue-Morex)PACA, SD Terre Sainte, SD Ouest-rollois. www.projet-agglo.org.

Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY)

L'effort principal a porté sur l'organisation de la mise en œuvre. Un bureau d'agglomération définitif fonctionne depuis octobre 2008. Les différents projets prévus ont été organisés en modules. Pour la plupart, les cahiers des

charges des concepts généraux ont été rédigés et les mandataires ont commencé à travailler. Une première coordination de tous les modules aura lieu en février 2009. Dans le cadre de cette opération, des études ont été engagées telle que le coteau Est à Yverdon-les-Bains. www.aggloY.ch

Projet d'agglomération Riviera

En 2008, le district de la Riviera a engagé une pré-étude en vue d'établir un projet d'agglomération en collaboration avec 5 communes fribourgeoises + 3 communes du bassin de Villeneuve. Fin 2008, le diagnostic, le bilan et les perspectives ont été présentés. Les conclusions de la pré-étude seront connues en mars 2009. Parallèlement, le SDT a mené plusieurs séances d'organisation et de mise au point afin d'optimiser sa collaboration avec la Riviera.

Projet d'agglomération Monthey/Aigle (PAMA)

Suite aux conclusions positives de la pré-étude menée en 2007, Chablais Région a initialisé l'étude urbanisation/mobilité, via une charte d'intention signée par les communes et les 2 cantons (VD et VS). Le SDT a participé activement à cette nouvelle phase tant sur le plan administratif, technique (rédaction du cahier des charges, analyse des offres, procédure marchés publics) que financier.

Planifications directrices régionales

PDR intercantonal de la Broye

Premier plan directeur régional intercantonal, le projet broyard a pour objectif de doter la région d'ici 2010 d'une stratégie territoriale (plan directeur régional) et économique (stratégie économique régionale). Suite à l'adoption d'un avant-projet début 2008 qui définissait les grandes lignes du développement souhaité, la région a achevé en décembre 2008 la rédaction de son projet qui sera mis en consultation au printemps 2009.

PDR région de Nyon

Avancement du processus d'élaboration du PDRN, rédaction du volet stratégique et définition du processus de concertation.

Réactualisation des sites stratégiques

La démarche de réactualisation des sites stratégiques de la politique des pôles de développement s'est poursuivie notamment en privilégiant des processus intégrant les thématiques déterminantes du développement territorial (urbanisme, économie, mobilité, environnement et paysage) :

- SDAN, schéma directeur de l'agglomération nyonnaise : 1ère phase de mise en œuvre du schéma directeur en précisant les conceptions directrices liées aux différents chantiers : RDU, route de distribution urbaine, mobilité douce et espaces publics, relocalisation partielle des terrains de l'agroscope Changins – Wädenswill et stratégie de communication.
- SDGV, schéma directeur de Gland-Vich : lancement d'une étude AF-AT afin de clarifier et coordonner les conditions de mise en œuvre du développement de tout le secteur ouest des communes de Gland et Vich.
- EES Rolle : élaboration de l'Étude environnementale stratégique (EES) pour le secteur Centre Rolle/Mont-sur-Rolle, suivi des projets stratégiques (agrandissement A-One) et finalisation de la Conception directrice (2009).
- SDOL - chantier 2 : élaboration des PDL accompagnés des études de faisabilité AF-AT (Malley et de l'Arc-en-Ciel).
- MEP Payerne : réalisation de la procédure de mandats d'études parallèles, redéfinition des mandats (PDCOM, PDL).

- Moudon : présentation des résultats du concours EUROPAN, cadrage de la suite de la procédure (ateliers participatifs, conception directrice), coordination avec le projet AvantiBOIS, cadrage de l'étude de faisabilité AT-AF, coordination étude accessibilité routière.
- PST-YParc Yverdon : réalisation de 3 études test, modification du PPA PST Y-Parc, coordination de l'implantation des projets stratégiques.
- PAC Littoral Parc : poursuite de la révision du PAC LittoralParc qui devrait s'achever dans le courant de 2009.
- EES Pré-Blanc St-Légier-La Chiésaz : élaboration de l'Étude environnementale stratégique (EES) Pré-Blanc, coordination avec le projet d'agglomération.

Valorisation des gares

Dans le même esprit que pour les démarches de réactualisation des sites, mais dans le cadre de la valorisation de nouveaux secteurs en lien avec les principales gares CFF cantonales, plusieurs projets ont été développés :

- PDL Gare Coppet : élaboration d'un PDL avec intégration des problématiques conjointes liées à des volontés simultanées de développement d'un site bien localisé et de préservation d'un patrimoine.
- PDL Gare de Morges : approbation partielle (sans la gare routière) du PDL Morges Gare sud par le Conseil communal de Morges.
- PDL Gare de Villeneuve : élaboration du PDL, coordination avec la commission d'urbanisme du Conseil communal de Villeneuve.
- MEP Gare-Lac Yverdon : intégration du projet de valorisation du secteur entre la gare et le lac à Yverdon, dans le projet d'agglomération aggroY et préparation du processus de PDL.
- MEP Gare de Palézieux : étude préliminaire pour la suite du processus MEP et dans la perspective de développement par étapes des secteurs à urbaniser autour de la gare.
- PPA Gare Cully : élaboration du PPA, prise en compte des contraintes LPPL .
- SD Gare du Brassus : schéma directeur du secteur de la gare du Brassus.

Valorisation prospective

Deux importants projets de valorisation prospective portant sur le projet AvantiBOIS: recherche d'une localisation pour le projet AventiBois (Lignopôle) par l'étude de deux sites sur Grandson et Moudon (étude de faisabilité 2009) et le projet Dorigny Sud : Étude environnementale stratégique (EES) pour l'implantation d'un grand commerce coordonné avec les objectifs de développement identifiés par le PALM/SDOL

Autres projets

Le SDT est également engagé sur plusieurs autres grands projets tels que :

- La réalisation ou la révision des plans directeurs communaux (PDCom) se poursuit et nous pouvons mentionner cette année les travaux de Morges, du Lieu, de Bottens, Prangins et Morrens.
- On retiendra, parmi les communes qui poursuivent la révision de leur Plan général d'affectation: Crans-près-Céligny, Gimel, Cossonay, Rougemont, Carrouge, Lucens, Saint-Légier, Denges, Froideville, Yens, Grancy.
- Pour les principaux plans partiels d'affectation: ceux destinés à l'extension de la zone industrielle de Chavornay, au déplacement de l'entreprise BOBST à Mex - Vuflens-la-Ville - Villars-Sainte-Croix, à la révision de la planification du périmètre des anciennes câbleries de Cossonay - Penthaz, au domaine skiable d'Isenau et à l'École hôtelière à Lausanne.

- Le SDT est également engagé sur plusieurs projets qui nécessitent l'élaboration d'un plan d'affectation cantonal (PAC); parmi eux: les décharges pour matériaux de Forel (Lavaux), Bofflens, Crans-près-Céligny, le site éolien de Sainte-Croix et l'adaptation de celui des Hautes écoles pour l'IDHEAP et la reconversion de l'usine Leu à Chavannes-Renens.

Rapport annuel de gestion 2008

Département de l'Économie (DEC)

Service du développement territorial (SDT)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations

56.4 Equipements sportifs

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- -Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Département formation, jeunesse et culture.
- Département des infrastructures.
- Ecoles.
- Communes.
- Associations et clubs sportifs.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).

Groupes de prestations
56.3 Promotion du sport

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- -Organisation et développement du mouvement Jeunesse et Sport.
- Gestion, exploitation et distribution du Fonds du sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Service de la police cantonale.
- Public.

Groupes de prestations
56.2 Education physique

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- -Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé (157).
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation (634) et maîtres généralistes (env. 6200).
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.

Groupes de prestations

56.1 Organismes sportifs internationaux

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Contribuer à l'accueil de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.
- Accorder des soutiens financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Divers services de l'administration cantonale (8).
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes organisateurs de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Swiss Olympic.

Groupes de prestations
56.0 Administration

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Événements marquants, évolutions significatives

Le SEPS en 2008, c'est :

Sur le plan interne

- 2 mutations au sein du personnel (gestionnaire Jeunesse et Sport et secrétaire du Chef de service).

La publication

- d'un calendrier du fair play en collaboration avec le dessinateur Tom Tirabosco
- du rapport de gestion de la commission cantonale du Fonds du Sport
- d'un catalogue de camps sportifs et de vacances
- de trois numéros de la revue "Espaces Pédagogiques"
- de trois numéros de la revue "Olympic Capital Quarterly" en collaboration avec la Ville de Lausanne
- d'une lettre d'information aux clubs vaudois "VD-Sport-Info"

La mise sur pied

- de la traditionnelle soirée des Mérites sportifs vaudois, en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive) qui s'est déroulée à Moudon et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2008, ainsi que la remise d'un prix Fair-play.

L'organisation et la direction

- d'une séance plénière des maîtres d'éducation physique des écoles professionnelles
- de 11 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- de 6 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- de 68 cours J+S regroupant 1'762 participants (22 cours de formation de moniteurs pour 506 participants, 2 cours de formation de coaches pour 80 participants, 39 cours de perfectionnement de moniteurs pour 972 participants, 5 cours de perfectionnement de coaches pour 204 participants)

La supervision

- de près de 800 camps sportifs scolaires concernant plus de 27'000 élèves
- du sport scolaire facultatif pour plus de 19'000 élèves
- de plus de 2'600 activités organisées sous l'égide de J+S pour plus de 46'800 jeunes

- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans plus de 140 établissements scolaires
- d'une vingtaine de compétitions scolaires cantonales

La conduite de nombreux dossiers, parmi lesquels :

Dans le secteur scolaire :

- la gestion du site "Ressources pédagogiques"
- la promotion et le soutien d'actions scolaires concernant l'Euro 2008
- la réalisation de fiches d'éducation physique à l'attention des maîtres d'éducation physique. Cet outil didactique a été officiellement reconnu par la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin)
- la poursuite de l'étude et mise en application de divers projets liés à l'harmonisation scolaire (HARMOS, PER, qeps.ch, etc...)
- l'élaboration de solutions pour permettre de palier au déficit d'enseignement de la natation dans l'école vaudoise et d'enseignement de l'EPS dans les gymnases et les écoles professionnelles à plein temps (=/= formation duale)

Dans le secteur du sport associatif :

- la création, rédaction et diffusion d'une lettre d'information annuelle pour les 1'450 clubs sportifs vaudois : VD-Sport-Info
- les travaux préparatoires pour un nouveau statut juridique du Fonds du Sport
- l'organisation et la conduite de la rencontre annuelle des associations sportives vaudoises
- la conduite de projets en lien avec l'Euro 2008
- les travaux de la Commission cantonale du Fonds du sport
- les travaux exploratoires pour l'acquisition (construction ?) d'une Maison du sport vaudois par le Fonds du sport

Dans le secteur du sport international :

- le lobbying pour aboutir à l'approbation par le Conseil Fédéral du maintien de la pratique de l'exonération fiscale des Fédérations et organisations sportives internationales qui installent leur siège sur sol vaudois
- la préparation de l'arrivée de deux fédérations importantes, à savoir la Fédération internationale de Gymnastique à Lausanne et la Fédération internationale de Basket, cette dernière ayant acheté un terrain à Mies pour y construire son futur siège
- les diverses actions de promotion menées conjointement par le Canton et la Ville de Lausanne lors des Jeux olympiques au Swisshôtel de Pékin
- une implication importante dans le comité de direction et d'organisation de Gymnaestrada 2011 qui se déroulera à Lausanne

Dans le secteur Jeunesse et Sport :

- le lobbying pour faire en sorte que la Confédération finance comme elle l'avait promis la majeure partie du nouveau programme de J+S Kids

Projets particuliers

Projets particuliers ayant un impact probable sur l'évolution du service

- La mise en oeuvre de la nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport
- Le lancement d'une initiative populaire de la loterie Romande sollicitant l'attribution de tous les jeux d'argent à l'utilité public soit au Fond du sport (Bénéfices des loteries attribués au Canton)
- La construction du quatrième immeuble de la Maison du sport international à Lausanne
- Le renforcement de la présence du Canton de Vaud avec la Ville de Lausanne lors de grandes manifestations internationales multisports (Sportaccord, Session du CIO, Jeux Olympiques)
- Le programme fédéral Jeunesse et Sport J+S Kids : ouverture (élargissement) du programme J+S à la classe d'âge 5-10 ans avec pour conséquence pour le SEPS la mise sur pied de 8 à 10 cours supplémentaires par année et une augmentation du volume de travail s'agissant du traitement des offres de cours 

Rapport annuel de gestion 2008

Département de l'Économie (DEC)

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Sources d'informations complémentaires

Autres informations en lien avec le service

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons aux lecteurs de se rendre sur le [site internet du Service de l'éducation physique et du sport](#).

Par ailleurs, les publications du service sont disponibles au moyen de [ce lien](#).

2008 au DINF

Infrastructures de transports publics et privés, informatique, bâtiments publics : tous les grands domaines d'activité du département ont connu des développements importants en 2008.

Le m2 roule, le RER se développe

Trois dates ont marqué l'histoire du développement des transports publics du canton : le 18 septembre, la première ligne de métro automatique de Suisse et la plus pentue du monde était inaugurée, aboutissement de 15 ans de travail pour le Service de la mobilité. Les passagers ont dû patienter jusqu'au 27 octobre pour pouvoir utiliser le nouveau métro. L'exploitation de la ligne doit encore être stabilisée pendant la phase initiale de "rodage".

Le 1^{er} décembre, le RER vaudois a franchi une étape décisive avec le premier coup de pioche de la halte de Prilly-Malley, après moins de 18 mois consacrés aux études de projet, à la procédure d'obtention du permis de construire, aux négociations avec les riverains et à l'adoption du crédit d'ouvrage par le Grand Conseil. La halte va contribuer à accroître le trafic sur le RER vaudois et l'introduction de nouvelles rames "FLIRT" favorisera la cadence à 15 minutes entre Cossonay et Cully.

Transports dans les agglomérations

Le 19 décembre, le Conseil fédéral mettait en consultation son projet de répartition des contributions fédérales pour l'étape de financement 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération. Les agglomérations Lausanne-Morges (PALM) et franco-valdo-genevoise (PAFVG) devraient bénéficier d'un subventionnement fédéral de 40%, un taux parmi les plus élevés de Suisse. Quant à l'agglomération yverdonnoise (aggloY), elle obtiendrait un taux de subventionnement de 35%. Les soutiens financiers de la Confédération profiteront d'abord aux transports publics et à la mobilité douce (lignes de tramway, amélioration des réseaux de bus et de trolleybus et développement de réseaux cyclables).

L'informatique consolidée

Suite à des difficultés rencontrées à la Direction des systèmes d'information (DSI), le Conseil d'Etat a décidé en janvier 2008 le lancement du projet PACE (plan d'action du Conseil d'Etat) en vue de consolider l'organisation et le fonctionnement de la DSI. Dans le cadre de ce projet, avec le soutien de l'Unité de conseil et d'appui en management & organisation (UCA),

- des orientations stratégiques du système d'information cantonal ont été adoptées par le Conseil d'Etat;
- un projet de règlement de l'informatique cantonale a été soumis au Gouvernement;
- les processus et rôles des instances décisionnelles ont été documentés et formalisés;
- une nouvelle structure de la DSI a été adoptée, ainsi qu'un plan de mise en œuvre, avec notamment une cellule Ressources humaines renforcée.

En novembre 2008, le Gouvernement a décidé de réinternaliser pour mi-2009 l'exploitation et le support informatiques, confiés à Bedag Informatique SA depuis 2001, dans une société de droit public (CCE.VD).

Bâtiments publics exemplaires

L'inauguration du Centre d'entretien des routes nationales de Bursins et la remise de la salle de gymnastique du Gymnase de Lausanne-Beaulieu, tous deux certifiés Minergie-eco manifestent la concrétisation des directives énergétiques de l'Etat de Vaud et confirment le bien fondé de la stratégie mise en place par le département.

Le jury du concours d'architecture pour le nouveau Parlement a retenu 33 candidats qui ont été invités à déposer un projet dans le cadre du premier degré du concours. Cette sélection a cependant été attaquée par un candidat écarté. Le Tribunal cantonal, puis le Tribunal fédéral ont rejeté ce recours, qui a eu pour effet de retarder le projet

de six mois.

Routes et autoroutes : projets d'avenir

En mai 2008, le département a obtenu l'autorisation de la Commission des finances du Grand Conseil de continuer les études et les travaux pour le projet de route transchablaisienne H144, après avoir examiné l'estimation d'un surcoût annoncé. En effet, la part cantonale de 26.74 millions de francs devisée en 2003 est passée à 36.17 millions (sans les hausses), principalement en raison des surprises géologiques.

Le 1^{er} janvier 2008, le réseau autoroutier est devenu domaine de la compétence de la Confédération. Pour résoudre certains problèmes d'engorgement, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de financement visant à résorber les goulets d'étranglement, parmi lesquels l'échangeur de Crissier – Villars-Ste-Croix dès 2011, puis celui de Coppet – Le Vengeron. En outre, le Conseil fédéral propose, sous réserve du financement, l'inscription du concept de grand contournement autoroutier de Morges dans le futur réseau des routes nationales.

Et encore

Signe parmi d'autres du nouvel élan et de la confiance retrouvée grâce aux finances cantonales saines, le Grand Conseil a accordé toute une série de crédits importants dans le domaine immobilier, routier et des transports publics. Certains permettront de rattraper le retard accumulé pendant les années de difficultés financières (22 millions pour l'entretien des bâtiments et 4.43 millions pour les revêtements routiers).

Au plan législatif, la loi sur le cadastre géologique est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

Groupes de prestations

61.1 Etat-major

61.1 Etat-major

- Appui au chef du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du chef de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DINF.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

Groupes de prestations

61.2 Ressources humaines

61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DINF pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services et offices du DINF.
- Cadres et collaborateurs du DINF, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

Groupes de prestations

61.3 Informatique

61.3 Informatique

- Assistance à la conception, à la mise en place et à l'utilisation d'outils informatiques.
- Maintenance et support des outils informatiques.
- Coordination des projets informatiques, géomatiques et de la formation.
- Centre de compétence transversal dans le domaine de la Géomatique (gestion de données géoréférencées = géodonnées).

Descriptif

- Garantir la cohérence du système d'information pour que les données qui s'échangent soient exploitables et utiles.
- Maîtriser le savoir-faire dans le domaine géomatique et mettre à disposition ces compétences d'autres département (Centre de compétence transversal).
- Assister les service dans la maîtrise de leurs projets informatiques, Maîtriser techniquement et financièrement l'évolution du système d'information et des applications.
- Assurer la sécurité des applications et des données selon les principes de confidentialité, intégrité et disponibilité.
- Assurer une communication claire et efficace, en proportion avec les projets et demandes en cours.
- Coordonner les activités avec les centres d'exploitation, de télécommunication et l'office de la sécurité informatique.
- Offrir un support adéquat aux utilisateurs pour les applications métier
- Assurer la maintenance applicative des logiciels et applications métier
- Coordonner la formation informatique des utilisateurs du département

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du Département.
- Utilisateurs de l'informatique d'autres département (DFIN, DEC, DIRE, DSE).
- DPSI.
- CCV.
- CCT.
- OSIC.
- Sociétés de service partenaire.

- Collaboration intercantonale romande dans le domaine géomatique.
- Collaboration avec l'association pour le système d'information du territoire vaudois, ASIT-VD.

Groupes de prestations

61.4 Finances

61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- -Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DINF.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DINF.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- usagers.

Groupes de prestations

61.6 CAMAC

61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDO).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

Groupes de prestations

61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

Descriptif

Développement durable

- Assurer la mise en œuvre du programme de développement durable (Agenda 21) selon l'action 35 du programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

Marchés publics

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Récolte des statistiques.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.

Procédés de réclame

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

Prévention accidents de chantier

- Organisation des séances de la commission.
- Organisation de journées de formation pour les préposés communaux.
- Appui et conseils aux communes, entreprises et bureaux.
- Préparation des développements règlementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.

Événements marquants, évolutions significatives

Personnel :

- Au 1er avril 2008, le nouveau secrétaire général est entré en fonction.
- Au 1er mai, Monsieur Gilles de Montmollin a repris le poste de secrétaire général adjoint
- Au 1er septembre, Monsieur Michel Ansermoz, adjoint, a pris la direction de la CAMAC, le titulaire ayant donné sa démission pour le 30.06.08
- Au 31 décembre 2008, le responsable financier départemental a quitté l'Etat

Appui à la conduite du département

Le SG a continué de participer au comité de suivi financier du projet m2, et dans ce cadre a contribué à l'élaboration de la demande de crédit complémentaire. Il a aussi participé au groupe de travail pour l'organisation de l'inauguration officielle.

Le SG s'est fortement impliqué dans la démarche PACE de la DSI, en appuyant la direction du service dans les nombreux ateliers. Il a aussi contribué à la coordination du groupe de travail sur le partenariat intercantonal de l'exploitation informatique. Démarche qui a finalement abouti à la décision du Conseil d'Etat de réinternaliser cette exploitation.

URH

L'année a été marquée par un soutien très fort de l'URH départementale aux services du département dans le cadre de la démarche DECFO-SYSREM.

Pour le projet PACE de la DSI, l'entité RH a participé au comité de suivi et a oeuvré à la constitution de la cellule RH du service. La RRH a été présente dans les locaux du service un jour par semaine pour apporter un appui à la direction et aux membres de l'encadrement et répondre aux nombreuses sollicitations des collaborateurs.

L'URH s'est investie également dans le programme Re-Agir par la collaboration à la mise en place d'un cours pour l'encadrement du SR et la participation au GT OAI.

Communication

Dans le domaine de la communication, le SG a notamment contribué à la mise en place du plan de communication de la DSI (démarche PACE) et participé à la communication du PALM.

Projets particuliers

Cadastre géologique

Le recours déposé à la cour constitutionnelle par l'AVGG (association vaudoise des géologues et géotechniciens) ayant été rejeté, la loi sur le cadastre géologique a pu entrer en vigueur au 1er juillet 2008.

Un groupe de travail composé des différents partenaires (ACV, musée géologique, EPFL et AVVG) s'est attelé à l'élaboration des directives d'application qui devraient être mises en vigueur au 1er semestre 2009.

CAMAC

Consolidation du processus post permis de construire : Après la délivrance du permis de construire, le processus d'interaction et d'échange d'information entre les différents partenaires (communes, propriétaires, ECA, RF, OIT, CAMAC) n'est pas suffisamment organisé et donne lieu à des échanges redondants et dispersés. L'objectif est donc d'organiser ce segment pour une meilleure efficacité et une disponibilité facile des informations pertinentes. L'étape réalisée en 2008 a consisté en la mise en oeuvre de la convention entre l'ECA et les communes pour que les transmissions des permis de construire/habiter passent par le site CAMAC permettant ainsi la suppression de l'échange de courrier.

Amélioration du processus de publication des avis d'enquête avec Publicitas : Le processus de facturation des avis d'enquête est compliqué et exige des travaux de contrôle conséquents par la CAMAC. Les négociations avec Publicitas ont été finalisées au 2ème semestre et vont contribuer dès le 1er janvier 2009 à diminuer les coûts de certaines publications et simplifier de traitement de la facturation.

Coordination RPT

Le SG a assuré la coordination de la démarche auprès des services du département et collaboré à l'élaboration et la signature de plusieurs conventions-programme, ainsi que le suivi de la constitution de l'unité territoriale II pour l'exploitation des routes nationales.

Rapport annuel de gestion 2008
Département des Infrastructures (DINF)
Secrétariat général (SG-DINF)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Coordination et suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Agir comme centre de compétences, de ressources et d'appui auprès des services

Descriptif

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 21
- Appuyer les services sur la mise en oeuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 21
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'Etat auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG

Événements marquants, évolutions significatives

Lancement et suivi de l'Agenda 21

Le lancement de l'Agenda 21 du Conseil d'Etat figurant dans le programme de législature 2007-2012 à l'ensemble des personnes concerné par cette démarche a eu lieu le 1er février. A cette occasion, les objectifs du Conseil d'Etat en terme de développement durable ont été présentés et les participants ont ensuite été appelés à choisir les politiques, programmes et projets en lien avec ces objectifs. Une discussion sur les besoins des participants et des services à la démarche Agenda 21 en terme de formation, d'échange, de soutien a été menée. A l'issue de cette journée, différents groupes de travail en lien avec les objectifs de l'Agenda 21 ont été constitués.

Mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal

L'Etat dispose essentiellement de deux leviers d'action pour tendre vers les objectifs de l'Agenda 21. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire ainsi qu'une organisation des prestations qui soient favorables au développement durable. Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'Etat ne saurait en effet changer de cap sans une volonté de tous.

Concrètement, l'alimentation de l'Agenda 21 assurée par les services, se base sur les actions figurant dans les « Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal » en lien avec les objectifs du programme de législature, sur les mesures inscrites dans ce même programme ainsi que sur les politiques publiques, programmes ou projets en cours. Une autre source venant alimenter l'Agenda 21 sont les interventions parlementaires telles que motions et postulats.

Pratiquement, le suivi de la mise en œuvre est organisée comme suit: une rencontre annuelle en début d'année avec l'ensemble de contributeurs de l'administration et des instances intéressées (2008- le 1er février, 2009-le 6 février). L'objectif est d'aborder un thème spécifique et de faire une restitution de l'année précédente en se basant sur le rapport annuel de gestion du Conseil d'Etat et sur le suivi du programme de législature. Tout du long de l'année les groupes de travail s'organisent selon leur besoin. Une séance est proposée au mois d'octobre pour faire le point sur l'année en cours, par groupe ou selon l'opportunité des projets. L'UDD informe régulièrement la délégation du Conseil d'Etat et/ou le Conseil d'Etat de l'avancement de la démarche.

Délégation du Conseil d'Etat au développement durable

L'UDD a présenté l'avancement de la démarche Agenda 21 et de l'élaboration des réponses aux postulats Zwahlen et Rey le 2 juillet 2008. A l'issue de cette séance, la délégation a approuvé la démarche et exprimé sa volonté de continuation du processus.

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Pierre Zwahlen et consorts "Pour des mesures cantonales contre le réchauffement du climat, nouveau tour de roue pour un développement durable" et le postulat Eliane Rey et consorts "Pour que le Canton de Vaud devienne précurseur d'une société à 2000 watts"

Alors que le processus d'élaboration de l'Agenda 21 était en cours, le 6 février 2007, M. Zwahlen a déposé le postulat « Pour des mesures cantonales contre le réchauffement du climat, nouveau tour de roue pour un développement durable ». Le 20 février 2007, Mme Rey a déposé le postulat « Pour que le Canton de Vaud devienne précurseur d'une société à 2000 watts ». Lors des séances des deux commissions, les postulants ont été informés que les propositions faites par l'administration cantonale, ainsi que par la société civile dans le cadre du projet d'Agenda 21, seraient déjà partie constituante des réponses attendues.

L'objectif N° 2 de l'Agenda 21 cantonal inscrits dans la Programme de législature 2007-2012 correspond tout particulièrement à la volonté des postulants, en ce sens que le Conseil d'Etat y affiche sa volonté d' «agir contre le réchauffement climatique, promouvoir les énergies renouvelables et les transports publics» et de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la "société à 2000 watts".

L'élaboration de la réponse commune aux deux postulats a été basée essentiellement sur la collecte de l'ensemble des programmes, politiques et actions pertinents proposés par les services de l'administration (SG-DSE, SESA, SFFN, SEVEN, SAGR, SELT, SDT, SM, SIPAL, SG-DINF, SSP). La Délégation du Conseil d'Etat au développement durable a été informée par l'UDD de l'avancement de la réponse aux postulats le 2 juillet 2008. Après avoir accueilli favorablement la démarche, la Délégation a notamment exprimé sa volonté d'approfondir trois projets-phares dans la présente réponse: les projets de méthanisation, le cluster environnement/énergie et la mise sur pied d'une plate-forme CO₂.

Les réponses aux postulats seront soumises au Conseil d'Etat au printemps 2009.

Intégration de critères de développement durable dans la politique d'achats de la Centrale d'achat de l'Etat de Vaud (CADEV)

Depuis 2001, l'Etat de Vaud a inscrit dans ses directives administratives (DRUIDE) l'engagement de la CADEV à prendre en compte des critères de développement durable dans sa politique d'achat. Depuis, bien que cette approche ne soit pas systématique, de nombreux produits ont profité d'une telle approche sélective. Les meilleurs exemples sont l'achat de papier recyclé pour l'ensemble de l'administration. La marge de manœuvre reste cependant encore grande.

Aujourd'hui, la CADEV, en collaboration avec l'Unité de développement durable (UDD), a initié une démarche permettant d'améliorer de manière approfondie la prise en compte du développement durable dans ses critères d'achats. L'objectif est de mettre en valeur les mesures déjà prises en faveur du développement durable dans la politique d'achat, de rechercher les axes forts sur lesquels il serait judicieux d'agir (liés aux montants financiers dépensés sur un « produit » ou sur le volume commandé) et d'accompagner la CADEV dans un processus de prise en compte plus systématique du développement durable.

Ce projet d'intégration a débuté par l'analyse de son catalogue pour identifier l'ensemble des familles de fournitures et de matériel disponibles (papier, matériel de bureau, cahiers, livres, toners, électronique, etc.). Ensuite, des critères de durabilité ont été identifiés pour les principales catégories de produits. Dans un deuxième temps, des critères de développement durable seront considérés déjà en amont du processus d'achat et seront pris en compte lors du choix final d'achat.

Ce projet est soutenu par la Confédération pour un montant de 10'000.-

Projets particuliers

Quelques projets suivis par l'UDD

L'OLMA

Le Conseil d'Etat a accepté l'invitation du Canton de Saint-Gall à participer comme hôte d'honneur à l'Olma 2008, la foire nationale de l'agriculture et de l'alimentation. Responsable de cette organisation, l'« Association vaudoise pour l'Olma 2008 » s'est engagée à inscrire cette manifestation dans le cadre du développement durable, de sa conception à son déroulement. Ainsi, la direction de projet, appuyée par l'UDD, a adopté une [Charte de développement durable](#) et, de plus, chaque centre de compétence a reçu des [recommandations](#). L'évaluation de l'ensemble de la démarche Développement durable est également disponible.

Loi sur l'appui au développement économique - utilisation de la Boussole21

Un principe de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) prévoit que L'Etat "s'assure que les principes du développement durable sont respectés" (art. 2, lettre a). Ainsi, le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) en collaboration avec l'UDD ont décidé d'adapter la Boussole 21 pour évaluer les projets présentés par les régions.

Pour rappel la Boussole21 est outil d'aide à la décision destiné aux responsables de projet et aux décideurs appelés à intégrer le développement durable en amont de leur démarche. En moins d'une heure, elle permet de mettre en évidence les impacts positifs et négatifs d'un projet dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Ces évaluations sont possibles sur le site internet www.boussole21.ch

Le SELT et l'UDD, en collaboration avec les organismes régionaux, ont fait évoluer l'outil en mettant plus fortement l'accent sur les commentaires quant aux impacts du projet évalué, les potentiels et les risques liés aux projets. Aujourd'hui, la Boussole21 est utilisable sous un format Excel. L'adaptation de la base Internet est planifiée pour le premier trimestre 2009.

Loi sur les subventions (Lsubv) et développement durable

L'art. 5 LSubv définit le principe d'opportunité selon lequel les subventions sont octroyées. Selon cet article, sont opportunes les subventions qui sont compatibles avec les objectifs et les critères du développement durable (al. b).

Sur demande du SG-DFIRE, l'UDD a collaboré à l'examen des subventions en proposant une méthode permettant de renseigner dans quelles mesures elles contribuent au développement durable.

Cette méthode, qui sera affinée en 2009 sur la base de l'expérience pilote de 2008, comprend un questionnaire destiné à évaluer la durabilité de la gestion de l'entité subventionnée ainsi qu'une grille de lecture permettant, sur la base des réponses au questionnaire-type d'examen, une analyse de la subvention elle-même.

Cours sur le développement durable au centre d'éducation permanente

Selon l'Agenda 21, ce sont les départements et les services qui sont responsables de la mise en œuvre du

développement durable et de l'évaluation de leurs projets. Pour les soutenir dans cette démarche, le CEP et l'Unité de développement durable mettent sur pied des cours spécifiques sur le développement durable. Aujourd'hui, trois cours ont été intégrés au programme de 2009.

Cours 1 : Développement durable : actions et politiques dans le Canton de Vaud

L'objectif est d'expliquer de manière simple ce qu'est le développement durable et de présenter des projets représentatifs de l'intégration de la durabilité au sein des administrations publiques. Ouvert à tous, il est en priorité conseillé aux personnes concernées par l'intégration du développement durable dans les missions ou le fonctionnement de leurs services.

Cours 2 : La Boussole 21: un outil pour évaluer la durabilité de tout projet

La Boussole 21 a pour objectif d'évaluer la durabilité de tout projet en tenant compte de ses impacts environnementaux, sociaux et économiques. Le cours donné sur la Boussole 21 s'adresse à tous les responsables de projets au sein de l'administration cantonale ou d'une administration communale. Lors du cours, les participants apprennent à évaluer leurs projets à l'aide de la Boussole 21 et à identifier ainsi ses impacts positifs et négatifs sous l'angle du développement durable. Afin d'en maîtriser le fonctionnement, une partie du cours est réservée à la pratique, c'est-à-dire à l'examen concret de projets avec la Boussole 21.

Cours 3 : Repère pour élaborer un Agenda 21 communal

Un Agenda 21 est l'instrument recommandé aux collectivités locales pour implémenter le développement durable à leur échelle. Le cours s'adresse aux conseillers communaux et municipaux, ainsi qu'aux collaborateurs appelés à travailler dans ce domaine. Afin d'aider les participants à projeter l'élaboration d'un tel instrument de pilotage, les différentes étapes des processus de conception et de mise en œuvre d'un Agenda 21 sont détaillées et les rôles des multiples acteurs décrits.

Communication sur l'agenda 21

La communication sur l'Agenda 21 profite des canaux existants au sein de l'administration tel que la Gazette, le site intranet, le journal Canton-Communes. Enrichi et mis à jour régulièrement, le site Internet www.vd.ch/durable est un accès aisé à de nombreuses informations pour tous les acteurs, des services administratifs au grand public. Des pages spécifiques à l'intention des communes ont été mises en ligne. Deux pages dans le supplément de la Feuille des avis officiels No 98 du 5 de décembre ont été consacrées à l'Agenda 21 cantonal. Une newsletter sur l'Agenda 21, qui sera diffusée quatre fois par année est en cours de projet. L'élaboration d'un "Jalons" sur "Développement durable: 26 exemples concrets" a été initiée au cours du dernier trimestre.

[Sources d'informations complémentaires](#)

[Feuille des avis officiels de décembre 2008](#)

Un guide d'achat selon des critères de développement durable

Parallèlement à l'intégration de critères de développement durable dans la politique d'achat de la CADEV, l'Unité de développement durable élabore un Guide sur les achats responsables en collaboration avec le Service cantonal du développement durable genevois. Le but est de cibler les critères et les labels qui garantissent le caractère durable du bien acheté, tant au niveau de son processus de production que de son utilisation. Ce guide, qui paraîtra courant 2009, sera largement diffusé auprès des collectivités publiques, mais aussi du secteur privé. Les entités parapubliques subventionnées par l'Etat pourront également s'y référer pour s'orienter vers une politique d'achats durable.

Ce Guide sur les achats responsables a reçu le soutien financier de l'Office fédéral du développement territorial qui, dans le cadre de la politique intégrée des produits de la Confédération, considère ce genre de démarches comme prioritaires pour une mise en œuvre rapide et efficace du développement durable dans la gestion interne des administrations locales.

Projets-modèles pour un développement territorial durable - Des quartiers durables pour l'agglomération lausannoise

D'ici 2020, le canton est appelé à accueillir 100'000 personnes supplémentaires qui, selon les objectifs d'un développement territorial durable, devraient s'installer principalement en milieu urbain. Afin de limiter le mitage du territoire et l'augmentation des besoins en mobilité, ce développement nécessite un savoir faire et des outils nouveaux pour une mise en œuvre de quartiers selon les principes du développement durable.

Fort de son expérience, le Canton de Vaud contribue à l'élaboration d'un outil de planification et d'évaluation de densification urbaine sous l'angle de la durabilité. La réflexion sur la mise en place de quartiers durables est menée dans le cadre des d'un projet-modèle de l'Office fédéral du développement territorial nommé « Des quartiers durables pour l'agglomération lausannoise ». Se sont associés à cette démarche de partenariat public-privé, le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et le Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois.

Ayant déjà conçu la méthode " Fil rouge pour une construction durable", le Service immeuble, patrimoine et logistique apporte sa riche expérience dans le domaine. D'autre part, l'implication de l'Unité Développement durable apporte la vision globale des enjeux du développement durable, notamment au niveau économique.

En amont de la démarche, un état des lieux des outils de planification des quartiers et des Eco-quartiers existants a été fait. Il a mis en lumière des lacunes, notamment au niveau de la prise en compte des dimensions sociales et économiques dans la phase de conception de quartiers. Aujourd'hui, l'outil en cours d'élaboration couvre les trois pôles du développement durable de manière équilibrée. Il doit permettre d'évaluer des projets de construction d'environ 3'000 logements. Une phase de test de l'outil se fera sur l'écoquartier de Malley et celui des Plaines du Loup.

La diffusion de l'outil via une plate-forme Internet développée en Open Source est planifiée pour l'été 2010.

Rapport annuel de gestion 2008
Département des Infrastructures (DINF)
Unité de développement durable (UDD)

Sources d'informations complémentaires

Des plus amples information sur l'Agenda 21 cantonal, sur les actions entreprises au sein des services et sur les activités de l'Unité de développement durable sont disponibles sur le site internet www.vd.ch/durable/

Rapport d'activité de l'Unité de développement durable

Groupes de prestations
68.0 Administration

68.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

68.1 Exécution de la mensuration officielle

68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations

68.2 Données de la mensuration officielle

68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations
68.3 Système d'information sur le territoire

68.3 Système d'information sur le territoire

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

Descriptif

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants

L'année 2008 a été marquée par la conclusion d'une nouvelle convention-programme avec la Confédération portant sur les années 2008 à 2011 et par l'élaboration de la stratégie cantonale de réalisation de la mensuration officielle et du SIT-ACV, accompagnée d'une demande de crédit d'investissement pour exécuter les travaux y afférents.

Côté métier, 2008 est caractérisée par la stabilisation des performances de l'applicatif informatique métier BDCO (base de données cadastrales officielle), par la relance du processus de répartition des frais de mensuration officielle et enfin par la diffusion d'un volume important de géodonnées provenant du SIT-ACV (système d'information de l'administration cantonale).

Carte d'avancement de la réalisation de la Mensuration officielle :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/avancement-bdco.pdf

Projets particuliers

Projets particuliers

Projet SAU

La priorisation du projet SAU (surfaces agricoles utiles) a rendu nécessaire une réorganisation interne de l'Office et un renforcement du pilotage opérationnel du projet. Les discussions avec la Confédération ont permis de fixer un nouveau délai de réalisation.

Points fixes

Un nouveau concept de gestion des points fixes planimétriques de second ordre a été élaboré et approuvé par l'office fédéral de topographie (swisstopo).

Contrôle des données

Un effort particulier a porté au développement d'un outil de contrôle des données (Interlis-Checker) permettant d'améliorer la qualité et l'intégrité des données introduites en BDCO.

Couverture du territoire en données numériques

Les bases de la stratégie de couverture complète du territoire vaudois par des géodonnées provenant de la mensuration officielle ont également été posées.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des Infrastructures (DINF)

Office de l'information sur le territoire (OIT)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
62.0 Support

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Support informatique
- Gestion financière
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINF
- Services transversaux du Canton
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat

Groupes de prestations
62.1 Planification

62.1 Planification

Descriptif

- Préparation de la planification stratégique du Canton
- Etudes préliminaires
- Surveillance des routes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Usagers de la route
- Collaborateurs du DINF
- Autres services de l'Etat
- Bureaux techniques

Groupes de prestations
62.2 Études, projets

62.2 Etudes, projets

Études, projets, directions des travaux.

Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels

Groupes de prestations
62.3 Exploitation

62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal
- Equipements
- Service accidents et événements naturels

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Groupes de prestations
62.4 Services

62.4 Services

Services aux clients

Descriptif

- Services à l'ACV
- Services à des tiers externes à l'ACV
- Gérance du domaine public
- Gestion des fonds d'achat pour les véhicules lourds et légers de l'Etat de Vaud

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Services industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants

RRVD 2020

Le Département des infrastructures s'est fixé comme objectif de mettre à jour les planifications en matière d'infrastructures de transport. A ce titre, le Service des routes est en charge du volet "routier" de cette démarche.

L'année 2008 aura été celle des réflexions qui auront permis de structurer et de rédiger le contenu de ce futur document de référence. Ce dernier sera composé des grands chapitres suivants (titres encore provisoires):

- Contexte actuel et futur
- La nouvelle hiérarchie du réseau et son adaptation
- L'entretien des chaussées
- La maintenance des ouvrages d'art

Ce document devrait pouvoir être finalisé dans le premier semestre 2009. Il devra permettre au Service des routes d'ancrer la gestion de la construction, de l'aménagement et de l'entretien du réseau routier dans une vision cantonale coordonnée et prospective. Ce document accompagnera et guidera une démarche consultative parallèle en 3 axes:

1. Définition des catégories de routes par leur niveau de service (nouvelle hiérarchie du réseau), consultation en cours
2. Adaptation du réseau sur une période de 10 à 12 ans, consultation à venir
3. Modification de la loi sur les routes, consultation à venir

Il permettra également de définir les grandes lignes d'autres thèmes liés à la gestion des infrastructures routières (contournements de village, limitation de vitesse par zones, etc.) Par ailleurs, il complétera le document "Vers une mobilité durable: les transports publics à l'horizon 2020" de septembre 2006, rédigé par le Service de la mobilité et sera complété par un document, en cours de rédaction, sur la mobilité douce.

Unité territoriale II (UTII)

Avec l'entrée en force de la RPT, le 1er janvier 2008, la Confédération a la compétence exclusive en matière de construction, d'exploitation et d'entretien des routes nationales.

Cependant, compte tenu de leurs compétences, de leur expérience de la gestion de proximité et des infrastructures dont ils disposent, les cantons sont plus à même d'assurer l'exploitation des autoroutes. Regroupés au sein de l'unité territoriale II instituée par la Confédération, (la Suisse en compte onze en tout), les cantons de Fribourg, Vaud et Genève ont choisi de mettre sur pied une structure intercantonale simple sous la forme d'un partenariat, à l'instar de la plupart des cantons suisses.

Les limites de l'unité territoriale II proposées en 2005 par l'Office fédéral des routes ont pu être modifiées suite à d'importantes négociations. Les kilomètres à entretenir par cette unité sont ainsi passés de 212 à 301.

Cette collaboration permet de maintenir dans les cantons concernés environ 200 postes de travail dédiés à l'entretien des routes nationales et financés à 100% par la Confédération.

Les huit centres d'entretien existants restent inchangés. Ce transfert de compétences n'a eu aucune conséquence pour les usagers des autoroutes, les prestations et standards d'entretien demeurant identiques.

Le canton de Vaud assure le pilotage de l'UTII.

Eclatement de la jonction de la Blécherette

L'opportunité de cet aménagement ayant été démontrée, l'Office fédéral des routes (OFROU) a chargé le Service des routes de l'Etat de Vaud de préparer le "projet général" nécessaire à l'évaluation par la Confédération de ce complément d'infrastructures à apporter au réseau autoroutier vaudois.

Tant en regard des objectifs fixés par l'OFROU que des attentes exprimées dans le cadre du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) ainsi que du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), des variantes ont été définies, puis soumises à une analyse multicritère. Cette démarche a permis de déterminer la variante offrant le plus fort potentiel en terme de l'amélioration de la sécurité, pour des coûts raisonnables de mise en œuvre. Cette solution préférentielle a été présentée à l'OFROU, qui l'a définitivement validée.

Parallèlement à la mise au point du dossier technique de cette solution, une étude des impacts sur l'environnement ainsi qu'une étude de trafic ont été réalisées.

Actuellement ce dossier est en cours de finalisation. Le projet général sera adressé aux différents services de la Confédération durant le premier trimestre de 2009. Une décision du Conseil fédéral, quant à la suite à donner au projet, est idéalement attendue pour la fin de 2009.

Projets particuliers

Projets particuliers

H144

L'année a été marquée par un événement important relatif au projet de construction de la H144. En mai 2008, le Service des routes a obtenu l'autorisation de la Commission des finances du Grand Conseil de continuer les études et les travaux après avoir examiné l'estimation d'un surcoût annoncé. En effet, la part cantonale de CHF 26.74 millions dévisée dans l'EMPD de 2003 est passée à CHF 36.17 millions (sans les hausses), principalement en raison des surprises géologiques.

De plus, au cours de l'année 2008, les divers événements suivants ont eu lieu :

- Fin des travaux sur la RC 780
- Fin des sondages géotechniques pour les ponts
- Mise en place d'un pont provisoire sur le Grand Canal
- Prise de possession anticipée des terres sur l'emprise des travaux préparatoires
- Mise à l'enquête des travaux collectifs terminés; traitements des oppositions en cours

RC 177

Au cours de l'année 2008, le SR a analysé les interventions faites dans le cadre de l'enquête publique. Il a cherché, proposé et évalué des améliorations et aménagements allant dans le sens des interventions de nombreux opposants.

Tous les intervenants ont été entendus dans le cadre d'une procédure de conciliation et ont reçu une réponse du DINF avec possibilité de retirer leur opposition. Ainsi, le DINF sera prêt au début 2009 à rendre la décision finale relative à l'étude d'impact sur l'environnement, à approuver le projet et à lever les oppositions qui subsistent, démarches qui ouvrent la voie à la suite de la procédure.

Lutte contre les nuisances sonores

Le Canton et la Confédération ont signé en été 2008 la convention-programme concernant les mesures de protection contre le bruit et d'isolation acoustique pour la période allant de 2008 à 2011.

Parallèlement, le SR a préparé l'EMPD demandant un crédit-cadre destiné à financer la part cantonale de la réalisation des mesures d'assainissement contre le bruit le long des routes cantonales pour la période 2008 à 2011.

Enfin, sur les quelque 150 communes touchées par la problématique du bruit routier, la cellule "bruit" du SR en a, à ce jour, sensibilisé plus de 50 en les invitant à entreprendre des démarches conjointes avec le Canton. Ainsi, 19 études d'assainissement ont déjà été mises en route, 6 à 8 d'entre elles étant pratiquement abouties et prêtes à être soumises au SEVEN pour validation.

Mise en conformité au trafic 40t du réseau prioritaire des routes cantonales

En novembre 2005, le Grand Conseil accordait un crédit de CHF 14 millions pour renforcement de 22 ponts du réseau prioritaire 40t des routes cantonales.

En 2008, 8 ouvrages ont été renforcés au col des Mosses sur la RC 705a et 2 sur la RC 251a entre Bretonnières et Vallorbe, ce qui porte à 15 les ouvrages assainis depuis l'octroi du crédit.

Rapport annuel de gestion 2008
Département des Infrastructures (DINF)
Service des routes (SR)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations

64.0 Gestion et administration du service

64.0 Gestion et administration du service (SIPAL)

Gestion et administration du service.

Descriptif

Direction du service

Chef de service

Le chef de service définit la vision (ce vers quoi doit tendre le service), les objectifs annuels à atteindre (en partenariat avec les responsables de divisions) et veille à ce que le service opère dans le cadre des missions, au nombre de 16, qui sont les siennes.

Une philosophie de service au service des services est la règle.

Quelques activités, non exhaustives.

- Conduite hebdomadaire des rapports de service.
- Suivi mensuel du reporting financier et RH
- Analyse de tous nouveaux besoins émanant de l'ACV
- Promotion et benchmarking du service vers l'extérieur
- Exposés auprès d'administrations et Hautes Ecoles
- Contacts avec la Presse
- Suivi et orientation des projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Départements, secrétaires généraux et services
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés).
- Les communes vaudoises.
- Collaborateurs du service.

- Entreprises.

Groupes de prestations

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires.

Descriptif

Stratégie de planification des bâtiments de l'état

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégique des opérations de réalisation d'ouvrages importants.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions ou des surfaces louées et études de faisabilité.
- Recherche des terrains adéquats et conduite des études et démarches urbanistiques nécessaires

Pilotage opérationnel des opérations de construction

- Obtention des crédits et subventions
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclement financier et archivage.
- Evaluation.

Instruments de travail et conseils

- Fédérer les règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SBMA, BUD, Hospices, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DINF.

Expertises de construction scolaires communales

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJ de l'autorisation cantonale spéciale.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Les communes vaudoises.

Groupes de prestations

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

Descriptif

Stratégie de conservation du parc immobilier de l'état et de ses aménagements extérieurs par :

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits et subventions auprès des instances politiques - CE + GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation. (organisation des procédures de marché public, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclage et archivage des dossiers techniques et administratifs sous forme numérique et papier.

Maîtrise d'oeuvre :

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réparation) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.

- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et usagers des bâtiments locatifs.

Groupes de prestations

64.3 Monuments et sites

64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

Descriptif

Connaissance et identification de patrimoine cantonal :

- Contrôle du recensement fédéral des sites construits (ISOS).
- Production et tenue à jour des recensements cantonaux des sites construits et des objets (immeubles et meubles).
- Production de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (en collaboration avec la PBC).

Mesures Préventives :

- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Mise sous protection (inventaire et classement) des sites et des monuments présentant un intérêt au sens de la LPNMS.
- Application des dispositions fédérales en matière de protection des biens culturels (PBC).
- Participation à l'établissement des instruments légaux régissant l'aménagement du territoire.

Contrôle et conseils :

- Contrôle des projets affectant des objets protégés, délivrance de préavis et autorisations spéciales.
- Octroi de subventions à tiers pour des travaux de documentation, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de conservation et de restauration.

Transmission des connaissances :

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel (Journées du patrimoine, publications, etc...).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).

- Autorité de tutelle, confédération, autres services de l'Etat, communes.
- CAMAC.
- Etat de Vaud (SAT, SRA).
- Communes.
- Service de l'aménagement du territoire.
- Service des routes et autoroutes.
- Service des activités culturelles.
- Visiteurs et usagers du patrimoine vaudois.

Groupes de prestations

64.4 Archéologie cantonale

64.4 Archéologie cantonale

Archéologie cantonale.

Descriptif

Détermination du patrimoine archéologique cantonal

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

Protection du patrimoine archéologique cantonal

- Prises de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

Réalisation des tâches de la confédération dans le domaine de l'archéologie

- Organisation et réalisation des fouilles pour le compte de la Confédération (accomplissement de ses tâches pour le patrimoine archéologique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SAT, PN, SESA, SERAC, UNIL, EPFL.

- DINF.
- SG, CAMAC, SR, SIT, DDC.
- Entreprises.
- Archéologues.
- musées.
- instituts universitaires.
- sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Collaborations avec les services fédéraux concernés (OFC).
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.
- Services fédéraux (OFROU, CFF, OCF, OFC, La Poste, notamment).
- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

Groupes de prestations

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

- Gérance des immeubles.
- Gestion des baux, fermages et droits de superficie pour les parcelles.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaborateurs de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaborateurs bénéficiaient d'un logement de fonction.
- Collaborateur disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- L'administré.

Groupes de prestations

64.6 Assurances

64.6 Assurances

Gestion opérationnelle des assuranciers choses, patrimoine et responsabilité civile.

Descriptif

- Procédure en cas de sinistre.
- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et RC.
- Application des règles (directives) destinées aux services.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurance aux services.
- Gestion de l'unité budgétaire dédiée aux primes d'assurance.
- Gestion du fonds (ou provision) pour risques auto-assurés.
- Suivi des relations avec l'ECA.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

Groupes de prestations

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

Descriptif

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Prospection de locaux disponibles.
- Négociations des conditions de location, travaux, aménagements, etc...
- Vérification et préavis des baux à loyer avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausses de loyer, décomptes de charges, etc.).
- Administration des loyers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.
- CCT.
- SBMA.

Groupes de prestations
64.8 Gestion financière et RH (SIL)

64.8 Gestion financière et RH (SIL)

L'entité finance s'occupe de la gestion financière et budgétaire du service ainsi que de la gestion administrative du personnel fixe et auxiliaire. Son activité est en grande partie celle de support pour les autres sections.

Descriptif

- Préparation et suivi du budget.
- Paiements et facturations divers.
- Gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion du personnel.
- Gestion des loyers de l'ACV (pmts/suivi).
- Gestion comptable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Service transversaux.

Groupes de prestations

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Optimisation de la maintenance des installations techniques,- Elaboration et négociation de contrats cadre.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale.
- Approvisionnement en énergies, suivi des charges et taxes diverses.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés distributrices d'énergies.
- Entreprises de maintenances.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
64.10 Centrale d'achats

64.10 Centrale d'achats

Achats et Centre d'édition.

Descriptif

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement des scrutins spécifiquement communaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat et clients subventionnés.
- Service de justice, intérieur et cultes.
- Communes.
- Electeurs.

Événements marquants, évolutions significatives

Le SIPAL est constitué de 6 divisions :

- division de l'Architecte cantonal, ou portfolio management, chargée de la planification des projets futurs, des lignes directrices en matière de développement durable ainsi que des expertises, achats et ventes immobilières;
- la division Projets, Travaux et Energie, chargée de l'exécution des projets, de l'entretien et de la valorisation du parc immobilier de l'Etat, de recherche et développement dans le domaine de l'énergie;
- la division Immobilier, chargée de satisfaire les besoins en locaux de l'Administration cantonale, de la gérance à tiers et auprès de tiers, de l'exploitation des bâtiments et de la gestion assurances RC, choses;
- la division Monuments et Sites et Archéologie, chargée de la défense du patrimoine bâti, de ses origines jusqu'au XXème siècle;
- la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), chargée de la logistique de l'Etat;
- la division Support, chargée de la gestion financière, ressources humaines et administrative du service.

16 missions stratégiques opérationnelles donnent un cadre précis aux activités du service.

Le SIPAL peut compter sur un effectif de 493 collaborateurs.

Division de l'Architecte cantonal

Perregaux - constitution d'un nouveau Parlement sur le site de Perregaux à Lausanne

Le concours d'architecture à deux degrés, après procédure sélective, a été lancé. Le délai pour la remise des dossiers était agendé au 20 décembre, le vainqueur du concours sera connu en juin 2009..

Centre de détention pour mineurs

Le Conseil d'Etat a adopté dans sa séance du 17 novembre 2008 deux demandes de crédit liées au projet d'établissement de détention pour mineurs de Palézieux. Le premier, de 3.8 mio, pour les études relatives à la construction et, le second, d'un mio, pour l'achat d'une parcelle de 20'000 m² sur le territoire de cette même commune. Le Grand Conseil sera saisi de ces demandes début 2009.

Le futur établissement devrait offrir, à terme, 56 places de détention. La première étape de construction se limitant à 36 places.

Le calendrier est le suivant : 2009 : élaboration du PAC, concours d'architecture, développement du projet lauréat. Travaux 2011 et 2012. Mise en exploitation de l'établissement : premier trimestre 2013.

Le montant estimatif du crédit destiné à la construction de la première étape de ce centre s'élève à quelques 25 millions.

Château cantonal

Acceptation par le Grand Conseil en avril 2008 du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat de la Commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la deuxième réponse sur l'entretien du Château cantonal

Château de Grandson

Obtention en septembre 2008 d'un crédit d'étude de frs. 810'000.- . Lancement de ces dernières en vue d'une future restauration du Château de Grandson classé monument historique d'importance nationale.

BCU - Cèdres / Bibliothèque des pasteurs

Analyse d'opportunité en mars 2008 sur l'avenir du bâtiment, analyse de sa capacité de réaffectation et du déplacement de ses collections de livres anciens.

IDHEAP

Pose de la première pierre en décembre 2008 du projet de réhabilitation du bâtiment de Mouline 28, à Chavannes-près-Renens, au nord du campus de Dorigny, ceci en vue de l'extension de cet institut rattaché à l'UNIL.

ECAI - Estimation des valeurs d'assurance des bâtiments historiques de l'Etat

Analyse du patrimoine historique emblématique de l'Etat. Diverses propositions de réajustement des conditions d'assurance appliquées actuellement par l'ECAI.

Cures

Le décret du 4 avril 2006 a autorisé le Conseil d'Etat à vendre 18 cures. Le projet d'aliénation arrive à son terme, 15 cures sont vendues.

Division Projets, Travaux, Energie

Inauguration - CeRN Bursins et salle de Gymnastique au Gymnase de Beaulieu.

L'inauguration du Centre d'entretien des Routes Nationales (CeRn), conjointement avec le Centre d'Intervention Régionale (CIR) de la Polcant à Bursins, ainsi que la remise de la salle de gymnastique du Gymnase de Lausanne-Beaulieu, tous deux certifiés MINERGIE-ECO, manifestent la concrétisation des Directives Energétiques de l'Etat de Vaud et confirment le bien fondé de la stratégie mise en place par le service.

Il est à noter également que les autres services constructeurs (CIT, SSP, BUD, SPAS) ainsi que plusieurs organisations internationales (UICN, FIBA) suivent la voie ainsi tracée par le Groupe Energie. La certification MINERGIE-ECO d'importants projets en cours de réalisation place le canton en leader romand de la construction durable.

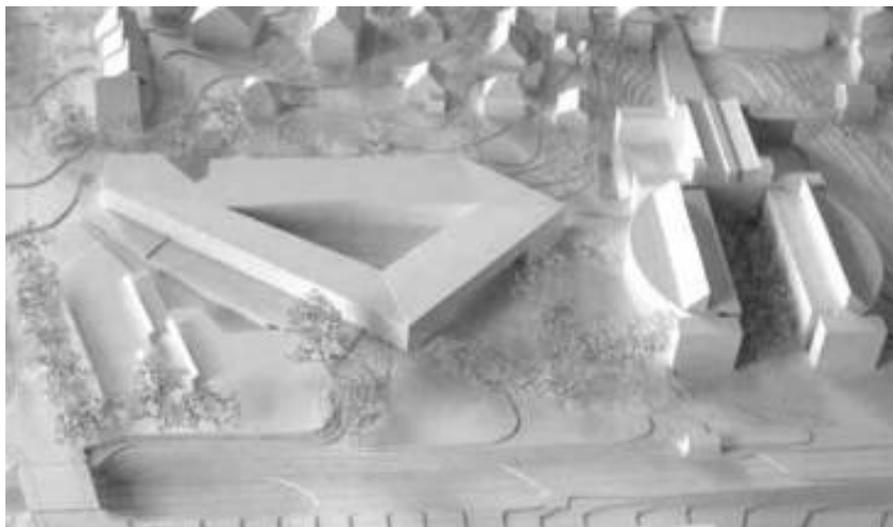


Projets - mises en concurrence

a) Concours

- *Agrandissement du Centre professionnel de Nyon (Gymnase + Ecole Professionnelle Commerciale)*

1er concours visant une certification Minergie-Eco et une construction en bois.
Lauréat : Aeby & Perregger, architectes à Carouge (GE)



- Reconstructions salle Grand Conseil à Perregaux

Traités sous division Architecte cantonal

b) Mandats d'études parallèles

- Centre de détention,- Simplon 43 - rénovation douce

Projets adoptés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat

Les projets ont été adoptés malheureusement après des procédures toujours plus longues. La raison principale en est l'interprétation juridique et financière en lien avec l'art. 163 Cst. 7 projets sur 9 ont été décrétés avec des retards variants de 3 à 16 mois sur la planification en raison soit de choix programmatiques non aboutis, soit de complications administratives (juridiques et financières).

Projets adoptés par le Grand Conseil	
TOTAL	73.552
	en mios de frs.
Crédit-cadre no 2 rattrapage de l'entretien différé	22.000
Morges Marcelin, rénovation Agrilogie	8.900
CHARTEM Centre Horizon d'Activités et de Relais-Transition	6.451
Musée des Beaux-Arts, études	0.340
Restructuration de l'ETML, Lausanne	6.430
Cheseaux-Noréaz, Gymnase d'Yverdon, assainissement 1ère étape	18.400
Crédit additionnel câblage HEP, Lausanne	0.710
Réaff. Bât. Fromex pour l'Etat civil à Moudon	2.850
Restauration cures de Chavornay, Rances et Goumoens-la-Ville	4.697
Aménag. Locaux des offices des poursuites suite à DECTER	2.774
Projets adoptés par le Conseil d'Etat, qui seront présentés au Grand Conseil en 2009	
TOTAL	5.865

	en mios de frs
Crédit d'étude réalisation centres régionaux d'exploitation des RC	0.300
Crédit d'étude constr. Etablissement détention concordataire mineurs	0.370
Crédit d'étude + terrain constr. Etablissement détention concordataire mineurs	4.800
Crédit d'étude transformation Arsenal de Morges et réorg. surfaces du BAP	0.395

Cette situation très critique devra être corrigée afin de pouvoir réaliser l'augmentation du budget d'investissement défini dans le cadre du programme de législation.

En raison de complications administratives toujours plus nombreuses, les dépenses d'investissement n'atteignent que le 60 % du planifié. Le SIPAL s'en voit fort marri.

Les projets principaux retardés sont le Musée cantonal des Beaux Arts (refus en votation le 30.11.2008), le Centre Blécherette IV (CBIV), le Centre de détention des mineurs, la transformation de la Planta et l'assainissement du Gymnase d'Yverdon. En raison du supplément de travail généré par ces retards, plusieurs projets d'assainissement de bâtiments n'ont pas pu commencer.

Parmi les nombreux chantiers, il faut relever la fin de l'assainissement de l'amiante dans 3 écoles (Gymnase d'Yverdon, EPCL et CPNV), la réalisation de la chaufferie de Morges-Marcelin (chaufferie à pellets de 800 KW) et l'assainissement du Centre d'enseignement Professionnel de Vevey.

La totalité des projets et chantiers gérés par le SIPAL représentent un chiffre d'affaires d'environ 60 mios,

Division Immobilier

Location auprès de tiers

- Lausanne, Langallerie 11, installation de la nouvelle Cour des Comptes.
- Cully, installation de la nouvelle Justice de paix du district Lavaux-Oron.
- Nyon, implantation des besoins nouveaux et négociation de l'extension des infrastructures du Service des automobiles et de la navigation (SAN), Centre de l'Ouest vaudois.
- Nyon et Vevey, extension des locaux des offices des poursuites et faillites.
- Penthaz, emménagement (2e étage) du Service pénitentiaire (SPEN).
- Yverdon-les-Bains, La Plaine 5, restitution anticipée des anciens locaux de la Préfecture.
- Redéploiement des Postes de Gendarmerie (contrats de prestation). Nouvelles localisations à Gland, Grandson, Le Mont-sur-Lausanne. Projets en cours à Cossonay et Montreux.

Situation des locations auprès de tiers au 31.12.2008 :

759 baux en vigueur qui représentent un loyer annuel payé de CHF 40'917'425.15.

Location à des tiers

- Adaptation de l'ensemble des indemnités d'occupation des cures mises à disposition des ministres de l'Eglise au 1er juin 2008. (+ CHF 62'566.-- pour 2008 // + CHF 107'256.-- pour les années suivantes).

Exploitation

- Etude d'une méthodologie de nettoyage respectueuse de l'environnement sur le site du Tribunal cantonal.

Assurances

- Définition des critères d'évaluation et des valeurs d'assurance incendie des bâtiments emblématiques en collaboration avec l'ECA.
- Analyse des besoins et élaboration d'un contrat cadre d'assurance RC maître d'ouvrage et travaux de construction.
- Nombre de sinistres ECA, RC, vol, traités : 18 cas pour 2008.

Division Monuments, Sites et Archéologie

Monuments et sites

Inventaire fédéral des sites bâtis à protéger en Suisse (ISOS):

Au printemps 2008, les décisions de qualification et classification des quatre derniers districts (non encore approuvées par le Conseil fédéral) ont été prises, après une visite sur place de la Commission fédérale d'évaluation de l'ISOS. Les Conseillers d'Etat du DINF et du DEC ont approuvé ce travail qui est en instance de décision à Berne.

Durant l'été 2008, les sites d'intérêt national ont été digitalisés. Cette opération terminée a permis d'enrichir la couche "Recensement architectural" de geoplanet par les données de l'ISOS. La couche s'appelle désormais "recensement architectural et ISOS".

Conséquences : L'accès du public aux sites nationaux de recensement ISOS facilite la tâche des urbanistes et des architectes en ce qui concerne les études de planification territoriale.

Recensement architectural : Bilan 2008

En 2008, les révisions et actualisations de recensement architectural se sont terminées pour 17 communes, totalisant près de 1400 fiches de recensement, un nouvel exemplaire de dossier a été remis aux autorités communales. Il s'agit des communes de: VILLENEUVE, GRANGES-PRES-MARNAND, BULLET, CHAMPAGNE, BURTIGNY, MATHOD, FROIDEVILLE, OPPENS, CUGY, VILLARS-BRAMARD, PREMIER, MUTRUX, SARZENS, FONTANEZIER, ECLAGNENS, MAUBORGET, VAUGONDRY.

Le travail de révision est en cours pour douze communes, totalisant 2700 fiches de recensement. Il s'agit de PAYERNE, CHARDONNE, JURIENS, CHAMPVENT, ESSERT-SOUS-CHAMPVENT, LA RIPPE, OLLON, SAINT-CERGUE, VALEYRES-SOUS-MONTAGNY, VILLARS-SOUS-CHAMPVENT, ARNEX-SUR-ORBE, L'ABBAYE.

Recensement sur la modernité urbanistique et architecturale du XX ième siècle

Villa à La Tour-de-Peilz, archi. Pythoud, Pythoud René, 1964-1965



La période à étudier couvre donc la modernité du XX^{ème} siècle et concerne une période comprise entre **1920 et 1974**.

En 2008, les premières phases de travail ont permis le dépouillement quasi exhaustif des revues et guides d'architecture ainsi que certaines monographies.

La suite du travail en 2009 aura pour axe principal le travail de la commission d'évaluation des objets localisés.

Journées Européennes du Patrimoine 2008

Lors de la 15^{ème} édition des journées européennes du patrimoine et malgré les intempéries, plus de 20'000 visites ont été comptabilisées sur les sites vaudois, et 9'000 dans les musées ouverts gratuitement en cette occasion. Le record d'affluence revient au Caux Palace et à l'ensemble du village qui ont vu défiler plus de 6'000 visiteurs. Il est à relever que la totalité des visiteurs pour toute la Suisse a été d'environ 80'000.

Durant l'année 2008 la section MS a traité 1414 dossiers CAMAC dont

- 764 dossiers liés à la pose de capteurs solaires et
- 89 dossiers ACV de planifications (PPA,PQ ,PGA etc...), ce qui correspond a une augmentation de plus de 100% par rapport à 2007.

Par ailleurs, la commission consultative des sites protégés et de l'énergie solaire a traité 71 cas dont

- 30 n'ont pas suscité de remarque,
- 30 ont suscité des propositions de modification d'emplacement
- 11 préavis négatifs.

31 dossiers du Tribunal administratif ont nécessité l'intervention de la Section MS.

Archéologie cantonale

L'année 2008, à nouveau marquée par une intense activité dans le domaine de la construction, a impliqué une série de fouilles préventives et de découvertes. Parmi les principales :

- Troisième étape de fouilles dans la carrière Holcim-Eclépens. Environ 40 nouvelles fosses-dépôts de l'âge du Fer (vers 100 av. J.-C.).
- Deux chantiers dans le site de la ville celtique et romaine d'Yverdon. Suite de l'étude du rempart helvète de 80 av. J.-C.
- Recherches dans les chantiers de construction de l'EPFL (hôtel et logements d'étudiants), captage de source et canalisations romaines.
- Plusieurs fouilles dans la ville romaine de Nyon, pour des projets immobiliers.
- Fin des interventions dans un cimetière romain d'Avenches, pour le projet Nespresso.
- Evaluation des vestiges archéologiques dans l'emprise du projet Metamorphose, à Lausanne-Vidy.

Des études et synthèses des résultats de fouilles ont été conduites et achevées pour une dizaine de projets. Leur publication va intervenir en 2009.

Restauration : la dernière mosaïque découverte à Orbe a été l'objet de travaux de conservation, prélude à sa présentation publique.

En 2008, la Section Archéologie cantonale a traité 588 (2007 : 618) dossiers de projets susceptibles de porter atteinte à des sites archéologiques. Il en a résulté la prescription de mesures particulières pour 164 projets (2007 : 208).

- La carte archéologique cantonale définit 3'353 sites archéologiques dans le canton (2007 : 3'330).
- Les régions archéologiques déterminées sont au nombre de 1'529 (2007 : 1522). Il s'agit de périmètres où s'exercent des mesures de protection et de surveillance.

Centrale d'achats de l'Etat de Vaud

En 2008, la CADEV

- a eu une intense et fructueuse collaboration avec la DGEO pour l'introduction des nouveaux moyens romands pour l'enseignement du français;
- a, en collaboration avec les directions des établissements scolaires du Canton, étendu à toute la période des vacances d'été la prolongation des livraisons pour la rentrée scolaire 2008/2009, afin d'assurer la disponibilité du matériel nécessaire à l'enseignement;
- a renforcé avec succès sa politique d'achats intercantonaux dans les domaines de la formation et de l'administration;
- a respecté les objectifs définis pour la mise en place de son shop en ligne, en l'interfaçant avec le logiciel métier, ce qui a eu pour effet de sécuriser les transactions, d'éviter les ressaisies de données et de diminuer la consommation de papier;
- a mené à bien, avec la division Projets, Travaux, Energie du service, le projet d'agrandissement intra muros du Centre d'édition, rendu nécessaire par l'évolution des impressions et moyens de production.

De surcroît, la CADEV a été mobilisée une bonne partie de l'année par deux audits menés en parallèle par le Contrôle Cantonal des Finances (CCF) et l'Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA).

Projets particuliers

TENER - XCAD

Le développement d'outils informatiques Open source pour le suivi et la gestion énergétique (TENER) et la plateforme d'échange pour les plans (XCAD) permettent de mettre en place une gestion efficace du parc immobilier de l'Etat. Ces outils seront complétés en 2010 par la mise en place d'un outil de Facility Management.

Programme de législation

La mise en place et l'application des Directives Energétiques et du Fil Rouge conduit par le SIPAL, entité Energie, répond à la meure no 11 du programme de législation et aux objectifs 2 et 3 de l'Agenda 21 cantonal, en particulier pour la réduction du CO2, l'usage des énergies renouvelables et l'exemplarité en matière de développement durable sur toutes les constructions et rénovations, propriété ou majoritairement subventionnés par l'Etat.

Division Immobilier

- Abbatiale de Romainmôtier : Définition des prestations, répartition des tâches et responsabilités entre l'Etat, la Commune et les entités de l'Eglise pour l'exploitation du site et élaboration d'une convention cadre.
- Elaboration d'une convention d'usage d'infrastructures locaux sur le site de la PCi à Gollion entre l'Etat de Vaud et l'Association « Ecole supérieure de soins ambulanciers de Bois-Cerf et Centre d'enseignement des soins d'urgence », en charge de la formation d'ambulancière et ambulancier diplômé(e) E.S.
- Négociations conduites et abouties avec la Commune de Ste-Croix et deux propriétaires privés pour la création de la cafétéria de l'Ecole technique de Ste-Croix.

Monuments et sites et Archéologie

PDL de la gare de Coppet - projet de valorisation

Ce projet situé à l'entrée ouest de Coppet touche un site ISOS national et un monument historique (le château et ses abords) classé et mis sous la protection de la Confédération. Suite à un préavis négatif de la commission fédérale des MH, et aux remarques de la Section MS, le projet a été remanié et présenté à la délégation du Conseil d'Etat au Développement territorial, Mobilité et Découpage territorial (DTMDT), le 5 novembre 2008, qui a émis des conditions à inscrire dans le PDL :

- 1° Assurer la maîtrise du traitement urbanistique et architectural par des mesures de protection du parc.

2° Gabarit des constructions sur la parc R+3 + attique en retrait pour les secteurs C1 et C2

•

3° Exclure l'affectation en logement du rez-de-chaussée et étendre l'espace public du parc jusqu'au pied des façades

•

4° Optimiser la densité globale, notamment côté Jura.

Allaman transformation et restauration du château et des dépendances.

La mise à l'enquête pour la restauration et la transformation du château a eu lieu en mars 2008 et a suscité quelques oppositions, le projet étant jugé non conforme à l'arrêté de classement du château et de ses abords. Le projet a été amputé des constructions non liées au château ce qui a enlevé toute ambiguïté par rapport aux directives de l'arrêté de classement. La mise à l'enquête devrait avoir lieu début 2009.

Nyon projet de restauration du temple

Les sondages des spécialistes ont été effectués durant l'automne 2008 dans le but de demander un crédit communal pour les études en vue de la restauration extérieure et intérieure de l'édifice.

Aigle – Restauration du château

Commencés en 2000 et achevés en 2008, les travaux de restauration ont touché l'enveloppe extérieure y compris les toitures du monument, ainsi que la majorité des salles. Axés essentiellement sur la conservation restauration de la substance ancienne du château, les travaux ont permis également d'améliorer les structures d'accueil des visiteurs.

Yverdon : Collège de la place d'Armes

Les travaux de restauration des façades du collège de la place d'Armes se sont achevés en 2008.

Vevey: Château de l'Aile

Les travaux de restauration du château de l'Aile ont finalement pu débuter en 2008.

Rivaz :

Les travaux de réhabilitation du site des moulins de Rivaz sont en cours de réalisation.

CONCOURS

Durant l'année 2008, les collaborateurs de la Section MS ont fait partie du Jurys de collèges d'experts pour 10 concours:

La participation à ces concours fait partie des missions de la Section Monuments et Sites. Chacun des cas ci-dessus a permis d'apporter l'expérience dans le domaine de la conservation et dans l'approche des sites importants et d'établir des contacts constructifs avec les autorités communales.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des Infrastructures (DINF)

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
66.0 Administration

66.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

66.1 Planification des transports publics et privés

66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Groupes de prestations

66.2 Gestion des transports publics

66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Événements marquants, évolutions significatives

Evènements marquants

Projets d'agglomération

A fin 2007, les trois projets d'agglomération touchant le canton – le projet Lausanne-Morges (PALM), le projet franco-valdo-genevois (PAFVG) et le projet de l'agglomération Yverdon (AggloY) – avaient été transmis à l'Office fédéral du développement territorial (ODT) en vue de bénéficier de contributions fédérales pour les infrastructures de transport en agglomération.

Le Service de la mobilité (SM) a contribué de manière très importante à ces projets d'agglomération, et en particulier celui du PALM, en collaboration avec les responsables régionaux et le Service cantonal du développement territorial (SDT). Il a en particulier conduit les études préliminaires des axes forts de transports publics urbains (AFTPU) de l'agglomération lausannoise.

A fin mai, le Conseil d'Etat a confirmé le choix de réaliser, d'ici à 2020, un réseau d'axes forts de transports publics. Pour la première étape (2011-2014), le gouvernement a retenu des investissements estimés à environ 330 millions de francs comprenant la construction du tram Renens-Flon et de plusieurs tronçons de trolley/bus en site propre. Ce réseau sera complété en deuxième étape (2015-2018) par de nouveaux tronçons de trolleys/bus et des prolongements de la ligne de tram vers le Nord de Lausanne (Blécherette – Rionzi) et vers Bussigny-nord (Croix de Péage). Le tracé de la ligne desservant le plateau de la Blécherette depuis la Place de l'Europe reste à préciser par des études d'avant-projet plus approfondies portant sur deux variantes (souterrain par Beaulieu et en surface en passant par la rue Centrale – St-Martin – La Borde – La Pontaise).

Le 26 novembre 2008, le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de 7.7 MCHF et un prêt conditionnellement remboursable de 23.8 MCHF aux Transports publics de la région lausannoise (tl), pour l'étude de la première étape du réseau des AFTPU. Ce message a été préparé par le Service de la mobilité. Le crédit permettra de conduire les phases d'étude d'avant projet, de projet, de procédure de demande d'autorisation de construire et d'appel d'offres de la première étape du réseau des axes forts. Il couvre également l'achèvement des études d'opportunité permettant d'arrêter le tracé définitif du réseau ainsi que l'avant projet de certains éléments du réseau dont la réalisation est prévue en deuxième étape mais qui conditionnent néanmoins fortement la première.

Les trois projets d'agglomération de notre canton ont rencontré un accueil très positif de la part du Conseil fédéral grâce à la bonne coordination entre aménagement du territoire et transports. Le gouvernement a en effet mis en consultation à mi-décembre le projet de message sur l'arrêté fédéral sur l'étape de financement 2011 à 2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération.

Les projets d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et franco-valdo-genevois (PAFVG) devraient bénéficier d'un taux de subventionnement fédéral de 40%, un taux parmi les plus élevés de Suisse. Quant au projet d'agglomération yverdonnois (agglo Y), il obtiendrait un taux de subventionnement de 35 %. Les soutiens financiers de la Confédération profiteront d'abord aux transports publics et à la mobilité douce. Concrètement, la Confédération soutiendra notamment la réalisation de lignes de tramway, l'amélioration des réseaux de bus et de trolleybus et le développement de réseaux cyclables.

Projet de métro m2 et réseau tl08

La ligne de métro m2, reliant Ouchy à Epalinges, a été mise en service commercial le lundi 27 octobre 2008 avec une première course au départ d'Ouchy à 5h30. C'est la première ligne de métro automatique de Suisse et la plus

pentue au monde.



Cette ouverture marque l'aboutissement de quinze années de travail consacrées par le service à ce projet : le premier crédit d'études avait été adopté en 1993.

L'inauguration officielle s'est déroulée le jeudi 18 septembre 2008 en présence de M. le conseiller fédéral M. Leuenberger, chef du Département fédéral des transports des communications et de l'énergie (DETEC). Le 14 septembre, l'Office fédéral des transports avait délivré l'autorisation d'exploiter.

Les premiers résultats de l'exploitation indiquent un chiffre de trafic conforme, voire supérieur, aux estimations faites lors de la planification du projet avec environ 60'000 – 70'000 voyageurs par jour. La réorganisation du réseau des bus tl (réseau tl 08) est intervenue dimanche 14 décembre 2008.

L'exploitation de la ligne doit encore est stabilisée pendant cette phase initiale de "rodage" du système et de sa gestion par ses opérateurs. La cadence de circulation aux heures de pointe est de 6 minutes sur l'entier de la ligne et de 3 minutes sur le tronçon central entre la Gare CFF et la Sallaz.

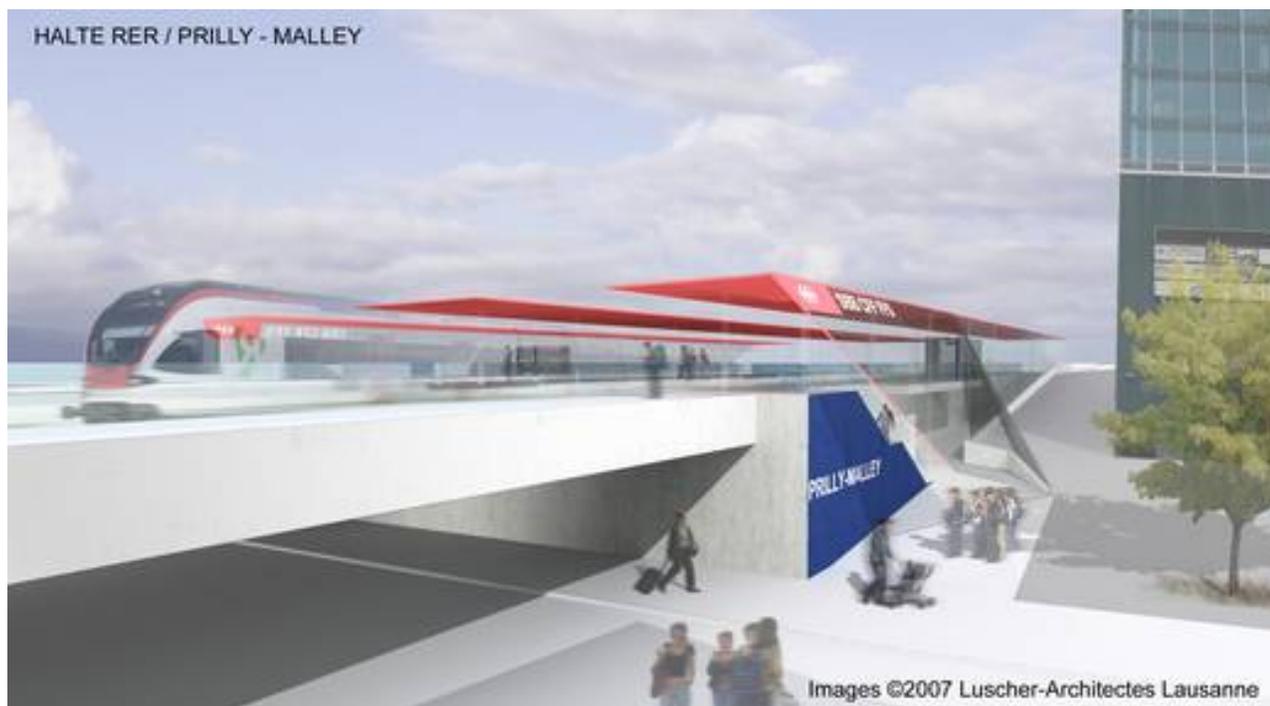
Projets particuliers

Projets particuliers

Développement du RER Vaudois et de la halte de Prilly-Malley (HPM)

Le 1 décembre 2008, le RER vaudois a franchit une étape décisive avec le premier coup de pioche de la HPM, après moins de 18 mois consacrés aux études de projet, à la procédure d'obtention du permis de construire et aux négociations avec les riverains. La HPM va contribuer à accroître le trafic sur le RER vaudois et l'introduction de rames FLIRT favorisera la cadence à 15 minutes entre Cossonay et Cully.

En septembre 2008, les CFF ont signé avec le chef du DINF la convention concernant l'acquisition par les CFF de 19 nouvelles rames modernes à plancher bas, de type FLIRT, fabriquées par la société suisse Stadler, pour la desserte des principales lignes du RER vaudois. Celles-ci entreront en service en 2010 et en 2011.



Située à mi-distance entre les gares de Lausanne et Renens, la future HPM, devisée à 79.8 MCHF, sera équipée d'un quai central et de deux quais extérieurs. Elle disposera d'un nouveau passage piétonnier sous voies près du passage routier existant de l'Avenue du Chablais. Une exploitation totale sur les quatre voies interviendra ultérieurement dès que la 4e voie Lausanne - Renens sera construite.

Le potentiel actuel de la halte est de 8'500 habitants et emplois dans un périmètre de 500 m. A l'horizon 2020, son potentiel sera de 12'500 habitants et emplois avec une réserve de 2500 habitants et emplois. Avec le développement du RER d'ici à 2020, le nombre de voyageurs entre Renens et Lausanne va croître de 68% par rapport à 2005.

Le financement du projet a été adopté par le Grand Conseil par décret du 21 septembre 2008. Cette réalisation fait partie des projets urgents retenus par la Confédération dans le fonds d'infrastructure. Elle bénéficie d'une contribution fédérale de 50%, ramenant la charge du Canton à 39.9 MCHF. Les travaux d'exécution ont été confiés aux CFF: la mise en service est prévue entre fin 2011 et mi-2012.

Développement de d'infrastructure ferroviaire (projet ZEB)

Le Service de la mobilité a participé aux actions conduites de manière concertée entre cantons de Suisse occidentale afin d'obtenir de la Confédération qu'elle réalise les investissements indispensables pour répondre à la croissance du trafic sur le réseau CFF. Le message sur le projet ZEB a en effet été traité durant l'année 2008 par les Chambres fédérales. La 4^{ème} voie Lausanne – Renens fait partie de l'offre de base adoptée respectivement par chacune des deux chambres. Suite aux actions de lobbying conduits par les cantons notamment, le parlement a fixé au Conseil fédéral un délai à fin 2010 pour lui présenter un message pour les projets non retenus, dont la 3^{ème} voie entre Renens et Allaman et le doublement complet de la ligne du Pied du Jura le long du lac de Bière.

LEB : introduction de la cadence au quart d'heure entre Lausanne et Cheseaux

Le projet d'introduire la cadence au quart d'heure a progressé avec l'adoption par le Grand Conseil, le 23 septembre 2008, du décret pour le financement de six nouvelles rames à plancher bas d'un coût de 41 MCHF. Celles-ci seront en service à fin 2010. La direction du LEB a de son côté transmis à l'OFT en décembre le dossier d'approbation des plans du nouveau point d'évitement de Prilly-Union, nécessaire pour assurer la cadence au quart d'heure.

Suissemobile

Le Canton de Vaud est partenaire de SuisseMobile et collabore à la création de différents itinéraires balisés pour la mobilité douce au niveau national. Que ce soit à pied, à vélo, en VTT, en rollers ou en canoë, pour se promener, faire de la randonnée ou être sportif, des milliers de kilomètres sont sélectionnés et permettent de découvrir la Suisse dans toute sa beauté. Après trois années de travail, SuisseMobile a été lancé au printemps marquant la fin des travaux de balisage des différents itinéraires.

Rapport annuel de gestion 2008
Département des Infrastructures (DINF)
Service de la mobilité (SM)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'information complémentaires

Voir le site internet du Service de la mobilité

Groupes de prestations
63.0 Administration

63.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Administration du service.
- Support administratif (secrétariat, RH, logistique).
- Support financier et comptable.
- Support communication et relations internes/externes.
- Coordination en matière de sécurité.
- Coordination avec la centrale d'achat.
- Coordination avec le support juridique.
- Coordination avec le support de formation (base et support métier par les services).
- Standardisation des processus de conduite de projets informatiques et contrôle de leur application.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.1 Système d'information

63.1 Système d'information

Pilotage du système d'information.

Descriptif

- Supervision de l'élaboration des schémas directeurs des services.
- Cartographie des applications.
- Formalisation et mise à jour du schéma directeur du système d'information cantonal.
- Coordination et priorisation des projets informatiques (objectif d'harmonisation et de mutualisation des solutions).
- Assistance à la maîtrise de projets transversaux à forts enjeux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.2 Infrastructure et exploitation

63.2 Infrastructure et exploitation

Coordination des infrastructures et de l'exploitation.

Descriptif

- Définition et contrôle des prestations liées à l'exploitation, à la centrale d'appels et au support sur site.
- Support processue et qualité.
- Exploitation, maintenance et développement de l'infrastructure de télécommunications.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.3 Etudes techniques et développement

63.3 Etudes techniques et développement

Coordination des études techniques et du développement.

Descriptif

- Définition et contrôle des normes en matière d'architecture, d'outils et de méthodes.
- Etudes spécifiques.
- Coordination/suivi des développement d'applications.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Événements marquants, évolutions significatives

DSI - Evènements marquants de 2008

Organisation de la DSI

Suite à des difficultés rencontrées en 2007, le CE a décidé en janvier 2008 le lancement du projet **PACE (plan d'action du CE)**, en vue de consolider l'organisation et le fonctionnement de la DSI. Dans le cadre de ce projet, avec l'appui de l'UCA,

- des [orientations stratégiques du système d'information cantonal](#) ont été adoptées par le CE (voir le [document complet](#)),
- des travaux ont été conduits et ont débouché sur un projet règlement de l'informatique cantonale soumis au CE en vue d'une adoption et mise en œuvre en 2009.
- plusieurs processus de fonctionnement ont été clarifiés
- les processus et rôles des instances décisionnelles ont été documentés et formalisés
- une nouvelle structure de la DSI a été adoptée, ainsi qu'un plan de mise en œuvre, avec notamment une cellule Ressources humaines renforcée

Dispositifs contractuels

La DSI a revu l'ensemble des modèles de contrats et de conditions générales touchant aux diverses formes de prestations, telles que l'acquisition et la location de biens et de services dans le domaine de l'informatique et des télécommunications. Un audit du CCF sur ce thème a permis de valider la démarche et d'apporter encore quelques améliorations.

Relation avec la société Bedag.

Dès 2001, l'Etat de Vaud a confié son exploitation informatique, de même qu'une partie du support informatique, à la société Bedag, propriété de l'Etat de Berne. Suite à une évolution du statut de cette entreprise, devenue une société de droit privé, et pour rester en conformité avec la loi sur les marchés publics, l'Etat de Vaud a dénoncé en 2005 ce contrat pour juillet 2009. Dans l'intervalle, après des discussions avec l'Etat de Berne, l'Etat de Vaud a décidé en novembre 2008 de réinternaliser et regrouper une bonne partie des prestations d'exploitation et de support informatiques dans une société de droit public (CCE.VD) pour mi-2009 (v. [communiqué du CE](#)).

Entre avril et décembre 2008, la Cour des comptes a décidé de procéder à une mission de contrôle portant sur l'ensemble contractuel qui règle les relations entre l'Etat de Vaud et Bedag. La DSI a été sollicitée dans le cadre de ces investigations, en parallèle aux travaux qu'elle a menés pour donner une meilleure assise à l'exploitation informatique cantonale.

Budget 2009

Conformément aux directives budgétaires, la DSI a élaboré le budget 2009 en faisant apparaître clairement les augmentations de périmètre (effets pérennes des investissements et nouveaux besoins de ressources). Un nouveau processus de priorisation basé sur des critères a été conduit avec les services bénéficiaires et a permis une validation par le Collège des Secrétaires Généraux, avant que l'augmentation définitive de l'enveloppe ne soit adoptée par le Conseil d'Etat, puis par le Grand Conseil.

Projets particuliers

Principaux projets de la DSI en 2008

Pôle cyberadministration, socle et référentiels

RDCC - Registre Démographique Canton-Communes - 1ère phase LHR (Loi sur l'harmonisation des registres). Echanges de données avec l'OFS par la plate-forme SEDEX testés avec succès, en vue du recensement fédéral des personnes de 2010.

Pôle fiscalité

ACI - Nouveau système de gestion de la perception fiscale: facturation, encaissements, gestion des acomptes en liaison avec la taxation, dont le déploiement a démarré en novembre. Importante reprise des données de l'ancienne application.

ACI – Evolution de la taxation d'impôts spéciaux et périodiques (gains immobiliers, droits de mutation, donations, successions et impôts fonciers) pour l'adapter à la nouvelle perception.

ACI – Evolution du système de déclaration d'impôts pour diminuer sensiblement les volumes d'impression (VaudTax) et simplifier les procédures de taxation.

Pôle Finances et RH

SPEV – Introduction du nouveau système de rémunération (DECFO-SYSREM)

SAGEFI – Fin du schéma directeur du système d'information financier et élaboration du cahier des charges pour le remplacement du système actuel.

Finances – Centralisation et suivi de diverses plates-formes de comptabilités annexes de l'Administration cantonale sur un produit spécifique, avec notamment la mise en œuvre d'un centre de compétences transverses à l'ACV.

SJL – Gestion du Recouvrement – Participation à l'élaboration du cahier des charges et à la procédure d'appel d'offre pour cette solution.

Pôle institutions

SI EXECUTIF / LEGISLATIF – Maintenance évolutive et stabilisation du système d'information (SI), pour la gestion des affaires du CE, du GC, et du SI des députés : nouveau moteur de recherche, nouvelle gestion documentaire.

SPOP – Elaboration d'un schéma directeur du SI du service.

SJL – Mise en ligne de l'ensemble du recueil systématique de la législation vaudoise, accessible sur Internet.

SCRIS – Mise en œuvre d'un outil de publication statistique avec représentation géographique (GEOCLIP).

Archives cantonales – Mise en œuvre de la gestion des inventaires d'archives touchant le canton et les communes.

Groupe Impact – Gestion des données et des documents de cette unité.

SeCRI - Mise en oeuvre d'un outil de récolte partagé pour les rapports sur les affaires et activités des districts à destination de chaque département et du CE

Pôle santé, économie et social

DSAS - Mise en place dans PROGRES d'un nouvel échéancier facilitant le suivi des dossiers sanitaires et sociaux.

SPAS / CSR - Décentralisation de la gestion des mesures d'insertion vers les CSR.

SPAS et SDE - Nouvelle gestion des sanctions RI dans PROGRES.

SDE – Déploiement de l'application REFEN permettant le suivi des contrôles des entreprises.

SSP - Réalisation d'une interface avec le logiciel comptable (PCS) pour le règlement des factures d'hospitalisation hors canton (HOSPEX).

SASH / OCC - Gestion des subsides assurances maladies : développement d'une interface de saisie décentralisée des demandes de subsides depuis les communes du canton.

SELT - Ouverture du registre cantonal des entreprises (PETALE) aux communes vaudoises leur permettant la mise à jour des registres fédéral (OFS) et cantonal des entreprises.

DSAS – Travaux d'infrastructure technique : préparation de la migration de la base de donnée de PROGRES et PCS vers une nouvelle version, migration des documents archivés (GED) sur ces progiciels vers une nouvelle plateforme ECM.

Pôle sécurité et justice

OJV – OPF – Mise en œuvre du nouveau système de gestion des poursuites dans un premier office (THEMIS).

OJV – Mise en œuvre d'une nouvelle gestion de la jurisprudence des tribunaux dans un greffe pilote (JuGe).

PCV – Mise en œuvre du système d'information et d'archivage de la police sur un nouvel outil.

PCV – Mise en œuvre du système de gestion et de planification du personnel de la Police (GESCOPP).

OJV – Réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif : intégration de l'informatique.

OJV – Remplacement de tous les postes de travail : passage de terminaux à des PC.

SPEN – Evolution de la gestion du service pénitentiaire en collaboration avec Genève (PAPILLON).

Pôle territoire, environnement et patrimoine

OIT – Poursuite et achèvement de la migration des systèmes géoréférencés vers un nouvel environnement.

SFFN – Elaboration des lignes directrices pour l'adaptation des applications de gestion des subventions, suite à la RPT

SR – Déploiement de l'application de gestion des centres d'entretien d'autoroutes (application intercantonale LISA).

SG-DINF – Cadastre géologique : mise en ligne des applications de sondages géologiques.

SESA – Cahier de charge et réalisation de la phase « qualité de l'eau » de l'application de gestion du réseau des eaux de ruissellement (GESREAU phase 4).

DSI – Plates-formes collaboratives et transversales:

Développement d'un prototype d'outil de production et de gestion de formulaires en ligne (eFORMS).

Développement de nouveaux services (impression et archivage) sur la plate-forme d'éditique.

Evolution et migration des plates-formes d'outils d'aide à la décision.

Extension du socle technique pour les applications métier : portail d'accès sécurisé, gestion électronique de documents sur un nouvel outil, plates-formes d'échanges inter-applications.

DSI – télécommunications

RCV 4a : modernisation de la téléphonie : généralisation de la téléphonie sur IP (VoIP)

Installation de réseaux sans fil: Mise en place d'accès sans fil au RCV dans les principales salles de conférences permettant aux députés, et, progressivement, au personnel de l'administration de se connecter aux applications de l'Etat.

DSI – Cellule d'appui à la direction

Projet PACE – Plan d'action du CE pour la consolidation de l'organisation et du fonctionnement de la DSI.

Mise en œuvre du processus projet informatique (formalisation, livrables, formation).

Priorisation de nouveaux projets et besoins en ressources au budget de fonctionnement DSI 2009, avec l'appui du CSG élargi (Collège des secrétaires généraux des départements et SG-OJV).

CARTOGRAPHIE DU SI : consolidation de la cartographie applicative, révision de la convention de modélisation, réalisation partielle de la cartographie de processus métiers (SPOP, OJV, SAGR, DGEP, SPEV, ...).

Travaux de collaboration VD-BE dans le domaine de l'informatique : négociations puis proposition d'un concordat visant à formaliser la poursuite de la relation entre les deux cantons.

Travaux préparatoires de mise en œuvre de l'établissement de droit public CCE.VD

Réalisation et mise en œuvre des nouveaux modèles de contrats-type

Pour mémoire, hors DSI, Unité informatique du DFJC:

DGEO-DGEP – Mise en œuvre du système d'information des établissements de formation (SIEF)

Rapport annuel de gestion 2008
Département des Infrastructures (DINF)
Direction des systèmes d'information (DSI)

Sources d'informations complémentaires

Documents complémentaires:

[Orientations stratégiques du Conseil d'Etat en matière de systèmes d'information](#)

[Communiqué de presse du Conseil d'Etat relatif au Contrat avec le contrat Bedag](#)

2008 au DFIRE

Rapport annuel de gestion 2008 au DFIRE

2008 constitue la première année complète de vie du nouveau département des finances et des relations extérieures. Ce département présidentiel se forge progressivement une culture propre. Avec la présidence, avec l'intégration de la Chancellerie, du Groupe impact, de l'Unité de contrôle et d'appui et de l'Office des affaires extérieures, le caractère transversal qui caractérisait déjà le Département des finances se trouve renforcé. Peu à peu, le département devient moins axé sur la seule question des ressources à collecter et à allouer pour se tourner davantage vers les besoins et exigences des autres départements et services.

Des finances assainies

Entamée pendant les derniers mois de l'année, la crise économique était trop récente pour influencer la situation financière de l'Etat. Ainsi la dette a continué à reculer au cours de cet exercice : après avoir tutoyé les 9 milliards de francs en début 2005, la dette devrait se réduire à environ 3 milliards à fin 2008. Cette année constitue le quatrième exercice bénéficiaire pour l'Etat. Le budget 2009 annonce encore un solde positif estimé à 9 millions. Les difficultés économiques devraient peser sur les budgets et les comptes dès l'exercice 2010. Le désendettement et la votation fédérale du 24 février sur le plan de réforme des entreprises ont incité le département à proposer des baisses fiscales pour les entreprises et les familles, ainsi qu'un plafond fiscal pour les personnes physiques. Ce programme, retouché par le Grand Conseil, a fait l'objet d'un référendum populaire qui aboutira sur une votation en 2009. Ces baisses fiscales ciblées devraient contribuer à atténuer les effets de la crise économique. Avec le même souci de jouer un rôle anticyclique, le Département des finances et des relations extérieures a proposé avec succès de relever le plafond des investissements et d'accorder l'indexation pleine et entière à la fonction publique.

Une politique extérieure dynamique

Malgré sa petite taille, l'Office des affaires extérieures a marqué sa présence dans le Département en 2008. Le chef du Département présidait le Conseil du Léman et de la Conférence transjurassienne. Cette double présidence a accru la visibilité de l'office. Dans ce cadre, le Conseil du Léman a publié le schéma de cohérence des transports lémaniques ; la partie suisse de la Conférence transjurassienne a adopté un nouveau nom, Arcjurassien.ch, et de nouveaux statuts destinés à lui conférer une nouvelle dynamique. C'est à Berne toutefois que l'office a porté ses priorités: rencontres avec les élus cantonaux alternativement dans la capitale vaudoise et fédérale, création du « Café des parlementaires vaudois » permettant de débattre d'un sujet d'actualité et de rencontrer les spécialistes d'un domaine. Signe d'un retour du crédit de notre Canton : nous avons réussi à influencer plusieurs décisions : défiscalisation des fédérations sportives internationales ou maintien de l'apprentissage de photographe. Le Département s'est efforcé aussi de faire avancer une cause technique mais financièrement très importante : une modification de la réforme des caisses de pensions proposée par le Conseil fédéral. Les chambres se prononceront en 2009. Vaud estime essentiel de conserver le système de financement mixte des caisses de pensions publiques et non de leur imposer le modèle de financement par capitalisation intégrale.

Et une grille salariale toute neuve

C'est toutefois l'instauration d'une nouvelle grille salariale dans la fonction publique vaudoise qui a le plus marqué la vie du département. Cette réforme vise à assurer une progression salariale proportionnellement égale dans toute l'administration et une meilleure équité des rémunérations. Elle a rencontré de vives résistances dans plusieurs professions. De mouvements de grèves en séances de négociations, de revendications en retouches sectorielles, la délégation du Conseil d'Etat a pu finaliser un accord avec l'une des trois faïtières syndicales en novembre. Le Grand Conseil a largement soutenu cette réforme qui a pu entrer en vigueur en décembre. Plus de la moitié des membres de la fonction publique a pu bénéficier d'un rattrapage. L'Etat a consacré en 2008 32 millions de francs sur les 80 millions supplémentaires dégagés pour cette révision jusqu'en 2013. Cette réforme doit maintenant entrer dans les mœurs de l'administration. Elle connaîtra encore quelques retouches et adaptations de détail.

Dans tous ces domaines, le DFIRE peut ainsi résumer son action en 2008 par un anglicisme : « work in progress ».

Groupes de prestations

702.1 Etat-major

702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Lien départemental avec le Grand Conseil.
- Lien départemental avec la Cour des comptes.
- Lien départemental avec l'Ordre Judiciaire Vaudois.
- Appui au Président du Conseil d'Etat dans son rôle de représentation.
- Analyses économiques.
- Analyses politiques.
- Préavis aux demandes d'exonérations fiscales pour les entreprises.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département et de la Présidence.
- Appui en gestion RH et en matière de politique de personnel.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD + réponses et rapports aux interventions parlementaires.
- Appui juridique.
- Suivi des rapports du CCF et de l'UCA, lien avec les commissions permanentes du Grand Conseil.
- CPEV – participation aux séances du Conseil d'administration, reporting financier, coordination avec les représentants de l'Etat de Vaud au Conseil d'administration.
- Loterie romande, délégué du Conseil d'Etat à l'organe de répartition VD et présidence de la commission de gestion de la SVASC.
- Salines de Bex – lien avec les représentants de l'Etat au Conseil d'administration.
- Participation aux séances du COPIL informatique 2010 (ACI).
- Secrétariat de la Conférence romande des directeurs des finances.
- Gestion des dons et legs de l'Etat de Vaud à des tiers.
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Comptes et budget du service.

- Support informatique, logistique et économat.
- Coordination avec le Registre Foncier et l'Office des affaires extérieures.
- Réponses à des consultations sur la protection des données.
- Mise en oeuvre de lois et formation pour les entités concernées de l'ACV (subventions, participations).
- Membre de la Commission de péréquation entre le Canton et les communes
- Membre des comités interdépartementaux PACE et ADLER (informatique)
- Lancement de l'Organe de prospective.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département.
- Services du DFIRE.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques (CdF, RP).

Groupes de prestations

702.2 Ressources humaines - URH DFIRE

702.2 Ressources humaines

Gestion des Ressources humaines du département - fonction transversale.

Descriptif

- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales, suivi administratif, recrutement, formation, mobilité, gestion du temps de travail et de l'absentéisme, développement des compétences cadres, entretiens d'appréciation, relations de travail et démarches de réorganisation.
- Gestion et suivi des effectifs du département.
- Coordination de l'ensemble des prestations RH délivrées par le SPEV.
- Développement de la fonction RH départementale.
- Appui et coordination des correspondants RH.
- Appui RH aux magistrats de la Cour des comptes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services et offices du DFIRE.
- Cadres, collaborateurs, apprentis et stagiaires du DFIRE.
- SPEV.
- Candidats externes.
- CEP.

Groupes de prestations

702.3 Activités spécifiques

702.3 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Conseils et renseignements relatifs à l'application de la loi cantonale sur les fichiers informatique et la protection des données.
- Pensions des anciens CE et Juges cantonaux.
- Mise en application de la loi sur les participations et de la loi sur les subventions.
- Assurer le secrétariat de la Conférence des directeurs des finances des cantons romands, Berne et Tessin.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Population.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants en 2008

Personnel

- Janvier : Au 1er janvier 2008, M. Luc Jaccard a rejoint l'Etat-Major en qualité d'adjoint (à temps partiel) pour renforcer les activités liées au dossier Decfo-Sysrem. M. Luc Jaccard a quitté le service le 30 juin 2008.
- Février : Mme Véronique Girod, secrétaire, a quitté le service le 28 février 2008. Elle a été remplacée par Mme Dominique Freccia Pauli dès le 1er juin 2008.
- Mars : processus d'engagement du futur conservateur du RF de La Broye et appui et réorganisation du RF du Jura Nord Vaudois
- Mai : Mme Isabelle Agassiz, responsable ressources humaines, a quitté le service le 31 mai 2008. Elle a été remplacée par Mme Romaine Jaccard le 1er septembre 2008
- Mai : Le secrétaire général a participé au processus de recrutement du/de la futur/e RRH
- Juin : Mme Sophie Hornung, juriste, a quitté le service au 30 juin 2008. Elle a été remplacée le 1er juillet 2008 par Mme Géraldine Theumann
- Juin : Mme Sophie Magnin a été engagée dès le 1er juin 2008, comme assistante ressources humaines à temps partiel
- Juillet : Lancement de la procédure de recherche du préposé à la protection des données
- Septembre, le Secrétaire général et un adjoint ont participé au processus de recrutement : du Préposé à la protection des données, du Conservateur cantonal des monuments et sites et de la Secrétaire générale adjointe du SG-DFIRE
- Décembre : retraite de M. Charly Oberson, huissier et désignation de son successeur, M. Charly Joyet, dont l'entrée en fonction a eu lieu le 1er janvier 2009.

Divers et coordination

- Mise en place, via la Conférence latine des directeurs des finances, d'une plateforme supracantonale réunissant des experts chargés d'analyser les risques de dégradation des finances cantonales.

Calendrier

Janvier

- Cour des comptes : mesures de suivi et d'accompagnement
- Examen des subventions - Mise en oeuvre.

Février

- Journée de réflexion RPT
- Bilan RPT et mesures de suivi
- Préparation des actions du programme de législature
- Communication et information Decfo-Sysrem
- Mise en place de l'organe de prospective
- Projet de réponse du Conseil d'Etat à l'Interpellation Régis Courdesse sur l'encouragement fiscal à la production d'électricité renouvelable.

Mars

- Conférence de presse sur les comptes 2007
- Inspection de l'Union européenne sur la protection des données
- Participations personnelles : envoi de la Directive du Conseil d'Etat y relative aux départements, afin qu'ils la mettent en oeuvre ; rappel des obligations découlant également de la loi sur les participations
- Préparation conférence de presse Decfo-Sysrem
- Réorganisation du secrétariat/accueil du service
- Modification du système d'impression documentaire dans le service
- Localisation OAE : examen des possibilités à la rue de la Paix 6.

Avril

- Simulateur pour évaluation des salaires - processus Decfo-Sysrem.

Mai

- Pour mémoire : mesures fiscales 2009
- Révision des déclarations de salaires 2004-2007 des services et offices du DFIRE par l'AVS de Clarens.

Juillet

- PCE sur la mise en oeuvre de la LPECPM et de la directive sur les participations personnelles.

Août

- Conférence de presse de la Présidence : perspectives
- Réforme policière : participations au groupe de travail interdépartemental/UCV

Septembre

- Conférence de presse sur le projet de budget 2009
- Appui particulièrement intense au dossier DECFO-SYSREM
- Participation à la première réunion des Secrétaires généraux des finances des cantons suisses

- Salines de Bex : gestion de la crise avec les Salines du Rhin Réunies.

Octobre

- Support à la communication pour l'OAE dans les dossiers de l'Arc jurassien.ch et le schéma translémanique.
- Rédaction de la loi d'application de l'article constitutionnel 165
- Réponse du Conseil d'Etat à l'Interpellation du Groupe radical - *Caisse de pension de la commune de Lausanne, un pansement cantonal pour une plaie lausannoise ?*

Novembre

- Réponse à l'initiative législative J.-Y. Pidoux *en vue de la modification de l'article 10 al. 1 de la LPECPM*
- Communication sur l'accord avec la FSF sur Decfo-Sysrem
- Mesures de communication sur le Référendum contre les baisses fiscales.

Décembre

- 1ère séance de l'Organe de prospective.
- Communication : préparation et suivi de la mise en vigueur du nouveau système Decfo-Sysrem
- Mise en oeuvre de la loi sur les participations pour le DFIRE
- Etablissement de l'inventaire des subventions pour 2007
- Information du Conseil d'Etat sur la mise en oeuvre de la LSubv et de la LPECPM
- Transfert à la Chancellerie de la protection des données au nouveau Préposé cantonal.
- Déménagement de l'OAE sur le site de la rue de la Paix.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Secrétariat général (SG-DFIRE)

Projets particuliers

Projets particuliers

- Appui à la mise en place de la Cour des comptes
- Mise en oeuvre de la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales : appui aux départements pour l'établissement des listes des participations.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Secrétariat général (SG-DFIRE)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires

Sur le site Internet de l'Etat de Vaud : www.vd.ch

Groupes de prestations

302.7 Relations extérieures

302.7 Relations extérieures

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

Descriptif

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne.
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantionales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des organisations internationales (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Groupe de coordination des affaires intercantionales,
- Grand Conseil : Commission thématique en charge des affaires extérieures,
- Autorités et administration fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales(Conférence des Affaires fédérales), membres d'autres Députations cantonales
- CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, réseau administratif des cantons de CH occidentale,
- Autorités et administrations des régions/départements français limitrophes, Conseil du Léman, ConférenceTransJurassienne, CRFG, ARE,
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève.
- médias.

Événements marquants, évolutions significatives

Faire entendre la voix du Canton de Vaud

Les objectifs de la politique extérieure du Canton n'ont pas changé ces dernières années. Celle-ci consiste prioritairement à assurer le rayonnement du canton de Vaud en lui offrant la place qui lui revient, soit faire entendre sa voix auprès des autres cantons, de la Confédération et des régions voisines. Il s'agit de défendre les intérêts du canton pour assurer le maintien de la qualité de vie et de la compétitivité du Canton et de la Métropole lémanique et lui permettre de conserver une marge de manœuvre aussi étendue que possible. De concert avec ses partenaires, l'objectif est de participer au développement d'un fédéralisme vivant et préservant les principes d'autonomie dans la solidarité confédérale.

Sur le plan fédéral, le contexte général actuel est à la remise en question de la place et du rôle des cantons. Avec la mondialisation, l'économie attend de la politique des solutions harmonisées, efficaces et concises. Or ces attentes apparaissent de plus en plus en conflit avec les valeurs fédéralistes telles que la proximité du citoyen, la participation et la subsidiarité. Les cantons doivent imaginer des solutions et de nouvelles formes de collaboration afin d'assurer la prospérité de leurs citoyennes et citoyens, que ce soit par exemple dans le domaine de la formation, de la santé, la promotion économique, des transports, de l'aménagement du territoire ou encore des infrastructures. Mais on observe également que ce besoin d'imaginer de nouvelles collaborations entre en conflit avec le renforcement de la concurrence entre les cantons, qui découle de la pression à l'efficacité. Le domaine de la fiscalité illustrant de manière emblématique cette évolution. Néanmoins, des solutions se dessinent. On en veut pour preuve le nouvel état d'esprit qui règne entre les Conseils d'Etat vaudois et genevois, ce qui a abouti à la décision commune d'entamer une réflexion générale sur le financement des infrastructures suprarégionales. Un autre exemple est l'avancée significative de la collaboration en matière de promotion économique exogène sur le plan de la Suisse occidentale. Sur le plan national, le concordat HarmoS, ratifié par le Grand Conseil en avril 2008, harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre. C'est dans cet état d'esprit que les cantons doivent continuer de travailler. Et le Canton de Vaud doit jouer un rôle de moteur dans la région de la Suisse occidentale. La place qu'occupe depuis un certain nombre d'années les Conseillères et Conseillers d'Etat vaudois au sein des conférences intercantionales illustre cette importance. A ce titre, le Conseil d'Etat salue en particulier la nomination du Chef du DSAS en tant que Président de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), l'une des plus importantes conférences intercantionales.

Face à la Confédération, les cantons doivent également faire face à des enjeux majeurs, liés aux transferts des charges Confédération-cantons, au désengagement de la Confédération de certaines tâches d'importance nationale ou encore au non respect de certains engagements, comme par exemple dans le cadre du financement des infrastructures ferroviaires. Les moyens de défense des cantons sont connus. Les moyens institutionnels, comme les initiatives cantonales, les commissions extraparlimentaires, ou encore la procédure de consultation, ne permettent pas suffisamment aux cantons de se faire entendre au cours du processus décisionnel fédéral. Des réseaux et actions de lobbying doivent être développés dès le début du processus. Cela passe non seulement par les liens entre gouvernement et députation fédérale, mais également par des alliances avec autres cantons, notamment via les conférences intercantionales, les groupes d'intérêts, l'administration fédérale etc.

Projets particuliers

Renforcement des liens avec la députation fédérale

Le Conseil d'Etat vaudois fait du développement des liens avec la Députation vaudoise aux Chambres fédérales une de ses priorités. Depuis 2008, la Conférence des affaires fédérales (soit la commission permanente d'échange d'informations entre le Conseil d'Etat et la Députation vaudoise aux Chambres fédérales) siège au moins deux fois l'an à Berne, durant la session. Des séances thématiques composées de délégations restreintes (cf. art. 21a al. 4 LOCE) se développent, dès lors qu'un sujet implique une information ou des échanges approfondis.

Le Conseil d'Etat tiendra désormais régulièrement à Berne de courtes séances (intitulées « Cafés des Parlementaires vaudois ») durant les sessions parlementaires pour des échanges mutuels sur des dossiers particulièrement importants pour le Canton. En fonction du sujet, ces séances peuvent d'ailleurs s'ouvrir à d'autres cantons, Conseillers d'Etat et députation. Cela a été le cas lors d'une séance du 10 juin 2008 consacrée au dossier des Caisses de pension publiques, à laquelle participaient également des membres des gouvernements et de députations des cantons de Fribourg, Genève et Jura. Le Conseil d'Etat a enfin décidé d'organiser une manifestation de relations publiques au Parlement fédéral afin de renforcer la visibilité de notre Canton sur la place fédérale, qui aura lieu en septembre 2009.

Enfin, on n'oubliera pas de relever le rôle important qu'entend jouer notre Canton sur le plan transfrontalier. Le Chef du DFIRE assure la Présidence du Conseil du Léman et de la Conférence TransJurassienne depuis le 1^{er} janvier 2008. Une nouvelle dynamique a été initiée, caractérisée par la création d'une nouvelle association CTJ-Suisse (AJ.ch) et le développement de projets emblématiques au sein du Conseil du Léman.

En matière de lobbying, l'année 2008 aura été marquée par la promotion des intérêts du canton de Vaud sur les thèmes et dossiers principaux suivants : Nouvelle politique régionale (NPR); Arrêté Bonny; RPT; investissements ferroviaires (ZEB et 3^{ème} voie ferroviaire Lausanne-Genève); Projets d'agglomérations (PALM, AggloY, agglo franco-valdo-genevoise); Projet de suppression du CFC de photographe; Statut des fédérations internationales sportives; Financement des institutions de prévoyance de droit public.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Office des affaires extérieures (OAE)

Sources d'informations complémentaires

Rapport sur les affaires extérieures

Pour disposer d'informations complémentaires sur les principales actions menées sous l'égide de l'OAE au titre de politique extérieure du Canton de vaud, nous renvoyons le lecteur au Rapport 2007-2008 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud ([Rapport No 35 décembre 2008](#))

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Chancellerie d'État (CHANC)

Groupes de prestations

301.1 Chancellerie

301.1 Chancellerie

Etat-major gouvernemental.

Descriptif

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Membres du Conseil d'Etat et services.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Chancellerie d'État (CHANC)

Groupes de prestations

301.2 Information et communication

301.2 Information et communication

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

Descriptif

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production pour le compte du Conseil d'Etat et des départements

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Chancellerie d'État (CHANC)

Événements marquants, évolutions significatives

Le service a collaboré à la préparation des séances ordinaires, des séances extraordinaires et des séances de réflexion de l'année 2008, qui ont abouti à 1499 décisions gouvernementales. Il a organisé les différents engagements, déplacements, réceptions officielles et rencontres du Conseil d'Etat.

Le service a appuyé la présidence du Conseil d'Etat dans l'élaboration de la planification stratégique du collège gouvernemental et de son programme de travail. Il a participé à la communication de dossiers spéciaux.

Le service, par le bureau d'information et de communication (BIC), coordonne sur le plan opérationnel la communication ordinaire des décisions du Conseil d'Etat. Il assiste les départements et les services pour leurs opérations de communication. Il a émis 407 communiqués et adressé 111 invitations à des conférences de presse, dont la grande majorité ont été organisées par l'Etat et une minorité par des partenaires de celui-ci. Il supervise et organise l'information disponible sur le WEB (Internet et Intranet).

Le service supervise le suivi du programme de légisalture, notamment en pilotant la formulation des objectifs annuels et le reporting via le rapport annuel.

Le service gère les procédures de médiation prévues par la loi sur l'information.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Chancellerie d'État (CHANC)

Projets particuliers

EMPL / médiation administrative : élaboration et adoption de l'EMPL, en examen dans le cadre de la procédure parlementaire.

Site Intranet de l'Etat de Vaud : parallèlement au développement continu du site Internet officiel de l'Etat de Vaud, nouvelle conception et croissance du nombre de pages et de fonctionnalités sur le site Intranet.

Mérite vaudois : application pour la première fois de l'arrêté instituant le Mérite vaudois : attribution de cette distinction aux trois premiers récipiendaires.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Chancellerie d'État (CHANC)

Sources d'informations complémentaires

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Groupe Impact

Groupes de prestations

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

Événements marquants, évolutions significatives

Statistiques

Le nombre de nouveaux cas a augmenté de 15% et le nombre d'entretiens de 53%, en raison, notamment, des interventions d'équipe.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre total d'entretiens	339	350	261	278	359	304	295	302	463
Nouveaux cas	92	70	54	80	81	83	92	93	107
Médiations	8	16	7	19	25	23	32	32	35
Investigations	10	5	6	8	3	9	7	9	8
Coachings									4
Interventions d'équipe									13
Mandats externes									5

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Groupe Impact

Projets particuliers

Le groupe Impact a mis en place des activités de coaching et d'intervention d'équipe, ainsi que du coaching individuel.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Groupe Impact

Sources d'informations complémentaires

Site Internet

www.vd.ch/impact

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Bureau cantonal de médiation administrative

Groupes de prestations

301.3 Médiation administrative

301.3 Médiation administrative

Résolution des conflits et malentendus entre l'Etat et la population via une fonction de médiation ("ombudsman").

Descriptif

Gestion du bureau cantonal chargé de traiter les requêtes en médiation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- la population
- les autorités administratives

Événements marquants, évolutions significatives

Publication

Le [Rapport d'activité 2007](#) de la Médiation administrative est rendu public.

Site Internet de la Médiation administrative

La rubrique [Liens utiles](#) a été enrichie et mise à jour. On y trouve près de 100 adresses permettant de chercher une aide pour résoudre les problèmes que la Médiation administrative ne peut pas traiter: démarches juridiques, relations avec des organismes privés, etc.

Organisation du Bureau cantonal de médiation

Engagement de Monsieur Lionel Zighetti, sociologue, en tant qu'adjoint de la médiatrice administrative. Date de l'engagement : 1^{er} avril 2008. Temps de travail : 20% annualisé.

Statistiques 2008

Types de demandes	Entrées avant 2008	Entrées en 2008	Traitées en 2008
Demandes d'information			
Hors champ d'action	---	48	48
Dans le champ d'action	---	22	22
Total information	---	70	70
Dossiers (dans le champ d'action)			
Pendants	5	18	23
Aboutis	16	113	129
Totaux Dossiers	21	131	152
Récapitulatif des demandes			
Hors champ d'action	---	48	48
Dans le champ d'action			
Demandes d'information	---	22	22
Dossiers	21	131	152
Totaux In champ d'action	21	153	174

Récapitulatif au 31.12.08	21	201	222
<i>Demandes ayant exigé une remontée administrative</i>	17	98	115
<i>Nombre de remontées administratives</i>	25	143	168

Glossaire

Hors champ d'action: demandes ne portant pas sur l'activité du service public cantonal au sens de l'article 3 de l'[Arrêté du 16 août 2006 concernant le bureau cantonal de médiation administrative](#). Ces demandes font l'objet de conseils et d'une orientation vers la bonne instance, qu'elle soit publique, associative ou privée.

Demandes d'information : certaines demandes ne nécessitent pas de médiation avec le service public mais des explications, des conseils, une orientation.

Pendants : dossiers qui ont été ouverts pendant une année civile et ne sont pas aboutis quand commence la suivante.

Remontées administratives : désigne les situations dans lesquelles il est nécessaire de s'adresser aux secteurs concernés du service public cantonal pour traiter la demande de l'usagère, de l'usager. Une seule remontée administrative implique la plupart du temps plusieurs échanges oraux et écrits.

Dix ans d'activité

Ouvert en octobre 1998, le Bureau cantonal de médiation administrative a eu dix ans en 2008. Au 31 décembre 2008, la Médiation administrative a traité 2217 demandes. Ce qui représente davantage de personnes: la Médiation administrative reçoit des individus, des couples et, pour la première fois en 2008, une demande émanant d'un collectif.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Bureau cantonal de médiation administrative

Projets particuliers

Projet de loi sur la médiation administrative

La [Chancellerie d'Etat](#) a mis la dernière main à la synthèse du retour de consultation. Le [Conseil d'Etat](#) adopte le projet de loi sur la médiation administrative: [communiqué de presse](#) du 5 juin 2008.

Sources d'informations complémentaires

Ombudsman? Médiation administrative?

«Que devons-nous nous représenter sous le terme d'*ombudsman*? Déjà l'origine étrangère du mot nous met sur la réserve. Dans ces conditions, il est important et juste que nous essayions de nous forger une représentation concrète de cette notion. Un ombudsman est-il une instance de contrôle qui veille à ce que tout se passe en conformité au droit ? Constitue-t-il une sorte de figure paternelle, ou un bon saint Nicolas qui donne aux pauvres et remet d'aplomb tout ce qui va de travers ? Doit-il être assimilé à une personne respectable qui trône au-dessus de notre État répondant ainsi à notre aspiration secrète à un monarque, aspiration que la presse à sensation peine, au demeurant, à satisfaire ? Est-il un « *avocat du peuple* » un « *Robin des Bois* » qui assiste le simple citoyen contre la méchante et omnipotente administration ? L'ombudsman n'est rien de tout cela – et peut être, en même temps, un petit peu de tout cela à la fois. Pour l'essentiel, l'activité d'un ombudsman s'assimile à celle d'un intermédiaire entre les préoccupations concrètes d'un citoyen, d'une part, et l'administration, d'autre part, une administration qui a pour tâche d'appliquer et d'imposer des normes abstraites. Il apparaît comme un panneau indicateur, comme l'interprète de prescriptions administratives à l'intention des citoyens, comme une source d'injonctions et de conseils dont chacun peut profiter. »

Peter KUMMER, président de la Commission *Gerichte und Ombudsmann* du canton de Soleure, in Verhandlungen des Verfassungsrates des Kantons Solothurn 1982, 4^e séance (28 septembre 1982), p. 139.

Ombudsmans et Médiation administrative en Suisse, ailleurs dans le Monde

Suisse

[Association des ombudsmans parlementaires suisses \(AOP\)](#). Le canton de Vaud est le seul canton romand à s'être doté d'une instance de médiation administrative / ombudsman. Le Bureau cantonal de médiation administrative est membre de l'AOP.

Canton de Vaud

[Médiation administrative](#)

[Médiation en matière d'administration judiciaire](#)

[Médiation Santé](#)

Francophonie

[Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie \(AOMF\)](#). Le Bureau cantonal de médiation administrative est membre de l'AOMF.

Méditerranée

[Réseau Méditerranéen des Médiateurs et Ombudsmans](#)

Europe

[Le Médiateur européen](#)

Belgique

Le Médiateur fédéral

Le Médiateur de la Région wallonne

Le Service du Médiateur de la communauté française

Le Médiateur de la Communauté flamande

France

Le Médiateur de la République

Italie

Médiateur de la Région autonome Vallée d'Aoste

Québec

Le Protecteur du citoyen

En savoir un peu plus...

Revue française d'administration publique, n° 123 2007/3, Rhita Boustia: *Contribution à une définition de l'ombudsman*

Définitions, documentation, sites Internet

Groupes de prestations

702.5 Office du registre foncier

702.5 Office du registre foncier

Gestion du registre foncier.

Descriptif

10 Offices décentralisés et un bureau détaché du registre foncier dirigés par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniements parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Inspectorat du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs(recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Registre foncier (RF)

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants

A la suite de la décision du Conseil d'Etat du 29 août 2007 sur l'adaptation du découpage territorial, les registres fonciers d'Orbe et de la Vallées ont été regroupés au registre foncier du Jura-Nord vaudois à Yverdon-les-Bains (septembre 2008). Les 10 offices décentralisés et le bureau détaché de Château d'Oex, dirigés par un conservateur, ont enregistré 49'761 réquisitions en 2008 (2006 : 51'500, 2007 : 51'500). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions au registre foncier (art. 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent des droits de timbre gradués (sur les titres hypothécaires; les timbres de dimension ont été supprimés le 1 janvier 2007), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières.

L'Inspectorat du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 439 dossiers. 352 concernaient des logements de vacances, 29 des résidences principales, 26 des établissements stables et 32 divers. Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 224 acquisitions ont pu être autorisées.

De plus, le Chef du département a statué sur 9 recours contre des décisions de conservateur. Il a également autorisé 38 expropriations dont 3 au Services des routes, 7 au Service des eaux, sols et assainissement, 28 aux communes; 2 expropriations relèvent directement de l'autorité fédérale (Routes nationales et CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques)

Répartition des interrogations des immeubles via Internet pour l'année 2008.

Projets particuliers

Projets particuliers

Le registre foncier poursuit son adaptation au découpage constitutionnel

Le Conseil d'Etat a adopté la nouvelle organisation territoriale des registres fonciers, qui se met en place progressivement de 2008 à 2012. Cette réorganisation répond aux nouvelles dispositions de la Constitution et de la Loi sur le découpage territorial. Elle est rendue possible par une informatisation performante. Neuf offices (actuellement 10) et un bureau détaché resteront localisés à terme dans le canton, contre treize offices actuellement. Comme lors des phases antérieures, les futurs regroupements permettront de simplifier la structure administrative du Registre foncier et de diminuer les dépenses de fonctionnement de l'Etat. La réduction éventuelle du personnel reposera exclusivement sur les départs à la retraite et la non repourvue des postes vacants. Du point de vue des utilisateurs des registres, le rapide développement informatique et l'introduction de la consultation à distance limiteront les inconvénients géographiques.

Avancement de la saisie informatique

Les exercices de servitude, les plans de servitude ainsi que les plans de propriété par étage sont en cours de saisie dans l'ensemble des registres fonciers.

[Graphique d'avancement de la saisie au 31.12.2008](#)

Les bureaux du registre foncier saisissent les actes déposés par les notaires et ces documents sont également à disposition des usagers autorisés sur Internet.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Registre foncier (RF)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires

Site Internet du registre foncier (www.rf.vd.ch)

Site internet de la Société suisse des conservateurs du registre foncier

Groupes de prestations

703.0 Automatisation des processus de travail

703.0 Automatisation des processus de travail

Automatisation des processus de travail.

Descriptif

- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques.
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source.
- Centre d'appels téléphoniques.
- Saisie des déclarations d'impôt.
- Traitement des certificats de salaire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- CAVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations

703.1 Tenue du Registre fiscal

703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal (Base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

Descriptif

- Gestion (tenue à jour et contrôle) du registre fiscal (Individus, personnes morales, immeubles).
- Gestion de l'assujettissement.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LHR, ouverture réglementée du registre des individus aux autres services étatiques (RDCC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

Descriptif

Régulation du versement de l'impôt, voir, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Employeurs.

Groupes de prestations

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

Création d'une déclaration d'impôt simplifiée destinée à ce type de contribuables.

Rappel : En vertu de la loi du 15 décembre 2000 sur la coordination et la simplification des procédures de taxation des impôts directs dans les rapports intercantonaux, la compétence de procéder à la taxation de l'impôt fédéral direct et des impôts directs cantonaux de la même période fiscale doit en principe échoir à un seul canton. La déclaration d'impôt du canton du domicile est également valable pour les autres cantons; ceux-ci sont en droit d'en demander une copie au contribuable, qui la joint à la formule du canton concerné. Lorsqu'il ressort de la déclaration d'impôt d'un contribuable ayant son domicile dans le canton qu'il est aussi assujetti à l'impôt dans un autre canton, l'autorité de taxation porte le contenu de sa déclaration et sa taxation à la connaissance des autorités fiscales de l'autre canton.

[DI HC PP_2007](#)

Descriptif

Taxation appliquée aux contribuables domiciliés dans un autre Canton Suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Groupes de prestations

703.4 Taxation des Personnes Morales

703.4 Taxation des Personnes Morales

Taxation des Personnes Morales.

Descriptif

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Rapport annuel de gestion 2008
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Administration cantonale des impôts (ACI)

Evénements marquants, évolutions significatives

2008 : année SIPF

La mission confiée à l'ACI par le Conseil d'Etat peut être résumée ainsi :

Percevoir les impôts en taxant les contribuables dans le cadre de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine et de la politique dictée par le Conseil d'Etat, pour le compte du Canton, des communes et de la Confédération.

L'activité du service en 2008 a incontestablement été marquée par la mise en production du nouvel outil de perception des impôts, avec une charge de travail particulièrement importante pour tous les collaborateurs du service, plus particulièrement encore ceux en charge de la perception des impôts. Eu égard à la mission qui est conférée à l'ACI, c'est bien une - si ce n'est la - pièce maîtresse de l'édifice qui a été remplacée.

Quelques chiffres permettent d'illustrer l'activité de l'Administration cantonale des impôts en 2008 :

- Contribuables domiciliés dans le canton (+ 2%)	364'235
- Contribuables domiciliés hors du canton (+ 1%)	15'293
- Contribuables domiciliés hors de Suisse (+ 6%)	10'384
- Contribuables soumis à l'impôt d'après la dépense (+ 6%)	1'223
- Contribuables soumis à l'impôt à la source (+ 14 %)	59'000
- Contribuables PM (+ 7%)	26'489

- Registre/assujettissement : env. 300'000 mutations reçues des contrôles des habitants

- Rappels : nombre	94'825
- Rappels : CHF	339'775'291
- Réquisitions de poursuites	48'260
- Continuations de poursuites	4'240
- Actes de défaut de biens : nombre	221'243
- Actes de défaut de biens : CHF	667'845'342
- Réclamations traitées à l'ACI	1'544
- Décisions d'exonérations	334

- Décisions d'exonérations temporaires (entreprises nouvelles)	25
- Dossiers traités par l'inspection fiscale	560
- Demandes satisfaites par le CAT	441'700

Produits des impôts

Voir les [comptes](#) de l'Etat

Rapprochement avec le contribuable

Le groupe des utilisateurs a poursuivi ses travaux, examinant notamment la problématique des délais et des sommations, ainsi que les nouveaux documents issus de SIPF. En outre, il a eu l'occasion d'appréhender l'organisation d'un service similaire à l'ACI, soit l'Intendance des impôts, à Berne.

Le [groupe des 100](#) s'est réuni en septembre à l'aula du Musée olympique, à Lausanne, où il a notamment pu entendre les allocutions du Président de la Confédération, Monsieur Pascal Couchepin, et de Monsieur Adrian Künzi, associé gérant, Wegelin & Co, Banquiers Privés.

D'autre part, toujours plus nombreux sont les utilisateurs du logiciel d'aide à l'établissement de la déclaration d'impôt VaudTax (plus de 220'000 en 2008).

Pour les mandataires, après discussions avec les représentants des associations faïtières, une solution simplifiée de demandes électroniques de prolongation de délais pour le dépôt des déclarations d'impôt a été mise en place; elle sera reconduite en 2009.

Relations avec les employeurs

Les [employeurs vaudois ont été sensibilisés](#) une nouvelle fois à l'obligation qu'ils ont de déposer systématiquement une copie de tout certificat de salaire établi pour un salarié de l'entreprise. Les facilités disponibles ont également été rappelées à cette occasion.

Relations avec les communes

Le [partage des coûts](#) de l'administration fiscale entre le canton et les communes a fait l'objet d'un nouvel examen. Le statu quo est décidé.

La communication des décisions de taxation aux communes se fait depuis fin 2008 par transfert de fichiers informatiques via une plate-forme sécurisée et non plus par envois de papier ou de disquettes périodiques. La première phase concerne le calcul des acomptes 2009. L'an prochain, cette passerelle permettra la mise à disposition de toutes les décisions de taxation, ainsi qu'une consultation du compte des contribuables de la commune.

Relations avec l'AFC (Confédération)

Chaque année, l'ACI transmet des résultats statistiques conformément aux directives émises par l'Administration fédérale des contributions; ces informations servent notamment à la définition de la capacité économique du canton dans le cadre de la RPT. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a été mandaté afin d'assurer un traitement uniforme des directives au plan national. Dans le cadre de cette démarche, l'administration fiscale vaudoise a été auditée (en 2008) avec succès et a pu faire part de ses remarques quant aux imprécisions et problèmes d'application des directives. De nouvelles instructions du chef du Département fédéral des finances ont été communiquées fin décembre 2008; elles entrent en vigueur au 1er janvier 2009.

Organisation du service

2008 a vu la réattribution de communes aux offices correspondant à la nouvelle organisation territoriale de l'Etat. L'Office d'impôt du district du Jura-Nord vaudois a intégré, le 10 avril 2008, de nouveaux locaux dans les anciennes casernes d'Yverdon-les-Bains.

Consécutivement au passage à 10 bureaux du Registre foncier, il a été décidé de centraliser le traitement des affaires de droits de mutation au siège de la direction du service. 3 ou 4 personnes sont ainsi transférées des OID à l'ACI, à Lausanne. Rappelons encore que le droit de mutation représente quelque 15'000 actes (achats, cessions, transferts, servitudes, etc.) à traiter chaque année.

La gestion du personnel (732 collaborateurs réguliers, stagiaires et apprentis pour 614.4 ETP) a été fortement impactée par les réflexions, décisions et informations en relation avec la mise en oeuvre de DECFO/SYSREM. Enfin, l'organisation de l'ACI a fait l'objet d'une interpellation du groupe libéral à laquelle il a été [répondu durant la session de septembre](#).

Formation

L'ACI constitue un des pôles majeurs de la formation dispensée par la CSI (dont M. Maillard, chef de service, est le répondant au comité), dans la mesure où les cours pour toutes les administrations romandes sont dispensés à Lausanne. 59 collaborateurs du service ont passé avec succès les examens finaux des modules I et II qui se sont terminés en 2008. Outre ces formations, divers cours internes sont également dispensés dans les domaines de la perception, de la comptabilité, des généralités fiscales, etc.

Projets particuliers

PROJETS

LÉGISLATION

La loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux a été modifiée comme suit :

- introduction des voies de réclamation/recours sur les décisions de perception (06.05.2008)
- adaptation des dispositions relatives au contentieux (CODEX - 28.10.2008)
- introduction de plusieurs mesures allégeant la charge fiscale des contribuables (09.09.2008), ces mesures sont combattues par un référendum ([votation populaire du 08.02.2009](#)).

La loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations a également été adaptée au projet CODEX (28.10.2008). De plus, les dispositions afférentes aux droits de superficie et aux donations mixtes ont été amendées (02.09.2008).

La loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux a également intégrés les évolutions liées au projet CODEX (28.10.2008); les dispositions évitant le caractère confiscatoire du cumul de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune perçus au plan cantonal et communal (09.09.2008) font également l'objet d'un référendum sur lequel le souverain se prononcera le 8 février 2009.

Au plan fédéral, le peuple a été appelé à se prononcer sur la loi fédérale du 23.03.2007 sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements ([loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II](#)) le 24 février 2008. Le paquet a été adopté au niveau fédéral, mais le canton l'a rejeté par 54,4 %.

INFORMATIQUE

Un effort particulièrement soutenu dans ces projets a marqué l'année 2008.

Assujettissement à l'impôt

Parallèlement au traitement maintenant courant des mutations en erreur provenant des contrôles communaux des habitants, en raison des contrôles de plausibilité stricts, inhérents au traitement automatique des informations, mis en place (35'042 en erreur et 15'034 en attente, à fin 2008) et consécutifs à la permissivité des logiciels utilisés, les analyses ont porté vers le nouveau concept technique qui sera mis en production en 2009 (UNIREG). Le rattrapage des anciennes mutations latentes a permis de demander aux communes de contrôler les rôles (listes) des contribuables (PP et PM) assujettis à l'impôt en 2006 et 2007.

Pour les communes, 2008 a également signifié la migration de la passerelle les reliant, pour ce domaine, au canton sur l'application IAM.

Harmonisation des registres

Un coordinateur a été engagé afin d'assurer le bon fonctionnement de ce projet impliquant, outre toutes les communes et la Confédération, plusieurs services de l'administration cantonale vaudoise (SeCRI, OIT, DSI,

SCRIS, SPOP, Chancellerie, etc.). Le projet de loi d'application des dispositions fédérales est quasi terminé et devrait être soumis au Grand Conseil au cours du 1er semestre 2009. L'année 2008 a été marquée par plusieurs séances d'information (AVDCH, AVSM, Préfets, Conseil de l'UCV, etc). Sur le site [Internet](#) dédié, un [manuel](#) destiné aux communes a été mis en ligne et les concepteurs de logiciels de contrôle de l'habitant utilisés dans le canton ont été invités à des réunions individuelles et globales au cours desquelles les exigences cantonales ont été développées.

Plusieurs articles ont traité de la mise en oeuvre dans notre canton de ces exigences fédérales qui permettront la due exécution du recensement fédéral de la population 2010 sur la base des registres disponibles.

En outre, la connexion du canton à la plate-forme SEDEX de la Confédération a été réalisée et un premier test de transfert de masse de la population du canton a permis de vérifier la qualité des données disponibles dans le cadre du processus de test de première attribution du nouveau numéro AVS (NAVS13 - 83.9 % d'attributions automatiques possibles).

Taxation

Pour les personnes physiques, l'outil de taxation assistée par ordinateur (TAO) a été adapté aux normes en vigueur pour la nouvelle période fiscale. En amont de l'application, et à la suite de la mise en production des taxations automatiques, semi-automatiques et semi-manuelles, les dossiers ont été segmentés afin de profiter au maximum des compétences des taxateurs. De plus, concurrentement à la mise en production du nouvel outil de perception, TAO a permis de calculer les acomptes 2009, intégrant pour plus de 40'000 contribuables vaudois l'impôt fédéral direct, et de facturer les contributions spéciales (gains immobiliers, droits de mutation, etc.). Aucun changement n'est à relever pour les personnes morales.

Perception

Décidant d'appliquer, en septembre 2007, le principe de précaution quant à la mise en production de l'outil informatique devant remplacer la "vieille" application IT, le Comité de pilotage avait ainsi reporté au 1er juillet 2008 la mise en production du nouvel outil SIPF. En raison de dernières difficultés techniques, l'application a été mise en pré-production à mi-2008; elle est disponible en production depuis novembre 2008; certaines fonctions sont implémentées progressivement, jusqu'en 2009. L'application IT n'est toutefois plus accessible qu'en consultation, toute nouvelle facture étant prise en charge par SIPF. Cette révolution technologique et fonctionnelle n'a été rendue possible que par l'engagement soutenu de tous les acteurs du projet.

Cette migration vers l'outil SIPF a engendré l'inaccessibilité des bases de données des personnes physiques durant 3 semaines, pénalisant de la sorte nos rapports avec les contribuables.

En ce qui concerne l'impôt à la source, les analyses tendant à l'intégration de cet impôt dans les applications à disposition (Registre et Perception) et au développement de fonctionnalités d'aide à la taxation se sont poursuivis, l'échéance quant à la mise en production étant différée.

Aucun changement n'est à relever pour les personnes morales.

Documentation

La base de connaissances est maintenant également accessible hors de l'application TAO. De plus, les aides aux divers outils informatiques fiscaux à disposition des collaborateurs du service pointent toutes sur la base de connaissances.

Collaboration intercantonale

Dans le cadre de la Conférence suisse des impôts, l'ACI participe activement aux projets suivants :

- Certificat de salaire : [SWISSDEC](#)
- Informations inter-administrations : ch-Meldewesen
- Communication de l'estimation des titres ([WVK-CET](#))

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Sources d'informations complémentaires

INTERNET

Le site Internet constitue le vecteur essentiel de la communication du service avec les contribuables, les mandataires et autres partenaires. En 2008, il n'a pas subi de modification de fond.

MULTIMÉDIA

Réalisation et mise en ligne d'un petit [film](#) présentant les nouveaux métiers de la fiscalité.

INFORMATION PAPIER

[Dépliant annuel](#)

Supplément 24Heures *(peut être obtenu auprès de l'ACI)*

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Groupes de prestations

704.0 Administration

704.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du budget
- Support logistique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Départements et services
- Services transversaux
- Commission des finances (COFIN)

Groupes de prestations

704.1 Planification et solutions financières

704.1 Planification et solutions financières

- Planification financière
- Programme de législature
- Rating
- Finances publiques
- Etudes et analyses
- Commissions intercantionales

Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législature.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard & Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton.
- Suivre les dossiers fédéraux (RPT, BNS, Allègement des tâches, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans le Groupe de coordination des affaires intercantionales et dans la cellule RPT.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF).
- Proposer des solutions pour des dossiers à forts enjeux financiers
- Conduire le projet "Système de contrôle interne - SCI"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les divisions du SAGEFI

- Les départements
- Les bailleurs de fonds
- Le public

Groupes de prestations

704.2 Gestion financière opérationnelle

704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

Descriptif

- Elaborer les directives budgétaires
- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaborer des propositions à l'attention du chef du Département des finances et des relations extérieures lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances et des relations extérieures (crédits supplémentaires, reports de crédit,...).
- Analyser les projets de lois (EMPL), les projets de décrets (EMPD) ainsi que les projet fédéraux (Lois, ordonnances, conventions-programmes) du point de vue financier et technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les départements
- Le public

Groupes de prestations

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (Procofiév) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat
- Elaboration de directives financières
- Gestion du plan comptable
- Maintien et développement de la plate-forme financière de l'Etat de Vaud (Procofiév)
- Administration financière des fonds d'utilité publique
- Administration de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures (tâche du responsable financier départemental)
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services
- Gestion de la dette
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances
- Emprunts & placements à court terme en fonction des besoins journaliers
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing et garantie de déficit
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les départements
- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud
- Conduite du projet "Système d'information financier - SIF"

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Les départements
- Le public
- Les banques
- Les institutions financières

Événements marquants, évolutions significatives

Procédure budgétaire

L'élaboration du budget 2009 a été marquée par une modification permettant de réduire le travail administratif des départements et services. Cela a été rendu possible par la création d'une nouvelle annexe de travail (annexe 6) qui synthétise toutes les charges qui dépassent l'enveloppe budgétaire fixée par le Conseil d'Etat, ainsi que les nouvelles demandes d'ETP. Les demandes sont ensuite priorisées, au fil des différentes versions du budget sur la base d'une analyse politique menée par le Conseil d'Etat. Finalement, les effets financiers y relatifs sont intégrés au budget. Les années précédentes, toutes ces charges étaient directement portées dans l'outil comptable Procofiév, qui était modifié en conséquence lors du dépôt des différentes versions, engendrant ainsi une charge de travail administrative significative (saisie, suivi, contrôle).

La procédure budgétaire 2009 a également été marquée par l'intégration des mesures du programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat pour un montant de CHF 180.2 mios.

Suivi budgétaire

Afin de renforcer le suivi budgétaire trimestriel plusieurs actions ont été réalisées en 2008. Il s'agit notamment de l'introduction d'un point de contrôle supplémentaire au mois de décembre ainsi qu'un suivi plus strict des dépassements budgétaires départementaux à régulariser en cours d'année. Par ce renforcement, le SAGEFI souhaite réduire le nombre de rubriques en dépassements lors du bouclage des comptes ; ceci conformément à la réponse du Conseil d'Etat à l'observation No 1 de la COFIN sur les comptes 2007 et dans le plus pur respect de la LFin.

Par ailleurs, pour répondre à la recommandation no 3 du CCF sur les comptes 2007, le SAGEFI a mis en oeuvre un suivi des positions du bilan dans le cadre de la procédure de suivi budgétaire trimestriel pour l'ensemble de l'administration. L'évolution des comptes transitoires et reports de crédit, de régularisation, débiteurs, prêts et comptes courants ont été analysés et les soldes des comptes ont été listés et documentés avec un point de situation au 30 juin et 30 septembre. L'objectif de cette démarche est de disposer d'une documentation à jour tout au long de l'année dans le but d'anticiper certaines actions et faciliter ainsi les opérations de bouclage.

Déterminations

Comparativement à la moyenne des années passées, une augmentation significative d'environ 12% des projets soumis à validation technique du service a été enregistrée. Cette évolution devrait également être marquée en 2009, compte tenu des projets liés au Programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat.

Directives

A fin novembre 2008, trois directives de portée générale ont été diffusées au sein de l'Administration cantonale. Elles ont été présentées à l'ensemble des responsables financiers départementaux. Il s'agit de :

- la directive no 12 sur la TVA qui a pour but d'informer les services de l'Administration cantonale vaudoise,

y compris le CHUV, des principes applicable pour la TVA aux collectivités publiques ainsi que leurs obligations et leurs responsabilités en matière d'assujettissement.

- la directive no 21 sur les justificatifs qui a pour but de préciser les attentes en matière de documentation des pièces comptables notamment pour les paiements et les transitoires.
- la directive no 25 qui a pour but de définir les principes en matière de présentation et de comptabilisation des fiches « Pertes et profits » dans le compte pertes et profits de l'Etat de Vaud. Elle précise également le niveau de compétence à partir duquel les signatures doivent être engagées. Cette directive remplace la directive DRUIDE no.7.2.1 « exploitation du compte pertes et profits de l'Etat de Vaud ».

Gestion de la dette

Tout au long de l'année 2008, l'Etat de Vaud a été présent sur les marchés en tant que prêteur et par conséquent exposé à un risque non négligeable de contrepartie essentiellement du à la crise financière dont l'étendue des ramifications reste difficile à appréhender.

Dans ce contexte délicat, et ce depuis le début de la crise des subprimes en août 2007, l'Etat de Vaud a adopté une stratégie prudente de placements auprès d'établissements de renom et d'autres collectivités publiques. Ainsi l'évolution de la situation des marchés financiers a fait l'objet d'un suivi quotidien et le nombre, le volume et la durée des placements auprès de contreparties autorisées ont été sensiblement réduits lors des deux derniers mois de l'année 2008. Dans le même temps, la BNS annonçait pas moins quatre baisses de taux successives réduisant drastiquement la rémunération sur les placements court terme.

Afin de réduire le pic des montants des emprunts long terme à renouveler en 2013, des démarches ont été également entreprises tout au long de l'année 2008 auprès des principaux partenaires financiers pour rembourser par anticipation des emprunts long terme. Ce sont au total CHF 870 mios d'emprunts qui ont pu ainsi être remboursés par anticipation en 2008 réduisant d'autant l'exposition au risque de contrepartie sur placement.

Les éléments susmentionné, ainsi que l'amélioration générale des finances vaudoises ont abouti, en fin d'année 2008, à ce que Standard & Poor's relève la notation financière du Canton de Vaud à AA contre AA- précédemment.

Projets particuliers

Projet « Système d'information financier (SIF) »

Le SAGEFI et la DSI ont élaboré en 2007, un schéma directeur visant à analyser et à définir l'architecture d'une plateforme d'exploitation pour un nouveau système d'information financier (SIF).

Les résultats du schéma directeur ont été présentés en décembre 2007 à l'ensemble des responsables financiers départementaux ainsi qu'aux responsables financiers des services. Les conclusions ont permis notamment de mettre en évidence la nécessité de remplacer l'outil Procofiév par un nouvel outil plus performant.

Les fonctionnalités attendues ainsi que les relations avec les applications métiers, déjà décrites dans le schéma directeur ont permis de rédiger un cahier des charges en vue de lancer un appel d'offres conforme à la loi sur les marchés publics. Pour assister le SAGEFI et la DSI dans cette démarche, un crédit d'étude a été octroyé début juillet 2008 par le Conseil d'Etat et la Commission des finances.

Le 7 novembre 2008, les documents nécessaires à l'appel d'offre ont été déposés sur le site simap.ch de la Confédération. Ce site est dédié aux appels d'offres relatifs à la loi sur les marchés publics. Dans le même temps, l'annonce a été publiée dans la FAO et une présentation de cette documentation a été effectuée par le SAGEFI à l'ensemble des unités financières départementales ainsi qu'au CCF.

Le retour des appels d'offres par les soumissionnaires est prévu pour le 2 février 2009, le choix de l'outil est quant à lui prévu pour fin mars 2009. L'adjudication de l'offre est bien entendu conditionnée par l'acceptation de l'EMPD par le Grand Conseil qui devrait traiter cet objet lors de la session de juin 2009.

Enfin, deux lettres d'information destinées à renseigner l'ensemble des services de l'administration sur l'avancement du projet ont été diffusées par le SAGEFI lors du deuxième semestre 2008.

Projet « Système de contrôle interne (SCI) »

La loi sur les finances impose aux départements et services de « mettre en place un système de contrôle interne ». Cette exigence légale poursuit le même objectif en matière de sécurisation des états financiers que le droit des sociétés entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008 (Code des obligations et Norme d'audit suisse NAS 890).

Ainsi, notre service a lancé un projet interne en 2008. Ceci a permis, d'une part de définir, en collaboration avec le CCF, les attentes en matière de SCI ; et d'autre part de mettre en œuvre à titre « expérimental » une méthode d'analyse et d'implémentation au sein du SAGEFI. Cette démarche se finalisera en 2009 et débouchera sur un projet de directive à l'attention des services de l'Etat, d'un concept de formation, ainsi qu'un apport méthodologique du SAGEFI dans la mise en œuvre d'une démarche similaire dans quelques sites pilotes.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Sources d'informations complémentaires

Intranet

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/finances/>

Site officiel du Canton de Vaud

Groupes de prestations

706.0 Gestion et administration du service

706.0 Gestion et administration du service

- Direction du service.
- Support direction / administratif.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.

Descriptif

- Direction du Service, conduite du service, coordination des URH départementales, politique du personnel et appui au Conseil d'Etat et à la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (négociations), politique de formation.
- Support direction / administratif, secrétariat, gestion agendas, téléphones, accueil, économat, préparation de dossiers, organisation de séances, site du service, secrétariats des domaines RH du service.
- Support financier et comptable, budget du service (comptabilité, factures, Cofin), tableaux de bord (ACV et SPEV), suivi de la masse salariale (GR 30), relations avec le CCF et le SAGEFI ainsi que les assureurs (justification des comptes).
- Support informatique.
- Responsabilité de l'informatique du SPEV et plus particulièrement du paramétrage du logiciel des salaires et des relations avec l'UID-DFIRE pour le bon fonctionnement de l'application des salaires.
- Gestion des habilitations d'accès à cette base de données.
- Suivi du parc micro-informatique du service et relations avec la BEDAG.
- Remplacement du système d'information des ressources humaines (SIRH) et modification des procédures de travail.
- Développement et mise en œuvre d'un système de management et de tableaux de bord prospectifs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Secrétariat général.
- Services de l'Etat, CHUV, Unil.
- Collaborateurs de l'Etat.

Groupes de prestations

706.1 Politique ressources humaines

706.1 Politique ressources humaines

- Application et respect de la LPers.
- Activités transversales liées aux ressources humaines.

Descriptif

URH CE, fonction « personnel » pour le Conseil d'Etat. Elle gère les populations « chefs de service » et « fonctions dirigeantes et exposées », ainsi que des dossiers particuliers transmis par le Conseil d'Etat.

Coordination URH

Celle-ci s'organise autour de rencontres bimensuelles entre le SPEV et les URH départementales et d'ateliers de travail spécifiques. Les échanges portent sur les projets et développements du SPEV, les questions de politique RH en général, les problèmes de terrain rencontrés par les URH.

DECFO-SYSREM / autres projets

L'année 2008 a permis la mise en oeuvre d'un nouveau système de classification des fonctions et de rémunération.

Juridique

Centraliser les questions juridiques liées au personnel afin de pouvoir venir en appui et en aide au Conseil d'Etat et aux services dans la gestion quotidienne. Fournir des avis de droit et conseils et en dégager une pratique cohérente applicable à l'ensemble de l'ACV. En collaboration avec le SJL, traiter le contentieux devant le Tribunal de Prud'hommes de l'ACV.

Planifications, processus et indicateurs

Ce secteur a pour mission d'une part de déterminer les niveaux des postes, donc au final le niveau de rémunération. Cette analyse contextuelle est distincte de celle exercée sur les fonctions. Elle est importante dans la mesure où le résultat de chacune de ces analyses a un impact sur la masse salariale (parfois à très long terme) et sur l'équité interne. D'autre part, en collaboration étroite avec le SAGEFI, il contribue à l'élaboration du budget des salaires de l'ensemble des services et assume la responsabilité du suivi des effectifs à l'ACV ainsi que celle de la préparation des rapports à l'intention du Conseil d'Etat relatifs à l'évolution des ETP et de la masse salariale de l'ACV.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chefs de services.
- Responsables des ressources humaines.
- Collaborateurs de l'Etat.

Groupes de prestations

706.2 Administration ressources humaines

706.2 Administration ressources humaines

- Salaires.
- Assurances sociales.
- Mesures administratives + Fixation de salaire initial.
- Effectifs.

Descriptif

Salaires

Ce secteur assure le paiement des salaires et la gestion administrative de tous les documents en relation avec la rémunération pour l'ensemble du personnel de l'ACV (à l'exception des Hospices). A ce titre, il est responsable du paiement correct des salaires et dans les délais prescrits. Il agit également dans le cadre des relations avec les instances judiciaires ou les organes officiels, notamment l'administration fiscale ainsi que les offices de poursuites et tribunaux, pour tout acte administratif en relations avec la rémunération des collaborateurs de l'ACV. Ce secteur agit sur la base des avis de mutations que lui adressent les services ou des requêtes officielles qui lui sont transmises. Il renseigne les entités sur les mesures à prendre dans les situations particulières et contrôle l'application des dispositions légales (lois fédérales, cantonales, LPers) dans son domaine d'activité. Il établit, dans les délais, les certificats et attestations requises par l'administration fiscale et les autres organismes officiels.

Assurances sociales

Ce secteur assure la gestion et le suivi des assurances sociales AVS, Caisse de pensions, assureurs LAA, en collaboration avec les services. Il valide toutes les déclarations d'accident (données salariales) avant de les transmettre aux assureurs LAA et en contrôle le suivi. Dans ce cadre, il vérifie les décomptes d'indemnité journalière et procède, le cas échéant à l'exercice du droit de recours envers le tiers responsable. Il assure la gestion du fonds FAMPEV. De même, il procède au contrôle des demandes de remboursement des APG et assure la gestion des cartes AVS des collaborateurs de l'ACV. Sur demande des instances concernées, il procède aux contrôles d'affiliation à l'AVS d'anciens collaborateurs. Il apporte son concours aux services lors des révisions de la Caisse de compensation AVS et en valide les conclusions.

Mesures administratives

Ce secteur assure la responsabilité centrale de la fixation des salaires initiaux, de la validation et du contrôle des mesures administratives établies par les services, du calcul du barème de l'indexation et la mise à jour des barèmes des salaires. Il agit dans le cadre de la LPers et veille à son respect ainsi qu'à celui de l'équité interne. Il répond aux sollicitations externes, essentiellement du secteur parapublic, concernant les règles et modalités d'application des barèmes de salaires et mesures administratives. Une partie des mesures administratives a été déléguée aux services. Il s'agit de mesures n'ayant pas d'impact majeur sur la masse salariale (validation d'un

congé maternité, par ex.). Ces délégations ont été opérées après que les personnes concernées ont été formées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, appui aux services, coordination.

Groupes de prestations

706.3 Formation continue

706.3 Formation continue

Formation continue des collaborateurs de l'ACV.

Descriptif

Différentes formations selon nouveau catalogue pour les collaborateurs et cadres de l'ACV, impliquant :

- Analyse des besoins.
- Elaboration et mise en oeuvre de programmes de formation.
- Gestion des inscriptions.
- Conseil en développement organisationnel.
- Formations sur mesure, coaching.

Informations détaillées sur l'organisation et les prestations du Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP) :

http://www.cep.vd.ch/prod/cep/cep_internet_p.nsf/Catalogue?OpenForm

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Collaborateurs et cadres de l'Etat de Vaud.
- Collaborateurs d'autres administrations publiques ou parapubliques (Ville de Lausanne, Confédération).
- Députés vaudois.

Partenaires :

- Fonctions transversable de l'Etat.
- Organismes de formation d'autres cantons, HEV, ASO, etc.

Groupes de prestations

706.4 Développement ressources humaines

706.4 Développement ressources humaines

Descriptif

La division Développement RH assure des prestations pointues visant une optimisation du capital humain notamment au travers de la mise à disposition d'outils de développement du personnel et des carrières. Elle répond de la gestion du recrutement, des entretiens d'appréciation, de la réinsertion professionnelle ainsi que de la politique des apprentis. Elle conduit et coordonne les acteurs responsables des unités ressources humaines qui lui sont rattachées : DEC - DSAS - DINF - DFIRE. Elle implémente et suit des projets transversaux favorisant le développement des cadres, la gestion de la relève et la promotion des talents en mettant en place un système de transfert des compétences du personnel.

- Entretien d'appréciation.
- Publication des annonces de postes vacants.
- Recrutement des cadres (Conseil d'Etat et spécialistes).
- Appréciation par simulation – recrutement (APS-r)/développement (APS-d).
- Bourse des candidats (collaborateurs/trices).
- Bourse des candidats à l'apprentissage.
- Développement et relève des cadres supérieurs.
- Bilan de compétences individuel.
- Accompagnement pour suppression de poste.
- Techniques de recherches d'emplois.
- Réinsertion professionnelle.
- Logistique CDA (Coordination des apprentis).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Collaborateurs et cadres de l'Etat

Événements marquants, évolutions significatives

L'année 2008 a été marquée par la mise en œuvre et la consolidation de différents projets dont nous retiendrons principalement :

Ré-AGIR

Intitulé « Programme Ré-AGIR », ce programme s'adresse à tous les collaborateurs de l'Etat atteints durablement dans leur santé physique et/ou psychique. Ses objectifs généraux sont d'accompagner le collaborateur en difficulté de santé, par une prise en charge précoce et complète, sur les plans professionnel et médical ; de réinsérer dans le processus de travail, en favorisant un retour rapide et durable en emploi ; et de collaborer à la prise en charge et au soutien du collaborateur, par une dynamique de réseau et de partenariat. Les prestations du SPEV sont les suivantes : définition, coordination et suivi du programme, aux niveaux conceptuel et méthodologique ; communication et formation des intervenants (responsable hiérarchique, RRH, etc.) ; suivi financier et coordination des prestations fournies aux collaborateurs ; mesure des résultats, négociation et formalisation de la collaboration avec les partenaires internes et externes (notamment avec le Service de la santé publique – médecin cantonal adjoint, la CPEV, les assureurs accident et l'OAI Vaud) ; mise en œuvre et suivi des mesures dites de réinsertion professionnelle (lors d'inaptitude avérée au poste de travail). Ce projet a fait l'objet d'un premier bilan. Il a été présenté au conseil d'administration de la Caisse qui a montré son intérêt et continue à soutenir financièrement ce projet. Par ailleurs, ce projet a fait l'objet d'une évaluation qui donnera lieu à un certain nombre d'ajustements, notamment sous forme de simplification administrative.

Contrôle

Le CCF a émis à plusieurs reprises la nécessité pour le SPEV de se doter d'une cellule interne d'audits RH, rattachée à la Direction du service. Cette cellule est plus que jamais nécessaire dans la perspective de délégations étendues en matière de mesures administratives vers les services. L'année 2008 a été marquée par une intervention transversale ayant trait aux indemnités versées par les services au titre de frais de repas. A cet effet, les services suivants ont été associés à la démarche: SESA, POLCANT, SFFN et SR. Cette intervention a fait l'objet de quatre rapports distincts soumis aux Chef-fe-s de département concernés et adressés en copie au CCF. Une seconde intervention est en cours auprès de l'UNIL. Elle porte sur la fixation des salaires initiaux.

La cellule de coordination des offices payeurs (CoOP)

La responsabilité de la gestion des données liées à la paie (mutations administratives diverses telles que promotions, droit au salaire en cas de maladie, heures supplémentaires, etc.) est déléguée à des « offices payeurs » pour des raisons juridiques (lois sur les Hospices-CHUV et l'Université de Lausanne) ou en raison de leur taille (Office du personnel enseignant – OPES – pour le DFJC). Dans ce cadre, le SPEV a mis en place une cellule de coordination des offices payeurs (SPEV – OPH – OPES- Unil) dont l'objectif est d'assurer une gestion cohérente et coordonnée de l'administration de ressources humaines, et plus particulièrement de la paie au sein de l'Etat.

Projets particuliers

DECFO SYSREM

L'année 2008 a été marquée par un travail intense.

Après plus de 30 séances de négociations avec les syndicats et associations faitiers du personnel, un accord a été signé avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires. Cet accord, signé au mois de novembre 2008, a été ensuite soumis au Grand Conseil. Ce dernier a adopté le Décret relatif à la mise en oeuvre de la nouvelle classification des fonctions et de la nouvelle politique salariale. Pour sa part, le Conseil d'Etat a adopté fin novembre le dispositif réglementaire nécessaire.

Plusieurs travaux techniques ont été menés, en particulier s'agissant de l'adaptation de l'outil informatique.

Les collaborateurs ont été informés au mois d'octobre de leur situation prévisible. Une nouvelle information sur leur situation réelle pour 2008, ainsi que certaines perspectives pour 2009 a été adressée au mois de décembre. Avec les salaires du mois de décembre, le rattrapage à hauteur de 32 millions a été réparti entre les collaborateurs concernés. Le nouveau système est ainsi entré en vigueur le 1er décembre 2008. Les avenants ont été envoyés aux collaborateurs fin décembre.

Grâce à cette modification en profondeur, l'Etat de Vaud s'est doté d'un système moderne et transparent et qui a pour objectif d'être compétitif sur un marché du travail en pleine évolution. Toutefois, le système devra encore trouver ses marques et se stabiliser. A cet égard, certains chantiers restent ouverts. Tel est notamment le cas s'agissant de l'enseignement secondaire I et II et de la revérification de certaines fonctions. Des informations plus détaillées sont disponibles sous <http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/personnel-de-letat/decfo-sysrem/actualite-decfo-sysrem/>

Système de management et de tableaux de bord prospectifs

Par ce projet, la direction du service souhaite mettre en oeuvre un système de management lui permettant de se positionner dans un contexte et un environnement fluctuant, orienter les activités du service selon des priorités, déterminer un phasage cohérent en lien avec les missions et les actions du service afin que chaque collaborateur du service puisse se situer dans ce cadre et s'identifier aux objectifs fixés. Le système de management devra permettre d'appuyer et de renforcer les prestations actuelles du SPEV et soutenir les changements majeurs intervenus ou qui vont être menés par le SPEV. Il permettra également d'apporter au Conseil d'Etat, dans le domaine de la gestion des ressources humaines, les éléments de décision nécessaires sur la base d'indicateurs factuels et pertinents.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations

301.4 Management et organisation

301.4 Management et organisation

Conseiller et appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches d'organisation ou de conduite du changement.

Descriptif

- Conduite d'analyses organisationnelles (diagnostics, revues, études) et appui aux projets de réorganisation
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation
- Aide à l'établissement des mandats de consultants externes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration et gouvernement.
- Secteur parapublic (en principe avec participation financière)

Evénements marquants, évolutions significatives

Evénements marquants en 2008

Organisation

Une **charte d'intervention**, signée par le président du Conseil d'Etat, précise les modalités de collaboration avec l'UCA et garantit l'indépendance de ses conseillers.

Prestations

Avec 4.8 ETP de conseillers en organisation, l'UCA a en 2008:

- conduit ou appuyé **10 mandats** dont 7 ont fait l'objet d'un rapport
- réalisé **14 interventions** (appui ponctuel hors mandat)
- cadré **3 demandes** qui feront l'objet de mandats en 2009

Pour se tenir au fait des meilleures pratiques en matière de conseil, l'UCA bénéficie de:

- l'expertise du **GREF** (groupe de référence composé de 3 personnalité ayant une grande expérience de consultant) qui s'est réuni à 2 reprises
- contacts réguliers avec ses homologues des autres cantons dans le cadre du **CREO** (Club romand des entités d'organisation) qui s'est réuni à 3 reprises

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation (UCA)

Projets particuliers

Mémento des processus

5 clés pour simplifier et optimiser les processus de l'administration

Dans le cadre de sa mission de promotion et d'implantation de méthode de gestion l'UCA a rédigé un mémento qui s'adresse aux responsables de services ou d'unités qui souhaitent disposer d'un guide simple et pragmatique.

Ce **mémento** des processus présente les concepts essentiels et les principaux outils de description, d'analyse, de reconfiguration et de gestion des processus.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation (UCA)

Sources d'informations complémentaires

Site intranet

- <http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/management-et-organisation-uca/>

Rapports UCA

- L'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire
- Une **réponse** dans ce sens a été adressée par le CE à la COGES qui demandait l'accès aux rapports de l'UCA

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Groupes de prestations

708.0 Administration

708.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique statistique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale.
- Plan statistique cantonal.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Chef du département.
- Collaborateurs du service.
- Services de l'ACV.
- Services transversaux.
- Secrétariats généraux.

Groupes de prestations

708.1 Collecte

708.1 Collecte

Collecte de données à but statistique.

Descriptif

- Définition des besoins en matière de données à but statistique.
- Exploration de fichiers de données administratives.
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales.
- Saisie des données.
- Validation des données.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations

708.2 Production et analyse

708.2 Production et analyse

Production et analyse statistiques.

Descriptif

- Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE).
- Statistiques périodiques.
- Projets statistiques.
- Expertises et conseils.
- Mandats.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Autres cantons.
- Organismes intercantonaux
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations

708.3 Diffusion

708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique.

Descriptif

- . Annuaire statistique du canton de Vaud.
- . Courrier statistique Numerus.
- . Courrier statistique Lausanne déchiffrée
- . Séries "Conjoncture vaudoise" en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise.
- . Série "Communications statistiques Vaud".
- . Série "Communications statistiques Lausanne".
- . Chiffes clés de l'Espace lémanique.
- . Mémento "Vaud en chiffres".
- . Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.
- . Rapports à diffusion limitée.
- . Réponses à la carte.
- . Centre de documentation.
- . Site internet "Statistique Vaud".
- . Site internet "Statistique Lausanne".
- . Site internet de l'Observatoire du logement.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- . Grand Conseil.
- . Conseil d'Etat.
- . Services de l'ACV.
- . Confédération.
- . Communes.
- . Associations économiques, politiques et sociales.
- . Entreprises.
- . Médias.

- Population.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Groupes de prestations

708.4 Statistique Lausanne

708.4 Statistique Lausanne

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne.

Descriptif

- Production périodique.
- Etudes et analyses.
- Publications.
- Site internet.
- Réponse à la carte.
- Conseil, méthodologie.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Municipalité de Lausanne.
- Lausanne Région.
- Administration communale lausannoise.
- Confédération.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Événements marquants, évolutions significatives

Le Plan statistique cantonal décrit sous la forme de fiches de projets et de productions périodiques l'ensemble de l'activité statistique de l'Etat; il est adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Le Plan statistique 2008, approuvé en décembre 2007, comptait 32 projets et 102 productions périodiques. Globalement, dans l'ensemble de l'administration, les ressources estimées a priori pour la réalisation des productions statistiques périodiques s'élevaient à 235 mois/homme dont 86 mois/hommes pour le SCRIS; celles pour les projets atteignaient 71 mois/homme dont 51 mois/homme pour le SCRIS. En cours d'année, certains des projets envisagés ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche du service; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Quatre axes principaux de travail peuvent être mis en exergue à partir du plan statistique 2008. Ce sont : le développement de l'information statistique sur une base administrative, la diffusion publique de l'information statistique, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision pour les autorités ainsi que pour l'administration et enfin le partenariat avec l'extérieur du canton.

Parmi les principaux nouveaux projets conduits et initiés par le SCRIS en 2008 figurent le développement, pour le compte de la Fondation chargée de coordonner l'accueil de jour des enfants (FAJE), d'un concept et d'un projet d'enquête qui sera mis en oeuvre en 2009 auprès des structures d'accueil. Cette enquête annuelle a pour but de décrire et de suivre l'activité de l'accueil de jour dans le canton.

Le site internet Statistique Vaud s'est enrichi en 2008 d'un calculateur en ligne pour les salaires du secteur privé vaudois (www.scris.vd.ch/salaires). Cet outil permet à l'utilisateur d'obtenir une estimation du salaire mensuel brut correspondant au profil professionnel de son choix. Ce calculateur rencontre un succès certain puisque depuis son ouverture à mi septembre 2008 on enregistre en moyenne une trentaine de requêtes par jour.

Depuis 2007, le SCRIS mène systématiquement, en collaboration avec l'ACI, des investigations sur le datawarehouse de l'ACI destinées à définir le contenu de l'information fiscale utile à des fins statistiques portant sur les personnes physiques. Ces travaux ont débouché sur la création de nouvelles séries statistiques. Sur cette base, le SCRIS a notamment réalisé une publication importante dans la série Communications statistiques portant sur la structure des revenus des Vaudois en 2005.

En janvier 2008, le SCRIS a publié l'Annuaire statistique du canton de Vaud 2008 dans sa nouvelle conception élaborée au cours de l'année 2007. En 2008, de nouvelles améliorations ont encore été apportées à cet annuaire dont l'édition 2009, parue début janvier, est ainsi arrivée à maturité.

Au chapitre des évolutions significatives qui vont marquer la statistique vaudoise, une nouvelle problématique surgit pour l'analyse statistique au travers des travaux de mise en oeuvre du futur recensement fédéral de la population 2010. Dorénavant le recensement de la population sera fondé sur des données de registres ainsi que sur des données issues d'enquêtes par sondage. L'exhaustivité des informations à l'échelle communale n'est plus assurée pour de nombreuses variables comme ce fut le cas par le passé. De plus, les cantons devront prendre en charge une partie des frais pour le suréchantillonnage des enquêtes par sondage s'ils souhaitent obtenir un niveau de fiabilité des données à des échelles spatiales plus fines que le seul niveau cantonal. Durant toute l'année 2008, le SCRIS a suivi de très près, souvent en collaboration avec d'autres cantons, le développement de tous les travaux relatifs au futur recensement en intervenant notamment régulièrement auprès de l'OFS. En particulier, le SCRIS a conduit l'audition ordonnée par la Confédération relative à l'Ordonnance d'application sur le recensement fédéral de la population.

Depuis plusieurs années, le SCRIS développe des collaborations intercantionales. Ainsi, concernant les mandats qui lui sont confiés en matière de perspectives démographiques, le SCRIS poursuit une collaboration intensive avec les cantons du Tessin, de Genève et de Neuchâtel. A signaler en 2008, dans ce domaine, la réalisation de perspectives démographiques pour la région et l'agglomération franco-valdo-genevoise, des prévisions de besoins

en lits hospitaliers pour le canton de Genève ainsi que des perspectives scolaires pour le canton de Neuchâtel. Les cantons partenaires apprécient la haute compétence du SCRIS dans le domaine des perspectives de population. D'une manière plus générale, les collaborations instituées se poursuivent aussi bien avec le canton de Genève qu'avec celui de Neuchâtel. Ces collaborations portent potentiellement sur l'ensemble du champ de l'activité statistique publique.

La collaboration au sein de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien, qui associe les statisticiens des cantons suisses de l'Arc jurassien ainsi que l'INSEE Franche-Comté, a débouché sur la production d'une fiche de synthèse et sur la mise en ligne d'indicateurs économiques. Cet observatoire a pour but de fournir des éléments statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne.

Projets particuliers

Le développement de l'information statistique se fait, en continu, au travers de collectes d'informations, de synthèses, d'analyses, de mises à disposition d'informations statistiques sous des formes variées et adaptées aux besoins des utilisateurs. Pour cela le SCRIS s'appuie sur les enquêtes existantes qu'elles soient cantonales ou fédérales, mais surtout de plus en plus sur des applications administratives.

Parmi les principaux projets qui constituent des nouveautés qui ont été réalisés en 2008, on peut citer, en plus des projets mentionnés au chapitre "Evénements marquants et évolutions significatives" :

- Le site internet Statistique Vaud a fait l'objet d'une analyse détaillée en vue de sa restructuration. Ce réaménagement du site sera réalisé en 2009.
- L'aboutissement de la réflexion sur le choix d'un outil de cartographie statistique pour le site internet Statistique Vaud. Cet outil permettra de développer dans le courant de l'année 2009 une nouvelle manière de présenter et de diffuser l'information statistique spatialisée.
- La production de perspectives scolaires de l'enseignement obligatoire pour la DGEO.
- La production de perspectives de besoins en lits hospitaliers pour le SSP.
- La production de compléments régionaux pour les perspectives de besoins lits en EMS pour le compte du SSP.
- La mise en place en collaboration avec le SDE, le SPAS et le SG-DSAS d'une nouvelle fiche d'information mensuelle décrivant les bénéficiaires du RI. Cette fiche est destinée à figurer sur le site internet Statistique Vaud.
- La mise en place d'une application sur la Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE) pour la statistique de l'hôtellerie. Cette application est également accédée par le canton de Neuchâtel.
- La création et la mise à disposition sur le site internet Statistique Vaud d'une fiche périodique décrivant le suivi de l'évolution des populations résidente et active étrangères selon diverses caractéristiques socio-démographiques et le type de permis.

Par ailleurs, le SCRIS est régulièrement associé aux travaux de nombreux groupes, principalement internes à l'administration, dans divers domaines : police cantonale, allocations familiales, loi sur l'harmonisation des registres, péréquations financières, PIB vaudois, SIEF, etc...

A signaler également la participation à des groupes intercantonaux, dont notamment : le Bureau de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT), le Comité Regiostat qui est l'organe de coordination entre la statistique fédérale et la statistique régionale.

Rapport annuel de gestion 2008

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Sources d'informations complémentaires

Courrier statistique Numerus (6 numéros)

Courrier Lausanne déchiffrée (3 numéros)

Série Communications statistiques Vaud :

Le revenu des Vaudois en 2005

Annuaire statistique du canton de Vaud 2008

Mémento statistique "Vaud en chiffres 2008"

Flash trimestriels :

Hôtellerie

Emploi

Série Conjoncture vaudoise :

Industrie

Construction

Hôtellerie-restauration

Sites Internet

Statistique Vaud : www.scris.vd.ch

Statistique Lausanne : www.scris-lausanne.ch

Observatoire du logement : www.obs-logement.vd.ch

Calculateur de salaires en ligne : www.scris.vd.ch/salaires

2008 à l'ordre judiciaire vaudois

Activité juridictionnelle

Sur le plan juridictionnel, le nombre de nouvelles affaires introduites devant les différentes instances en 2008 est relativement stable, ou en légère augmentation. Il y a toutefois de notables exceptions. L'augmentation importante des causes devant le Tribunal des assurances (actuellement la [Cour des assurances sociales](#)) et le [Tribunal des baux](#), ainsi que dans une moindre mesure devant le [Tribunal des mineurs](#), reste un sujet de préoccupation pour le Tribunal cantonal.

Après deux années record, le nombre de poursuites et de faillites introduites a diminué en 2008.

Projets particuliers

Réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, et création d'une Cour des assurances sociales

Durant l'année 2008, l'ordre judiciaire vaudois a dû concrétiser la fusion du [Tribunal cantonal](#) et du Tribunal administratif, et préparer l'intégration de la nouvelle [Cour des assurances sociales](#) au Tribunal cantonal. Cette dernière s'inscrit dans le programme de réformes judiciaires [Codex_2010](#). Avec la création de cette nouvelle cour, le nombre de juges cantonaux a passé de 29, dont 6 à temps partiel, à 37, dont 8 à temps partiel. Les juges de la Cour des assurances sociales qui ont été élus en août 2008 sont entrés en fonction le 1^{er} janvier 2009.

Réorganisation territoriale

Les arrondissements judiciaires et les justices de paix ont dû s'adapter aux nouveaux districts. Ainsi, les quatre tribunaux d'arrondissement et les quatre offices d'instruction pénale ont vu, dès le 1^{er} septembre 2008, leur [territoire de compétence](#) redéfini selon le nouveau découpage territorial. Concrètement, 23 communes ont été concernées par un changement d'arrondissement judiciaire.

L'organisation territoriale des justices de paix a été adaptée au nouveau découpage territorial dès le 1^{er} novembre 2008. 72 communes se sont vues rattachées à une autre justice de paix. Cette réorganisation a eu des conséquences importantes sur le fonctionnement des justices de paix. Elle a nécessité un rééquilibrage des forces de travail entre offices impliquant le déplacement de magistrats et de collaborateurs.

L'adaptation des offices des poursuites et faillites au nouveau découpage territorial interviendra pour sa part en 2009.

Réformes judiciaires

L'année 2008 a encore été marquée par les travaux préparatoires en relation avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011, des codes de procédure [civile](#) et [pénale](#) suisses. De nombreux magistrats ont été sollicités, parfois de manière importante en plus de leur activité juridictionnelle.

Événements marquants, évolutions significatives

Activité de l'ordre judiciaire en 2008

L'activité juridictionnelle a été relativement stable. Toutefois, le nombre de causes introduites devant le Tribunal des assurances (devenu [Cour des assurances sociales](#) le 1^{er} janvier 2009) a une nouvelle fois augmenté de manière importante, passant de 1'059 causes en 2007 à 1'270 en 2008. A titre de comparaison, les causes nouvelles introduites en 2005 s'élevaient à 715. Le [Tribunal des baux](#) a connu également une nette augmentation des causes introduites en 2008, soit 1'084 contre 880 en 2007. Enfin, le [Tribunal des mineurs](#) a vu le nombre de ses nouvelles affaires passer de 2'109 en 2007 à 2'202 en 2008. Malgré cette augmentation, il faut souligner que, grâce notamment aux renforts octroyés, le nombre des affaires en cours a diminué en 2008, passant de 991 au 1^{er} janvier 2008 à 965 au 31 décembre 2008.

Dans les [offices des poursuites et des faillites](#), le nombre de poursuites introduites a passé de 347'398 en 2007 à 341'478 en 2008. Le nombre de nouvelles faillites a également diminué, passant de 1'553 en 2007 à 1'462 en 2008. Les difficultés économiques de la deuxième partie de l'année 2008 n'ont pas eu de répercussions sur les activités des offices des poursuites et des faillites en 2008. Il est à craindre qu'il en aille autrement en 2009. Enfin, l'[Office cantonal du registre du commerce](#) a procédé en 2008 à 16'660 inscriptions contre 15'286 en 2007.

Sur le plan de la gestion de l'ordre judiciaire, la fusion, au 1^{er} janvier 2008, avec le Tribunal administratif, a induit un travail d'intégration très important de la part de la direction du greffe du [Tribunal cantonal](#). Tant les collaborateurs que certains magistrats ne s'étaient pas rendus compte qu'en fusionnant avec le Tribunal cantonal, le Tribunal administratif intégrait l'ordre judiciaire et que dès lors certaines spécificités devaient être abandonnées. Les efforts d'intégration devront se poursuivre en 2009.

En ce qui concerne les juges cantonaux, force est de constater que les synergies que le constituant entendait réaliser par cette fusion ne pourront se réaliser que lorsque le Tribunal cantonal pourra être regroupé sur un seul site. En effet, s'il est théoriquement possible pour un juge de la Cour de droit administratif et public d'avoir une activité dans une autre cours du Tribunal cantonal (ou l'inverse), en pratique la localisation sur deux sites entraîne une telle perte de temps et d'énergie dans le traitement des dossiers que cela devient non seulement contre-productif, mais impossible à pratiquer compte tenu de la charge de travail actuelle et des infrastructures à disposition.

L'augmentation du nombre des juges cantonaux a impliqué une réorganisation de la [direction de l'ordre judiciaire](#). Des compétences nouvelles ont été conférées à la [Cour administrative](#), notamment en matière de nomination. En outre, une [autorité de surveillance](#) en matière disciplinaire a été instituée. Celle-ci, composée de trois juges cantonaux, est compétente pour prononcer des mesures disciplinaires à l'encontre d'un magistrat, professionnel ou non. Elle a été saisie à trois reprises et a prononcé une mesure de destitution.

Si l'adaptation des offices judiciaires au nouveau [découpage territorial](#) n'a eu que des conséquences mineures pour les [offices d'instruction pénales](#) et les [tribunaux d'arrondissement](#), il n'en a pas été de même pour les [justices de paix](#). La diminution du nombre de districts a impliqué la suppression de certaines justices de paix, ce qui a entraîné pour les justiciables des déplacements, qui sont souvent mal ressentis par la population des régions décentralisées. L'ordre judiciaire n'est toutefois pas maître de cette évolution.

Le nouveau découpage territorial a impliqué également la création de nouvelles justices de paix. La [Justice de paix du district de Lavaux-Oron](#), dont le siège est à Cully, a pu commencer son activité le 1^{er} novembre 2008. Les [Justices de paix du Jura-Nord Vaudois et du Gros-de Vaud](#) ont été réunies dans un office unique, à Yverdon-les-Bains. Quant au district de l'Ouest Lausannois, sa Justice de paix est pour l'heure regroupée avec celle du district

de Lausanne. Toutefois, la création d'une Justice de paix dans ce nouveau district est prévue à l'horizon 2011.

Cette réorganisation a impliqué des changements importants pour les magistrats et collaborateurs, notamment en termes de transfert de personnes ou de modification de taux d'activité et ce quelques années seulement après la réforme des justices de paix de 2004, qui avait vu le passage du cercle au district. Elle n'a pu aboutir que grâce aux efforts et parfois aux sacrifices qui ont été consentis.

Bien que le nombre d'oppositions formelles ait diminué, l'activité des justices de paix continue à être assombrie par la polémique qui existe dans le canton au sujet de la désignation de tuteurs et curateurs non volontaires. Sur proposition de l'ordre judiciaire, la rémunération des tuteurs et curateurs d'indigents a été augmentée, passant de 450.- francs à 850.- francs. Le nombre d'assesseurs par districts a aussi augmenté. Un groupe de travail interdépartemental, sous la présidence de l'ordre judiciaire, a élaboré des modules de formation, dans l'espoir d'encourager des personnes à se porter volontaires. Malheureusement, ces diverses mesures ne suffiront pas. Le canton de Vaud est l'un des seuls cantons suisses à ériger la règle légale en dogme et à avoir une telle proportion de tuteurs et curateurs privés. Ce système a montré ses limites et l'on peut sérieusement s'interroger sur l'opportunité de modifier cette clé de répartition, qui devrait plutôt tendre à l'avenir à faire du tuteur privé l'exception.

En 2007, l'ordre judiciaire avait été à la rencontre du public dans le cadre de trois soirées, organisées conjointement avec le Bureau de médiation en matière d'administration judiciaire. Ces soirées intitulées « Causons justice ! » s'étaient déroulées à Lausanne avec un certain succès. L'expérience a été renouvelée en 2008, où des magistrats du lieu ont rencontré les justiciables dans le cadre de trois débats organisés à Nyon, Yverdon et Vevey.

Projets particuliers

Réformes et projets en cours

Le [Tribunal cantonal](#) et le [Secrétariat général de l'ordre judiciaire](#) ont été grandement sollicités dans le cadre de divers projets en cours.

La mise en œuvre du [volet « droit public » de Codex_2010](#) a notamment eu pour conséquence la création au 1^{er} janvier 2009 d'une nouvelle cour du Tribunal cantonal, la [Cour des assurances sociales](#) (CASSO).

L'ampleur des réformes nécessitées par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 des codes de procédure [civile](#) et [pénale](#) suisses a impliqué tout au long de l'année 2008 des travaux de mise en œuvre importants et ce bien que les textes d'application n'aient pas encore été adoptés au niveau cantonal. A ce stade, il s'agit notamment pour l'ordre judiciaire de créer de nouveaux processus de travail, de coordonner son activité avec celle des autres institutions concernées par la réforme, d'anticiper les conséquences que cela aura sur le personnel et sur les infrastructures.

L'adaptation des [offices des poursuites](#) aux nouveaux districts n'a pas été achevée en 2008. En effet, l'option avait été prise de ne pas procéder à cette adaptation avant la mise en production, dans tous les offices, d'une nouvelle application informatique de traitement des poursuites (Thémis). Cette application fonctionne depuis mi-septembre dans l'office pilote de Lausanne Est. La mise en production se poursuivra au début 2009 dans les autres offices, si bien que la « bascule » des offices dans le nouveau découpage territorial devrait avoir lieu en 2009 également.

Les travaux en relation avec le projet informatique Tutelec (gestion des mandats tutélares publics) se sont poursuivis en 2008. Ils ont malheureusement pris passablement de retard.

Le Tribunal cantonal a la volonté de publier toute sa [jurisprudence](#) sur internet, comme c'est déjà le cas de celle de la Cour de droit administratif et public. Le projet a pris un certain retard en raison de problèmes purement techniques. La mise en production a toutefois commencé dans deux cours du Tribunal cantonal. La jurisprudence du Tribunal cantonal devrait donc être accessible au public par le biais d'internet au cours de l'année 2009. Elle sera entièrement anonymisée.

L'ordre judiciaire, comme l'administration cantonale, a dû faire face aux remous causés par l'introduction de la nouvelle grille salariale de la fonction publique.

Le Tribunal cantonal a par ailleurs déposé auprès du Conseil d'Etat un projet de « statut de la magistrature », élaboré en 2007 déjà en collaboration avec les différents groupes de magistrats. Ce projet suscite une grande attente chez les magistrats et les résultats des démarches entreprises sont attendus avec une impatience légitime si l'on sait que cette réforme a été initiée par le rapport « Bersier-Jomini » en 1995.

Sources d'informations complémentaires

Organisation judiciaire

- [Organigramme de l'ordre judiciaire vaudois](#)

La justice vaudoise sur internet

- Site de l'ordre judiciaire vaudois : www.vd.ch/ojv
- Site thématique sur la justice : www.vd.ch/justice

Rapports annuels de l'ordre judiciaire vaudois

- Rapport annuel 2008 - **publication le 25 mars 2009**
- [Rapport annuel 2007](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2006](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2005](#) (format pdf)

Informations complémentaires sur les réformes et projets en cours

- [Impact du découpage territorial \(DecTer\) sur l'organisation judiciaire](#) - site internet
- [Réformes judiciaires Codex_2010](#) - site internet
- "Causons justice !" - affiche des soirées 2008 (format pdf)
- [Réforme de droit public : création d'une Cour des assurances sociales](#) - communiqué de presse (format pdf)

1. Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour - Favoriser la conciliation de la vie familiale et de l'activité professionnelle

Les actions en lien avec la mesure:

- Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants
- Aménager la journée continue de l'écolier

DFJC / SPJ

Accueil de jour des enfants

Au 10 décembre 2008, vingt-huit réseaux, impliquant 345 communes, sont reconnus par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). En clair, cela signifie la création de près de 3'000 places supplémentaires à l'horizon 2011 dans le canton de Vaud, correspondant à un total de 14'605 places contre 11'714 actuellement. Le taux de couverture moyen sur le plan cantonal passe ainsi de 12,3% à 15,3%. Sur la base des plans de développement des réseaux, la croissance du nombre de places entre 2008 et 2011 atteint 25%. Les réseaux reconnus peuvent désormais bénéficier des subventions de la FAJE. La totalité des montants versés en 2008 s'élève à plus de 27 millions – répartis entre les paiements rétroactifs 2007 et les subventions 2008.

Rappelons que la Fondation a pour mandat la création de 2'500 places supplémentaire dans le canton d'ici 2011. Elle poursuit l'objectif de déployer et de coordonner l'accueil de l'enfance pour mieux répondre aux besoins des familles qui travaillent. Elle œuvre pour favoriser la conciliation vie familiale et vie professionnelle, d'où l'implication des entreprises, qui sont associées pour la première fois à un projet de société d'envergure. Ce partenariat public privé constitue une forme inédite de collaboration dans le secteur de l'accueil de jour et propulse la FAJE, au même titre que le canton de Vaud, au rang de pionnière sur le territoire national.

DFJC / DGEO

Journée de l'écolier

La question de la journée continue de l'écolier est abordée sur divers plans. Outre les conseils d'établissements, qui mettent en réseau l'ensemble des partenaires de l'école - parents, milieux associatifs, ... - la démarche de refondation de la loi scolaire, ouverte sous l'impulsion de l'accord intercantonal HarmoS et de la Convention romande, aborde également cette thématique.

2. Moderniser et agrandir le réseau des Etablissements médico-sociaux (EMS) - développer des solutions alternatives à l'hébergement en EMS

Les actions en lien avec la mesure:

- Poursuivre la mise en œuvre du programme d'investissement et de modernisation des EMS (PIMEMS).
- Développer les soins à domicile, l'accueil temporaire, les courts séjours, les logements protégés

DSAS / SSP

Poursuivre la mise en œuvre du programme d'investissement et de modernisation des EMS (PIMEMS).

Durant l'année 2008, le Conseil d'Etat a adopté et soumis au Grand Conseil plusieurs EMPD portant sur le financement des études ou de la construction de nouveaux EMS (La Vernie et Bois-Gentil II) dans le cadre du programme d'investissement et de modernisation des EMS (PIMEMS).

3. Achever la concrétisation du principe "un enfant, une allocation" inscrit dans la constitution vaudoise

Les actions en lien avec la mesure:

- **Mettre en œuvre un système d'allocations familiales pour les indépendants et les parents sans activité lucrative**

DSAS / SASH

Elaboration d'un EMPL adopté par le Grand Conseil concernant la mise en oeuvre de la Loi fédérale sur les allocations familiales. Dès le 1er janvier 2009: versement d'allocations familiales aux personnes sans activité lucrative ainsi qu'aux indépendants.

4. Revoir le système des prestations sociales en amont du revenu d'insertion (RI) et leur articulation avec ce dernier

Les actions en lien avec la mesure:

- **Combattre l'effet de seuil à la sortie du RI pour les bénéficiaires "working poor" du RI**
- **Inciter les bénéficiaires à recouvrer une autonomie financière en réintégrant le marché du travail**
- **Adopter un revenu déterminant unifié (RDU) pour le calcul de l'ensemble des prestations sociales cantonales et mettre en place des guichets sociaux uniques**
- **Etudier une extension aux familles du système des prestations complémentaires et développer des régimes d'assurance permettant d'éviter le recours au RI**
- **Développer les logements d'urgence et de transition**

Combattre l'effet de seuil à la sortie du RI pour les bénéficiaires "working poor" du RI

- Adoption de nouveaux paramètres déterminant l'octroi des subsides à l'assurance-maladie visant à lisser l'effet de seuil à la sortie de l'aide sociale vaudoise pour les bénéficiaires "working poor" au RI.
- Conséquence: élimination presque complète des effets de seuil dès le 1er janvier 2009.

Inciter les bénéficiaires à recouvrer une autonomie financière en réintégrant le marché du travail

- Mise en oeuvre par le Département de l'économie (Service de l'emploi) et le Département de la santé et de l'action sociale (Service de prévoyance et d'aide sociales) de la décision du Conseil d'Etat du 24 octobre 2007 concernant les propositions visant à améliorer le dispositif RI et l'augmentation substantielle du nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) insérés sur le marché du travail.
- Mesures adoptées: intensification de la collaboration entre Offices régionaux de placement (ORP) et Centres sociaux régionaux (CSR); augmentation des allocations cantonales d'initiation au travail (ACIT) à 80%; mise en place de mesures spécifiques pour les bénéficiaires du RI, tels que le coaching professionnel.

Adopter un revenu déterminant unifié (RDU) pour le calcul de l'ensemble des prestations sociales cantonales et mettre en place des guichets sociaux uniques.

- Préparation par le Département de la santé et de l'action sociale (Secrétariat général), d'entente avec les départements et services concernés, d'un avant-projet de loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales visant l'introduction d'un revenu déterminant unifié.
- Objectifs: simplifier la relation entre usagers et administration cantonale, garantir l'égalité de traitement et l'équité dans l'octroi des prestations sociales.

Développer les logements d'urgence et de transition

- Elaboration d'un projet d'ouverture d'un sleep-in sur la Riviera sous la direction du SPAS.
- Ouverture prévue en 2009.

5. Insérer les jeunes par la formation professionnelle

Les actions en lien avec la mesure:

- Par la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, promouvoir la création de places d'apprentissage et une procédure de validation des acquis
- Optimiser la mission des institutions de transition, d'insertion et d'orientation
- Améliorer l'intégration des jeunes par la détection précoce des problèmes
- Développer la formation professionnelle pour les jeunes adultes bénéficiaires du revenu d'insertion (RI)
- Renforcer les mesures d'orientation scolaire et professionnelle

Les besoins seront anticipés:

- d'une part par un effort soutenu de l'orientation professionnelle en fin de scolarité obligatoire
- et, d'autre part, par des mesures visant le maintien en formation dans les écoles professionnelles et les gymnases des jeunes en décrochage scolaire, social ou psychologique.

Le cas échéant, la réponse à ces besoins se traduit par un accompagnement des jeunes (18-25 ans) pendant leur recherche de solutions de formation et durant la formation elle-même (« case management », programme de formation professionnelle pour les jeunes adultes bénéficiaires du Revenu d'insertion -FORJAD).

DEC / SDE

Optimiser la mission des institutions de transition, d'insertion et d'orientation.

- Recentrer les SEMO sur leur activité première, à savoir une prise en charge des jeunes "sans solution" incluant une mise en situation pratique, en atelier, la plus proche possible de la réalité du marché du travail.

DFJC / DGEP

Loi cantonale sur la formation professionnelle (nLVFPr)

Pour ce qui concerne la formation professionnelle, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle. Les résultats de cette consultation, très positifs dans leur ensemble, ont permis l'élaboration du texte définitif d'un EMPL présenté au Grand Conseil dans le courant octobre. La commission parlementaire a ainsi pu entreprendre ses travaux et le texte sera soumis au Grand Conseil au printemps 2009.

DFJC / SESAF

SESAF - OCOSP

Nouvelles prestations

L'année 2008 a vu la mise en œuvre de nouvelles prestations, dans les diverses régions de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle.

Bilan et testing : en étroite collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) et les institutions sociales concernées, il s'agit d'élaborer, pour, et avec les jeunes au bénéfice du RI, un profil de compétences, intérêts, aptitudes, ... afin de déterminer un projet professionnel réaliste et réalisable.

Bilan, testing, mise en action et suivi : cette prestation s'adresse aux jeunes dont le parcours scolaire ou professionnel présente un profil qui cumule divers éléments fragilisants et pour lesquels un accompagnement personnalisé, tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur projet ainsi qu'un suivi au cours des premiers mois de formation, est nécessaire.

Cet accompagnement, assuré par un-e psychologue conseiller-ère en orientation, vise, en particulier, à mobiliser l'ensemble des ressources personnelles et sociales des jeunes. Une évaluation régulière de ces nouvelles prestations est conduite et les adaptations nécessaires mises en place. Un bilan est également prévu, en particulier dans la perspective de la mise en place du processus de gestion des flux des jeunes vers une mesure de T1 (transition école - mesure de transition vers la formation professionnelle).

SESAF - OCBE

Poursuite du programme FORJAD

Le programme d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD) lancé en 2006 par le Conseil d'Etat en 2006 dont l'Office des bourses est partie prenante a obtenu de très bons résultats et va être pérennisé. Pour ce faire, il s'agit de d'une part d'orienter vers le programme FORJAD tout jeune adulte au revenu d'insertion (RI) sans formation professionnelle certifiée qui est en mesure de le suivre. L'objectif est d'atteindre le nombre de 800 jeunes adultes inscrits dans FORJAD dès la rentrée scolaire 2010/2011. Il s'agit d'autre part de transférer le financement des frais d'entretien de ces jeunes adultes au RI à l'office des bourses qui ne prenait en charge jusqu'ici que les frais d'études. Il va donc falloir harmoniser les normes du RI est celles des bourses d'études.

Les actions en lien avec la mesure:

- Favoriser la prévention précoce, le soutien et l'intégration des jeunes en difficulté, la lutte contre la précarisation des familles
- Encourager et coordonner les actions de prévention
- Permettre, lorsque des infractions sont commises, une application rapide des mesures et des sanctions
- Lutter contre les représentations de la violence et de la pornographie dans tous ses moyens de diffusion

La montée générale de la violence de même que l'augmentation du sentiment d'insécurité qui lui est liée sont des problèmes à prendre au sérieux. La violence qui affecte les jeunes est un sujet de préoccupation. Si statistiquement la délinquance des mineurs est encore très limitée, sa nature se diversifie et évolue vers plus de violence ; l'âge de commission de délits graves s'abaisse. Fait important : les jeunes sont eux-mêmes souvent les victimes de cette violence.

DSE / PolCant

Prévenir et lutter contre la violence, en particulier, celle qui touche les jeunes

Il est à relever, qu'en 2008, malgré des craintes légitimes, le "happy slapping" (bagarre provoquée pour être filmée) ne s'est pas répandu dans notre canton. Afin de répondre au nombre constant d'agressions et d'incivilités, les actions de prévention ont été mises en oeuvre :

- examen de situation puis coordination du suivi avec les partenaires (école, social, parents) portant sur de jeunes fugueurs ou récidivistes risquant de sombrer définitivement dans la délinquance;
- développement des contacts avec les autorités communales pour rechercher de solutions communes pour répondre aux situations d'incivilités, voire de petite délinquance, plus particulièrement commis par des mineurs multirécidivistes. Dans ce cadre, près de 160 communes ont été approchées durant l'année écoulée.

DSE / Secrétariat général

Deux journées consacrées à la montée de la violence

Le Département de la sécurité et de l'environnement a organisé deux journées consacrées à la montée de la violence. La première journée s'est déroulée le 7 mars 2008 et a permis de poser un constat sur ce phénomène, d'analyser les outils actuels de diagnostic et d'étudier la question sur le plan politique au niveau suisse. La seconde journée centrée sur les besoins vaudois a eu lieu le 6 octobre 2008. Elle a permis de dégager quatre projets où le canton pourrait agir rapidement : la coordination et le développement de la prévention; la vente d'alcool aux mineurs; les travaux d'intérêt général et l'accélération des traitements des dossiers.

Ordre judiciaire vaudois

Des renforts ont été accordés au [Tribunal des mineurs](#) afin de permettre une accélération des procédures. Il faut toutefois relever que les juges du Tribunal des mineurs doivent évaluer soigneusement la situation et la personnalité du mineur afin de choisir la sanction ou la mesure éducative, voire thérapeutique, la mieux adaptée. Cette obligation qui leur est faite n'est pas toujours compatible avec une application rapide des sanctions.

DSE / BEFH

Lutte contre la violence domestique

En vue de la coordination de tous les services, bureaux et projets d'intervention contre la violence domestique actifs en Suisse, la Confédération, via le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, a souhaité disposer d'un soutien en Suisse latine. Dans cette perspective, au printemps 2008, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) s'est vu confier la responsabilité de la création et de la présidence d'une Conférence latine contre la violence domestique. Celle-ci a notamment pour mission d'encourager une meilleure information sur les mesure et projets cantonaux et un partage d'expérience et d'actions.

Le 8 mai 2008, a eu lieu une Journée de réflexion sur la question « Populations migrantes et violence domestique », qui a attiré un public nombreux de plus de 150 personnes, en provenance du réseau social, médical et judiciaire.

Par ailleurs, le 25 novembre 2008 est entrée en vigueur la procédure vaudoise d'expulsion immédiate, du domicile commun, de l'auteur-e en cas de violence domestique (art. 28b alinéa 4 du Code civil).

Afin de mieux faire connaître ce nouvel outil juridique ainsi que les procédures judiciaires et les données statistiques, la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique a publié des fiches d'information synthétiques sur la problématique et les a adressées à l'ensemble du réseau social, médical, sanitaire, policier et judiciaire concerné, très en demande d'informations.

Rapport annuel de gestion 2008 - Mesures du Programme de législature 2007-2012
7. A la suite de la nouvelle répartition des tâches CH / cantons (RPT) et de la collaboration intercantonale qui lui est liée, élaborer une politique de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées

Les actions en lien avec la mesure:

DFJC / SESAF

Enfants et jeunes en situation de handicap

Concernant les impacts de la RPT au niveau de la prise en charge des enfants et des jeunes en situation de handicap et dans le cadre des travaux de sa mise en œuvre, l'année 2008 a été l'occasion pour le SESAF de finaliser les dossiers suivants :

- Mise en place d'un système d'octroi des prestations de logopédie pour plus de 1'500 enfants et d'un système de gestion des 12'000 factures annuelles des logopédistes indépendants. Ces tâches étaient assumées auparavant par l'office AI.
- Directives découlant de l'arrêté réglant l'octroi et le financement des prestations de logopédie indépendante (adoption par la Cheffe du Département le 5 décembre 2008).
- Gestion des travaux des groupes liés à la mise en œuvre de la RPT : COPIL (15 personnes) commission de référence (54 personnes), GT conception pédagogique (26 personnes ; le GT a été élargi en sous-groupes de travail impliquant une centaine de personnes).
- Rapport du groupe de travail « Conception pédagogique » posant les bases de la future législation sur la pédagogie spécialisée (18 novembre 2008).
- Convention avec le CHUV pour l'octroi des prestations de logopédie et de psychomotricité à caractère médical.
- Mise en place du système informatique de gestion des octrois de prestations de scolarisation en école d'enseignement spécialisé. Cette tâche était assurée auparavant par l'AI.
- Mise en place d'un système de gestion des emprunts des institutions relevant du SESAF et rédaction d'un exposé des motifs et projet de décret pour l'octroi de la garantie de l'Etat pour ces emprunts. L'économie escomptée pour l'Etat est d'environ CHF 1 mio. (Adoption par le Conseil d'Etat le 17 décembre 2008),
- Rédaction de l'exposé des motifs et projet de décret sur l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

8. Assurer le développement stratégique des Hautes écoles conjointement avec l'Hôpital universitaire

Les actions en lien avec la mesure:

Les actions en lien avec la mesure dans le domaine universitaire (yc l'IDHEAP) et hospitalo-universitaire:

- Développer les infrastructures et projets stratégiques
- Créer l' Ecole de biologie et de médecine

Les actions en lien avec la mesure dans le domaine des hautes écoles spécialisées (HES) :

- Créer des filières d'étude mastères dans les HES
- Mettre en œuvre la loi sur la Haute école pédagogique

DFJC / DGES - DSAS/CHUV

Projet de développement stratégique des hautes écoles conjointement avec l'Hôpital universitaire

Le projet de création d'une « Ecole de biologie et de Médecine » constitue l'une des actions visant à assurer le développement stratégique des Hautes écoles conjointement avec l'hôpital universitaire (mesure n° 8 du plan de législature 2007-2012).

Le 8 mars 2006, le Conseil d'Etat mandatait un groupe de travail composé de représentants de l'Université de Lausanne, du CHUV, de la Faculté de biologie et de médecine, du Département de la santé et de l'action sociale et du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour proposer une nouvelle organisation du domaine de la biologie et de la médecine sous la forme d'une institution hospitalo-universitaire unique - Hôpital et Faculté – intitulée à ce jour MEDUNIL, permettant d'éviter la dispersion des compétences et la complexification des procédures décisionnelles. Un premier rapport a été présenté au Conseil d'Etat et soumis à consultation en 2007.

Sur la base de cette consultation et du mandat du Conseil d'Etat, la proposition d'organisation a été affinée en 2008 dans le cadre d'un nouveau rapport. Celui-ci décrit le modèle proposé et quelques processus clés (gouvernance, gestion du personnel enseignant et budget) et s'attache à préciser le degré d'autonomie nécessaire à son bon fonctionnement.

Ce second rapport a été adopté par le Conseil d'Etat le 2 juillet 2008 et a fait l'objet d'une nouvelle série de consultations internes durant le second semestre 2008, en vue d'une décision de mise en œuvre par le Conseil d'Etat en 2009.

DSAS/CHUV

Projet de création de filière d'études master dans les HES

La mise en place conjointement par l'UNIL et la HES-SO d'un programme de formation de type master pour le corps infirmier a dû être suspendue, le partenaire HES-SO n'ayant pu obtenir l'autorisation de la part de l'Office de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). En revanche, un programme de doctorat en sciences infirmières (PHD) a été ouvert en octobre 2008 par l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins

(IUFRS) au sein de l'Ecole doctorale de la Faculté de biologie et de médecine (FBM) de l'UNIL. L'institut centre ses recherches sur la problématique des soins liés au vieillissement de la population, à la santé mentale et aux situations critiques de soins.

DFJC/DGES

Création d'un Campus Santé vaudois sur la place lausannoise pour les formations HES aux professions de la santé

En collaboration avec la HECVSanté, la Haute école de Santé La Source et l'EESP, la DGES conduit un projet de création d'un Campus santé qui :

- assure un lien avec le secondaire II (régulation des voies d'accès) et le tertiaire (MEDUNIL, stratégie de formation, Master) ;
- définit et met en œuvre une stratégie de formation répondant aux besoins de la politique sanitaire vaudoise et mettant en valeur les formations postgrades HES de manière à couvrir les besoins de formation dans des orientations précises, à destination des jeunes diplômé-e-s et du personnel expérimenté ;
- renforce la formation tertiaire par la mise en place d'un Master dotant le personnel infirmier de compétences professionnelles supérieures, permettant de réduire la pénurie dans le secteur de la médecine de premier recours ;
- augmente le volume de formation et la capacité d'accueil en visant un recrutement du personnel basé sur l'autosuffisance.

Le Campus santé sera un lieu fort de coordination et de gestion, fondé sur la coexistence du secteur privé d'utilité publique et du secteur public.

Universités d'été 2008

En juillet et août 2008, les HES vaudoises ont organisé la deuxième session des Universités d'été. Durant quatre semaines, des étudiants suisses et américains (au total plus de deux cents) ont suivi un enseignement en anglais. Ces sessions ont réuni les Universités californiennes de Cal Poly, Fresno, Humboldt, Long Beach et San José. Cette opération, unique en Suisse, permet aux étudiants de découvrir d'autres modes d'enseignement, mais aussi d'approcher des sujets professionnels sous divers angles. En 2009 les étudiants suisses se rendront en Californie.

Projets de Masters communs avec des universités américaines

Dans le cadre des initiatives internationales menées par la DGES en faveur de la Haute école vaudoise, une délégation s'est rendue dans les universités californiennes de Humboldt State University, San José State University, Fresno State University et CalPoly State University at San Luis Obispo. L'objectif de ces échanges était de poser des bases en vue de la mise sur pied de programmes de Masters conjoints.

Les domaines d'études suivants ont été identifiés : MSc in Sustainable Management (HEIG-VD en collaboration avec Humboldt State); MSc in Computer Security (HEIG-VD en collaboration avec San José State), MSc Wine Business Management (EIC Changins en collaboration avec Fresno State et CalPoly), MSc in Mechanical Engineering (HEIG-VD en collaboration avec CalPoly State University at San Luis Obispo) et MSc in Health (HecvS en collaboration avec Humboldt State University).

Les discussions avec les partenaires nord-américains permettent d'envisager le lancement de ces nouveaux Masters communs pour la rentrée 2010. Les travaux de préparation des dossiers ont débuté en janvier 2009 et intègrent des collaborateurs de la DGES ainsi que des responsables des Hautes écoles impliquées.

Universités internationales d'été

Dans le cadre du développement du programme des « universités d'été », un voyage a été organisé en Inde du 7 novembre au 2 décembre 2008, en collaboration avec le Swissnex de Bangalore. Du nord au sud, plus de 5'000 km. ont été parcourus, de Delhi à Bangalore, Mangalore, Tiruppur et Coimbatore.

L'objectif était de conclure des partenariats concrets à long terme avec des Hautes écoles indiennes, et de mettre en place des universités d'été dans les domaines de l'ingénierie et de la santé.

Les institutions visitées sont d'excellent niveau. Les premiers échanges ont été très positifs et ont suscité beaucoup d'intérêt notamment de la part du « National Institute of Technology Karnataka Surathkal », du « PSG College of Technology » (respectivement classés aux 18^{ème} et 23^{ème} rangs du « Top 100 » des Ecoles d'ingénieurs en Inde) et du « All India Institute of Medical Sciences ». A Delhi, des séances ont été tenues avec la DDC et le SECO, et une visite à l'Ambassade organisée.

La prochaine étape consistera en une visite de ces institutions l'automne prochain avec les professeurs concernés, afin de préparer de manière concrète les échanges à venir.

9. Harmoniser le système scolaire vaudois avec ceux des autres cantons dans le nouvel Espace suisse de la formation

Les actions en lien avec la mesure:

- Rendre obligatoire l'école enfantine dès l'âge de quatre ans
- Primariser le cycle de transition
- Introduire l'enseignement de l'anglais au cycle primaire
- Harmoniser les horaires et aménager la journée continue du jeune écolier
- Introduire le plan d'études romand

DFJC/DGEO

Harmonisation intercantonale

En avril 2008, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à ratifier l'Accord HarmoS et la Convention scolaire romande. Un dispositif de conduite d'un projet intitulé « Projet HarmoS » a été mis en place et lancé en octobre : une dizaine de groupes thématiques, composés non seulement de professionnels, mais aussi de délégués des principaux partenaires de l'école (environ 120 personnes) se sont mis au travail afin de formuler des propositions quant à la refonte de la loi scolaire. Un comité de pilotage, présidé par Mme la Cheffe du DFJC, ainsi qu'un Conseil, composé de personnalités représentatives des milieux de la formation, de l'économie et des syndicats, constituent le dispositif du projet.

Parallèlement, le 25 janvier 2008, l'initiative « Ecole 2010 : Sauver l'école » a été déposée. Elle réclame elle aussi une modification importante de la loi scolaire (66 articles) et n'est pas totalement compatible avec les Accords intercantonaux, qui seront probablement mis en vigueur au cours du premier semestre 2009, soit avant que l'initiative soit mise en votation populaire. Au début de l'année 2009, le Grand Conseil sera saisi d'une demande d'opposer le Projet HarmoS à l'initiative, en tant que contre-projet. Sous réserve d'acceptation de cette solution, la loi scolaire harmonisée pourrait être soumise au Grand Conseil en 2010.

Impact du Projet HarmoS sur la Direction pédagogique

La ratification par le Grand Conseil vaudois de l'Accord HarmoS et de la convention scolaire romande a des implications directes sur les missions de la Direction pédagogique de la DGEO. Cette dernière avait jusqu'alors la responsabilité, pour le canton de Vaud, de définir les contenus du Plan d'études et de mettre à disposition des établissements scolaires les moyens d'enseignement officiels. Dans l'optique de l'espace romand de la formation mis en place par la CIIP, la Direction pédagogique n'a plus produit de moyen d'enseignement, cette compétence ayant été confiée aux régions linguistiques. Elle a également suspendu ses travaux d'adaptation du Plan d'études, dans la perspective de la mise en place du projet de Plan d'études romand, qu'elle a par ailleurs contribué à élaborer. La Direction pédagogique a en revanche collaboré très intensivement aux travaux de la Conférence intercantonale de l'instruction publique pour que des moyens d'enseignement adaptés au plan d'études romand soient disponibles lors de son introduction. Enfin, la Direction pédagogique oriente progressivement une partie de ses activités vers la mise en œuvre dans le canton de ces outils de référence.

10. Réaliser le nouveau Musée cantonal les Beaux-Arts

Les actions en lien avec la mesure:

Obtenir le crédit d'étude puis le crédit d'ouvrage pour la réalisation du projet conformément à la décision du Conseil d'Etat du 23 mai 2007

DINF / DFJC - SIPAL / SERAC

Projet de Musée cantonal des beaux-arts [MCBA] à Bellerive

2007 a été l'année de la rédaction de l'Exposé des motifs et projet de décret en vue de l'obtention du crédit d'étude II. 2008 a été l'année de son adoption par le Grand Conseil (en mai), suivie par le lancement d'un référendum et d'une votation populaire débouchant sur le rejet de ce crédit, à 52%.

Le SERAC et le SIPAL ont participé aux travaux relevant de la compétence de l'Etat, notamment par la fourniture d'informations et d'explications, données en particulier autour de la maquette présentée un peu partout dans le canton.

Le refus par le peuple, le 30 novembre 2008, oblige le canton à réactualiser le programme des locaux du futur MCBA. Une enquête sur les raisons de cet échec a été demandée à l'IDHEAP. L'analyse du résultat sera faite en février-mars 2009.

11. Développer les énergies renouvelables

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en valeur les ressources renouvelables notamment dans les domaines de la géothermie, du solaire, des énergies éoliennes, de force hydraulique et biomasse

Appliquer aux bâtiments de l'Etat des normes exemplaires en matière énergétique (« Fil rouge » pour une construction durable)

Le fonds pour l'énergie permet de financer les mesures relatives aux ressources renouvelables

DEC / SELT

Appliquer aux bâtiments de l'Etat des normes exemplaires en matière énergétique.

- Conditionner l'octroi des aides linéaires à la pierre au sens de la loi du 9 septembre 1975 sur le logement aux seuls immeubles respectant les exigences liées à l'obtention du label "Minergie".

DSE / SEVEN

Les actions menées en faveur des énergies renouvelables font partie, en autres, des missions du service. On peut relever en particulier les actions suivantes:

- subventionnement de l'installation de capteurs solaires, de chauffages à bois ou le remplacement de chauffages électriques par des énergies renouvelables
- aides financières pour des études de faisabilité (bois, méthanisation, géothermie, etc.)
- élaboration d'un inventaire des potentiels cantonaux hydraulique et forestier (projet BoisEau). Début de l'élaboration d'un cadastre géothermique cantonal
- promotion, information et suivi de projets éoliens
- suivi et participation financière à un projet à Lavey-les-Bains pour la production d'électricité à partir d'aquifères profonds
- de manière générale, promotion des énergies renouvelables dans le cadre de la mission de formation et d'information du service

DSE / SESA

Une trentaine de demandes de nouvelles concessions hydroélectriques ou de renouvellement ont été traitées. Parmi les plus importantes figurent l'Hongrin (doublement de la puissance de l'usine de Veytaux), le Rhône (turbinage des eaux à Bex-Massongex), La Sarine (création d'une usine à Rossinière) [en lien avec le SEVEN].

DSE / SFFN

Etude des ressources en bois

Le service a mené une étude sur les ressources en bois énergie disponibles dans le canton de Vaud dans le cadre du projet BoisEau conduit conjointement avec le service de l'environnement et de l'énergie et le service des eaux, sols et assainissement. Cette étude, publiée le 18 décembre 2008, montre que les quantités supplémentaires de bois énergie exploitables dans les forêts vaudoises correspondraient à plus de 35 millions de litres de mazout ou du chauffage de près de 50'000 logements (voir communiqué de presse dans la partie "source d'information complémentaire").

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/energie/potentiel-cantonal-des-energies-renouvelables/boiseau/>

DINF / SIPAL

Parmi les projets réalisés en faveur des énergies renouvelables figurent :

- Obtention du crédit pour le chauffage à bois du Gymnase d'Yverdon (EMPD assainissement).
- La réalisation de la chaufferie à bois de Marcelin sur Morges (chaufferie à pellets de 800 KW).
- Divers raccordements à des chauffages à distances (CAD), Lausanne, Bretigny, etc.

12. Mettre en œuvre le Plan directeur cantonal, en particulier développer les infrastructures de transport et les projets d'agglomération

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre la stratégie cantonale de développement des transports publics « Vers une mobilité durable: les transports vaudois à l'horizon 2020 » (en particulier RER vaudois, 3e voie CFF Lausanne-Genève, ligne du Pied du Jura, trains régionaux)

Consolider et mettre en œuvre les projets d'agglomération

Elaborer et mettre en œuvre un plan stratégique des routes et des mobilités douces

Cette mesure s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan directeur cantonal.

DINF / SM

La mise en œuvre de la mesure no 12 du programme de législature concerne de nombreux projets en cours au SM. Les principales étapes réalisées en 2008 sont les suivantes (pour les détails consulter le rapport du service) :

- **Développement du RER Vaudois : halte de Prilly-Malley** : décret d'ouvrage pour la halte de Prilly-Malley adopté par le Grand Conseil le 21 septembre; le budget total est de 79.8 MCHF (50% à charge du canton; 50% à charge de la Confédération par son fonds d'infrastructure); permis de construire délivré par l'Office fédéral des transport le 14 octobre; début des travaux : 1 décembre.
- **Développement du RER Vaudois : rames RER** : commande par les CFF de 19 rames (FLIRT) de 75 m de long à plancher bas (55 cm) en septembre; mise en service prévue entre décembre 2010 et décembre 2011.
- **Chemin de fer Lausanne - Echallens – Bercher (LEB)** : commande de 6 rames pour un montant de 41 MCHF avec garantie d'emprunt octroyée par le Grand Conseil le 23 septembre; mise en service est prévue en 2010 dans la perspective de l'introduction de la cadence à 15 min. entre Cheseaux et Lausanne.
- **Développement de l'infrastructure ferroviaire nationale ou projet ZEB** : adoption par chacune des Chambres fédérales de l'arrêté fédéral prévoyant notamment la réalisation de la 4^{ème} voie Lausanne – Renens; le mandat est donné au Conseil fédéral pour présenter un nouveau message en 2010 pour le financement de la 3^{ème} voie Renens – Allaman et des mesures sur la ligne du Pied du Jura (tunnel à double voie à Gléresse, adaptation de la gare d'Yverdon-les-Bains).
- **Projets d'agglomération** : participation aux trois projets soumis à la Confédération et préparation des mesures en matière de mobilité : projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM), projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG), projet de l'agglomération d'Yverdon-les-Bains (Agglo Y). Ces projets ont reçu un accueil très positif du Conseil fédéral en décembre 2008. Pour le PALM, une enveloppe de 410 MCHF (base des prix : octobre 2005) est retenue pour la période 2011 – 2014, dont 40% serait financé par la Confédération
- **Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) dans le cadre PALM** : à fin mai, le Conseil d'Etat a confirmé le choix de réaliser, d'ici à 2020, un réseau d'axes forts de transports publics. Pour la première étape (2011-2014), le gouvernement a retenu des investissements estimés à environ 330 millions de francs comprenant la construction du tram Renens-Flon et de plusieurs tronçons de trolley/bus en site propre. Ce réseau sera complété en deuxième étape (2015-2018) par de nouveaux tronçons de trolleys/bus et des prolongements de la ligne de tram vers le nord et vers l'ouest. Le 26 novembre, le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de 7.7 MCHF et un prêt conditionnellement remboursable de 23.8 MCHF aux Transports publics de la région lausannoise (tl), pour l'étude de la première étape du réseau des AFTPU.

- **Extension de la communauté tarifaire Mobilis** : études préliminaires conduites en vue de l'extension en décembre 2009 de la communauté vers le nord, vers l'ouest et vers la Riviera
- **Stratégie cantonale des mobilités douces** : l'étude a été engagée en 2008 de manière à présenter en 2009 une proposition au Conseil d'Etat

DINF / SR

- **Réseau routier cantonal RRVD 2020** : la première étape est en cours, soit la mise en consultation de la hiérarchisation du réseau

DEC / SDT

Plan Directeur Cantonal (PDCn) Entrée en vigueur suite à l'approbation par la Confédération

Le PDCn, approuvé par le Conseil fédéral, est entré en vigueur le 1er août 2008.

Les remarques de la Confédération pourront être traitées ultérieurement dans le cadre des adaptations prévues en 2009 et 2010.

DEC / SELT

Consolider et mettre en oeuvre les projets d'agglomérations

Afin de garantir à court et moyen termes la dotation financière permettant au Canton de Vaud de participer aux frais de fonctionnement des structures de suivi des projets d'agglomération et des Schémas directeurs, en application des art. 20 et 23 LADE, le Conseil d'Etat a accordé un crédit supplémentaire non compensé d'un montant de CHF 400'000 pour l'exercice 2008 au SELT .

Nouveau règlement sur l'aide financière accordée à la Coopérative vaudoise de cautionnement Hypothécaire (CVCH) favorisant l'accession à la propriété du logement

Pendant de nombreuses années, le Canton de Vaud soutenait les actions des institutions vaudoises de cautionnement. Ces institutions étaient la Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (ci-après : CVCH) et la Coopérative vaudoise de cautionnement (ci-après : CVC).

Concernant les mesures favorisant l'accession à la propriété du logement, l'Etat de Vaud se porte arrière-caution en faveur des prêts hypothécaires cautionnés par la CVCH.

Le 28 mars 2006, Le Grand Conseil a accepté de pérenniser la politique visant à favoriser l'accession à la propriété dans le cadre de la nouvelle politique du logement.

L'entrée en vigueur de la LADE le 1er janvier 2008 requérait l'adoption d'un règlement spécifique sur l'accession à la propriété, afin de permettre la continuité de la politique cantonale actuelle favorisant l'accession à la propriété du logement.

Ce règlement a été adopté le 30 avril 2008.

DSE / SG et Services environnementaux

Coordination lors de l'évaluation des nouveaux projets et planifications

De par les diverses bases légales environnementales, le SEVEN, le SESA et le SFFN évaluent dans le cadre d'une "Task force environnement" la compatibilité environnementale des nouveaux projets et des nouvelles planifications sous de nombreux aspects qui s'avèrent parfois antagonistes. Dans ce cadre, le défi consiste à assurer une coordination entre les différents domaines de la protection de l'environnement (notamment la protection de l'air, la lutte contre le bruit, la protection des eaux et de la nature, et la protection contre les risques technologiques) d'une part, et entre les différentes politiques cantonales (aménagement du territoire, mobilité, énergie, ...), d'autre part.

En 2008, ces Services porté un effort significatif pour concilier au mieux environnement, énergie et développement, et contribuer ainsi à atteindre les objectifs du programme de législature en matière de protection de l'environnement et du climat, ainsi que de développement durable du canton, en particulier dans les agglomérations.

DINT / SeCRI

En 2008, le Service a assuré le suivi des dossiers d'agglomérations et fourni un appui aux services techniques (Développement territorial, Routes, Mobilité,...) pour leur permettre de résoudre les problèmes institutionnels rencontrés tout au long des projets. Le Service a également fourni son appui à la rédaction des conventions liant les partenaires des projets d'agglomérations.

13. Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre une politique de gestion des risques et des dangers garantissant une meilleure maîtrise des événements

Réaliser la carte des dangers naturels

DSE / Secrétariat général

Réaliser les cartes de dangers naturels

Les cartes indicatives, préalables aux cartes de dangers naturels, ont été réalisées par l'Université de Lausanne pour l'ensemble du canton s'agissant des aléas suivants:

- chute de blocs et de pierres
- glissements de terrain (superficiels et profonds)
- laves torrentielles
- avalanches

Leur publication est prévue pour le 1er semestre 2009 accompagnée d'une communication destinée aux communes.

Les communes de deux lots du bassin versant des Préalpes (district d'Aigle) se sont déjà regroupées pour entamer la réalisation des cartes de dangers naturels sur leur territoire.

Le site internet lié aux dangers naturels sera disponible dans le premier trimestre 2009 (<http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/>)

DSE / SESA

Sécurisation de zones dangereuses

Des travaux de sécurisation ont été réalisés sur l'Eau Froide, le Torrent d'Yverne et la Tinière, comprenant l'amélioration de la protection des agglomérations de Roche, Yverne et Villeneuve respectivement.

La Frasse (au Sépey) est un des plus importants glissements des Alpes. Il menace d'emporter la route Aigle-Le Sépey et d'obstruer l'Eau froide. Dans le but de le stabiliser définitivement, une galerie a été entièrement forée sur une distance de 715 mètres. Le budget (env. CHF 7 millions) a été respecté grâce à des conditions géologiques favorables doublées d'un travail efficace du bureau et de l'entreprise mandatés. Les travaux visant à drainer la masse en glissement (forages verticaux) ont débuté et seront achevés en 2009. <http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/eau/rivieres/la-frasse/>.

DSE / SFFN

Gestion durable des forêts de protection

Afin d'accompagner les mesures de gestion des forêts protectrices conduites par les propriétaires forestiers du canton de Vaud, le service des forêts, de la faune et de la nature a organisé 4 journées de perfectionnement à Vallorbe, les 23, 24 et 25 juin ainsi que le 17 septembre 2008. Ces journées ont rassemblé plus de 100 forestiers sous la conduite de spécialistes issus de la Confédération, de la recherche, des cantons voisins et de la France (voir communiqué de presse dans la partie "source d'information complémentaire").

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/canton-communes/fichiers-pdf/canton-communes_no_10.pdf

14. Adapter la mise en œuvre de la politique d'immigration aux nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers et poursuivre l'intégration de la population résidente étrangère

Les actions en lien avec la mesure:

Réformer la politique d'accueil des requérants déboutés pour l'adapter aux nouvelles législations entrant en vigueur au 01.01.2008

Promouvoir la réinsertion professionnelle des personnes étrangères admises à titre provisoire (livret F) afin de favoriser leur autonomie financière

Appliquer avec responsabilité, détermination et humanité les nouvelles dispositions fédérales relatives aux migrants

DEC / SDE

Promouvoir la réinsertion professionnelle des personnes étrangères admises à titre provisoire (livret F) afin de favoriser leur autonomie financière.

- Elaboration de directives de collaboration entre le Service de l'emploi et l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants aux fins de mettre en réseau tous les acteurs institutionnels concernés par cette problématique dans le but d'établir une stratégie durable conduisant à l'insertion professionnelle et sociale de cette population.

DINT / SPOP

Intégration des étrangers et prévention du racisme

Concept cantonal

En application des normes fédérales (art. 57 de la LEtr, art. 9 de l'OIE) et cantonale (art.6 de la LIEPR), un concept cantonal en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme a été élaboré. Ce document présente les lignes directrices, les priorités de la politique cantonale d'intégration, les objectifs concrets à atteindre, de même que les nouvelles mesures proposées et un calendrier de réalisation dans les domaines de la langue et de la formation, du marché du travail, de la politique d'accueil des étrangers, de l'intégration dans les quartiers, de la vie familiale, de la religion et enfin de la prévention du racisme. Il a été soumis à consultation auprès de tous les départements et de la Chambre cantonale consultative des immigrés.

Mesures d'insertion professionnelle

Le Canton met un accent particulier sur l'intégration des personnes titulaires d'une «admission provisoire» qui restent en pratique durablement en Suisse. Il a développé un dispositif interdépartemental de mesures d'insertion professionnelle. Ce dispositif, mis en oeuvre par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), a permis d'effectuer près de 740 bilans d'orientation en 2008, d'organiser des cours de rattrapage de français, des programmes d'occupation de cuisine et d'auxiliaire de la santé pour plus de 500 personnes au bénéfice d'une admission provisoire.

Aide d'urgence

A la suite de l'entrée en vigueur complète de la révision de la loi sur l'asile (LAsi), le 1er janvier 2008, le régime de l'aide d'urgence a été étendu à l'ensemble des requérants d'asile déboutés. L'aide d'urgence consiste en prestations fournies principalement en nature, destinées à assurer l'indispensable à ses bénéficiaires (hébergement, nourriture, vêtements, articles d'hygiène, soins de santé indispensables, éventuellement prestations complémentaires).

Les décisions d'octroi d'aide d'urgence sont rendues par le SPOP et exécutées par l'EVAM. Le nombre de bénéficiaires de l'aide d'urgence a diminué de janvier à juin 2008 pour se stabiliser ensuite à environ 550 personnes.

Dans différents arrêts de principe (PS.2006.0277, PS.2007.0214), le Tribunal cantonal a confirmé dans l'essentiel la conformité de la pratique du canton par rapport au cadre légal. Une procédure relative au contenu de l'aide d'urgence est actuellement ouverte devant le Tribunal fédéral.

Rapport annuel de gestion 2008 - Mesures du Programme de législature 2007-2012
15. Réformer la justice et la chaîne pénale d'une part, la police d'autre part

Les actions en lien avec la mesure:

Concevoir et réaliser les réformes de la justice découlant du droit fédéral et de la nouvelle constitution cantonale (réforme des procédures administrative, civile et pénale, et réforme de la protection de l'adulte)

En matière de droit public, garantir au justiciable l'accès à un juge contre toute décision rendue par les autorités administratives, réformer le statut du Tribunal des assurances

En matière de procédure pénale, unifier l'organisation des autorités de poursuite pénale, constituer un Tribunal des mesures de contrainte et adapter l'administration judiciaire

En matière de droit civil, se mettre en accord avec la procédure civile unifiée à l'échelle suisse

Réaliser les projets pénitentiaires nécessaires

Revoir l'organisation générale du système policier vaudois (polices cantonale et communales)

Les moyens planifiés sont répartis de la manière suivante: justice et chaîne pénale, 1 million de francs en 2009, 25 en 2010, 28 en 2011, 35 en 2012; réforme de la police, 2 millions de francs sur toute la période.

Les projets pénitentiaires prévus sont destinés à corriger les effets de la surpopulation carcérale, réunir sur un même site les régimes de semi-détention et de travail externe, transformer un quartier cellulaire de la prison de la Croisée aux fins d'y accueillir des détenus mineurs, réaliser un établissement concordataire de détention pour mineurs, agrandir le pénitencier de la Plaine de l'Orbe et y optimiser l'unité de soins psychiatriques, créer une unité carcérale sécurisée sur le site de Cery pour la détention de délinquants souffrant de troubles mentaux et favoriser la réinsertion sociale des personnes condamnées.

Ordre judiciaire vaudois

En matière de **droit public**, le but fixé a été atteint. Dès le 1^{er} janvier 2009, le justiciable se voit garantir l'accès à un juge contre toute décision rendue par les autorités administratives. Le Tribunal des assurances a changé de statut, en devenant la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal.

En matière de procédure pénale et civile, les buts fixés doivent être réalisés dans le cadre du projet Codex_2010.

DINF / SIPAL

Le Conseil d'Etat a adopté dans sa séance du 17 novembre 2008 deux demandes de crédit liées au projet d'établissement de détention pour mineurs de Palézieux. Le premier, de 3.8 millions, pour les études relatives à la construction et, le second, d'un million, pour l'achat d'une parcelle de 20'000 m² sur le territoire de cette même commune. Le Grand Conseil sera saisi de ces demandes début 2009.

Le futur établissement devrait offrir, à terme, 56 places de détention. La première étape de construction se limitant à 36 places.

Le calendrier est le suivant : 2009 : élaboration du PAC, concours d'architecture, développement du projet lauréat. Travaux 2011 et 2012. Mise en exploitation de l'établissement : premier trimestre 2013.

Le montant estimatif du crédit destiné à la construction de la première étape de ce centre s'élève à quelques 25 millions

DSE / DINT

Réforme policière: Protocole d'accord pour améliorer la sécurité publique.

Le Conseil d'Etat a décidé de confier à la plate-forme canton-commune comme premier dossier la réforme policière. Cette démarche a été fructueuse puisqu'elle a abouti à la signature d'un protocole d'accord qui préserve l'autonomie communale tout en plaçant les policiers cantonaux et municipaux sous l'autorité du Commandant de la police cantonale.

Ce protocole d'accord a été largement accepté par l'UCV et l'ADCV ; il sera soumis au Conseil d'Etat en février 2009 puis au Grand Conseil en tant que contre-projet indirect à l'initiative d'Artagnan.

DINT / SJL

CODEX 2010

Droit public

L'année 2008 a vu la fin du volet "Droit public" du programme Codex 2010, avec l'adoption par le Grand Conseil de deux exposés des motifs et projets de lois (EMPLs), l'un visant à l'adaptation du droit vaudois à la nouvelle loi sur le Tribunal fédéral (LTF) et à l'article 29a de la Constitution fédérale (Cst.), l'autre relatif à la nouvelle loi sur la procédure administrative, censée pallier l'absence de législation dans ce domaine et rendue d'autant plus nécessaire vu l'introduction de la procédure de réclamation dans certains domaines (circulation routière; bourses d'étude). Ces deux paquets sont entrés en vigueur le 1er janvier 2009, date à laquelle les exigences de l'article 29a Cst. et de la LTF sont devenues contraignantes pour les cantons.

Unification de la procédure pénale

L'EMPL relatif à la procédure pénale a été adopté par le Conseil d'Etat le 17 septembre 2008. Il est en cours d'examen par la Commission des affaires judiciaires du Grand Conseil et devrait être adopté avant l'été par le Grand Conseil. L'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2011, mais sera précédée par une importante phase de mise en oeuvre, laquelle a déjà débuté, avec notamment l'élaboration d'un EMPD relatif aux besoins en locaux nécessaires aux nouvelles autorités de poursuite pénale.

A noter dans ce contexte que la nouvelle procédure pénale des mineurs (PPMin), qui doit entrer en vigueur en même temps que la procédure pénale des adultes, n'a toujours pas été adoptée par les Chambres fédérales. L'équipe de projet CODEX a néanmoins anticipé la mise en oeuvre sur le plan cantonal, de sorte qu'un EMPL devrait pouvoir être soumis au Conseil d'Etat quelques semaines après l'adoption du texte fédéral par les Chambres.

Unification de la procédure civile

Le code de procédure civile suisse a été adopté par les Chambres fédérales le 19 décembre 2008. Un rapport d'orientation sur les principales options retenues par le Conseil d'Etat au niveau cantonal a été mis en consultation au printemps 2008 déjà, vu la date d'entrée en vigueur prochaine du texte fédéral (01.01.2011) et la nécessité d'avancer au maximum la concrétisation législative du CPC sur le plan cantonal fin de permettre une mise en oeuvre pratique la plus sereine possible. Un EMPL est en cours d'élaboration et sera soumis au Conseil d'Etat en avril prochain.

Protection de l'adulte et de l'enfant

Là encore, le chantier législatif a débuté avec l'élaboration d'un rapport d'orientation, dont la mise en consultation a été retardée, vu l'avancement des travaux aux Chambres fédérales et le report de l'entrée en vigueur du nouveau droit, vraisemblablement au 1er janvier 2013. Ledit nouveau droit ayant été adopté par le parlement fédéral le 19 décembre dernier, un avant-projet d'EMPL est en cours de rédaction et devrait être soumis au Conseil d'Etat pour mise en consultation à l'automne 2009.

DSE / Police cantonale

CODEX 2010

Le projet d'unification de la procédure pénale (CPP), dit CODEX 2010 est l'un des volets de la vaste démarche de réforme judiciaire entreprise par la Confédération depuis plusieurs années. Pour assurer la mise en œuvre, reportée au 1er janvier 2011, des modifications majeures (structurelle, organisationnelle, financière et sur les infrastructures) doivent être anticipées par la Police cantonale, sans parler des incidences pour l'OJV et le MP. En 2008, l'accent a été mis sur la nécessité de disposer de nouveaux locaux ou d'adaptation de ceux existants afin de répondre aux exigences de la nouvelle procédure (présence de l'avocat dit de la première heure, instruction contradictoire et gestion des détenus).

DINT / SPEN

Le Conseil d'Etat a accepté en avril 2007 et le Grand Conseil en octobre le rapport sur les projets pénitentiaires et réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil au postulat Borboën et consort demandant au canton d'appliquer de façon plus ouverte les dispositions légales en vigueur pour lutter contre le surpeuplement des établissements pénitentiaires d'exécution des peines qui présente différents projets d'adaptation et de développement des infrastructures pénitentiaires rendues nécessaires par la pression démographique de la population carcérale, par les exigences du nouveau code pénal et par les engagements intercantonaux.

Il s'agit notamment de :

L'extension du pénitencier des Etablissements de la Plaine de l'Orbe, rendu indispensable par le déficit chronique de places de détention en milieu fermé et sécurisé. Le crédit d'étude accordé par le Conseil d'Etat en mars 2007 a permis au comité de programmation d'élaborer un projet de construction de nouvelles unités, de réaménagement des bâtiments existants et de remise en état des infrastructures devenues vétustes (eau, électricité, chauffage).

La création d'un nouvel établissement de semi-détention et travail externe de 50 places environ, ouvert 24h sur 24, en remplacement des deux petites structures existantes. L'immeuble, sis à la rue du Simplon à Lausanne, a été acquis en décembre 2007. Des travaux importants rendus nécessaires par la vétusté des locaux et leur non conformité avec les normes en vigueur, ont été planifiés par la commission de construction. L'exposé des motifs et projet de décret sera présenté au Conseil d'Etat et Grand Conseil au début 2009.

La création d'un secteur de détention avant jugement pour les mineurs à la Prison de la Croisée. Le nouveau droit pénal des mineurs entré en vigueur au 1er janvier 2007, impose une stricte séparation entre majeurs et mineurs. Le Conseil d'Etat a accordé le 12 septembre 2007 le crédit d'ouvrage permettant la transformation d'une division de la prison de la Croisée en secteur pour mineurs qui a été inauguré le 1er avril 2008.

La création d'un établissement concordataire de détention pour mineurs. Selon le Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (partiellement du Tessin), il incombe au canton de Vaud de construire un établissement de détention pour filles et garçons de 32 places pouvant être étendu à 56 places pour la détention avant jugement et l'exécution de peine. Le concept, élaboré en 2006 et 2007, n'a pu se concrétiser faute d'emplacement. La Commune de Palézieux a finalement donné son accord, suite à une consultation populaire, pour une implantation du projet sur son territoire. En décembre 2008 le Conseil d'Etat a approuvé *l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 3'180'000 pour les études relatives à la construction de l'établissement de détention pour les mineurs hommes et femmes et un crédit de CHF 1'000'000 pour l'acquisition d'une surface de terrain de 20'000 m² à prélever sur la parcelle n°371 du cadastre de la Commune de Palézieux* qui sera présenté au Grand Conseil au printemps 2009.

16. Revivifier les communes

Les actions en lien avec la mesure:

Dans le cadre d'une réflexion menée avec les représentants des communes, renforcer la capacité de celles-ci à assumer de manière autonome leurs tâches, seules ou collectivement

Favoriser, lorsque les communes ont la faculté de conduire une politique publique de façon autonome ou en association, l'exercice réel des compétences communales qui sont les leurs

Encourager les fusions et les associations de communes dans le cas où ces dernières ne disposeraient pas d'une taille critique

Mener une réflexion sur les tâches que les communes sont mieux à même d'exécuter que l'Etat

Instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faïtières et le Conseil d'Etat

DINT / SeCRI

Instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en oeuvre entre les associations faïtières et le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat, d'entente avec l'association de communes vaudoises (AdCV) et l'Union des communes vaudoises (UCV) a décidé, le 2 avril 2008, de créer une plate-forme paritaire permanente Canton-communes, lieu d'échanges permanents entre le Canton et les communes, ayant des visées essentiellement propositionnelles (pas de pouvoir décisionnel) et menant un travail régulier et approfondi.

La composition de cette structure est la suivante:

- 4 sièges pour la délégation de l'UCV, dont un siège permanent;
- 2 sièges pour la délégation de l'AdCV, dont un siège permanent;
- 3 sièges pour la délégation du Conseil d'Etat, dont un siège permanent.

Les sièges permanents sont occupés pour la durée d'une législature. la présidence de l'institution étant attribuée au chef du DINT, représentant permanent de la délégation du Conseil d'Etat.

Le secrétariat exécutif de la plate-forme a été attribué à la Cellule "Constitution" depuis le 1er novembre 2008.

De mai à décembre 2008, la Plate-forme Canton-communes a été saisie de quatre dossiers ayant de forts impacts sur les communes: la réforme policière, les écoles de musique, la formation des jeunes adultes en difficulté, et la réforme de la péréquation financière. Elle a tenu 13 séances plénières auxquelles s'ajoutent les séances de groupes de travail techniques.

Dans le cadre d'une réflexion menée avec les représentants des communes, renforcer la capacité de celles-ci à assumer de manière autonome leurs tâches, seules ou collectivement.

Le Conseil d'Etat, d'entente avec l'UCV et l'AdCV, a mis en oeuvre la révision du système péréquatif pour 2011 dans le cadre de la Plate-forme Canton-Communes.

Encourager les fusions et les associations de communes dans le cas où elles ne disposeraient pas d'une taille critique.

En 2008, rendu attentif dans de nombreux projets de fusions à la problématique de la représentativité des anciennes communes lors de l'élection de la municipalité de la nouvelle commune, le Conseil d'Etat a adopté une modification de l'article 14 de la Loi sur les fusions de communes. La nouvelle disposition autorise les communes concernées à prévoir - dans la convention de fusion - que, pour la première élection du conseil communal, de la municipalité ou de ces deux autorités, les communes qui fusionnent constituent plusieurs arrondissements électoraux composés chacun d'une ou de plusieurs communes.

17. Achever la mise en œuvre de la nouvelle constitution

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre les législations du domaine de la gestion financière, en particulier par un suivi dynamique des participations de l'Etat - en vue de réduire la dette de l'Etat - et un examen méthodique des subventions publiques

Mettre en œuvre la Cour des comptes

Achever le découpage territorial de l'administration

Mettre en œuvre la législation sur la médiation administrative

Veiller au bon fonctionnement des pouvoirs

Promouvoir l'évaluation des politiques publiques

DINT / Secrétariat général

Nota bene : La Cellule d'appui à la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, n'est responsable que de la concrétisation législative de cette dernière, la responsabilité de la mise en œuvre des lois nouvelles et des politiques publiques qui les sous-tendent appartenant aux départements dont elles relèvent ; elle est aussi responsable de l'action « achèvement du découpage territorial » en raison d'une décision spécifique d'attribution.

Achèvement de la mise en œuvre législative de la Constitution

Rédaction du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil faisant le bilan de la mise en œuvre (législative) de la nouvelle Constitution, 5 ans après son entrée en vigueur. Ce document montre que la volumineuse législation d'application de la nouvelle Constitution a, pour sa plus grande partie, été adoptée dans les délais constitutionnels de deux et cinq ans. Il s'en est fallu de quelques lois. A fin 2008, sur les 35 chantiers législatifs composant le périmètre étroit de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution (il s'agit des adaptations de la législation nécessaires d'un point de vue juridique), 30 avaient abouti, 3 étaient en mains du Grand Conseil et 2 étaient encore en préparation au Conseil d'Etat (dont un, la généralisation de la double instance judiciaire, n'est plus soumis au délai de cinq ans à la suite d'une révision partielle de Cst-VD).

Le CE a adopté ce rapport le 10 septembre 2008.

Achèvement du découpage territorial de l'administration

a) Février-mars 2008 : proposition au Conseil d'Etat de l'attribution formelle du dossier au DINT, avec mission de documenter le dossier et de proposer une stratégie et structure de projet (cadrage, objectifs, organisation de projet et calendrier) pour l'adaptation des entités administratives cantonales aux nouveaux districts. Proposition adoptée le 12 mars 2008.

b) Après enquête sur l'organisation territoriale des activités des services et les projets d'adaptation au nouveau découpage, ainsi que sur les bases légales et réglementaires susceptibles de devoir être modifiées d'ici au 30.06.2012, rédaction d'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts et sur la poursuite de cette opération, rendant compte de l'enquête effectuée et faisant au chef du DINT

et, par lui, à la délégation du Conseil d'Etat puis à celui-ci, des propositions pour la poursuite de la démarche.

DFIRE / SAGEFI

Lancement, sur le plan interne, du projet "système de contrôle interne (SCI)" : l'année 2008 a été mise à profit pour d'une part définir en collaboration avec le CCF les attentes en matière de SCI, et d'autre part de mettre en œuvre à titre « expérimental » une méthode d'analyse et d'implémentation au sein du SAGEFI.

DFIRE / Secrétariat général

Loi sur les participations / Loi sur les subventions

- 2008-2012 : mettre en œuvre / accompagner la mise en œuvre de l'examen échelonné de l'ensemble des subventions versées par l'Etat de Vaud, selon le plan d'examen des subventions mis à jour annuellement par le DFIRE et adopté par le Conseil d'Etat (évaluation des politiques publiques)
- 2008-2010 : créer et stabiliser l'inventaire vaudois des subventions
- 2008-2010 : appuyer les services/départements dans le cadre de la mise en conformité des bases légales spéciales avec la LSubv
- 2008-2012 : appuyer les services/départements dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales
- 2008-2012 : appuyer les services/départements dans le cadre de la mise en œuvre de la directive sur les participations personnelles.

Motion de M. Mattenberger demandant l'introduction de dispositions légales régissant l'application de l'article 132 CST-VD

- Mise en œuvre de l'article 132 Cst-VD - Procédure de préparation du budget de l'Ordre judiciaire.

Création de l'Organe de prospective

- Adoption de la législation et lancement des travaux de l'Organe de prospective.

Exposé des motifs et projet de loi sur l'assainissement financier au sens de l'article 165 de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud

- Mise en œuvre de l'article 165 Cst-VD - Assainissement financier de l'Etat
- Le projet du Conseil d'Etat est en cours d'examen par la Commission parlementaire.

Mise en œuvre de la Cour des comptes

- La Cour des comptes est opérationnelle depuis le 1er janvier 2008. Le Département des finances et des relations extérieures a apporté en 2008 un appui de 1er niveau aux magistrats et aux collaborateurs de cette instance.

DFIRE / Office du Registre foncier

Mise en oeuvre de la nouvelle Constitution

Les registres fonciers d'Orbe et de La Vallée sont regroupés en septembre 2008 à Yverdon-les-Bains : Registre foncier du Jura Nord Vaudois.

Ordre judiciaire vaudois

Réorganisation territoriale

L'adaptation des tribunaux d'arrondissements, des justices de paix et des offices d'instruction pénale au nouveau découpage territorial est achevée.

DFIRE / Chancellerie d'Etat

L'exposé des motifs et projet de loi sur la médiation administrative a été adopté par le Conseil d'Etat en 2008. Il suit la procédure parlementaire.

Rapport annuel de gestion 2008 - Mesures du Programme de législature 2007-2012
18. Revaloriser le site historique des autorités politiques cantonales

Les actions en lien avec la mesure:

Prévoir la reconstruction de la salle du Grand Conseil sur le site « Perregaux » à Lausanne

DINF / SIPAL

Perregaux - constitution d'un nouveau Parlement sur le site de Perregaux à Lausanne

Le concours d'architecture à deux degrés, après procédure sélective, a été lancé. Le délai pour la remise des dossiers était agendé au 20 décembre. le vainqueur du concours sera connu en juin 2009..

Rapport annuel de gestion 2008 - Mesures du Programme de législature 2007-2012
19. Simplifier les tâches administratives et développer la cyberadministration

Les actions en lien avec la mesure:

Poursuivre l'effort de rationalisation et de simplification des pratiques et formalités administratives

Mettre en œuvre une stratégie des systèmes d'information axée sur cette simplification, pour le bénéfice de l'utilisateur comme du service public

Développer la cyberadministration en s'appuyant sur les standards ouverts et les logiciels libres

DEC / SDT

Poursuivre l'effort de rationalisation et de simplification des pratiques et formalités administratives.

- Normalisation de la transmission des données des plans d'affectation (projet NORMAT) : mise en place des règles et des normes pour permettre l'échange de données informatiques entre les différents partenaires. Cette démarche va permettre de remplacer le système actuel fondé sur la transmission de données « papier » qui doivent ensuite être numérisées (saisies) par les collaborateurs du SDT.

DINF / DSI

- Elaboration des Orientations stratégiques du Conseil d'Etat en matière de systèmes d'information. --> [Consulter le document](#)
- Dans le cadre de la 1ère phase LHR (Loi sur l'harmonisation des registres), RCPers - Registre Cantonal des Personnes -, aussi connu sous l'appellation RDCC - Registre Démographique Canton-Communes -, a fait l'objet d'échanges de données avec l'OFS par la plate-forme SEDEX. Associé à SIBAT - Registre des bâtiments, lié au système des autorisations de construire -, les premiers tests en vue du recensement fédéral des personnes de 2010 se sont déroulés avec succès. Ces deux registres constituent des composants majeurs du socle de la Cyberadministration.
- Développement d'un prototype d'outil de production et de gestion de formulaires en ligne (eFORMS).

DFIRE / UCA

Mémento: 5 clés pour simplifier et optimiser les processus de l'administration

Dans le cadre de sa mission de promotion et d'implantation de méthode de gestion, l'UCA a rédigé un **mémento des processus** qui s'adresse aux responsables de services ou d'unités qui souhaitent disposer d'un guide simple et pragmatique pour la simplification et l'amélioration de leurs processus.

DINF / Secrétariat général / CAMAC

Poursuivre l'effort de rationalisation et de simplification des pratiques et formalités administratives

Après la délivrance du permis de construire, le processus d'interaction et d'échange d'information entre les différents partenaires (communes, propriétaires, ECA, RF, OIT, CAMAC) n'est pas suffisamment organisé et donne lieu à des échanges redondants et dispersés. L'objectif est donc d'organiser ce segment pour une meilleure

efficacité et une disponibilité facile des informations pertinentes.

En 2008, la première étape de mise en oeuvre est une convention entre l'ECA et les communes pour que les transmissions des permis de construire/habiter se fassent uniquement à travers le site CAMAC supprimant les envois de lettres. Au 31.12.2008, 262 communes ont signé la convention avec l'ECA.

20. Valoriser la fonction publique

Les actions en lien avec la mesure:

Développer la formation continue des collaborateurs-trices, la gestion des ressources humaines, les parcours professionnels et carrières à l'interne, la prévention des maladies et accidents au travail ; mettre en œuvre le Plan pour l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration

Moderniser la classification des fonctions et le système de rémunération

Les moyens nécessaires à l'introduction du nouveau système de rémunération sont prévus dès le budget 2008 (20 millions de francs).

DFIRE / Service du personnel

DECFO SYSREM

L'année 2008 a été marquée par un travail intense.

Après plus de 30 séances de négociations avec les syndicats et associations faitiers du personnel, un accord a été signé avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires. Cet accord, signé au mois de novembre 2008, a été ensuite soumis au Grand Conseil. Ce dernier a adopté le Décret relatif à la mise en œuvre de la nouvelle classification des fonctions et de la nouvelle politique salariale. Pour sa part, le Conseil d'Etat a adopté fin novembre le dispositif réglementaire nécessaire.

Plusieurs travaux techniques ont été menés, en particulier s'agissant de l'adaptation de l'outil informatique.

Les collaborateurs ont été informés au mois d'octobre de leur situation prévisible. Une nouvelle information sur leur situation réelle pour 2008, ainsi que certaines perspectives pour 2009 a été adressée au mois de décembre. Avec les salaires du mois de décembre, le rattrapage à hauteur de 32 millions a été réparti entre les collaborateurs concernés. Le nouveau système est ainsi entré en vigueur le 1er décembre 2008. Les avenants ont été envoyés aux collaborateurs fin décembre.

Grâce à cette modification en profondeur, l'Etat de Vaud s'est doté d'un système moderne et transparent et qui a pour objectif d'être compétitif sur un marché du travail en pleine évolution. Toutefois, le système devra encore trouver ses marques et se stabiliser. A cet égard, certains chantiers restent ouverts. Tel est notamment le cas s'agissant de l'enseignement secondaire I et II et de la revérification de certaines fonctions. Des informations plus détaillées sont disponibles sous <http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/personnel-de-letat/decfo-sysrem/actualite-decfo-sysrem/>

DSE / BEFH

Rappelons, en préambule, que la mise en œuvre de l'égalité est un travail de fond qui demande non seulement une grande volonté mais aussi de la patience, car les transformations ne se font pas vite, tant elles touchent à des représentations solidement ancrées du rôle des femmes et des hommes.

Cela étant, parmi les 7 mesures du Plan pour l'égalité, certaines témoignent d'une évolution encourageante. Ainsi on peut noter une augmentation continue et significative du nombre de femmes dans les positions de cadres aussi bien dans les classes 24 à 32 (1995 - 19% et 2008 - 34,1%) que parmi les hors classe (1995 - 9,1% et 2008 - 21,8%).

A titre d'exemple, en 2005, tandis que 5 établissements de la scolarité obligatoire étaient placés sous la direction

d'une femme, ils étaient 12 en 2008.

Des progrès importants doivent encore être réalisés, en particulier pour ce qui a trait à la présence des femmes au niveau des secrétaires généraux (1 sur 7) ou des chef-fe-s de service (5 sur 38), à l'annualisation du temps de travail (en vigueur dans une dizaine de services seulement), au choix du temps partiel chez les hommes (1995 - 10,5% et 2008 - 15,4%) et enfin aux possibilités de travailler en job sharing.

Rapport annuel de gestion 2008 - Mesures du Programme de législature 2007-2012
21. Concevoir et mettre en œuvre un projet dynamique pour l'avenir de l'agriculture vaudoise

Les actions en lien avec la mesure:

Valoriser la qualité et la diversité des produits vaudois

Favoriser la relève par une formation de base et une formation continue de qualité et des mesures sociales favorisant la remise des exploitations

Faciliter la diversification des revenus des exploitations agricoles et viticoles par un assouplissement des réglementations concernées

Préserver la diversité de ce secteur économique sur l'ensemble du territoire

Soutenir les mesures structurelles nécessaires au travers d'instruments de crédit agricole performants (par exemple: autonomie énergétique des exploitations, adaptation des outils de production, reconversion des surfaces bâties)

DEC / SAGR

Une nouvelle loi cantonale sur l'agriculture doit permettre la concrétisation de cette mesure, en utilisant toute la marge de manœuvre laissée par le droit fédéral.

22. Stimuler le marché du travail et veiller au respect des règles qui le régissent

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre les outils de la nouvelle loi sur le développement des activités économiques (soutien aux projets régionaux renforçant la vitalité économique des territoires vaudois, aide à l'innovation, aux transferts technologiques et à la diversification des activités)

Permettre de mieux concilier la vie familiale et professionnelle.

Prévenir et combattre les méfaits du travail au noir et le dumping salarial, en particulier dans la perspective de l'extension programmée de l'accord avec l'UE sur la libre circulation

DEC / SELT

Mettre en oeuvre les outils de la nouvelle loi sur le développement des activités économiques (soutien aux projets régionaux renforçant la vitalité économique des territoires vaudois, aide à l'innovation, aux transferts technologiques et à la diversifications des activités).

Dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, le SELT prépare désormais chaque année un EMPD fixant le montant maximum des engagements annuels prévus à l'art. 39 LADE (cautionnements, prêts et arrièrecautions).

Les règlements d'application de la LADE concernant le Conseil économique (art. 9 LADE) et l'octroi des aides financières aux entreprises (Section II LADE) ont été adaptés.

Les régions ont été incitées à restructurer les associations régionales et les plateformes de promotion touristique en vue de leur reconnaissance par le Conseil d'Etat d'ici au 01.01.2013 au plus tard, au sens des art. 16 et 42 LADE.

L'accent a été mis sur la définition de périmètre pertinent du point de vue de l'activité économique et maximisant les synergies à l'échelle des régions concernées.

Enfin, la convention-programme 2008-2011 entre la Confédération et le Canton de Vaud concernant la mise en oeuvre de la nouvelle politique régionale fédérale (NPR) et ses différents volets cantonal et intercantonal a été adoptée.

Règlement du Conseil d'Etat sur le Conseil Economique

Suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) et en application de son article 9, le Conseil d'Etat doit approuver la révision du Règlement sur le Conseil économique (RCE), à l'aune des éléments contextuels suivants: la mission du Conseil économique est d'appuyer le Conseil d'Etat dans le cadre de l'adoption de la politique de développement économique et de collaborer à l'établissement de stratégies de développement économique du canton. Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil:

- a) analyse les tendances, les évolutions et les mutations de l'environnement économique mondial, national, régional et local ;
- b) propose au Conseil d'Etat les orientations à long terme et les objectifs à court et moyen terme en matière de développement économique ;
- c) donne son préavis, à la demande du département en charge de l'économie, sur l'application de la loi sur l'appui au développement économique.

Le règlement a été adopté le 16 avril 2008.

Prévenir et combattre les méfaits du travail au noir et le dumping salarial, en particulier dans la perspective de l'extension programmée de l'accord avec l'UE sur la libre circulation.

- Instaurer l'Organe de contrôle cantonal (OCC) prévu par la loi fédérale contre le travail au noir (LTN).

Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale contre le travail au noir (LTN), les cantons doivent formellement désigner un "Organe cantonal de contrôle" (art. 4, al. 1 LTN) chargé d'exécuter et de coordonner les différentes mesures prévues par la loi.

Le Grand Conseil a adopté la modification de la loi cantonale sur l'emploi qui institue cet organe de contrôle le 1^{er} novembre 2008.

DSE / BEFH

Le plan pour l'égalité, un instrument RH exemplaire

Grâce, en particulier, à son plan pour l'égalité, l'Administration cantonale vaudoise se montre exemplaire et figure au 11^e rang sur 80 des meilleurs employeurs romands (source: Magazine Bilan 14 janvier 2009).

Les marchés publics, un moyen de faire mieux respecter l'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises privées

Afin de permettre un contrôle effectif du respect de l'égalité entre les sexes dans la procédure des marchés publics, le BEFH, sous l'égide de la Conférence romande de l'égalité (egalite.ch), et la Conférence romande des marchés publics (CROMP) ont mis sur pied une nouvelle annexe au Guide romand pour les marchés publics, qui oblige les entreprises à attester de leur conformité envers la Loi sur l'égalité lorsqu'elles soumissionnent.

En effet, plus de 10 ans après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité (LEg), les inégalités salariales entre les femmes et les hommes persistent, dans l'administration publique comme dans les entreprises privées. Selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique (2006), la différence de salaire entre les femmes et les hommes atteint encore environ 20% dans le secteur privé, 13% dans le secteur public fédéral. Ce chiffre s'élève à 16% dans le canton de Vaud, 9% à Genève, etc. Environ 40% de ces écarts sont dus à des comportements discriminatoires.

Les cantons peuvent encourager les entreprises à appliquer l'égalité dans les faits, grâce aux marchés publics, puisque le respect de la LEg est une des conditions de participation à la procédure.

C'est pourquoi, egalite.ch et la CROMP ont développé une nouvelle annexe P6 du Guide romand pour les marchés publics, édition septembre 2008. Celle-ci prend la forme d'un engagement sur l'honneur qui doit être signé par les entreprises et inclus dans chaque dossier de candidature. Les entreprises soumissionnaires y attestent respecter l'égalité, en particulier salariale, entre les femmes et les hommes. Il leur est rappelé que l'irrespect de ce principe peut entraîner l'exclusion de la procédure. Les soumissionnaires sont aussi renseignés sur l'existence d'un outil informatique « Logib » qui permet de procéder gratuitement à un auto-contrôle de la masse salariale, au regard de l'égalité (www.logib.ch).

Afin de mieux informer les pouvoirs adjudicateurs et les entreprises sur cette nouveauté du Guide romand, une journée d'information a été organisée le 4 novembre 2008 à Lausanne.

Rapport annuel de gestion 2008 - Mesures du Programme de législature 2007-2012
23. Mettre en œuvre les mesures fiscales urgentes concernant les familles

Les actions en lien avec la mesure:

Mettre en œuvre la déduction pour double activité (IFD)

Ancrer dans la loi la réglementation transitoire relative aux allègements fiscaux des familles monoparentales

DFIRE / ACI

Prévue par le Programme de législature, une première modification de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux a été adoptée par le Grand Conseil le 9 septembre 2008. Cette disposition introduit des allègements en faveur des familles, mais est combattue par un référendum sur lequel le Souverain devrait se prononcer le 8 février 2009 (voir objet 25 du Rapport au Conseil d'Etat afférent aux mesures du Programme de législature).

[Exposé des motifs](#)

[Loi adoptée](#) (voir articles 41 et 42a)

Il convient encore de relever que cette notion est étroitement liée à la politique fédérale concernant l'imposition des familles, de par les contraintes découlant de la [loi](#) fédérale sur l'harmonisation des impôts des cantons et des communes (voir [dossier](#) DFF).

24. Maintenir des conditions cadres attractives pour que le canton reste compétitif en comparaison intercantonale et internationale

Les actions en lien avec la mesure:

Intensifier les efforts de la promotion économique

Développer la vocation du canton dans le domaine de l'accueil des fédérations sportives

DEC / SELT

Intensifier les efforts de la promotion économique

- En matière de promotion économique exogène, la participation du Canton de Vaud au DEWS (sous sa forme actuelle) a été confirmée jusqu'à fin 2009.
- En matière de promotion économique exogène, et en collaboration avec le DEV, l'OTV et la CVCI, une manifestation de promotion de l'image et des atouts économiques du Canton de Vaud sera organisée dans le cadre de la Fête nationale russe, en septembre 2009 à Moscou.

Exposé des motifs et projet de décret relatif à l'adoption des montants maxima d'engagements annuels par voie de cautionnements, de prêts et d'arrière-cautionnements au titre de la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE).

- En application de l'article 41, al. 2 de la Loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) qui stipule que le Grand Conseil adopte chaque année le montant maximum des engagements annuels sous forme de prêts, cautionnements et arrière-cautionnements - le Conseil d'Etat est appelé à approuver un EMPD topique, à l'aune des éléments contextuels suivants:
- L'art. 39 LADE fixe les montants globaux maximum activables, soit:
 - a) un total des engagements de l'Etat par voie de cautionnement ne pouvant dépasser le montant de CHF 80 millions.
 - b) un total des engagements de l'Etat par voie de prêts ne pouvant dépasser le montant de CHF 220 millions.
 - c) un total des engagements de l'Etat par voie d'arrière-cautionnements ne pouvant dépasser le montant de CHF 10 millions.
- Il convenait d'arrêter, par voie d'EMPD, les montants maximum des engagements 2008 prévus par l'art. 39 LADE, ce qui a été fait le 30 juin 2008.
- Dès 2009, ce décret spécifique lié à la LADE est intégré à l'exposé des motifs et projet de budget.

Convention-Programme 2008-2011 entre la Confédération et la Canton de Vaud concernant la mise en oeuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR).

En application de l'article 21c, al. 1^{er} de la Loi du 11 février 1970 sur l'organisation du Conseil d'Etat (LOCE), le Conseil d'Etat a été appelé à conclure la Convention-programme 2008-2011 entre la Confédération et le Canton de Vaud concernant la mise en oeuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), à l'un des éléments contextuels suivants :

En date du 20 juin 2007, le Conseil d'Etat a adopté le programme cantonal de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale fédérale et s'est engagé à inscrire, dans sa planification financière, les montants financiers équivalents à ceux demandés à la Confédération. Entre juillet et octobre 2007, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a examiné l'ensemble des programmes cantonaux de Suisse. Dès novembre 2007, il a engagé des discussions avec chaque canton afin de rédiger les projets de convention-programme.

Pour le canton de Vaud, les négociations avec le SECO ont été menées par le Service de l'économie, du logement et du tourisme, en étroite coordination avec l'Office des affaires extérieures, compétent pour le volet transfrontalier.

Cette convention a été adoptée le 3 avril 2008.

DEC / SEPS

- lobbyisme pour aboutir à l'approbation par le Conseil Fédéral du maintien de la pratique de l'exonération fiscale des Fédérations et organisations sportives internationales qui installent leur siège sur sol vaudois
- accueil d'une fédération importante (la Fédération internationale de Gymnastique à Lausanne) en 2008
- poursuite de la préparation de l'arrivée de la Fédération internationale de Basket, cette dernière ayant acheté un terrain à Mies pour y construire son futur siège
- diverses actions de promotion menées conjointement par le Canton et la Ville de Lausanne lors des Jeux olympiques au Swisshôtel de Pékin
- implication importante dans le comité de direction et d'organisation de Gymnaestrada 2011 qui se déroulera à Lausanne

Rapport annuel de gestion 2008 - Mesures du Programme de législature 2007-2012
25. Mettre en œuvre les réformes de la fiscalité des entreprises et des familles
(nouveau système d'imposition)

Les actions en lien avec la mesure:

En fonction des décisions du parlement fédéral et du peuple et selon la marge de manoeuvre laissée aux cantons, revoir les dispositions dans les domaines de la fiscalité des holdings, de la double imposition des dividendes, de la fortune et favoriser la transmission des sociétés de personnes (raisons individuelles, ...)

Veiller à la compétitivité de la fiscalité vaudoise et procéder aux adaptations nécessaires

DEC / SELT

En fonction des décisions du parlement fédéral et du peuple et selon la marge de manoeuvre laissée aux cantons, revoir les dispositions dans les domaines de la fiscalité des holdings, de la double imposition des dividendes, de la fortune et favoriser la transmission des sociétés de personnes (raisons individuelles, ...)

- Poursuivre, en collaboration étroite avec l'ACI, la réflexion initiée en février 2008 entre le DFIRE et le DEC autour des réformes fiscales éventuelles (exonérations, holdings, fortune).

DFIRE / ACI

Consécutivement au résultat de la votation fédérale du 24 février 2008 sur la réforme de l'imposition des entreprises II, adoptant les propositions du Département fédéral des finances*, le Grand Conseil a été saisi d'un projet modifiant la législation fiscale vaudoise dans les domaines de l'imposition des entreprises et des familles. Les textes adoptés le 9 septembre 2008 ont été combattus par référendums qui devraient être soumis au peuple le [8 février 2009](#) (recours rejeté par le Conseil d'Etat contre l'objectivité défailante de la brochure d'explications, selon les recourants, lesquels annoncent un recours à la Cour constitutionnelle).

* [dispositions contraignantes pour les cantons \(art. 72h LHID\)](#)

DSE / SESA

Augmentation des prélèvements liés à la fiscalité écologique

L'examen de l'opportunité de l'introduction d'une taxe sur l'utilisation du gravier favorable à l'utilisation accrue des matériaux recyclés, notamment pour financer les infrastructures de transport ferroviaire, se poursuit selon le programme établi et devrait apporter des réponses plus précises courant 2009.

26. Poursuivre la réorganisation hospitalière

Les actions en lien avec la mesure:

Poursuivre le projet d'hôpital unique Riviera Chablais

Prévoir la mise en place d'une filière de neuro-réhabilitation (patients atteints d'un traumatisme cérébral)

DSAS / Service de la santé publique

Poursuivre le projet d'hôpital unique Riviera Chablais

Le Conseil d'Etat vaudois a adopté simultanément avec le CE VS un projet de convention intercantonale portant sur la création de l'Hôpital intercantonal Riviera-Chablais et l'a soumis à l'examen d'une Commission interparlementaire VD-VS conformément à la procédure prévue par la Convention des Conventions.

DSAS / Service de la santé publique

Prévoir la mise en place d'une filière de neuro-réhabilitation (patients atteints d'un traumatisme cérébral)

En 2008, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil deux demandes de financement des travaux relatifs à la construction d'un nouveau centre d'hébergement spécialisé à Plein Soleil, qui constitue la première étape de la mise en place d'une filière de neuro-réadaptation qui concernera également le CHUV et l'Institution de Lavigny.

27. Développer la prise en charge sanitaire complémentaire à l'hospitalisation en soins aigus

Les actions en lien avec la mesure:

Renforcer les soins palliatifs

Appuyer la médecine de premier recours (médecins généralistes) et développer leur liaison avec l'hôpital

Mettre en œuvre le plan de santé mentale

DSAS / CHUV

Mise en place d'un Centre cantonal pour le traitement des troubles de l'anorexie / boulimie

La création de ce centre constitue une des pièces de la mise en oeuvre du plan de santé mentale qui vise à développer la prise en charge sanitaire complémentaire à l'hospitalisation en soins aigus (mesure n°27 du programme de législature). La création de ce centre a pour but de répondre à l'augmentation constante des patients concernés et de leur assurer la prise en charge et le suivi spécifiques dont ils ont besoin. Il sera réparti sur les deux sites du CHUV, à Lausanne, et des Etablissements Hospitaliers du Nord vaudois (eHnv), avec le soutien des services spécialisés des deux partenaires. Il sera mis en place progressivement d'ici la fin 2010.

DSAS / Service de la santé publique

Renforcer les soins palliatifs

Le rapport d'activité du programme de développement des soins palliatifs a été présenté à la Commission thématique de la santé publique en mars 2008 et ce programme se poursuit selon le plan d'actions arrêté par le Comité de pilotage.

DSAS / Service de la santé publique

Mettre en œuvre le plan de santé mentale

Le DSAS a établi un Plan de santé mentale, qui retient 5 programmes prioritaires à mettre en oeuvre, et l'a présenté à l'occasion d'une conférence de presse début novembre.

DSAS / Service de la santé publique

Appuyer la médecine de premier recours (médecins généralistes) et développer leur liaison avec l'hôpital

Pénurie des professions médicales et soignantes

Pour faire face à la pénurie actuelle des professions médicales et soignantes, aux menaces d'aggravation et aux changements drastiques de besoin, le DSAS a entamé les travaux visant à la mise en place d'une "concept vaudois de lutte contre la pénurie". Ce projet a été présenté à la Commission de politique sanitaire le 10 novembre 2008.

28. Accompagner les effets de l'évolution démographique

Les actions en lien avec la mesure:

Il s'agit d'une mesure de caractère général par laquelle le Conseil d'Etat se réserve dans le cadre des procédures budgétaires de la présente législature de prévoir le financement de tâches et actions liées aux effets de la démographie, par exemple dans les secteurs suivants :

- **sécurité**
- **santé**
- **social**
- **formation**
- **impôts**

Comme pour toutes les mesures, la planification financière liée au Programme de législature ne mentionne une dotation spécifique au titre de la mesure 28 qu'à partir du budget 2009. Pour l'année 2008, les sommes prévues au projet de budget (y compris la progression des charges de 3.1%, comprenant l'amortissement et hors effet de la RPT) ont en partie servi à couvrir des besoins induits par la croissance démographique. Dans sa communication sur le projet de budget 2008, le Conseil d'Etat avait particulièrement mis en avant l'accroissement des charges de 27 millions de francs (par rapport au budget 2007) au titre du revenu d'insertion (RI), de 30 millions pour la santé (augmentation de l'activité, projets, indexation), de 2.5 millions pour la chaîne pénale, ainsi que l'accroissement des effectifs (+66.72 équivalent temps plein) dans le domaine du personnel enseignant.

Les comptes 2008 sont publiés en avril 2009.